3638

Plat XXXIV

58 4090

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

Pour servir à l'Hiſtoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Regne de Louis XVI, Roi des François, & Restaurateur de la Liberté.

Ouvrage compoſé dans la Bibliotheque, & ſous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correſpondances & Mémoires manuſcrits de pluſieurs Seigneurs, Miniſtres & Militaires, ſes Contemporains;

TOME TROISIEME.

EN FRANCE,
Chez les Marchands de Nouveautés.

1790.

BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EMANUELE III
NAPOLI

Leclerc del. Le Roy sculp

VISITE NOCTURNE

faite au Duc de RICHELIEU, détenu à la Bastille pour la troisième fois dans un Cachot, par deux Princesses du Sang Egyptien.

Voyez Tome III. Page 171.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

SUR CE VOLUME,

ADRESSÉES

A

L'ANCIENNE MAGISTRATURE.

HONORABLES MAGISTRATS, qui avez aidé *LE PEUPLE FRANÇOIS* *à ſecouer ſes chaînes, c'eſt à vous que j'adreſſe*

ce Tome troiſieme, qui renferme l'Hiſtoire de vos combats & de vos efforts contre le Miniſtere, & le tableau de votre long aſſujétiſſement.

Souvenez-vous, Honorables Citoyens, *de ce Sultan audacieux, qui venoit, un fouet à la main, dans le Sanctuaire de la Juſtice, vous défendre de lui faire des remontrances.*

Voyez ce Prince, que vous déclarez Régent du Royaume en 1715, & qui vous exile à Pontoiſe & à Blois en 1722.

Voyez ſon Miniſtre, qui, pour obtenir la pourpre Romaine, préſente à votre choix, ou une Bulle pour enregiſtrer, ou des Billets de Banque pour rembourſer & anéantir vos Charges.

Souvenez-vous que Chauvelin, Lamoignon, Meaupou, Terray, &c. &c. élevés parmi vous,

ſortis de votre ſein, & devenus Miniſtres, vous condamnoient à l'exil, à la perte de vos Charges, livroient vos perſonnes à des Satellites, vous reléguoient dans des Iſles, vous jettoient dans des cachots.

Honorables Magiſtrats! *vous êtes François, & vous regretteriez cette condition & ces âges, où Dubois, Law, d'Argenſon, d'Aiguillon, Calonne, Meaupou, Terray, Lamoignon, Loménie de Brienne, trouvoient en vous des victimes, ou des inſtrumens de leurs caprices ou de leur ambition.*

Les Mécontens du peuple Juif, délivré du deſpotiſme des Pharaons, ſoupiroient encore après les oignons de l'Egypte.... Oubliez, Honorables Citoyens, *notre ancienne ſervitude; prenez votre rang au milieu d'un Peuple libre, qui crée la Loi, qui la prononce; & qui en la dictant à ſes Rois, en veut faire les plus grands*

Potentats de l'Univers. Oubliez vos vaines remontrances, & ne regrettez plus le regne des Pharaons.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Situation de la France ; projets du nouveau miniſtere.

QUOIQUE la nation, abattue, accoutumée à l'eſclavage, écraſée d'impôts, ſouffrît beaucoup du deſpotiſme du feu roi ; quoique la circonſtance d'une minorité fût une occaſion favorable de ſecouer ſes chaînes, ſur-tout ſous un régent ſi occupé de ſes plaiſirs, la ſituation politique & morale de la France s'oppoſoit à toute révolution dans le gouvernement.

Les peuples puſillanimes & tremblans ne ſavoient qu'obéir ; la faſtueuſe province de Languedoc, adminiſtrée par des barons & des prélats, élevoit des ſtatues à Louis XIV, & les autres provinces, excepté la Bretagne, éternellement armée contre le deſpotiſme de nos rois, étoient toutes enivrées de la gloire apparente de ſon regne.

La haute nobleſſe s'étoit livrée à des querelles de vanité contre les pairs.

Les pairs ſe débattoient avec le parlement pour des affaires d'étiquette, pour des généalogies, & pour un ſalut ; le parlement ſéviſſoit contre le

clergé moliniſte ; le clergé moliniſte vouloit écraſer le clergé janſéniſte, & l'attaquoit par de ſourdes menées ; le clergé janſéniſte étoit encore protégé par les perſonnages qui avoient la confiance intime du régent ; la cour du régent étoit battue, pourſuivie par les reſtes de l'ancienne cour, & ces reſtes dominés & conduits par les princes légitimés, cabaloient avec l'Eſpagne contre la régence du duc d'Orléans.

Du ſein de ces diviſions qui ſauverent le deſpotiſme, & après la retraite de d'Agueſſeau, de Noailles & de Rouillé, il s'élevoit un miniſtere nouveau, celui de Dubois, de Law & de d'Argenſon ; mais quelle réforme ſalutaire pouvoient-ils opérer en France ? Le premier brûloit de devenir cardinal & d'avoir en bénéfices, le traitement accordé à la pourpre ; l'événement apprit auſſi qu'il aimoit l'argent : le ſecond vouloit être miniſtre, & promettoit de verſer dans le tréſor du roi tout le numéraire du royaume, de l'échanger pour du papier avec lequel il prétendoit même payer les dettes de l'état ; le troiſieme vouloit de l'argent, des places & un établiſſement ſolide pour ſa maiſon.

Ainſi le gouvernement n'étoit plus ni dans le régent, ni dans les conſeils qu'il avoit établis, mais dans ce coupable triumvirat qui ſe ligua par une ſorte de traité. Dubois offrit à l'aſſociation de lui

livrer le régent, dont il diſpoſoit entiérement par l'empire qu'il avoit ſu prendre ſur ſon eſprit dès ſa tendre enfance ; Law annonça une prochaine converſion de l'argent du royaume en papier, & d'Argenſon promit de gouverner l'état & d'humilier les parlemens, dont on craignoit la réſiſtance : enfin la ſanté plus que chancelante du jeune Louis XV, annonçant une mort prochaine, on promit au régent de l'élever ſur le trône du jeune monarque, & d'éloigner la reine d'Eſpagne, qui, déteſtée au-delà des Pyrenées & dévorée d'ambition, deſiroit toujours de venir gouverner la France.

Divers obſtacles paroiſſoient s'oppoſer à ces étranges ambitions ; il falloit s'aſſurer de la cour nocturne du régent, complice de ſes plaiſirs. Law promit de fournir de l'argent aux roués, & Dubois reçu dans les orgies, ayant l'art de les rendre plus piquantes & plus variées, plus agréables au régent, ſe diſoit capable d'éloigner le prince du travail.

Nous avons dit que cet abbé aſpiroit au cardinalat : l'empereur lui avoit promis cette dignité, s'il pouvoit détourner de la maiſon d'Autriche l'orage qui la menaçoit, en occupant l'Eſpagne. Cette puiſſance, en effet, redoubloit ſes efforts en Italie pour dépouiller l'empereur. Mais comment obtenir du pape (qui refuſoit même les bulles des évêques français, nommés par le régent) une dignité ſi éminente en faveur d'un perſonnage digne du mépris

de toute l'Europe ? Dubois, qui en ſentoit toute la difficulté, réſolut de prévenir les obſtacles, en négociant avec Clément XI, & avec les jéſuites, pour faire caſſer le teſtament de Louis XIV : il avoit engagé le régent à s'attacher au parlement, & au parti janſéniſte, à appeller leurs chefs au conſeil de conſcience, & à exiler les principaux de la faction de Molina : & afin de ſe rendre favorable la cour de Rome, quand on s'intéreſſoit à lui pour le chapeau, il promit de perſécuter ſi bien les janſéniſtes, qu'il leur feroit accepter la bulle ſolemnellement : il s'engagea même à conduire les parlemens à l'enregiſtrement de cette bulle.

On avoit lieu d'attendre de leur part une autre ſorte d'obſtacle à la converſion de l'argent du royaume en papier ; on étoit perſuadé que les parlemens s'oppoſeroient au progrès de la calamité publique, qui devoit réſulter de cette révolution : d'Argenſon ſe chargea d'anéantir la *réſiſtance* & l'*orgueil* de la magiſtrature, de l'exiler, de la diſperſer même, s'il étoit néceſſaire ; & Law parla d'en rembourſer les offices avec ſon papier. Le triumvirat n'avoit à craindre qu'un ſeul perſonnage dont je vais parler.

L'abſence de Dubois, pendant ſes négociations à Londres, avoit laiſſé approcher de la perſonne du régent, le fameux Leblanc, qui rendoit à ce prince des ſervices ſecrets & inconnus, même

à la ſociété nocturne. Cette prérogative, dont Leblanc s'étoit emparé, étoit un larcin fait à l'abbé Dubois, chargé des mêmes ſoins dès l'enfance du duc. Ne pouvant éloigner Leblanc, il fut réſolu avec d'Argenſon d'en faire un miniſtre & de l'appeller à tous les complots. On avoit à craindre encore les conſeils de régence & celui des affaires étrangeres, compoſés de perſonnages integres, reſtes de l'ancienne cour, trop attachés à des principes : il fut réſolu de les diſſoudre & de rétablir l'ancienne puiſſance indépendante des miniſtres : enfin le triumvirat avoit à redouter auſſi la probité même du régent, & l'honnêteté de ſa mere, femme de mérite, allemande dans ſes propos, & redoutable par la publicité qu'elle leur donnoit. Il n'étoit pas sûr que l'argent dût toucher ſon cœur ; mais Law, un des plus beaux hommes de ſon temps, ſe chargea de lui faire la cour & de lui plaire ; & la princeſſe s'en accommoda : car dans ſon vieux âge, elle avoit encore le tempérament des jeunes demoiſelles de vingt ans : enfin tous trois réſolurent d'occuper ſi bien le régent de ſes plaiſirs, qu'il ne put ni connoître les affaires en détail, ni le but du triumvirat, ni le progrès, ni le terme final du ſyſtême que d'Agueſſeau & Noailles avoient prévu avec tant de ſagacité.

Ainſi la paſſion d'avoir un chapeau rouge dans

l'abbé Dubois, le desir dans le garde-des-sceaux d'élever sa maison, & d'en faire une maison ministérielle, devoient bouleverser la France; & ce beau royaume devoit être livré aux principes de Dubois & d'un aventurier, malgré les réclamations des parlemens, de d'Agueſſeau & de Noailles. Détaillons les opérations de cet infâme ministere sous un prince honnête homme, clairvoyant, mais trop foible, trop amoureux des plaisirs, & séduit par la nouveauté de tous ces plans.

CHAPITRE II.

Premiere opération du nouveau miniſtere; humiliation du parlement.

L'Abbé Dubois, arrivé de Londres à Paris le 17 août, après la signature du traité, ne manqua pas d'exagérer au régent dans des mémoires l'embarras des conseils dans un royaume tel que la France, où la célérité, disoit-il, & le secret, sont l'ame des affaires; résolu de suivre son projet d'abolir ces conseils, il lui démontra combien le maréchal d'Huxelles, par ses tergiversations, avoit porté préjudice aux affaires de la quadruple alliance, & tira la parole du régent de dissoudre ces conseils, & d'être placé lui-même à la tête des

affaires étrangeres, ſur le pied établi ſous le feu roi.

Dubois travailla dès-lors avec activité au plan du triumvirat ; & plus intimément uni avec d'Argenſon, il réſolut la ruine du parlement, qui ne vouloit pas même enregiſtrer l'édit des monnoies qu'on lui avoit envoyé.

En effet, le miniſtere ayant réſolu la refonte des eſpeces, & une augmentation d'un tiers dans la valeur numéraire d'or & d'argent, l'édit fut enregiſtré à la cour des monnoies. Cet édit qui donnoit une plus grande valeur à la nouvelle monnoie, & qui avoit été imaginé pour le profit du gouvernement, eut l'inconvénient inévitable d'engager les étrangers à faire le même profit : ils refondoient ces eſpeces, & nous donnoient pour ſoixante livres ce qu'ils avoient reçu pour quarante. Le parlement de Paris, qui avoit prévu ces inconvéniens, fit des remontrances, & ne fut pas écouté : on lui répondit que la cour des monnoies étoit une cour ſupérieure. Les chambres ſe raſſemblerent donc pour délibérer de nouveau, & elles défendirent les nouvelles eſpeces. D'Argenſon, par un arrêt du conſeil, caſſa leurs arrêtés. Le parlement, encore plus irrité, arrêta, les chambres aſſemblées pour la troiſieme fois, de renvoyer le paquet au régent, même ſans lire l'arrêt du conſeil. Le régent encore plus ferme, appela des troupes à ſon

ſecours, qui en impoſerent au parlement : & on vit arriver à la cour le premier préſident, à la tête d'une députation, qui parla, en vain, de retirer l'édit des monnoies.

La chambre des comptes vint renforcer le parlement avec la cour des aides ; c'eſt-à-dire, que toute la magiſtrature ſe ligua & contre Law & contre d'Argenſon, déjà ſi haï de la robe entiere : alors le garde des ſceaux reconnut qu'il falloit employer contre elle la raiſon des rois : un lit de juſtice fut réſolu ; des lettres-de-cachet l'annoncerent au parlement : on déploya tout l'appareil de la ſplendeur du trône, & tout ce que préſentoit de formidable aux yeux de la magiſtrature, l'aſpect militaire de la maiſon du roi.

Le régiment des gardes, ſous les armes, vint envelopper ce lit de juſtice, qui fut tenu aux Tuileries. On le vit ſe répandre dans la rue de Richelieu, ſur le quai & dans le jardin du château ; les gendarmes, les chevaux-légers, les mouſquetaires, avoient ordre de ſe tenir prêts ; leurs chevaux étoient ſellés & bridés ; & les officiers, une fois par heure, alloient prendre les ordres du régent : ainſi le deſpotiſme avoit concentré toutes ſes forces, & combiné le pouvoir militaire qui exécute au pouvoir tyrannique qui commande, & avoit préparé ſes lettres-de-cachet & ſes bayonnet-

tes pour repouſſer les raiſons & les remontrances du parlement.

Cet appareil avoit été imaginé par d'Argenſon, l'ennemi déclaré de toutes ſortes de repréſentations contraires à la volonté ou au deſir du roi; & cet appareil militaire étoit tel, qu'il ſaiſit d'épouvante tous les eſprits. Dans un inſtant toute la capitale, accoutumée à l'obéiſſance, fut conſternée de l'appareil de ces troupes en armes; & comme le conſeil craignoit que le parlement ne refusât de venir participer à la cérémonie qui devoit l'humilier & le montrer aux peuples comme l'inſtrument paſſif des volontés des miniſtres, le fougueux d'Argenſon, opinant le premier, propoſa d'envoyer à chaque membre une voiture & des officiers pour les prendre au collet. Villeroi & Villars s'oppoſerent à ces violences, déclarant que le parlement étoit diſpoſé à obéir aux lettres cloſes du ſouverain.

On vit venir en effet le parlement en robes rouges, à pied & avec un air tout conſterné, pour aſſiſter au lit de juſtice. Il crut que le peuple ſeroit ſenſible aux actes de violence que le miniſtere alloit ordonner: mais le ſyſtême de Law étoit déjà en faveur dans l'eſprit des Pariſiens, des Français & des courtiſans; & le peuple qui croyoit gagner en échangeant la vieille monnoie pour la nouvelle, avec retour en ſa faveur, hua le par-

lement, au lieu d'applaudir à la modeſtie de ſa marche.

Dans ce lit de juſtice, il fut déclaré qu'il étoit défendu au parlement de prendre connoiſſance des affaires d'état : les prérogatives des princes légitimés furent abolies, comme nous le dirons au chapitre ſuivant : le premier préſident demandoit la permiſſion au régent de parler en préſence du roi ; mais d'Argenſon s'étant approché de la perſonne du roi enfant, comme pour faire ſemblant de prendre ſes ordres, prononça que le roi *vouloit être obéi*, & *ſur le champ*. Le parlement s'en retourna encore plus conſterné, & les huées du peuple l'accompagnerent encore chemin faiſant.

Le lendemain, plein de courroux, le parlement alloit ſe permettre quelqu'action d'éclat, & tout étoit dans l'émotion, quand les plus réſervés renvoyerent au ſurlendemain les délibérations de l'aſſemblée : cela n'empêcha pas qu'on ne dît en plein parlement, des horreurs du prince régent, & qu'on ne tînt des propos auſſi calomnieux que coupables, ſur la diſgrace du duc du Maine, publiée au lit de juſtice, & ſur le danger où étoit la perſonne du roi, entre les mains du duc d'Orléans. Ces propos obligerent le gouvernement à faire enlever de nuit le préſident de Blamont, & les conſeillers Feydeau & Saint Martin.

Vainement le parlement fit-il au régent des re-

montrances ſur cet acte de igueur & de violence militaire, ſe plaignant amérement qu'on avoit enfoncé la porte de l'un d'eux, comme celle d'un ſcélérat, atteint des crimes les plus dangereux à la tranquillité publique; plus vainement encore demandoient-ils que le procès fût fait à tous trois: le régent impatienté leur répondit *d'aller ſe faire. . .* Comme on lui demanda s'il vouloit qu'on inſérât dans les regiſtres cette réponſe, le régent ajouta en plaiſantant, que les magiſtrats avoient été enlevés pour des affaires ſecrettes, & qu'il falloit reſpecter l'autorité du roi.

Le lendemain on revint encore au nom du parlement demander la délivrance de ſes magiſtrats; le régent les reçut encore en plaiſantant: il dit que la nuit n'avoit apporté aucun changement, & parla du combat inopiné entre les Anglois & les Eſpagnols. Le parlement voulut interrompre le cours de la juſtice & ne plus juger; & le régent lui envoya d'Effiat, qui conſeilla à tous les membres d'obtempérer, faiſant entendre qu'ils pourroient partager le ſort de leurs confreres exilés: en ſorte que le parlement déconcerté, renvoya à la Saint-Martin la déciſion de cette grande affaire, tandis que le parlement de Bretagne, province toujours hardie, ferme & courageuſe pour ſoutenir ſes privileges, & ceux des autres Français, écrivit au roi & au régent contre ces enlevemens.

Laſſé des entraves que les cours oppoſoient à la volonté du roi & à l'exécution des lois enregiſtrées au lit de juſtice des Tuileries, Dubois conçut le deſſein, pour terminer ces difficultés, de perdre la magiſtrature ; il s'unit encore plus intimement à Law, qui étoit fatigué lui-même des entraves que le parlement oppoſoit à ſon ſyſtême : cette compagnie ne fut à leurs yeux qu'un corps d'ariſtocrates, qui aſpiroit à régner en France comme le ſénat de Genes ou de Veniſe, dont il falloit réprimer, diſoit Dubois, les vues & l'ambition. Dubois tint ce langage aux courtiſans, qui le répéterent pour lui plaire, & le bruit, qu'il falloit réprimer le parlement, ſe répandit dans toutes les ſociétés. Cette cour cependant reprit ſes fonctions, toujours irritée de ſe voir pourſuivie par d'Argenſon, ſon plus cruel ennemi.

CHAPITRE III.

Seconde opération du nouveau miniſtere ; humiliation des princes légitimés.

DE grandes cabales dans le royaume contrarioient les principes du nouveau miniſtere ; le parlement, déſolé d'avoir perdu Dagueſſeau, ſon chancelier chéri, ne ceſſoit pas de combattre le ſyſtême. Les reſtes de l'ancienne cour traverſoient

la quadruple alliance, & s'uniſſoit à l'Eſpagne; la faction redoutable des dévots ne pouvoient ſupporter ni l'indifférence ſur la religion du régent, ni l'impiété de Dubois, ni les orgies nocturnes, ni la nomination à tant de bénéfices par le vertueux cardinal de Noailles, qui n'étoit rien moins qu'un hérétique à leurs yeux.

A la tête de ces mécontens étoit une faction puiſſante & redoutable, conduite par le duc & par la ducheſſe du Maine. Les perſonnages que le roi Louis XIV avoit voulu élever par ſon teſtament, & que le régent avoit abaiſſés; les caracteres inflexibles de l'ancienne cour qui n'avoient pas cette mobilité de caractere, ſuſceptible de ſe plier aux événemens variés & rapides de la régence; les dévots ſubalternes des ſéminaires & des couvens, que la cour de Louis XIV avoit autrefois ameutés contre le futur régent; les moliniſtes éloignés de la cour & privés des graces & du plaiſir de tourmenter leurs adverſaires; les jéſuites auſſi furieux, ſans trop le faire paroître, de n'être rien ſous le nouveau gouvernement; les créatures enfin des princes légitimés que le feu roi avoit honorées & enrichies, & qui étoient ſans crédit dans la nouvelle cour du régent; tous ces gens là étoient intéreſſés à ſervir la paſſion du duc & de la ducheſſe du Maine.

Cet état d'oppoſition de l'ancienne & de la nou-

velle cour de France, occaſionna bientôt du côté de celle-ci, de vives plaintes contre l'autorité & la grandeur de la maiſon des princes légitimés ; on trouvoit indécent que des princes provenus d'un double adultaire, & qu'on appelloit communément *les bâtards* pour plaire à Dubois & au régent, euſſent été revêtus des plus belles charges de l'état, & jouiſſent des plus grandes prérogatives des princes du ſang, & même du privilege de ſuccéder à la couronne au défaut de princes iſſus d'un mariage légitime. Déjà le duc d'Orléans les avoit dépouillés de la plupart de ces prérogatives, & les obſtacles que le nouveau miniſtere éprouvoit dans ſes opérations de la part de ces princes ou de leurs adhérens, fit prendre la réſolution de les dégrader avec ſolemnité.

Ainſi d'Argenſon, Law & Dubois réſolurent non-ſeulement d'humilier le parlement qui empêchoit le progrès du ſyſtême, mais encore ils voulurent que, par le même lit de juſtice, le duc & la ducheſſe du Maine fuſſent anéantis : le duc du Maine, plus foible encore depuis le dernier lit de juſtice, qui l'avoit dépouillé des prérogatives accordées par le teſtament du feu roi, fut averti qu'il ſe préparoit quelque grande affaire pour celui qu'on devoit tenir aux Tuileries ; il ſe diſpenſa d'y paroître, & le duc d'Orléans, qui aimoit le comte de Toulouſe, l'avertit d'avance de ce qu'on alloit délibérer.

Ainſi, ſans aucune réſiſtance, il fut déclaré, qu'à la ſollicitation de la pairie, les ducs & les pairs auroient ſéance immédiatement après les princes du ſang; les honneurs des princes légitimés furent reſtreints au rang ſimple de leurs pairies : on ôta au duc du Maine la ſurintendance de l'éducation du roi, ſous prétexte que la pairie du maréchal de Villeroi, gouverneur de S. M. étoit plus ancienne que celle du duc du Maine, & le duc de Bourbon fut chargé de l'éducation du roi; on rétablit le comte de Toulouſe dans ſes prérogatives, pour ſa vie ſeulement. Le ſeul maréchal de Villeroi oſa dire qu'il voyoit avec peine l'abolition de tout ce que le roi avoit fait.

Le ſoir même, on témoigna, d'une maniere bien ſcandaleuſe, au duc du Maine, combien on mépriſe à la cour celui qui tombe dans la diſgrace, en lui ôtant juſqu'au logement qu'il avoit aux Tuileries, en vertu de ſa ſurintendance de l'éducation du roi; on alla juſqu'à jeter par la fenêtre, les meubles *non fragiles* qu'il avoit dans les appartemens, pour que M. le duc, pourvu de l'éducation de la ſurintendance, pût les occuper ſur le champ. Madame du Maine, furieuſe d'apprendre ce dernier coup porté à ſon époux, avoit déjà fracaſſé ſes luſtres & ſes glaces dans un accès de colere, & c'eſt la réponſe qu'elle avoit donnée à ceux qui étoient venus lui demander l'appartement.

CHAPITRE IV.

Troiſieme opération du nouveau miniſtere ; abolition des conſeils.

TANDIS que les princes légitimés, la cour d'Eſpagne & le reſte de l'ancienne cour, pourſuivoient ainſi le régent ; d'Argenſon, Law & Dubois ne perdoient pas de vue leurs projets coupables, & la ſoif de l'or & des honneurs les conduiſoit d'une opération injuſte, à des réſolutions encore plus coupables : Dubois, pour s'élever & ſe fortifier de l'appui de l'empereur & de l'Angleterre, dont il étoit déjà le penſionnaire, avoit ſacrifié la branche eſpagnole de Bourbon ; d'Argenſon frappoit les parlemens & les menaçoit encore ; Law approfondiſſoit ſon ſyſtême, & tous trois avoient concouru à renverſer les maiſons des enfans légitimés de Louis XIV. Ces opérations du gouvernement formoient des nuages ; l'orage ſembloit ſe préparer, & tous les partis s'obſervoient ſoigneuſement ; mais la terreur que le regne paſſé avoit imprimé dans tous les cœurs, & l'impoſſibilité d'une grande réſiſtance donnoit du courage au gouvernement, conduit par ce triumvirat, qui, dans le mécontentement même univerſel, oſa tenter d'abolir

d'abolir peu à peu les conſeils, & de rétablir l'autorité abſolue des miniſtres, en leur diſtribuant les affaires. Aucun des préſidens de ces conſeils ne pouvoit ou ne vouloit favoriſer les plans du nouveau miniſtere, & depuis la retraite de d'Agueſſeau & de Noailles, on ne les tenoit plus que pour la forme, on n'y décidoit rien, on ne leur faiſoit pas même connoître les affaires, & ſouvent ils n'en apprenoient la déciſion que par les gazettes.

Les chefs de chaque conſeil étoient effectivement oppoſés à l'eſprit des nouvelles opérations, ayant d'autres principes. D'Huxelles, préſident du conſeil des affaires étrangeres, homme timide & courtiſan, n'avoit pas cette derniere qualité juſqu'au point de ſoupleſſe néceſſaire pour obtenir la faveur du régent, ni aſſez de génie pour commander dans ſon département. Sa foibleſſe, en ſignant la quadruple alliance, lui avoit attiré le mépris des partiſans du feu roi. Plus capable des petites ruſes & des petits moyens, que de ſe montrer décidément attaché à de grands principes, jamais net dans ſes projets, eſclave de Louis XIV, ſon attachement aux princes légitimés l'avoit conduit à la faveur: ainſi il étoit trop ſuſpect au nouveau miniſtere, & le régent le remercia de ſes ſoins, quand il eut ſigné l'alliance quadruple, & lorſqu'il n'eut plus beſoin de lui; l'abbé d'Eſtrées, qui lui étoit aſſocié, eut l'expectative d'un bénéfice, pour

l'obliger à ſe taire dans la deſtruction du conſeil des affaires étrangeres. Chiverny & Canillac, qui en étoient conſeillers, n'oſerent ſe plaindre ; le premier, étant le familier du régent, & le ſecond, ſon commenſal & ſon complaiſant ; enfin, on promit à quelques-uns, & on donna à entendre à tous qu'ils ſeroient dédommagés, & qu'ils ſeroient admis au conſeil général de régence, qu'on ne conſervoit que pour la forme, & qu'on réduiſit à deux ſéances, puis à une ſeule par ſemaine.

Le maréchal de Villars, préſident du conſeil de guerre, embarraſſoit le triumvirat ; fier de ſes lauriers, homme de génie, attaché à l'ancienne cour & à madame de maintenon, il n'étoit point d'un caractere aſſez flexible pour ſe plier à tous les projets que pouvoit concevoir le nouveau miniſtere ; il étoit cependant aſſez courtiſan pour ne point les traverſer ; il aimoit le régent & ne ceſſoit de faire ſa cour : l'abolition de ſon conſeil fut donc compris dans le projet général.

Le comte de Toulouſe préſidoit celui de la marine, & le maréchal d'Eſtrées lui étoit adjoint ; l'un & l'autre étoient d'un talent fort commun ; mais le premier, qui ne s'occupoit guere de ce département, ne pouvoit, à cauſe de ſon frere diſgracié, & de ſa dignité perſonnelle, s'occuper du détail des affaires d'adminiſtration ; d'Eſtrées, ambitieux de s'enrichir dans le ſyſtême, tout oc-

cupé d'étiquettes, & de la magnificence de ſa maiſon, parut au triumvirat peu propre auſſi, trop inflexible, & point aſſez actif pour le ſervice. Coetlogon, attaché au comte de Toulouſe d'amitié, courtiſan, d'une vertu auſtere, eût trop embarraſſé les ambitieux, qui vouloient, par tous les moyens, parvenir à tout; les autres conſeillers de la marine étoient peu importans, ſoit à cauſe de leur caractere, ſoit à cauſe du délabrement de cette partie de l'adminiſtation.

Tous ces perſonnages, les uns à cauſe de leur naiſſance, d'autres à cauſe de leur vertu, & quelques-uns pour leur inaptitude au nouveau plan, n'étant point capables de ſervir le nouveau miniſtre, on réſolut de diſſoudre les conſeils.

Le marquis de la Vrilliere, homme ſans mérite, ſans volonté, ſans connoiſſances, & dévoué à tout, étoit au contraire un perſonnage précieux & néceſſaire au triumvirat : on lui laiſſa une portion des affaires de la maiſon du roi.

Maurepas, jeune homme ſans conſéquence, dont on ne pouvoit craindre que quelques ſaillies inconſidérées, & dont on ne parloit que pour raconter les eſpiégleries qu'il faiſoit aux femmes & qu'on vouloit garder pour amuſer la jeuneſſe du roi, parut encore un précieux perſonnage : il eut le reſte des affaires de ſa maiſon.

Leblanc, homme immoral, miniſtre ſecret

des plaiſirs du régent, & qu'il falloit employer pour ne point l'avoir pour ennemi, eut le département de la guerre : il avoit été conſeiller au parlement, maître des requêtes, intendant d'Auvergne, de Dunkerque & de l'armée de Flandres : il étoit très-actif, agioteur, & d'une ambition ſi démeſurée, qu'il vouloit par ſes richeſſes & ſon faſte, qu'on oubliât abſolument que ſon grand pere avoit été procureur au parlement. Yvre de ſa grande fortune, rougiſſant de ce qu'il avoit été, il vouloit élever ſa famille & la rendre miniſtérielle, quoi qu'il pût lui en coûter ; le feu roi l'avoit chargé de la reconſtruction de Mardick, & il s'occupoit ſans ceſſe de banque & de finances pour ſon profit particulier.

Quant à Fleuriau d'Armenonville, qu'on fit miniſtre de la marine, c'étoit encore un de ces hommes ſans volonté ni courage, & tel qu'il le falloit auprès des trois miniſtres tous puiſſans. Tels étoient les perſonnages que Dubois, Law & d'Argenſon ſubſtituerent aux d'Huxelles, aux Villars, aux d'Eſtrées, aux Coetlogon, & au comte de Toulouſe, après avoir chaſſé Noailles & d'Agueſſeau. Il leur falloit, comme je l'ai dit, de l'or, des dignités ; il étoit donc néceſſaire d'éloigner tout ce qu'il y avoit de grand & de vertueux dans ces conſeils, pour élever, ſans obſtacles, un lieu-

tenant de police, un abbé mépriſé de tout le monde, & l'aventurier dont nous allons conſidérer la fortune.

CHAPITRE V.

Quatrieme opération du nouveau miniſtere ; la banque de Law, déclarée royale.

LE chancelier d'Agueſſeau ne pouvant ſe prêter aux principes extravagans de l'Ecoſſois, avoit été renvoyé, comme magiſtrat inflexible, routinier, invariablement attaché à ſon corps, & réſolu de ſe roidir contre le ſyſtême naiſſant : on avoit laiſſé Noailles ſe retirer du miniſtere pour les mêmes raiſons, & on ne lui avoit laiſſé que ſa place au conſeil.

A peine les triumvirs ſe virent-ils débarraſſés de ces deux perſonnages, que Law, qui avoit été avec eux dans un combat preſque perpétuel d'opinions, s'unit aux miniſtres des plaiſirs du duc d'Orléans, & à madame de Berry, qui ſe plaignoit amérement d'être obligée de demander à dîner au duc de Noailles, & ſe livra ſans obſtacle au pernicieux ſyſtême du verſement du numéraire de France dans le tréſor royal, & du paiement des dettes en papier. Law juroit que, ſi on le laiſſoit

faire, on ne manqueroit point d'argent tant qu'il auroit la direction de la banque ; mais il demandoit de la faire déclarer *banque de l'état ;* il vouloit, par la création d'un nouveau commerce, par la création des billets d'état, par divers mouvemens de banque, établir une telle abondance, qu'il rembourſeroit toute la dette de l'état, aboliroit les charges vénales, & rendroit floriſſans le commerce, les métiers, les manufactures & les arts.

Sa premiere démarche fut de dépayſer le public, & de l'empêcher de pénétrer ſes opérations : il imagina pour cela de créer une compagnie de commerce, connue ſous le nom de *Compagnie d'Occident*, qui devoit cultiver la Louiſiane, & rapporter en France les profits ; il réunit dans la ſuite les fermes du roi à ſa banque ; ce qui augmenta tellement la confiance des Français, qu'ils ſe hâterent de porter en foule à la compagnie leur argent pour l'échanger en actions, & de prendre des billets qu'on avoit multipliés, juſqu'au point d'en former une monnoie de papier, qui deſcendoit juſqu'au détail de dix francs.

La confiance publique alloit toujours en augmentant, & bientôt Law obtint du régent que ſa banque ſeroit déclarée banque du roi. On publioit que le Miſſiſſipi étoit une région capable de toute ſorte de culture, fertile de ſa nature, & qui ne manquoit que de bras & de bons réglemens pour

enrichir les actionnaires : Law en vendoit les terres incultes à raiſon de trente mille livres la lieue quarrée, s'engageant de fournir la quantité de noirs pour la culture & le tranſport du produit : c'eſt ainſi qu'on mit en vente le Miſſiſſipi, & les Pariſiens avoient la bonne foi d'acheter d'eux, quatre & juſqu'à vingt lieues carrées de terrein de ce Miſſiſſipi, croyant devenir grands princes dans le nouveau monde, & aller y régner quand elles ſeroient bien cultivées.

C'eſt par ces ruſes & ces moyens détournés, que s'effectuoit la converſion du papier royal en monnoie qu'on ſe hâtoit de porter à la banque. Le roi rembourſoit avec ce papier les créanciers de l'état, les charges & les rentes ; on enrichiſſoit auſſi, mais pour un moment, les maîtreſſes, les courtiſans & tous les enfans prodigues qui environnoient ; & comme les freres Pâris, riches financiers, portant envie aux ſuccès de Law, avoient recueilli un jour une telle quantité d'actions, repréſentatives d'une maſſe énorme d'argent que le miniſtre ne pouvoit payer, il ſortit des arrêts du conſeil qui ordonnerent la diminution des eſpeces ; ce qui fit, d'un autre côté, refluer au tréſor royal une maſſe d'or & d'argent équivalente à celle que les ennemis de Law en avoient fait ſortir.

La multiplication énorme des billets ; les oppoſitions des parlemens ; les ſpéculations des agio-

teurs, à qui les mouvemens de la banque donnoient de nouvelles idées, perſuaderent bientôt le public aveuglé, que le pouvoir arbitraire qui avoit donné une valeur idéale à ce papier, pourroit la lui enlever quand il voudroit, & quelques obſervateurs plus tranquilles reconnurent aiſément que le papier à force d'augmenter en maſſe, s'aviliroit à la fin aux yeux de toute la France; cette crainte ſe répandit; le public s'aviſa de réaliſer, & c'eſt ici la ſeconde époque du ſyſtême. Law & Dubois, des princes du ſang, les maîtreſſes, les favoris, les courtiſans, & toutes les perſonnes bien aviſées s'enrichirent alors. Les uns entaſſoient l'or & l'argent, ou bien ils acquéroient des terres, des châteaux qu'ils payoient le double de leur valeur en billets; les autres rembourſoient des capitaux, payoient de vieilles dettes, des légitimes, achetoient des bijoux, des diamans, de l'argenterie, des marchandiſes, & tout ce qui ſe préſentoit : ces opérations diſcréditoient le ſyſtême; & Law lui-même fut ſurpris pendant ces événemens; car ayant déjà acheté les terres de Roiſſi, de Guermande, de Tancarville, de la Marche, & pluſieurs autres qui en firent ſur-le-champ un très-riche ſeigneur en France, il voulut encore en acheter une du préſident de Novion qui, auſſi ſubtil que le financier, voulut être payé en argent monnoyé. Law, ſentant toute la valeur de la

demande

demande du préſident, & reconnoiſſant combien il étoit de ſes intérêts, de ne pas avilir ſon papier, lui fit apporter, ſans héſiter, quatre cents mille francs en argent effectif, déclarant qu'il préféroit de ſe délivrer d'un métal qui lui étoit à charge par ſa maſſe & par l'embarras qu'il lui cauſoit; mais Law fut bien joué davantage, quand, aſſigné par le fils du préſident, il fut obligé de rendre la terre que le pere n'avoit pu lui vendre, & d'en recevoir le prix reſtitué, en papier. Le principe qui avoit fait acheter en argent comptant, obligea Law de ſe contenter du papier de ſa banque, quelques jours avant la chûte.

Tout le monde ſe dépêchoit alors de réaliſer: les uns ſe jetoient dans les marchandiſes, & d'autres accaparant le ſucre, le café & autres denrées, ſe rendoient coupables de divers monopoles; un financier, nommé Verneſobre, fameux agioteur, réaliſa trente millions, & la crainte de les perdre les lui fit porter hors du royaume: des laquais intelligens, agiotant pour leur compte, devinrent millionnaires; on vit des millionnaires auſſi perdre leurs fonds, quand le papier fut avili: Law, qui ſentoit que l'époque de la chûte de ſon ſyſtême s'avançoit, propoſa au régent, pour en ſoutenir le crédit, de le nommer à la place de contrôleur-général: mais comment y parvenir? il étoit Luthérien, & par conſéquent exclu depuis les nouvelles

lois de Louis XIV, de toute place miniſtérielle ? Il falut donc ſe convertir & faire une ſolemnelle abjuration.

CHAPITRE VI.

Converſion de Law ; commencement de fortune du cardinal Tencin.

L'Abbé Tencin, qui ſe préſentoit à tout, & qui brûloit de s'avancer, s'offrit pour cette fonction ; & cet abbé joua dans la ſuite un tel rôle en France, qu'il eſt bien eſſentiel de le ſuivre de près, & de le faire connoître. J'ai été lié avec lui, & il ſembleroit très-convenable à pluſieurs que je gardaſſe le ſilence ; mais l'hiſtoire eſt un témoin, la vérité en eſt la baſe ; crayonons donc le portrait de l'abbé avec fidélité & avec reſſemblance.

L'abbé Tencin, qui vivoit alors avec une de ſes ſœurs, étoit depuis peu deſcendu d'une maniere de grenier où la pauvreté l'avoit relégué, & ſe ſentoit bien diſpoſé de tout faire pour avancer ſa fortune. Cette ſœur, qu'il avoit fait apoſtaſier, avoit été religieuſe à Grenoble, où elle avoit attiré dans ſon couvent, par ſes graces, ſon eſprit, & par des propos preſque libertins, tout ce qu'il y avoit de voluptueux à Grenoble dans la

robe & l'épée. Le deſir d'établir des intrigues dans une ſphere plus vaſte, la tourmentoit, quand une ſcandaleuſe groſſeſſe engagea ſon frere à la faire enlever, en attendant de Rome une ſéculariſation que l'abbé P. . . ſon premier amant à Paris, obtint en 1714.

Madame de Tencin, arrivée à Paris, cultiva les gens de lettres, & fit chez Fontenelle, non des amis, mais des connoiſſances avec leſquelles elle intrigua; Dubois, charmé de ſon eſprit, lui ouvrit ſa maiſon; il en fit comme de ſa femme, & la préſenta au Palais Royal; elle s'établit aux dépens de l'abbé, à la tête d'une maiſon qui fut le rendez-vous de la grande compagnie parmi les jeunes gens ſpirituels & voluptueux, & c'eſt là que je fis ſa connoiſſance; ſon frere y paroiſſoit comme un jeune eccléſiaſtique, dévoré d'ambition, hardi, entreprenant, ſpirituel; peu rebuté des difficultés ou des mauvais ſuccès, ſouple & plein d'artifices.

Il avoit paru d'abord s'attacher, ſous le feu roi, aux Jéſuites & aux Sulpiciens, comme à la ſource des graces: ces compagnies récompenſoient effectivement quiconque avoit le talent de les ſervir en défendant la bulle; & l'intriguant abbé ne ceſſant d'aſſiéger leurs dévotes cellules, alloit à la recherche de quelques ſervices capables de plaire à ces meſſieurs: Tencin étoit pourtant un de ces

jeunes eccléſiaſtiques libertins, ſpirituels & propres à tout, capable ſur-tout de défendre cent bulles, ſi l'autorité l'eût exigé ; mais incapable d'aſſocier une conduite honnête à la défenſe de l'évangile.

Le roi Louis XIV mourut dans ces circonſtances, & le cardinal de Noailles, chef des Janſéniſtes, trouva qu'un tel perſonnage n'avoit point les qualités requiſes pour être revêtu d'une prélature ; l'abbé cependant s'introduiſoit par-tout, il intriguoit & gagnoit du bien par le moyen de l'agiotage, offrant ſes ſervices aux courtiſans, aux princes, aux amis du régent. Sa ſœur, qui l'aidoit dans toutes ces intrigues, le préſentoit par-tout ; & comme on ſait que dans les affaires douteuſes ou difficiles, dans celles où il faut donner un ſens à la loi, la voie des commiſſions eſt celle des miniſtres, l'abbé alloit à la recherche des commiſſions, & la converſion de Law en fut une ; car pour être contrôleur-général, il falloit être abſous de ſon héréſie. Pour être abſous, il falloit un abjuration ; l'abjuration ſuppoſoit une inſtruction préliminaire ; l'inſtruction ne pouvoit être faite que par un apôtre ; cet apôtre, au milieu d'une capitale alors peuplée de vrais Chrétiens & de dévots, devoit être un perſonnage ſûr, & de bonne volonté, comme il faut un confeſſeur indulgent au jeune libertin qui ſe marie.

Law, en effet, n'étoit point marié; il vivoit dans le concubinage, avec une femme enlevée, avant la converſion; il falloit, ſelon les lois de l'évangile, une ſéparation; Law avoit donc beſoin d'un convertiſſeur indulgent qui le déclarât bien converti, & qui lui laiſſât ſa femme. Dans cet état de choſes, Dubois aſſurant qu'il connoiſſoit un bon apôtre qui convertiroit Law à coup ſûr, nomma Tencin; Law & le régent avouerent qu'en effet le choix étoit bon: *je ne vous donnerai point*, diſoit Dubois, *ni un curé, ni un habitué de paroiſſe; ces gens-là ſont trop attachés à des formules, à des maximes, à des regles trop auſteres; vous aurez l'abbé de Tencin, homme d'un grand talent, que je connois à fond; il eſt capable de convertir & de recevoir à confeſſe M. Law & toute ſa maiſon.*

Tencin fut donc choiſi pour convertir le miniſtre des finances, & montra dans cette commiſſion la variété de ſes talens; il l'inſtruiſit, & le convertit, il le confeſſa; il lui laiſſa ſa femme; il reçut même, avec ſolemnité, l'abjuration de l'hérétique, à Melun, le 17 ſeptembre 1719; mais il n'en fit pas un honnête homme. Pour éviter tout l'éclat & le ſcandale d'une cérémonie auſſi inouie, il fallut s'éloigner de la capitale; car on avoit à craindre les mouvemens populaires, les dévots & leurs huées; tout le monde hauſſoit les épaules &

gémiſſoit dans les ſociétés, quand on parloit de la prochaine converſion de Law. On ne lui pardonna pas de tromper le public ſur cette converſion, & on applaudit à vingt pieces de vers qui furent répandues dans ce temps-là. En voici un fragment ; le colonel du régiment de la Calote, aſſociation burleſque, qui plaiſantoit ſur tous les événemens, eſt ſuppoſé donner à Tencin le brevet de primat de Miſſiſſipi.

Nous colonel de la calote,
Pour empêcher par tous moyens,
Que l'erreur des Luthériens,
Et que la doctrine huguenotte
N'infecte notre régiment
D'un pernicieux ſentiment ;
Et pour mettre dans la voie,
Quiconque ſeroit fourvoyé,
Et ſeroit devenu la proie
De l'hérétique dévoyé.
A ces cauſes, vu la ſcience,
Bonnes mœurs, doctrine, éloquence,
Et zele que l'abbé Tencin
A fait paroître ſur tout autre ;
Pour le ſalut de ſon prochain,
Nous lui donnons lettre d'apôtre,
Et de convertiſſeur en chef ;
D'autant qu'en homme apoſtolique,
Il a rendu Law catholique :
En outre par le même bref,
Voulant illuſtrer la ſoutane,
Et donner du poids aux ſermons

Dudit abbé ; nous le nommons
PRIMAT DE LA LOUISIANE.
De plus, quoique l'abbé ſuſdit
Plein d'un évangelique eſprit,
Mépriſe les biens de ce monde,
Et que même contre eux il fronde ;
De notre libéralité,
Pour ſoutenir ſa dignité,
En conſéquence du ſyſtême,
Lui déléguons dîme ou dixieme
Sur les brouillards dudit pays,
Qui du ſyſtême ſont le prix ;
Eſpérant que la cour de Rome
Donnera les bulles gratis.

L'improbation générale des courtiſans & du public précéda les orages qui s'éleverent parmi les dévots & les habitués des paroiſſes de ce tems-là, contre l'ouvrage de l'abbé Tencin ; le curé de ſaint Roch, qui n'avoit pas aſſiſté à la converſion, douta de ſa réalité, & réclamoit je ne ſais quel droit curial. Tencin défendant la converſion, alla trouver le curé, & lui dit que M. Law étoit parfaitement bien converti, & qu'il étoit diſpoſé à le prouver à ſon curé & au public, en rempliſſant les devoirs de paroiſſien, & en prouvant par des largeſſes ſon attachement à ſa religion ; il offrit au curé de le faire communier à la grand'meſſe avec ſa femme, & de lui faire rendre le pain béni avec ſolemnité. Il promit encore de l'engager à

donner du papier à la paroiſſe, pour en accélérer les réparations : enſorte que le curé, charmé des offres ſi édifiantes de Tencin, crut Law effectivement bien converti : le bruit s'étant enſuite répandu que Law devoit communier & rendre le pain-béni, les Pariſiens, curieux de nouveautés & de cérémonial, accoururent à Saint-Roch avec la plus grande affluence, pour voir le miniſtre communier ; ce qui jeta tout ce qu'il y avoit d'ames véritablement pieuſes & honnêtes dans la conſternation : car on étoit religieux à Paris, & on ne vivoit pas dans l'indifférence ſur les myſteres de la religion. Law jouiſſoit alors à Paris du reſpect de tous les ordres de l'état : les ducheſſes lui baiſoient les mains, & les princes lui rendoient fréquemment des viſites. Avant que le ſyſtême tombât en diſcrédit, ce perſonnage étoit devenu ſi important aux yeux de toute la France, qu'il ſe permettoit de véritables impudences, qu'on racontoit comme des traits ſimplement hardis. Preſſé un jour d'audience par un grand concours de perſonnes qui avoient à lui parler, & voulant ſe retirer pour des beſoins urgens, les dames lui dirent : *Monſeigneur, ſi vous n'avez d'autres beſoins que celui de piſſer, ne vous en allez pas ; piſſez ici, & écoutez nous.* Law, ſans s'étonner, uſa de la permiſſion, & piſſa en pleine aſſemblée.

Mais on ne lui pardonna pas auſſi aiſément ſon étonnante

étonnante converſion : & quand elle fut très publique, tout le parti indomptable des janſéniſtes, attaché à une morale de pratique & à des principes invariables, éclata en murmures contre la profanation de ce que nous avons dans la religion de plus reſpectable. Le parti ſulpicien & jéſuitique, moins délicat en pratique & plus attaché au cérémonial, ſoutenoit la vérité de la converſion faite par ſon éleve Tencin. Un événement tel que la converſion de ce miniſtre, étoit pour eux une époque de notre hiſtoire, & l'ouvrage de la providence. C'eſt dans ce conflit des avis contradictoires, qu'on découvrit que madame Law, qui exigeoit les reſpects de toutes les dames de la cour & de la ville, n'étoit qu'une concubine, enlevée autrefois à un négociant anglais, & que Law lui-même avoit été condamné à mort dans ſon pays : alors on dit dans tout Paris, qu'avant d'en faire un catholique romain, Tencin eût dû en faire un honnête homme, & réprimer ſon concubinage, au lieu de le tolérer.

Aux talens de l'apoſtolat, l'abbé joignit ceux de l'agioteur : car c'étoit là ſon unique reſſource, Noailles ayant refuſé de le récompenſer de la converſion : mais Law l'en dédommagea bien amplement, en l'aidant à ſe livrer au commerce de actions de Miſſiſſipi : il étoit une des colonnes de la rue Quincampoix ; & le miniſtre ſe ſervoit de

lui comme d'un homme ſûr pour le ſuccès de ſes commiſſions : on lui donna des avis de la hauſſe & de la baiſſe, avant que le public fût inſtruit des cauſes miniſtérielles qui préparoient les mouvemens. L'abbé avoit changé Law de luthérien en catholique : Law, reconnoiſſant, fit du cuiſtre un homme riche & un homme d'état.

Une place avouée dans le miniſtere, donna cependant du relief & une plus grande autorité au financier, que ſa converſion avoit rendu mépriſable ; alors le miniſtere changeoit aux yeux de toute la France, le plus vil perſonnage en homme important : mais cette élévation n'empêcha pas les progrès des réaliſeurs, & par conſéquent la décadence du ſyſtême. Law voyoit peu-à-peu ſes billets imaginaires, convertis en choſe effective par les plus aviſés des agioteurs ; pour augmenter le crédit de ſa banque, il avoit fait réſilier le bail des fermes générales, qui fut ajouté aux avantages de la banque ; ce qui avoit été un nouvel appât : mais rien ne pouvoit aſſouvir la ſoif de l'or des roués, des miniſtres en place, de Dubois, de madame de Berry, des courtiſans. On multiplioit les billets ; on créoit les millions & les milliards, le crédit s'affoibliſſoit d'autant, & le miniſtre rembourſant des rentes, des offices, ſe préparoit à manquer aux actions. Vainement eut-il recours à la proſcription de l'argent ; vainement forçoit-il de porter

l'argent à la banque, plus vainement encore fut-il défendu de garder de l'argent monnoyé au-delà de 500 liv. ſous peine de confiſcation au profit des dénonciateurs, & de 10,000 livres d'amende. Cet arrêt ſervoit à perdre & à diſcréditer la banque. On dénonça Nicolaï, comme poſſédant, contre les ordres du roi, une grande ſomme d'argent qu'il avoit réaliſée, & qu'il tenoit cachée: *Mon argent*, répondit fiérement Nicolaï, *eſt au ſervice du roi, mais il n'appartient à perſonne.*

La fureur pour le papier, juſqu'à ce moment là, avoit été telle, que Law avoit perſuadé les Pariſiens, que l'argent & l'or étoient inutiles, embarraſſans & dangereux, & qu'il viendroit un temps, qui n'étoit pas loin, où ces métaux ne vaudroient bientôt que pour des meubles & de la vaiſſelle, & qu'ils ſe vendroient alors au prix du cuivre & du fer; les bons Pariſiens le crurent un moment: cependant les billets, ces repréſentations fantaſtiques des richeſſes, avoient fait un tel progrès, & la maſſe s'en étoit tellement accrue, que les marchandiſes hauſſerent prodigieuſement; l'aune de drap de 15 liv. ſe vendit 50 liv. & la livre de café qui ſe donnoit pour cinquante ſols, ſe vendoit 18 liv. les ouvriers qu'on faiſoit travailler pour quinze ſols, vouloient 3 liv. à cauſe du prix des ſubſiſtances; alors celui qui n'étoit pas agioteur, paſſoit pour un homme timide ou un ſot; & les

princes, les prélats, les grands ſeigneurs, les miniſtres ſur tout, Law lui-même, agiotoient, par le moyen des courtiers qui gagnoient autant que leurs commettans, par les retenues qu'ils faiſoient ſur eux : les ducs de la Force, de Guiche, d'Antin, le prince de Rohan, d'Eſtrées & Louvigni, des princes étrangers, le prince des Deux-Ponts, gagnerent des richeſſes qu'on diſoit immenſes : on achetoit aux couvens des rentes, on leur donnoit des billets avec leſquels ils rembourſoient, & on ſe mettoit à leur place. Lafaye, ſecrétaire des commandemens du duc de Bourbon, étoit à la tête d'une ſociété d'agioteurs, hommes & femmes, qui gagnerent 80 millions ; des valets allant agir pour leurs maîtres & agiotant pour eux, les quittoient dans quinze jours, étant devenus plus riches que ceux même qui les commandoient ; quelques femmes publiques, vendant leurs charmes, s'enrichirent ; tout petit commis de finance, qui eut le génie de l'art, devint millionnaire ; le prince de Conti ne profita que de 4 à 5 millions, étant mal ſervi par ſes agens ; il paya ſes dettes, & retira la principauté de Martigues & le duché de Mercœur. On aſſura que M. le duc, ſi contraire aux idées de Law, fut gagné à force de billets qu'on lui donna, pour qu'il ne fût plus l'ennemi du ſyſtême : madame de Prie, ſa maîtreſſe, en eut pour ſa part, de même que madame de Neſle. Tous les favoris

du régent furent récompenſés, pour ne point attaquer les principes de Law, excepté Broglio, jeune libertin, mais honnête & facétieux, qui diſoit ſans ceſſe à Law, qu'il ne ſortiroit jamais du royaume, & qu'il y ſeroit pendu.

On ſe jouoit des propriétés dans le cours du ſyſtême; & du jeu des propriétés à celui de la liberté, il n'y avoit qu'un pas. Le feu roi d'ailleurs avoit tellement habitué les Français à croire que leurs biens & leur vie étoient la propriété du prince, qu'on ne trouva point étrange à Paris qu'on enlevât les mendians valides, les domeſtiques ſans place, les journaliers, les garçons de métiers, pour les envoyer peupler le Miſſiſſipi; des jeunes filles ſans état, n'étoient pas épargnées; & le gouvernement avoit trouvé le moyen d'en avoir beaucoup, en donnant 10 liv. pour l'enlevement d'une perſonne, avec des gratifications particulieres, lorſqu'on prendroit quelque couple qui paroiſſoit habile à la propagation.

Un jour de dimanche, les Pariſiens ſortant des vêpres, & ſe trouvant en grand nombre, ſe demandoient entr'eux ſans ſe connoître, des nouvelles de leurs enfans: incontinent une rumeur générale ſe répandit dans tout Paris contre les enlevemens; on tomba ſur les archers; on en maſſacra quatorze: le jour ſuivant il y en eut douze de tués ou eſtropiés, ſans que le régent, qui trouva

que le peuple avoit raiſon, & que les miniſtres avoient tort, voulût permettre qu'on fît des recherches ſur ces aſſaſſinats : le conſeil ſe borna à donner des regles aux enlevemens : il déclara qu'on ne pourroit enlever que les mendians, les gens ſans aveux, & qu'il falloit rendre la liberté aux ouvriers & aux gens domiciliés : le reſte qui fut pris, fut conduit dans des charrettes en Bretagne, pour y être embarqué : on lioit les pieds & les mains à ces miſérables, & on les mit en dépôt dans des priſons ou dans les foſſés des villes de Bretagne. Ils y périrent tous de faim ou de froid, attendant leur embarquement, que la chûte du ſyſtême empêcha : la cour évoqua l'ordre alors d'envoyer à Miſſiſſipi.

CHAPITRE VII.

Projet avorté du nouveau miniſtere ; l'abolition du parlement.

DEPUIS le lit de juſtice des Tuileries, le parlement avoit gardé le ſilence ; car ce corps, conſéquent dans ſes principes d'ambition, & ayant le ſentiment de ſon état douteux & précaire, ſe tait, quand les rois lui commandent le fouet à la main, ou lorſque le peuple, dont il eſt ſenſé dé-

fendre les intérêts, ne le ſoutient point par des mouvemens : le parlement d'ailleurs agiotoit, non en corps, mais ſes membres tâchoient de s'enrichir comme les autres : & Novion, comme on l'a vu, avoit eu l'art de jouer le miniſtre même des finances, en changeant ſa terre en argent effectif, & en la reprenant avec des billets ; enſorte qu'avec des billets il eut & ſa terre & ſon argent.

Mais quand Law voulut, par un autre acte miniſtériel, dépouiller les agioteurs de la moitié de la valeur de leur papier, il fallut traiter avec le parlement, qui fit des remontrances, ſe ſentant fort d'aſſocier à ſa cauſe celle des agioteurs qu'on avoit mécontentés. Le parlement alla donc au Palais-Royal chez le régent, qui le reçut avec diſtinction, & lui dit qu'il vouloit ſe réconcilier avec le parlement : l'édit de diminution fut révoqué ; mais l'édifice avoit commencé d'écrouler : & quand ces billets, déjà décriés, billets que toutes les remontrances ne pouvoient relever, furent rétablis dans leur ancienne valeur, tout le monde ſe porta en foule à la banque pour retirer l'argent : alors on reconnut l'abus du ſyſtême ; les paiemens furent ſuſpendus ; & le peuple s'abandonna à ſa fureur : on promit de ne payer que les billets de dix livres ; ce qui ne le contenta pas ; il s'attroupa donc, & l'autorité armée des miniſtres crut devoir repouſſer les attroupemens.

D'Argenſon, une fois enrichi, laiſſa Law, s'attacha aux freres Pâris, & ſe rangea du côté du parlement, c'eſt à-dire, du côté du plus fort : car, cette cour, encouragée par l'opinion publique, continuoit de ſoutenir avec fermeté ſon oppoſition contre Law. Jamais auſſi elle n'avoit attaqué des opérations miniſtérielles auſſi odieuſes ; & jamais les miniſtres ne s'étoient joué ſi impudemment de la fortune & de la propriété des Français par de ſimples arrêts du conſeil : auſſi furent-ils conſternés de ce que le duc d'Orléans, qui ne connut jamais à quelle cataſtrophe aboutiroient les principes de Law, leur avoit déclaré, après s'être uni à eux un moment. Dubois, Law, le duc de la Force avoient ramené le régent, en lui montrant dans la magiſtrature une multitude de mécontens ligués contre l'autorité ſacrée d'un roi mineur, allant juſqu'à propoſer l'anéantiſſement de cette magiſtrature ; qu'il falloit punir par un acte de vigueur, en rembourſant les charges par des billets. Le parlement, qui fut informé de ce ſtratagême, avoit propoſé de faire enlever le contrôleur-général, de lui parfaire ſur le champ ſon procès, & de le faire pendre dans la cour du palais.

Law, échappé du péril, parce qu'il avoit de bons chevaux, ſe rendit à la hâte avec Dubois chez le régent, & dit qu'il mettroit à la raiſon meſſieurs

meſſieurs du parlement, dont il rembourſeroit les charges avec du papier, & Dubois fit obſerver au prince, que ſes projets étoient tels, que, par une facile opération, il détruiroit la vénalité des charges, depuis ſi long-temps odieuſe aux Français, & qu'il feroit rendre la juſtice gratuitement: que la magiſtrature ainſi réformée, deviendroit dans l'état, le corps le plus reſpecté des peuples, quand il n'en ſeroit plus le fardeau. Ces nouvelles idées, ces vues du bien public plaiſoient au régent: & Law & Dubois ſe concertoient pour former un plan de deſtruction de toute magiſtrature. Voici les élémens de leurs projets qu'ils préſenterent en gros, & ſur le champ.

La baſe de la révolution étoit de rendre au roi tous les offices de judicature, de les ravir à chacun des magiſtrats, & d'en rembourſer la finance en billets de banque, qui avoient cours, en éteignant, par cette opération, cette portion des dettes de l'état.

Des commiſſions révocables pour rendre la juſtice, devoient occuper enſuite les places abolies, & les offices qu'on vouloit ſubſtituer, ne devoient durer qu'un an, ſi on n'étoit pas content du magiſtrat, qui, au contraire pourroit être continué dans ſa charge, s'il conſentoit de concourir avec le miniſtere à la réforme des finances & au ſuccès des projets du gouvernement. Enfin Dubois

& Law ſe propoſoient d'adminiſtrer la juſtice gratuitement aux peuples ; ce qui leur étoit pour eux, le chef-d'œuvre de toutes les ſpéculations, & le grand & plauſible prétexte de cette grande entrepriſe.

Les corps, dans un état, ne doivent pas s'attendre à la reconnoiſſance des princes, lorſqu'après des ſervices qui leur ont attiré quelque conſidération de la part des chefs qu'ils obligent, il leur arrive de manquer un moment de favoriſer leurs paſſions. Auſſi le régent oublia-t-il bientôt qu'il tenoit tout ce qu'il étoit, d'un ſimple arrêt du parlement : il oublia ſes négociations avec cette compagnie, ſes ſoumiſſions & les conditions qu'il avoit accordées, moyennant qu'on lui adjugeât la régence ; il ne ſe reſſouvint que des anciennes maximes de ſervitude du parlement, auxquelles le feu roi avoit conduit inſenſiblement cette compagnie, après lui avoir ôté la prérogative même de faire des doléances & des repréſentations que les Vandales & les conquérans écoutent des peuples conquis & enchaînés ; le régent avoit même fait déclarer qu'elle ne tenoit ſon autorité que de la miſſion du monarque, dont les membres du parlement n'étoient que les officiers. Cette doctrine de Louis XIV, auparavant avouée des parlemens, favoriſoit beaucoup les projets de Law & de Dubois ; mais ils redoutoient encore, & avec raiſon,

les obſtacles que les cours ſouveraines pourroient oppoſer à leur propre deſtruction. Fermement réſolus néanmoins de perdre un corps capable de toute ſorte de réſiſtance au projet inoui de bouleverſer le gouvernement, Law & Dubois pourſuivirent ce grand projet, qu'ils firent d'abord approuver du régent.

Heureuſement les bonnes têtes du conſeil ſe réunirent contre l'aventurier & contre l'abbé; elles démontrerent tout ce qu'il y avoit d'extravagant & d'injuſte dans ce projet. On repréſenta qu'on ne trouveroit point de juges capables ou diſpoſés de ſuccéder à la véritable magiſtrature, laquelle, quoique ſéparée des autres corps de l'état, étoit alliée à la haute nobleſſe, & diſpoſoit d'une armée de procureurs, d'huiſſiers, de clercs & ſecrétaires, qui, étant à la fois juges & parties des délits, employeroient le ſacré & le profane, pour réſiſter au miniſtere, pour conſerver leur état. On demanda quelle autre eſpece de force on pouvoit oppoſer à la force qui défendroit les propriétés, & ce qu'il y a de plus ſacré dans la vie civile : on conſidéra que, dans les provinces, il eſt des capitales alimentées & enrichies du ſeul produit des procédures, & qu'une telle révolution, les réduiſant à la famine, y allumeroit le feu de la diſcorde. On dit qu'il falloit d'abord leur envoyer des armées entieres pour les contenir, parce qu'elles ſeroient livrées

néceſſairement à une déſolation extrême, & peut-être à des ſéditions, & qu'il falloit donc les gagner & les engager à ſe ſoumettre aux plans du miniſtere.

Le duc de Saint Simon, l'ennemi déclaré des parlemens, alla encore plus loin que tous, & après avoir obſervé que la maiſon de Bourbon devoit le trône au parlement, dont les arrêts ſauverent la loi ſalique, il dit qu'il étoit bon de conſerver des corps qni étoient les plus zélés défenſeurs des lois fondamentales de l'état : il obſerva que, *malgré les abus ſéditieux*, dont le parlement s'étoit ſi ſouvent rendu coupable, il falloit encore le conſerver comme une entrave néceſſaire à l'excès de la puiſſance royale, à l'exercice de la tyrannie, à la volonté d'un Charles IX, d'un Louis XI, ou d'un Néron, ſi jamais un tyran devoit régner en France. Il dit que ce corps étoit néceſſaire à tous les rois, bons ou mauvais, comme un boulevart contre des miniſtres, des favoris, des maîtreſſes, des confeſſeurs dangereux ou deſpotiques, & comme une barriere impénétrable aux entrepriſes de Rome, du clergé national & d'un ordre religieux (les Jéſuites) qui pourroit gouverner un jour la conſcience d'un monarque idiot, timide & ſoumis aux maximes des confeſſeurs que ce corps lui deſtineroit. Toutes ces raiſons alarmerent le régent, qui avoit toujours l'eſprit juſte & le cœur

droit dans les plus grandes affaires du gouvernement. Il rejeta donc le projet d'abolir le parlement, que Dubois deſiroit ; mais on alarma les chefs de la magiſtrature, en leur faiſant entendre qu'on avoit tous les moyens de les humilier & de les anéantir, s'ils perſiſtoient dans leurs ſyſtêmes de réſiſtance aux opérations du gouvernement. Cependant Law & Dubois ne ſe crurent point vaincus, & réſolurent de reprendre le projet dans un temps plus favorable : mais Dubois détermina le régent à ſacrifier le contrôleur général, à le ſouſtraire aux pourſuites du parlement & à la fureur du peuple ; il fut reconnu qu'il étoit néceſſaire que Law ſe démît de ſa place ; l'adminiſtration fut confiée à Desforts, d'Ormeſſon, la Houſſaye & Fagon ; mais comment gouverner le département des finances ? le tréſor royal étoit vuide : l'argent étoit caché par les agioteurs ou les propriétaires ; le papier n'avoit aucun crédit, le commerce étoit perdu, & la plupart des familles des plus reſpectables, des agioteurs eux-mêmes, étoient ruinés. C'eſt dans ces triſtes circonſtances que le Pariſien, ſans perdre ſon caractere, plaiſanta encore ſur ſes malheurs :

Sur l'air : *des Pendus.*

Lundi j'achetai des actions ;
Mardi je gagnai des millions ;

Mercredi j'arrangeai mon ménage ;
Jeudi je pris un équipage ;
Vendredi je fus au bal,
Et ſamedi à l'hôpital.

C'étoit en effet l'hiſtoire déſaſtreuſe du ſyſtême.

Le régent, déconcerté des calamités de la France, réſolut alors de rappeller d'Agueſſeau ; mais pour cela, il falloit éloigner d'Argenſon, qui occupoit ſa place ; il obligea Law lui même, à lui en apporter la nouvelle ; d'Agueſſeau refuſa les ſceaux ; mais après une itérative, il les reprit.

CHAPITRE VIII.

Suite des opérations du nouveau miniſtere ; le parti janſéniſte eſt humilié.

AVANT de montrer par quels degrés l'abbé Dubois parvint à perſécuter les janſéniſtes, qui avoient ſi bien ſervi le duc d'Orléans quand il fallut caſſer le teſtament de Louis XIV, il eſt néceſſaire de montrer l'état des affaires de France avec la cour de Rome, & de les reprendre à l'époque où nous les avons laiſſées à la fin du chapitre XI du tome II.

Bentivoglio, nonce du pape à Paris, toujours animé contre l'influence des janſéniſtes ſur le conſeil d'état, ſur le conſeil de conſcience & ſur les parlemens, ne ceſſoit, dans ſes dépêches, de repréſenter la régence de Philippe d'Orléans comme l'époque de la ruine de la religion dans le royaume. Il étoit ſoutenu par le jéſuitiſme, par le ſulpicianiſme, & par tout ce qui reſtoit de l'ancien miniſtere du feu roi. A cette cabale ſe joignoient les partiſans du duc du Maine & du comte de Toulouſe, & tous les évêques que Tellier avoit élevés à l'épiſcopat. Cette faction redoutable ne pouvoit voir de ſang froid la feuille des bénéfices entre le mains du janſéniſte cardinal de Noailles; & les dépêches, qui partoient à chaque courrier pour Rome, contenoient des expreſſions outrées pour empêcher le pape de donner des bulles aux évêques nommés par le cardinal.

Le pape Clément XI, moins ardent que le nonce & les vieux prélats de l'égliſe de France, ſe ſeroit plaint, s'il eût oſé, de leur véhémence; mais tel étoit ſon caractere, que ce pere commun des fanatiques pour ſa bulle, & des indifférens, travailloit, écoutoit, parloit & écrivoit toute la journée & pendant des mois entiers, ſans rien déterminer; tel eſt du moins le portrait que faiſoit de lui au régent un de ſes amis intimes, qui rendoit

compte à la cour de France de l'intérieur des chambres de Clément.

Ce pape aimoit d'être inſtruit par des voies détournées, ſur-tout à l'inſu de ſes miniſtres, de toutes les affaires & des anecdotes relatives à ſa conſtitution ; il avoit de grandes difficultés enſuite à donner audience à ceux qui étoient chargés de le voir : les affaires étoient toutes ſuſpendues par la crainte ou l'incertitude des ſuccès. Il laiſſoit ſes lettres ſans réponſe, les importantes ſur-tout, parce qu'il vouloit les travailler, & qu'il croyoit que lui ſeul en étoit capable. Depuis trois mois, le cardinal de Rohan lui avoit écrit, & il n'avoit pas répondu. Le cardinal s'en étant plaint hautement, & ſon mécontentement ayant été rapporté à Rome, le pape gronda toute ſa maiſon de ce qu'on lui avoit caché la lettre du cardinal de Rohan ; & après de longues recherches, il ſe trouva qu'il l'avoit renfermée lui-même ſoigneuſement : il vouloit réparer la faute par une réponſe ; mais il négligea ſa lettre à cauſe de la délicateſſe des affaires, & ne répondit pas de très-longtemps. Cette puſillanimité n'étoit pas condamnable ; il ſe reſſouvenoit qu'il avoit jadis été violenté pour donner ſa bulle fameuſe, & quand il l'eut donnée, les oppoſitions étoient devenues pour lui un chagrin cuiſant, la faction janſéniſte reconnoiſſant que les jéſuites l'avoient extorquée pour

en

en faire l'inſtrument de leur vanité, de leur envie & de leur vengeance.

A la fin d'octobre, le cardinal de la Trémoille, notre miniſtre à Rome, lui préſenta la déclaration du roi, pour impoſer ſilence aux deux partis moliniſte & janſéniſte; mais le pape étoit bien loin de deſirer qu'on gardât le ſilence ſur ſa bulle; il vouloit qu'on la défendît, qu'on la proclamât, & il laiſſa la Trémoille dans l'incertitude ſur ce qu'il feroit relativement à ce ſilence commandé; mais il dit qu'il y penſeroit. La Trémoille vouloit l'engager à s'expliquer, & le pape aigri, lui dit qu'il parleroit par des faits. Clément étoit, dans cette circonſtance, dans la plus grande perplexité & dans l'irréſolution; car on l'avoit perſuadé de faire arrêter & de renfermer dans le fort Urbain, Peterboroug, pair d'Angleterre, qui voyageoit en Italie pour attenter, diſoit-on, à la vie du prétendant; & la nation anglaiſe, outragée d'avoir un pair renfermé dans un château du pape, pouſſoit de ſi hauts cris, que ſi Clément ne l'eût bientôt délivré avec politeſſe, le roi Georges parloit déja d'envoyer une eſcadre pour bombarder Civita-Vechia.

Au commencement de l'année ſuivante, les miniſtres & tous les dévots de Paris avoient les yeux ouverts ſur l'alliance que le régent paroiſſoit vouloir contracter avec l'Angleterre; ils diſoient

que c'étoit la ruine extrême de la maiſon de Stuart ; ils cabaloient de toutes manieres contre les réſolutions du régent, & tâchoient de ſe liguer avec toutes les puiſſances qui auroient voulu les écouter. Le cardinal Ottobonni écrivoit au cardinal Alberony, lui propoſant d'entretenir une correſpondance avec la cour de Rome, relativement à la France, liguée contre la bulle, contre le catholicisme & contre la royauté légitime d'Angleterre. Il envoyoit des mémoires & des plans contre le régent. La cour de Rome, irritée d'ailleurs de ce que le régent ne défendoit point les intérêts de la bulle *unigenitus*, avec tout le zele que Louis XIV auroit montré, ſe plaignit par un bref de ce que la déclaration du roi impoſoit ſilence aux deux partis ; le régent reçut gracieuſement Bentivoglio, & le bref dont il avoit reçu la copie avant d'accorder l'audience, & dit au miniſtre du pape qu'il avoit regardé cette déclaration comme l'unique remede pour obtenir la paix, à la faveur d'une eſpece de treve & de ſuſpenſion d'aigreur & d'hoſtilités entre les deux factions, & prit le nonce à témoin, comme cette démarche n'avoit déplu qu'aux fanatiques des deux partis : le nonce répartit, que le pape étoit offenſé de ce que, par cette déclaration ſur le ſilence, les hérétiques & des catholiques

étoient mis dans la balance, & de ce qu'ils étoient auſſi favorablement traités les uns que les autres; que cependant on voyoit dans les *acceptans* la bulle, des chrétiens ſoumis & des défenſeurs de la vérité, & dans les *appellans*, des rebelles, qui ſemoient l'erreur dans l'état; il dit que cette égalité de traitement étoit injuſte, & ſe plaignit de l'arrêt audacieux du parlement de Rennes. Le régent répondit qu'il n'excuſoit pas le plaidoyer de l'avocat général du parlement de Rennes, qu'il trouvoit plein d'extravagances; mais en cela même, il prétendit démontrer la néceſſité du ſilence. Le nonce ſe plaignit en même temps de ce qu'il avoit permis que cet arrêt & le plaidoyer fuſſent publiés, affichés, criés publiquement dans les rues, & ſoutenus de la Sorbonne & de l'archevêque de Paris; le régent, pour appaiſer le nonce, répliqua que cette Sorbonne n'étoit plus compoſée que d'inſolens ambitieux, qu'il ne pouvoit plus contenir; le nonce ajouta encore que le pape perdroit toute eſpérance de conciliation, quand il verroit paroître l'appel du cardinal de Noailles, dont on étoit chaque jour menacé.

Les affaires avec la cour de Rome devenoient de jour en jour plus épineuſes. L'inquiſition avoit ſévi contre les appellans, & le nonce du pape

ſoulevoit les prélats, les jéſuites, les dévots, & Saint Sulpice contre les ennemis de la bulle & contre le partiſans du nouveau gouvernement. Le parlement ſoutenoit de toutes ſes forces les janſéniſtes, & les chambres brouillées entr'elles, ne ſe réuniſſoient que contre Rome. Ceux à qui le pape avoit refuſé des bulles pour les prélatures auxquelles le régent les avoit nommés, agiſſoient ſourdement contre Clément XI, & toute l'égliſe de France étoit dans la plus étrange agitation.

Bentivoglio, plus fanatique que négociateur dans ces terribles circonſtances, inſpiroit au pape de ſe liguer au corps épiſcopal, en général dévoué à la cour de Rome & ſoumis à la bulle : le pape dans ce cas devoit écrire aux cardinaux de Biſſy & de Rohan, généraux de l'armée moliniſte, que tout projet d'accommodement avec les janſéniſtes étoit rompu. Ces deux cardinaux, ajoutoit Bentivoglio dans ſes dépêches, ſe mettroient à la tête de l'avant-garde, compoſée d'environ cinquante évêques, aſſez bien intentionnés pour ſoutenir l'autorité du ſouverain pontife ; ils condamneroient l'appel, & le pape viendroit enſuite à la tête du corps de bataille, fulmineroit des ſentences, éloigneroit de ſa communion les appellans & oppoſans, & on verroit alors approcher de l'armée militante les prélats plus tranquilles ou courtiſans, & s'unir aux cinquante premiers.... Bentivoglio ajoutoit

d'ailleurs que tout le clergé de France étoit animé contre les parlemens, contre leur hardieſſe & leurs entrepriſes, puiſqu'ils avoient oſé récemment brûler des mandemens; il diſoit qu'il avoit des intelligences avec le haut-clergé, & que le pape ſeroit ſoutenu dans le combat. Il recommandoit au ſouverain pontife de retenir ſur-tout les bulles refuſées depuis ſi long temps aux évêques nommés, diſant qu'ils étoient les créatures de la maiſon de Noailles, & que cette maiſon & ſes partiſans n'avoient d'autre religion que celle des circonſtances & celle qui paroiſſoit régner à la cour; il ajoutoit, dans ſes dépêches ſecrettes, que les Noailles, dans tous les temps, avoient pour maxime d'être diviſés en deux factions; que chacune faiſoit ſa cour à l'un des principaux partis, afin d'être toujours aſſurée de triompher quelque part & de ſecourir la partie vaincue; il ajoutoit des exemples de cette vérité, tirés de l'hiſtoire du dernier regne & de celle du régent; il aſſuroit que, quoique dans ce moment le duc de Noailles janſéniſte ſe trouvât diſgracié, ſes créatures n'étoient pas moins nommées aux évêchés; il diſoit qu'il falloit perdre ces prélats, ne pas permettre que des ſujets dont on n'étoit pas aſſuré puſſent arriver à l'épiſcopat, & oppoſer à la phalange du cardinal de Noailles, le général de l'armée ennemie.

Mais le régent étoit de plus en plus irrité & des longueurs de la cour de Rome, & des troubles domeſtiques de la France, pour une bulle ; il vouloit la paix ſincérement ; & après des négociations, après cent eſſais divers, il avoit réſolu d'en venir à la derniere raiſon des rois envers la cour de Rome, non en lui faiſant une guerre ſanglante, mais en décompoſant l'édifice politique de ſa puiſſance ſpirituelle dans le royaume : il ne manqua pas d'écrivains profonds dans l'hiſtoire de l'établiſſement du pouvoir du ſouverain pontife, qui vouloient le réduire à la ſimplicité primitive & républicaine de l'égliſe, lorſqu'elle n'agiſſoit que par des décrets conſentis par l'égliſe univerſelle. Le régent s'adreſſa à ces érudits, au duc de Saint-Simon qui eut ordre de converſer avec eux, & de rechercher les moyens d'occcuper la cour de Rome & le nonce, de divers objets différens de la bulle. Il ſavoit que cette cour étoit ſoutenue par les princes légitimés, par les partiſans du gouvernement de Louis XIV ; il ſavoit que les Jéſuites & les Sulpiciens étoient unis pour ſa défenſe, & qu'ils étoient prêts à tout entreprendre pour qu'elle fût vigoureuſe & triomphante : il fit venir le recteur des Jéſuites & le ſupérieur général de Saint-Sulpice, & dit à tous deux enſemble, qu'il alloit rendre leurs compagnies l'objet du mépris de toute la France, s'ils ſe liguoient

plus long-temps avec la cour de Rome pour éloigner de leurs ſieges les prélats qu'il avoit nommés évêques ; il leur dit qu'il dévoileroit leurs intrigues ſecretes, & qu'il les montreroit à la face de la terre comme des hypocrites & des turbulens qui, ſous prétexte de défendre la bulle & ſe donner la gloire de défendre la religion, vouloient perdre l'état & y fomenter des troubles ; il leur montra des dépêches interceptées, & les appella traîtres à la patrie ; & s'adreſſant à MM. de Saint-Sulpice, il dit à leur chef qu'ils étoient d'autant plus dangereux, que ſous l'extérieur de la tranquillité, de la modeſtie & de la piété, ils faiſoient agir leurs anciens éleves & les animoient : il finit cet entretien, en diſant que les bons chrétiens une fois éclairés, ſeroient indignés de ſe voir les inſtrumens de l'ambition de quelques religieux ou de quelques prêtres faits, par état, pour s'occuper dans l'intérieur de leurs maiſons de la piété, plutôt que d'intrigues ambitieuſes ; & il leur tourna le dos.

Le duc de St-Simon travailla en même temps à la ſolution des problêmes hiſtoriques, qui devoient terminer les différends avec la cour de Rome ; & on ſuſcita tous les théologiens courtiſans, intéreſſés à réſoudre les queſtions au gré de la cour de France ; on leur demandoit : *Si le refus du pape de donner des bulles n'atténuoit point le concordat ?*

Convient-il pour le bien de l'état & de la religion, que le pape laiſſe auſſi long temps les égliſes vacantes ?

Que convient-il de faire pour obliger le pape à donner des bulles ?

Seroit ce un moyn convenable que de défendre de prendre aucune expédition à Rome ?

Comment pourvoir alors au gouvernement de l'égliſe ?

Les réponſes à ces queſtions furent toutes *à la françaiſe*, pour conſerver l'expreſſion des Ultramontains ; c'eſt à-dire, qu'elles obligerent le pape à accorder les bulles, ou à perdre la plupart des prérogatives dont la cour de Rome jouit dans le royaume de France.

La ſouverain pontife en étoit conſterné ; mais Bentivoglio écrivoit à Rome lorſqu'il voyoit le pape prêt à céder aux deſirs du régent, que ſa démarche ne ſeroit point approuvée en France du parti des bien intentionnés, ni des fideles, qui ſeroient ſcandaliſés de ce que le ſouverain pontife admettoit dans l'égliſe des prélats hypocrites qui en dévoreroient les entrailles ; il diſoit que le pape devoit tenir ferme contre le conſeil irréligieux du régent, qui alloit être bien embarraſſé de ſon alliance prochaine avec les Anglais ; que le pape devoit s'attacher avec conſtance aux fideles, qui, ſous l'étendart du roi Jacques, alloient faire une

deſcente

deſcente dans les poſſeſſions de l'uſurpateur de l'Angleterre, les ravager & déconcerter l'ennemi de la religion : il avouoit que la cour de Rome avoit un ennemi redoutable dans les parlemens ; mais il ajoutoit que le premier préſident de Meſmes étoit bien intentionné pour le St Siege, & ſollicitoit le pape de lui accorder les graces qu'il lui avoit demandées, pour ſon frere le bailli de Meſmes, ambaſſadeur de l'ordre de Malthe. Il diſoit que le pape auroit ſouvent beſoin du premier préſident ; que les récompenſes ne déplaiſoient pas au magiſtrat ; qu'il ſeroit expédient que le cardinal-miniſtre lui écrivît, que le pape lui accordoit les faveurs, en conſidération de ſes bons offices envers la cour de Rome, & que par ces moyens le régent trouveroit des difficultés à faire accepter aux chefs du parlement les innovations dont il menaçoit le ſouverain pontife ; le nonce ajoutoit que, ſi le pape fléchiſſoit, il confirmeroit la cour de France dans la funeſte opinion où elle eſt qu'il faut l'intimider, la menacer & lui enlever quelques-unes de ſes prérogatives, ou même l'état d'Avignon, pour la maîtriſer, diſant que le régent étoit trop abandonné des véritables fideles, pour craindre qu'il entreprît quelque coup contre la dignité ou les droits de la cour de Rome en France ; il aſſuroit que le plus sûr moyen d'affermir la cour de Rome, à préſent qu'elle ſembloit

balancer, étoit de montrer la force, le courage & la patience des pontifes de la primitive égliſe ; & qu'à cet aſpect le régent reculeroit d'effroi & ſeroit vaincu.

Ces dépêches du nonce Bentivoglio furent déchifrées & décachetées à la grande poſte, & lues au conſeil des affaires étrangeres. On apprit quels évêques, quels docteurs & quels perſonnages excitoient des troubles en France contre le cardinal de Noailles. Mais la cour de Rome, plus ſage encore que Bentivoglio n'étoit fougueux, réſolut d'accorder les bulles, en fit la promeſſe au cardinal de la Trémouille, & lui déclara qu'elle ne cherchoit plus que les moyens, en les accordant, de ſauver l'honneur du St Siege. Vainement les Jéſuites, les Sulpiciens, tous les dévots de l'ancien temps de Louis XIV, écrivirent-ils à Rome, pour exhorter la cour de Clément à tenir ferme ; vainement ſuſcita-t-on contre le pape les cardinaux les plus attachés à la bulle ; Clément XI leur fit déclarer, par le cardinal miniſtre Paulucy, qu'il avoit jugé à propos de concéder les bulles, pour ne pas donner aux ennemis de l'égliſe romaine un prétexte, en les refuſant, d'entretenir le feu qu'ils avoient allumé, à l'occaſion de la bulle ; le pape ajoutoit ingénuement, qu'il manquoit de preuves ſuffiſantes pour juſtifier ſon refus des bulles, quand on lui rappelloit les

conditions du concordat ; enfin il diſoit, que le régent de France, ayant défendu aux ſujets du roi de ſolliciter à Rome l'expédition des bulles pour tout bénéfice, le ſeul ſoupçon d'héréſie dans les ſujets, à qui la cour de Rome en avoit refuſé, ne pouvoit entrer en parallele avec les maux réels qui devoient réſulter de la détermination extraordinaire du duc d'Orléans.

Le pape aſſuroit, en même temps, les zélés partiſans de l'autorité de la cour de Rome, qu'en accordant les bulles, l'honneur du St Siege étoit maintenu dans toute ſon intégrité, le cardinal de la Trémouille l'ayant aſſuré que la conſtitution ſeroit acceptée dans les dioceſes des évêques qu'il avoit réſolu de pourvoir.

Mais cette condeſcendance du pape, effet de ſa charité ſi louable dans un ſouverain pontife, fit un effet ſi prodigieux dans l'eſprit des zélés partiſans de ſon autorité en France, qu'ils pouſſerent contre lui les plus hauts cris ; & parce que ce pape n'étoit plus l'inſtrument de leur haine contre les prélats nommés & contre le cardinal de Noailles, il n'étoit plus qu'un pontife politique qui commençoit dans ſa vieilleſſe à radoter ; Bentivoglio qui écoutoit leurs plaintes, les animoit davantage par celle qu'il portoit lui-même ſur la conduite du pape, tandis que dans ſes dépêches il ne ceſſoit de faire le tableau encore

exagéré des troubles que la conceſſion des bulles occaſionnoit. Le pape, pour appaiſer leur fureur, réſolut de leur accorder quelque avantage, non contre les évêques nommés, mais contre les ennemis ouvertement déclarés de la bulle, c'eſt à-dire, contre les évêques oppoſans.

C'eſt ainſi que Clément XI conſpira l'orage prêt à éclater contre la cour de Rome ; car, lorſqu'il propoſa dans le conſiſtoire les égliſes de France, on avoit nommé une commiſſion à Paris, pour aviſer aux moyens de réprimer le pape. Le duc d'Ayen, dont la belle-fille étoit niece du cardinal de Noailles, avoit ouvert l'avis de faire un appel général au futur concile, au nom de la nation : le duc de Noailles l'avoit appuyé ; & ils avoient été ſoutenus par le duc de Saint-Simon, qui, quoique religieux & dévot, devenoit furieux, quand on parloit de la cour de Rome. Le comte de Toulouſe avoit adhéré auſſi à ce ſentiment, & le régent ne l'avoit point contredit.

Mais le prince de Conti, le garde-des-ſceaux, les maréchaux de Villeroy & de Villars s'étoient fortement oppoſés à cette propoſition, & ce dernier avoit même ajouté avec ſa liberté militaire, qu'il ne vouloit pas changer de religion dans ſes vieux jours.

Malgré cette diviſion dans le conſeil de régence

ſur des affaires extrêmes, le pape vouloit toujours accorder quelque faveur au parti qu'il avoit humilié, en accordant des bulles. Ce parti-là étoit conſterné; il avoit même beſoin d'encouragement, frappé depuis quelques jours de la *nouvelle ſcandaleuſe*, diſoit il, qui courut dans Paris, que le conſeil de régence vouloit, au nom de la nation, que le parlement appellât au futur concile, de la fameuſe bulle; c'eſt pour cette grande affaire que les conférences du Palais-Royal, relatives à la bulle, redoublerent de travail & d'activité : car on ſavoit que le pape parloit de déclarer le cardinal de Noailles ſéparé de l'égliſe romaine.

Cette nouvelle inopinée étoit motivée; car la faction jéſuitique & ſulpicienne, voyant les incertitudes du pape, avoit écrit des lettres foudroyantes contre cette eſpece de tranquillité; diſant qu'il ſe trouveroit encore en France des chrétiens capables de monter ſur des échaffauds, pour le maintien de la foi & de l'égliſe; elle ajoutoit que, ſi le ſouverain pontife avoit jugé bon d'accorder les bulles aux créatures du cardinal de Noailles, au moins devoit-il conſerver & défendre l'autorité de la bulle dans toute ſon intégrité. On apprit que ces lettres arrêtées, ouvertes & déchiffrées à la poſte, avoient produit un grand effet dans l'eſprit du pontife, ſans ceſſe flottant dans de perpétuelles incertitudes. Encouragé donc par ces dépêches, &

voyant quelles tempêtes s'élevoient *contre l'unité* de l'égliſe, il diſoit : qu'il n'étoit plus permis d'attendre le calme que de la ſeule aſſiſtance divine, & qu'on ne pouvoit plus y remédier par les voies humaines : en conſéquence, le pape ayant imploré l'aſſiſtance du ſaint-Eſprit, la fête de la pentecôte, & fait intervenir les prieres des fideles, & accordé des indulgences à cet effet, il réſolut de communiquer à la congrégation du ſaint-office (*de l'inquiſition*) le bref qu'il avoit dreſſé au ſujet des troubles occaſionnés par le refus d'obéir à ſa bulle : il écouta encore les avis des cardinaux de la congrégation de l'inquiſition, pour s'aider de leur zele, de leur bon eſprit, & de leur connoiſſance dans les affaires : il étoit donc prêt d'éclater, quand le cardinal de la Trémouille reçut une lettre adreſſée par un courier, & écrite au pape par le cardinal de Biſſy, qui le ſupplioit de ſuſpendre ſes réſolutions, ſe flattant de ramener le cardinal de Noailles, & d'obtenir de lui & de ſes principaux partiſans, le genre de ſoumiſſion que le pape demandoit, c'eſt-à dire, une obéiſſance abſolue & ſincere à la bulle.

Mais le cardinal de Rohan, autre général de la faction moliniſte, ne penſant point comme Biſſy, fit entendre à Paris au nonce, que la ſéparation de Rome d'avec Noailles, archevêque de Paris, & chef du conſeil de conſcience, jeteroit

la cour de France dans la perplexité, & qu'elle finiroit par abandonner ce cardinal : il diſoit au nonce, que Noailles trembloit de peur que le pape n'effectuât ſa menace, & lui ajoutoit que, ſans balancer davantage, le pape devoit dire, AU NOM DE DIEU ; & il partit.

Pluſieurs évêques ſe préparoient en même tems à ſe déclarer eux-mêmes ſéparés du cardinal de Noailles, par des mandemens bien fanatiques, bien querelleurs, & capables de ſuſciter des guerres civiles : & les moliniſtes outrés, ne ceſſant de repréſenter le régent comme l'ennemi de l'égliſe, & le partiſan ſecret de toutes les actions du cardinal de Noailles, ne ceſſoient de répandre la calomnie que les opérations de la régence ſeroient telles que le roi en mourroit.

Enfin, le cardinal de Noailles conſentit vers la fin de juillet 1718, de recevoir la conſtitution, & les fameuſes conférences du Palais-Royal furent ſuſpendues : mais il y conſentit, moyennant des explications que rejeterent alors les chefs des conſtitutionnaires, craignant de perdre leur influence ſur les affaires, quand cette grande querelle ſeroit terminée : ils demandoient à examiner le mandement par lequel le cardinal vouloit accepter, & ſe préparoient à trouver dans cet acte de nouvelles preuves de ſa réſiſtance à la foi de l'égliſe. Le projet de ce mandement parut en effet,

au grand étonnement des chefs des deux partis, qui en furent tous ſtupéfaits & comme frappés, voyant leur importance dans l'égliſe décliner par les ſoumiſſions du cardinal : ce prélat acceptoit la bulle, & condamnoit ſes propoſitions dans le ſens de l'égliſe. Le cardinal de Noailles en avoit remis le projet au maréchal d'Uxelles, qui devoit le lire en préſence des cardinaux de Rohan & de Biſſy, ſans en laiſſer prendre aucun extrait. Alors les chefs moliniſtes, déconcertés, réſolurent d'attaquer le mandement, quand il ſeroit publié, & d'y trouver des héréſies.

C'eſt dans ces conjonctures que Dubois s'étoit réſolu de négocier avec Rome, par la voie des Jéſuites, pour devenir cardinal. Miniſtre des affaires étrangeres, il étoit inſtruit de mille manieres des embarras & de la ſollicitude du pape : il réſolut de le ſervir pour en obtenir le chapeau : il promit de rendre le régent moliniſte, de rappeler les Jéſuites à la cour & au confeſſionnal du jeune roi, d'éloigner les janſéniſtes, de ſoumettre les parlemens, & rendre la bulle *unigenitus* triomphante. A ce prix-là il devoit être cardinal. Autrefois, pour humilier un corps reſpectable par ſon ſavoir & ſes mœurs, le jéſuitiſme, jaloux de ſon naturel & ambitieux, imagina une héréſie, la dénonça, violenta le pape & le roi Louis XIV dans ſes vieux jours, pour la faire condamner. Pour être déclaré

régent,

régent, le duc d'Orléans & Dubois tirerent du néant & de la perſécution le janſéniſme abattu, parce qu'ils avoient beſoin du parlement dans lequel la ſecte s'étoit réfugiée.

Pour devenir cardinal, Dubois relevant le moliniſme qui diſpoſoit encore du cardinalat, le rendit de nouveau triomphant, & perſécuta le janſéniſme. Ainſi, dans tous les tems, la religion fut l'inſtrument des caprices des miniſtres. Son chef, Clément XI, le voyoit & en gémiſſoit, & comme le vaiſſeau battu par toutes ſortes de vents, il étoit pouſſé & repouſſé depuis long-tems par des forces contradictoires : mais il avoit le caractere néceſſaire dans ces agitations; & ſa foibleſſe même ou plutôt ſa facilité fut le ſalut de l'égliſe. Fidele aux grands principes de ſa religion, il montroit de la condeſcendance aux rois qui avoient du caractere, & ſur-tout aux premiers miniſtres. L'intrigant Laffiteau, jéſuite d'état & de caractere, étoit chargé à Rome des intérêts de Dubois, & avoit traduit en beau français une homélie du pape, qui goûta la maniere du traducteur, & le diſtingua. Dubois confia à Laffiteau les affaires de France, & demanda le chapeau de cardinal : un préſent de cent mille écus fut fait aux neveux du pape ; & comme ils tergiverſoient encore, le préſent fut fait trois fois : le pape néanmoins ne donnoit point le chapeau; il mourut même ſans le donner &

dans la douleur extrême de voir l'incertitude affectée de Dubois, qui vouloit tantôt protéger le jéſuitiſme, & tantôt élever encore le janſéniſme, auquel il diſoit avoir des obligations.

CHAPITRE IX.

Le régent dévoile le ſecret du Maſque de fer ; nouvelles anecdotes ſur ce priſonnier.

SOus le feu roi, il fut un tems où, dans tous les ordres la ſociété, on ſe demandoit quel étoit ce fameux perſonnage connu ſous le nom *de Maſque de fer ?* Mais je vis cette curioſité ſe ralentir quand Cinq-Mars l'ayant conduit à la baſtille, on affecta de dire qu'on avoit l'ordre de tuer ce priſonnier s'il ſe faiſoit connoître : Cinq Mars faiſoit entendre auſſi que celui qui auroit le malheur de dévoiler qui il étoit, ſubiroit le même ſort. Cette menace d'aſſaſſiner ce priſonnier & les curieux du ſecret, fit dès-lors une telle impreſſion, qu'on ne parla qu'à demi mot, tant que le feu roi vécut, de ce perſonnage myſtérieux. L'auteur anonyme des *mémoires ſecrets de la cour de Perſe*, publiés chez l'étranger, quinze ans après la mort de Louis XIV, eſt le premier qui oſa parler du priſonnier, & rapporter quelques anecdotes.

Depuis ce tems là, la liberté ſe manifeſtant tous les jours avec plus de hardieſſe en France, dans la ſociété & dans les livres, & la mémoire de Louis XIV perdant de plus en plus ſon ancienne influence, on raiſonna librement ſur ce priſonnier; cependant on me demande encore à la fin de mes jours, & ſoixante & dix ans après la mort de Louis XIV, *quel étoit ce priſonnier au Maſque de fer.*

C'étoit la queſtion que je faiſois en 1719, à la princeſſe adorable que le régent aimoit, mais dont il étoit déteſté, parce qu'elle m'aimoit éperduement, & parce qu'elle ne devoit avoir que du reſpect pour ce prince: cependant, comme on étoit perſuadé dans ce tems là que le régent étoit inſtruit du nom, des aventures & des cauſes de l'empriſonnement du Maſque, je tentai, plus curieux & plus hardi que tout autre, d'arracher du régent, par le moyen de ma princeſſe, le grand ſecret; elle étoit accoutumée à rebuter le duc d'Orléans, & à lui témoigner une grande averſion; mais comme il fut toujours paſſionnément amoureux d'elle, & comme à la moindre lueur de quelque eſpérance de bonheur, il lui accordoit ce qu'elle lui demandoit, j'intéreſſai ma charmante princeſſe, déjà fort curieuſe de ſon naturel, dans mon projet, & je l'engageai à faire entendre au régent, qu'il ſeroit heureux & qu'il ſeroit ſatisfait,

s'il vouloit permettre la lecture des mémoires du Maſque de fer qu'il avoit.

Le duc d'Orléans n'avoit jamais dévoilé aucun ſecret d'état ; il étoit d'une circonſpection inouie ſur cet article, car Dubois ſon précepteur l'avoit accoutumé à le garder, & il n'eſt pas hors de propos d'obſerver ici, que les gouverneurs des princes qui ſe propoſent de s'aſſujettir leurs éleves, fondent leurs eſpérances ſur la nullité de leur caractere, ſur leur penchant pour les plaiſirs, ſur leur défaut d'inſtruction & ſur leur facilité, ont tous l'adreſſe de leur inſpirer le goût du ſecret, le caractere ſilencieux dans un prince étant la baſe de l'édifice que les gouverneurs ambitieux ont deſſein d'élever.

Le duc d'Orléans, dont la conduite avoit toujours été libre avec les compagnons de ſes plaiſirs, avoit été avec eux dans la plus grande réſerve ; il étoit très-ſecret, & il n'étoit pas probable qu'il délivrât ce mémoire, qui pouvoit dévoiler la condition & l'origine du priſonnier maſqué ; on ſut même dans la ſuite, que le jeune roi Louis XV, avant ſa majorité, déſoloit ſans ceſſe le régent pour apprendre quelques circonſtances relatives à ce malheureux, & que ſa curioſité alloit en augmentant, à meſure que le duc d'Orléans ſe tenoit dans une plus grande réſerve, & qu'il répondoit au roi que le devoir de ſa place lui preſcrivoit le plus

profond ſilence juſqu'à la majorité : auſſi la démarche de la princeſſe auprès du régent me paroiſſoit-elle au moins inutile ; mais l'amour, & un amour auſſi preſſant. . . . . .
. . . . . .
Pour la récompenſer, le régent lui délivra donc l'écrit, qu'elle m'envoya le lendemain enveloppé d'un billet chiffré, que les lois de l'hiſtoire veulent que je rapporte ici en entier, comme un monument eſſentiel de notre hiſtoire dont je garantis l'authenticité : car la princeſſe m'écrivoit en chiffre quand elle m'écrivoit le langage de la galanterie, & me diſoit dans ce billet quel traité avoit été conclu, de ſon côté, pour avoir le mémoire, & du côté du régent, pour arriver au but ſi deſiré. L'hiſtoire défend les détails ; mais en empruntant le langage modeſte des patriarches, je puis dire que ſi Jacob pour avoir en mariage, celle des filles de Laban qu'il aimoit le plus, fut obligé de l'acheter deux fois, le régent exigea de la princeſſe encore plus que le patriarche. Voici le billet chiffré, le mémoire hiſtorique le ſuivra :

2. 1. 17. 12. 9. 2. 20. 2. 1. 7. 14. 20. 10. 3. 21. 1. 11. 14. 1. 15. 16. 12. 17. 14. 2. 1. 21. 11. 20. 17. 12. 9. 14. 9. 2. 8. 20. 5. 20. 2. 2. 17. 8. 1. 2. 20. 9. 21. 21. 1. 5. 12. 17. 15. 00. 14. 1. 15. 14. 12. 9. 21. 5. 12. 9. 21. 16. 20. 14. 8. 3.

Relation de la naiſſance & de l'éducation du prince infortuné, ſouſtrait par les cardinaux de Richelieu & Mazarin à la ſociété, & renfermé par l'ordre de Louis XIV.

Compoſée par le gouverneur de ce prince au lit de la mort.

» Le prince infortuné que j'ai eſlevé & gardé » juſques vers la fin de mes jours, naſquit le 5 » ſeptembre 1638, à 8 heures & demie du ſoir » pendant le ſouper du roy. Son frére à préſent » régnant, eſtoit né le matin à midy pendant le » diſner de ſon pere ; mais autant la naiſſance du » roy fut ſplendide & brillante, autant celle de » ſon frére fut triſte & cachée avec ſoin, car le » roy adverti par la ſage-femme que la reyne » devoit faire un ſecond enfant, avoit fait reſter » en ſa chambre le chancellier de France, la ſage- » femme, le premier aumoſnier, le confeſſeur » de la reyne, & moy, pour eſtre témoins de ce » qu'il en arriveroit & de ce qu'il vouloit faire s'il » naiſſoit un ſecond enfant «.

» Déjà depuis long-temps le roy eſtoit adverti » par prophéties que ſa femme feroit deux fils ; » car il eſtoit veneu depuis pluſieurs jours des » paſtres à Paris qui diſoient en avoir eu inſpira- » tion divine, ſi bien qu'il ſe diſoit dans Paris que

» ſi la reyne accouchoit de deux dauphins comme » on l'avoit prédit, ce ſeroit le comble du mal- » heur de l'état ; l'archevêque de Paris qui fit » venir ces devins, les fit renfermer tous les deux » à ſaint-Lazare, parce que le peuple en eſtoit » eſmeu, ce qui donna beaucoup à penſer au roy » à cauſe des troubles qu'il avoit lieu de craindre » dans ſon eſtat. Arriva ce qui avoit eſté prédit » par les devins, ſoit que les conſtellations en » euſſent adverti les paſtres, ſoit que la provi- » dence voulut advertir ſa majeſté des malheurs » qui pouvoient advenir à la France. Le cardinal » à qui le roy, par un meſſager, avoit fait ſavoir » cette prophétie, avoit reſpondu qu'il falloit s'en » adviſer, que la naiſſance de deux dauphins » n'étoit pas une choſe impoſſible, & que dans ce » cas il falloit ſoigneuſement cacher le ſecond, » parce qu'il pourroit à l'avenir vouloir eſtre roy, » combattre ſon frére pour ſoutenir une ſeconde » ligue dans l'état & régner «.

» Le roy eſtoit ſouffrant dans ſon incertitude, » & la reyne qui pouſſa des cris, nous fit craindre » un ſecond accouchement. Nous envoyaſmes » querir le roy qui penſa tomber à la renverſe, » preſſentant qu'il alloit eſtre pere de deux dau- » phins : il dit à monſeigneur l'éveſque de Meaux, » qu'il avoit prié de ſecourir la reyne, *ne quités* » *pas mon épouſe juſqu'à ce qu'elle ſoit délivrée ;*

» *j'en ai une inquiétude mortelle.* Incontinent
» après, il nous aſſembla, l'éveſque de Meaux,
» le chancelier, le ſieur Honorat, la dame Pe-
» ronéte, ſage-femme, & moy, & il nous dit
» en préſence de la reyne, afin qu'elle peut l'en-
» tendre, que nous en reſpondrions ſur notre teſte
» ſi nous publions la naiſſance d'un ſecond dau-
» phin, & qu'il vouloit que ſa naiſſance fût un
» ſecret de l'eſtat pour prévenir les malheurs qui
» pourroient arriver, la loy ſalique ne déclarant
» rien ſur l'héritage du royaume en cas de naiſ-
» ſance de deux fils aînés des roys «.

» Ce qui avoit été preſdit arriva, & la reyne ac-
» coucha pendant le ſouper du roy, d'un dauphin
» plus mignard & plus beau que le premier qui
» ne ceſſa de ſe plaindre & de crier comme s'il
» eût déjà eſprouvé du regret d'entrer dans la vie
» où il auroit enſuite tant de ſouffrances à endu-
» rer ; le chancellier dreſſa le verbal de cette mer-
» veilleuſe naiſſance, unique dans notre hiſtoire :
» enſuite, ſa majeſté ne trouva pas bien fait le
» premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le bruſla
» en notre préſence, & ordonna de le refaire
» pluſieurs fois juſqu'à ce que ſa majeſté le trouva
» à ſon gré, quoi que pût remontrer M. l'aumoſ-
» nier, qui prétendoit que ſa majeſté ne pouvoit
» cacher la naiſſance d'un prince, à quoy le roy reſ-
» pondit qu'il y avoit en cela une raiſon d'état.

» Enſuite

» Enſuite le roy nous dit de ſigner notre ſerment: » le chancellier le ſigna d'abord, puis M. l'aumoſ- » nier, puis le confeſſeur de la reyne, & je ſi- » gnay après. Le ſerment fut ſigné auſſi par le » chirurgien & par la ſage-femme qui délivra la » reyne, & le roy attacha cette piéce au procès- » verbal, qu'il emporta, & dont je n'ai jamais » oüi parler : je me ſouviens que ſa majeſté s'en- » tretint avec monſeigneur le chancellier, ſur la » formule de ce ſerment, & qu'il parla long-tems » fort bas de monſeigneur le cardinal. Après quoi » la ſage femme fut chargée de l'enfant dernier » né ; & comme on a toujours craint quelle ne » parla trop ſur ſa naiſſance, elle m'a dit qu'on » l'avoit ſouvent menacée de la faire mourir ſi » elle venoit à parler ; on nous défendit même de » jamais parler de cet enfant entre nous qui eſtions » les témoins de ſa naiſſance «.

» Pas un de nous n'a encore violé ſon ſerment ; » car ſa majeſté ne craignoit rien tant, après elle, » que la guerre civile, que ces deux enfans, nés » enſemble, pouvoient ſuſciter, & le cardinal l'en- » tretint toujours dans cette crainte, quand il s'em- » para enſuite de la ſurintendance de l'éducation » de cet enfant. Le roy nous ordonna auſſi de » bien examiner ce malheureux prince qui avoit » une verrue au-deſſus du coude gauche, une

» taſche jeaunâtre à ſon col, du côté droit, &
» une plus petite verrue au gras de ſa cuiſſe droite;
» parce que ſa majeſté, en cas de décès du pre-
» mier né, entendoit, & avec raiſon, mettre en
» ſa place l'enfant royal qu'il alloit nous donner
» en garde ; pourquoi il requit notre ſeing du pro-
» cès-verbal qu'il fit ſceller d'un petit ſceau royal,
» en notre préſence, & nous le ſignâmes ſelon
» l'ordre de ſa majeſté, & après elle. Et pour ce
» qu'il en fut des bergers qui avoient prophétiſé ſa
» naiſſance, jamais je n'ai pu en entendre parler ;
» mais auſſi je ne m'en ſuis enquis. Monſieur le
» cardinal, qui prit ſoin de cet enfant myſtérieux,
» aura pu les dépayſer.

» Pour ce qui eſt de l'enfance du ſecond prince,
» la dame Peronnette en fit comme d'un enfant,
» ſien d'abord ; mais qui paſſa pour le fils baſtard
» de quelque grand ſeigneur du tems, parce
» qu'on reconnut, aux ſoins qu'elle en prenoit
» & aux dépenſes qu'elle faiſoit, que c'eſtoit un
» fils riche & chéri, encore qu'il fût déſavoué.

» Quand le prince fut un peu grand, monſieur le
» cardinal Mazarin, qui fut chargé de ſon éduca-
» tion, après monſeigneur le cardinal de Riche-
» lieu, me le fit bailler pour l'inſtruire & l'eſlever
» comme l'enfant d'un roy ; mais en ſecret : la
» dame Peronnette lui continua ſes offices juſqu'à
» la mort, avec attachement d'elle à lui, & de lui

» à elle, encore davantage : le prince a été inſ-
» truit en ma maiſon en Bourgogne, avec tout
» le ſoin qui eſt deub à un fils de roy, & frére
» de roy.

» J'ai eu de fréquentes converſations avec la
» reyne, mere, pendant les troubles de la France,
» & ſa majeſté me parut craindre que ſi jamais la
» naiſſance de cet enfant étoit connue du vivant
» de ſon frére le jeune roy, quelques mécontens
» n'en priſſent raiſon de ſe révolter, parce que
» pluſieurs médecins penſent que le dernier né de
» deux enfans jumeaux, eſt le premier conçu, &
» par conſéquent qu'il eſt roy de droit; tandis que
» ce ſentiment n'eſt pas reconnu par d'autres de
» cet état.

» Cette crainte néanmoins ne put jamais engager
» la reyne à détruire les preuves, par écrit, de ſa
» naiſſance, parce qu'en cas d'événement & de
» mort du jeune roy, elle entendoit faire recon-
» noître ſon frére, quoiqu'elle eût un autre enfant:
» elle m'a ſouvent dit qu'elle conſervoit, avec ſoin,
» ces preuves par écrit dans ſa caſſette.

» J'ai donné au prince infortuné toute l'édu-
» cation que je voudrois que l'on me donnât à
» moi-même, & les fils des princes avoués n'en
» ont pas eu une meilleure; tout ce que j'ai à me
» reprocher, c'eſt d'avoir fait le malheur du prince,
» quoique ſans le vouloir; car comme il avoit à

» 19 ans, une envie étrange de ſavoir qui il eſtoit ;
» & comme il voyoit en moi la réſolution de le
» lui taire, me montrant à lui plus ferme quand il
» m'accabloit de prieres, il réſolut dès lors de ca-
» cher ſa curioſité, & de me faire accroire qu'il
» penſoit qu'il étoit mon fils, né d'amour illé-
» gitime ; je lui dis ſouvent, là-deſſus, quand il
» m'appelloit ſon pere, quand nous étions ſeuls,
» qu'il ſe trompoit ; mais je ne lui combattois plus
» ce ſentiment qu'il affectoit, peut-être pour me
» faire parler, le laiſſant accroire, moi, qu'il eſt
» mon fils, ſans combattre en lui ce ſentiment,
» & lui ſe repoſant là-deſſus, mais cherchant des
» moyens de reconnoître qui il étoit. Deux ans
» s'étoient écoulés, quand une malheureuſe im-
» prudence de ma part, de quoi j'ai bien à me
» reprocher, lui fit connoître qui il eſtoit ; il ſavoit
» que le roy m'envoyoit, depuis peu de tems,
» des meſſagers ; & j'eus le malheur de laiſſer ma
» caſſette, des lettres de la reyne & des cardinaux :
» il lut une partie & devina l'autre, par ſa péné-
» tration ordinaire, & il m'a avoué, dans la ſuite,
» qu'il avoit enlevé la lettre la plus expreſſive
» & la plus marquante ſur ſa naiſſance.

» Je me reſſouviens qu'une habitude hargneuſe
» & brutale ſuccéda à ſon amitié & à ſon reſpect
» pour moi, dans lequel je l'avois eſlevé ; mais
» je ne pus d'abord reconnoître la ſource de ce

» changement ; car je ne me ſuis adviſé jamais » comment il avoit fouillé dans ma caſſette, & » jamais il n'a voulu m'en advouer les moyens, » ſoit qu'il aye eſté aidé par quelques ouvriers » qu'il n'a pas voulu faire connoître, ou qu'il ait » eu d'autres moyens.

» Il commit un jour cependant l'imprudence » de me demander les portraits du feu roi Louis » XIII & du roy régnant : je lui répondis qu'on en » avoit de ſi mauvais, que j'attendois qu'un ou- » vrier en eût fait de meilleurs pour les avoir » chez moi.

» Cette réponſe qui ne le ſatisfit pas, fut ſui- » vie de la demande d'aller à Dijon. J'ai ſu, dans la » ſuite, que c'étoit pour y aller voir un portrait » du roy, & partir pour la cour qui eſtoit à St » Jean de Lus, à cauſe du mariage avec l'infan- » te, & pour s'y mettre en parallele avec ſon » frére, & voir s'il en avoit la reſſemblance ; j'eus » connoiſſance d'un projet de voyage de ſa part, » & je ne le quittai plus.

» Le jeune prince alors eſtoit beau comme l'a- » mour, & l'amour l'avoit auſſi très-bien ſervi pour » avoir un portrait de ſon frére ; car deſpuis quel- » ques mois, une jeune gouvernante de la mai- » ſon eſtoit de ſon gouſt, & il la careſſa ſi bien » & la contenta de même, que, malgré la dé- » fenſe à tous les domeſtiques de ne rien lui don-

» ner que par ma permiſſion, elle lui donna un » portrait du roy. Le malheureux prince ſe re- » connut, & il le pouvoit bien, puiſqu'un por- » trait pouvoit ſervir à l'un & à l'autre, & cette » vue le mit en une telle fureur, qu'il vint à moi » en me diſant : *voilà mon frére, & voilà qui » je ſuis*, en me montrant une lettre du cardinal » Mazarin, qu'il m'avoit volée ; la ſcene fut telle » dans la maiſon «.

» La crainte de voir le prince s'échapper & ac- » courir au mariage du roy, me fit craindre un » pareil événement ; je deſpêchai un meſſager au » roy, pour l'informer de l'ouverture de ma caſ- » ſette, & du beſoin de nouvelles inſtructions. » Le roy fit envoyer ſes ordres, par le cardinal, » qui furent de nous renfermer tous les deux juſ- » qu'à des ordres nouveaux, & lui faire entendre » que ſa prétention eſtoit la cauſe de notre mal- » heur commun : j'ai ſouffert avec lui dans notre » priſon, juſqu'au moment que je crois que l'ar- » rêt de partir de ce monde eſt prononcé par mon » juge d'en haut, & je ne puis refuſer à la tran- » quillité de mon ame ni à mon eſleve, une eſ- » pece de déclaration qui lui indiqueroit les moyens » de ſortir de l'eſtat ignominieux où il eſt ſi le » roy venoit à mourir ſans enfans. Un ſerment » forcé peut-il obliger au ſecret ſur des anecdo- » tes incroyables qu'il eſt néceſſaire de laiſſer à » la poſtérité « ?

Digitized by Google

Voilà le mémoire hiſtorique que délivra le régent à la princeſſe, & qui doit occaſionner une foule de queſtions de la part des curieux des anecdotes piquantes. On demandera en effet quel étoit ce gouverneur du prince ? Etoit-il Bourguignon, ou ſimplement propriétaire d'un château ou d'une maiſon en Bourgogne ? A quelle diſtance de Dijon étoit ſa poſſeſſion ? C'étoit ſans contredit un homme remarquable, puiſqu'il étoit à la cour de Louis XIII, jouiſſant de l'intime confiance, par charge ou en qualité de favori du roi, de la reine, & du cardinal de Richelieu. Le nobiliaire de Bourgogne pourroit-il nous dire quel perſonnage dans cette province diſparut de la ſociété après le mariage de Louis XIV, avec un jeune éleve d'environ vingt ans, inconnu, & dont il avoit ſoin dans ſa maiſon ou château ? Pourquoi ce mémoire qui paroît avoir près d'un ſiecle de vétuſté, eſt-il anonyme ? A-t-il été dicté par le moribond ſans pouvoir être ſigné de lui ? Comment ce mémoire eſt-il ſorti de la priſon ? Voilà les idées que ce mémoire ſuggérera ; il ne certifie pas que ce jeune prince fût le même priſonnier que celui qui nous eſt connu ſous le nom de priſonnier au maſque ; mais tous ces faits conviennent ſi bien à ce perſonnage myſtérieux dont nous avons quelques anecdotes, qu'ils ſemblent remplir la grande lacune de ſes mémoires, & nous en faire connoître le

commencement : je vais joindre ici les anecdotes authentiques que nous avons depuis qu'il fut livré à Cinq Mars, comme le complément ou la continuation de ſon hiſtoire, ſans parler des débats littéraires qu'il excita.

En effet, les *mémoires de la cour de Perſe* avoient été à peine publiés, qu'une foule de gens de lettres ſe diſputerent ſur le fond du ſecret : Voltaire, qui rapporta des faits, & qui ne le dévoila pas, quoiqu'il fût plus inſtruit que perſonne, Saint Foix, le pere Griffet, la Riviere, Linguet, la Grangechancel, l'abbé Papon, Palteau, M. Delaborde, pluſieurs auteurs dans divers journaux, & notamment dans le journal de Paris, ont publié diverſes anecdotes ; je vais rapporter celles qui paroiſſent les plus authentiques, me contentant d'écrire en lettres italiques les expreſſions qui m'ont paru caractériſer dans ce priſonnier un très-grand perſonnage, & indiquer davantage ce qu'il étoit.

Le premier auteur qui ait parlé du perſonnage, eſt l'anonyme des *mémoires ſecrets de la cour de Perſe ;* il cite quelques faits certains & qu'on a toujours pris pour tels ; mais il ſe trompe ſur le fond du ſecret, croyant que le priſonnier maſqué étoit le comte de Vermandois : » Ce priſonnier, dit-il, » fut remis au commandant des iſles Sainte Mar- » guerite, qui avoit reçu d'avance l'ordre de Louis

» XIV,

» XIV, de ne le laiſſer voir à perſonne. Le com.
» mandant de l'iſle Sainte-Marguerite traitoit ſon
» priſonnier avec le plus profond reſpect; il le ſer-
» voit lui-même & prenoit les plats à la porte
» de l'appartement, de la main des cuiſiniers,
» dont aucun n'a jamais vu le viſage du priſon-
» nier. Ce prince s'aviſa, un jour, de graver ſon
» nom ſur le dos d'une aſſiette avec la pointe d'un
» couteau; un eſclave entre les mains de qui elle
» tomba, crut faire ſa cour en la portant au com-
» mandant, & ſe flatta d'être récompenſé; mais
» ce malheureux fut trompé; on s'en défit ſur le
» champ, afin d'enſévelir avec cet homme un ſe-
» cret de la plus grande importance. Le Maſque
» de fer reſta pluſieurs années dans le château de
» l'iſle Sainte-Marguerite; on ne l'en ôta que pour
» le transférer à la baſtille, lorſque Louis XIV,
» en reconnoiſſance de la fidélité de ce comman-
» dant, lui en donna le gouvernement; il étoit
» en effet de la prudence de faire ſuivre au Maſ-
» que le ſort de celui à qui on l'avoit confié, &
» c'eût été agir contre toutes les regles, que de
» donner un nouveau confident qui auroit pu être
» moins fidele & moins exact. On prenoit la pré-
» caution, à l'iſle Sainte Marguerite & à la baſ-
» tille, de faire mettre un maſque au prince,
» lorſque pour cauſe de maladie, ou pour quel-
» qu'autre ſujet, on étoit obligé de l'expoſer à

» la vue de quelqu'un. Pluſieurs perſonnes dignes
» de foi ont affirmé avoir vu ce priſonnier maſ-
» qué, & *ont rapporté qu'il tutoyoit le gouver-*
» *neur, qui au contraire lui rendoit des reſpects*
» *infinis.* «

» Quelques mois après la mort du cardinal Ma-
» zarin, (dit Voltaire dans le ſiecle de Louis XIV,
» qui eſt le ſecond ouvrage où il ait été parlé
» du priſonnier) il arriva un événement qui n'a
» point d'exemple; & ce qui eſt non moins
» étrange, c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont igno-
» ré. On envoya dans le plus grand ſecret, au
» château de l'iſle Sainte Marguerite, dans la mer
» de Provence, un priſonnier inconnu, d'une
» taille au-deſſus de la médiocre, jeune & de
» la figure la plus belle & la plus noble. Ce
» priſonnier, dans la route, portoit un maſque,
» dont la mentonniere avoit des reſſorts d'acier
» qui lui laiſſoient la liberté de manger avec le
» maſque ſur le viſage : on avoit ordre de le tuer
» s'il ſe découvroit. Il reſta dans l'iſle juſqu'à ce
» qu'un officier de confiance, nommé Cinq Mars,
» gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouver-
» neur de la baſtille en 1690, l'alla prendre à
» l'iſle Sainte-Marguerite, & le conduiſit à la
» baſtille toujours maſqué. *Le marquis de Lou-*
» *vois alla le voir à cette iſle* avant ſa tranſla-
» tion, *& lui parla debout & avec une conſi-*

» *dération qui tenoit du reſpect.* Cet inconnu
» fut mené à la baſtille, & logé auſſi bien qu'on
» peut l'être dans ce château. On ne lui refuſoit rien
» de tout ce qu'il demandoit. Son plus grand
» goût étoit pour le linge d'une fineſſe extraor-
» dinaire, & pour les dentelles. Il jouoit de la
» guittare ; on lui faiſoit la plus grande chere,
» & *le gouverneur s'aſſeyoit rarement devant lui:*
» un vieux médecin de la baſtille, qui avoit ſouvent
» traité cet homme ſingulier dans ſes maladies,
» a dit *qu'il n'avoit jamais vu ſon viſage*, quoi-
» qu'il eût ſouvent examiné ſa langue & le reſ-
» tant de ſon corps ; il étoit admirablement bien
» fait, diſoit ce médecin, ſa peau étoit un peu
» brune, il intéreſſoit par les ſeuls ſons de ſa voix,
» ne ſe plaignant jamais de ſon état, & ne laiſ-
» ſant point entrevoir ce qu'il pouvoit être. Un
» fameux chirurgien, gendre du médecin dont
» je parle, & qui a appartenu au maréchal de
» Richelieu (1), eſt témoin de ce que j'avance,
» & M. de Bernaville, ſucceſſeur de Cinq-Mars,
» me l'a ſouvent confirmé ; cet inconnu mourut
» en 1704, & fut enterré la nuit à la paroiſſe
» de Saint Paul. Ce qui redouble l'étonnement,
» c'eſt que quand on l'envoya aux iſles Sainte-

(1) Ce qui eſt en lettres italiques a été ajouté dans les dernieres éditions des œuvres de M. de Voltaire.

» Marguerite , il ne diſparut dans l'Europe au-
» cun homme conſidérable..... *M. de Chamil-*
lard fut le dernier miniſtre qui sût cet ſtrageme
» *ſecret.* Le ſecond maréchal de la Feuillade , ſon
» gendre , m'a dit qu'à la mort de ſon beau pere ,
» il le conjura , à genoux , de lui apprendre ce
» que c'étoit que cet inconnu qu'on ne connut ja-
» mais que ſous le nom de l'homme au maſque
» de fer ; *Chamillard lui répondit que c'étoit le*
» *SECRET DE L'ÉTAT , & qu'il avoit fait ſer-*
» *ment de ne le révéler jamais.*

» Le gouverneur mettoit lui-même les plats
» ſur la table du maſque , quand il étoit aux
» iſles , & ſe retiroit après l'avoir enfermé. Un
» jour le priſonnier écrivit ſon nom , avec un
» couteau , ſur une aſſiette d'argent , & jetta
» l'aſſiette par la fenêtre , vers un bateau qui étoit
» au pied de la Tour. Un pêcheur , à qui le ba-
» teau appartenoit , ramaſſa l'aſſiette & la porta
» au gouverneur. Celui ci , étonné , demanda au
» pêcheur , avez-vous lu ce qui eſt écrit ſur cette
» aſſiette ? & quelqu'un l'a-t il vue entre vos
» mains ? *je ne ſais pas lire* , répondit le pêcheur ,
» *je viens de la trouver , psrſonne ne l'a vue.*
» Ce payſan fut retenu juſqu'à ce que le gouver-
» neur fût bien informé qu'il n'avoit jamais lu ,
» & que l'aſſiette n'avoit été vue de perſonne.
» *Allez* , lui dit-il , *vous êtes bien heureux de ne*
» *ſavoir pas lire.* Parmi les témoins de ce fait , il

» y en a un, digne de foi, qui vit encore (1).

» L'auteur du ſiecle de Louis XIV, (dit encore M. de Voltaire, dans des mêlanges,) eſt » le premier qui ait parlé de l'homme au maſque » de fer, dans une hiſtoire avérée. C'eſt *qu'il* » *étoit très-inſtruit de cette anecdote*, qui étonne » le ſiecle préſent, qui étonnera la poſtérité, & » qui n'eſt que trop véritable. On l'avoit trompé » ſur la date de la mort de cet inconnu, ſi ſingulièrement infortuné : il fut enterré à Saint » Paul, le 3 mars 1703, & non en 1704.

» Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol, » avant de l'être aux iſles de Sainte-Marguerite, » & enſuite à la baſtille, toujours ſous la garde » de ce même homme, de ce Cinq Mars qui » le vit mourir. Le pere Griffet, jéſuite, a communiqué au public le journal de la baſtille, qui » fait foi des dates. Il a eu facilement ce journal, » puiſqu'il avoit l'emploi délicat de confeſſer les » priſonniers renfermés à la baſtille.

» L'homme au maſque de fer eſt une énigme » dont chacun veut deviner le mot. Les uns ont » dit que c'étoit le duc de Beaufort ; mais le duc » de Beaufort fut tué par les Turcs à la défenſe » de Candie, en 1699 : & l'homme au maſque

(1) L'auteur cité ci-deſſus, dit que le pêcheur ou payſan ou eſclave, fut mis à mort : eſt-ce le même fait avec des variantes ? ou bien le maſque écrivit-il pluſieurs fois ſon nom ſur une aſſiette d'argent ?

» de fer étoit à Pignerol en 1662. D'ailleurs, com-
» ment auroit-on arrêté le duc de Beaufort au mi-
» lieu de ſon armée ? comment l'auroit-on tranſ-
» féré en France, ſans que perſonne en ſût rien ?
» & pourquoi l'eût-on mis en priſon, & pourquoi
» ce maſque ?

» Les autres ont rêvé le comte de Vermandois,
» fils naturel de Louis XIV, mort publiquement
» de la petite vérole en 1683, à l'armée, & en-
» terré dans la petite ville d'Aire, non dans Ar-
» ras, en quoi le pere Griffet s'eſt trompé, &
» en quoi il n'y a pas grand mal.

» On a enſuite imaginé que le duc de Mont-
» mouth, à qui le roi Jacques fit couper la tête
» publiquement dans Londres en 1675, étoit
» l'homme au maſque de fer. Il auroit fallu qu'il
» eût reſſuſcité, & qu'enſuite il eût changé l'or-
» dre des tems, & qu'il eût mis l'année 1662,
» à la place de 1685 ; que le roi Jacques
» qui ne pardonna jamais à perſonne, & qui par-
» là mérita tous ſes malheurs, eût pardonné au
» duc de Montmouth, & eût fait mourir, à ſa
» place, un homme qui lui reſſembloit parfaite-
» ment. Il auroit fallu trouver ce Soſie, qui au-
» roit eu la bonté de ſe faire couper le cou en pu-
» blic pour ſauver le duc de Montmouth. Il au-
» roit fallu que toute l'Angleterre s'y fût mépriſe,
» qu'enſuite le roi Jacques eût prié inſtamment
» Louis XIV de vouloir bien lui ſervir de ſergent

» & de geolier. Enſuite Louis XIV, ayant fait » ce petit plaiſir au roi Jacques, n'auroit pas man- » qué d'avoir les mêmes égards pour le roi Guil- » laume, & pour la reine Anne, avec leſquels » il fut en guerre; & il auroit ſoigneuſement con- » ſervé, auprès de ces deux monarques, ſa dignité » de geolier dont le roi Jacques l'avoit honoré.

» Toutes ces illuſions étant diſſipées, il reſte à » ſavoir qui étoit ce priſonnier *TOUJOURS* maſ- » qué, à quel âge il mourut, & ſous quel nom » il fut enterré? *Il eſt clair que, ſi on ne le laiſſoit* » *paſſer dans la cour de la baſtille; ſi on ne lui* » *permettoit de parler à ſon médecin, que COU-* » *VERT D'UN MASQUE, c'étoit de peur qu'on ne* » *reconnût dans ſes traits quelque reſſemblance* » *TROP FRAPPANTE;* il pouvoit montrer ſa lan- » gue, & jamais ſon viſage. Pour ſon âge, il dit » lui même à l'apotichaire de la baſtille, peu de » jours avant ſa mort, *qu'il CROYOIT avoir ſoi-* » *xante ans;* & le ſieur Marſoban, chirurgien du » maréchal de Richelieu, & enſuite du duc d'Or- » léans, régent, gendre de cet apothicaire, me » l'a redit plus d'une fois. Enfin, pourquoi lui don- » ner un nom italien, on le nomma toujours *Mar-* » *chiali?*... Celui qui écrit cet article, en ſait peut- » être plus que le pere Griffet; il n'en dira pas » davantage «.

La Grange-Chancel eſt le troiſieme hiſtorien

qui ait parlé du priſonnier renfermé dans les iſles Sainte Marguerite, quelque tems après la tranſlation du maſque à la baſtille : & il a pu s'inſtruire de quelques faits.

» Le ſéjour que j'ai fait, dit la Grange-Chan-
» chel, aux iſles Sainte Marguerite, où la déten-
» tion du *maſque de fer* n'étoit plus un ſecret
» d'état dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris
» des particularités qu'un hiſtorien plus exact que
» M. de Voltaire, dans ſes recherches, auroit
» pu ſavoir comme moi, s'il s'étoit donné la peine
» de s'inſtruire. Cet évènement extraordinaire qu'il
» place en 1661, quelques mois après la mort
» du cardinal Mazarin, n'eſt arrivé qu'en 1669,
» huit ans après la mort de cette éminence. M.
» de la Mothe-Guerin, qui commandoit dans ces
» iſles, du tems que j'y étois détenu, m'aſſura
» que ce priſonnier étoit le duc de Beaufort, qu'on
» diſoit avoir été tué au ſiege de Candie, & dont
» on ne put trouver le corps, ſuivant toutes les
» relations de ce tems-là. Il me dit auſſi que le
» ſieur de Cinq-Mars, qui obtint le gouverne-
» ment de ces iſles, après celui de Pignerol, avoit
» de grands égards pour ce priſonnier ; qu'il le
» ſervoit toujours lui-même en vaiſſelle d'argent,
» & lui fourniſſoit ſouvent des habits auſſi chers
» qu'il paroiſſoit le deſirer ; que dans les maladies
» où il avoit beſoin de médecins ou de chirurgiens,

il

» il étoit obligé, ſur peine de la vie, de ne pa-
» roître en leur préſence qu'avec ſon maſque de
» fer, & que lorſqu'il étoit ſeul, il pouvoit s'a-
» muſer à s'arracher le poil de la barbe avec des
» pincettes d'acier très-luiſant & très-joli. J'en vis
» une de celles qui lui ſervoient à cet uſage entre
» les mains du ſieur de Beaumanoir, neveu de
» Cinq-Mars, & lieutenant d'une compagnie
» franche, prépoſée pour la garde des priſonniers.
» Pluſieurs perſonnes m'ont raconté que, lorſque
» Cinq-Mars alla prendre poſſeſſion de la baſtille,
» où il conduiſit ſon priſonnier, *on entendit ce*
» *dernier qui portoit ſon maſque de fer, dire à*
» *ſon conducteur :* EST-CE QUE LE ROI EN VEUT
» A MA VIE? *NON*, *MON PRINCE*, répondit
» Cinq-Mars, *votre vie eſt en ſûreté; vous n'avez*
» *qu'à vous laiſſer conduire.*

» J'ai ſu, de plus, d'un homme nommé Dubuiſſon,
» caiſſier du fameux Samuel Bernard, qui, après
» avoir été quelques années à la baſtille, fut con-
» duit aux iſles Sainte-Marguerite, qu'il étoit dans
» une chambre avec quelques autres priſonniers,
» préciſément au-deſſus de celle qui étoit occupée
» par cet inconnu; que par le tuyau de la che-
» minée, ils pouvoient s'entretenir & ſe commu-
» niquer leurs penſées; mais que ceux-ci lui ayant
» demandé pourquoi il s'obſtinoit à leur taire ſon
» nom & ſes aventures, il leur avoit répondu

90 *Le régent dévoile le ſecret du Maſque de fer ;*
» *que cet aveu* LUI COUTEROIT LA VIE, *auſſi-*
» *bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé ſon*
» *ſecret.....*

» Quoi qu'il en ſoit, aujourd'hui que le nom » & la qualité de cette victime de la politique » ne ſont plus des ſecrets où l'état ſoit intéreſſé, » j'ai cru qu'en inſtruiſant le public de ce qui eſt » venu à ma connoiſſance, je devois arrêter le » cours des idées que chacun s'eſt forgé à ſa fan- » taiſie, ſur la foi d'un auteur qui s'eſt fait une » grande réputation par le merveilleux, joint à » l'air de vérité qu'on admire dans la plupart de » ſes écrits, même dans la vie de Charles XII «.

L'abbé Papon, parcourant la Provence, parle ainſi du Maſque de fer, dont il alla viſiter la priſon.

» C'eſt à l'iſle Sainte-Marguerite que fut tranſ- féré, vers la fin du dernier ſiecle, le fameux pri- ſonnier au maſque de fer, dont on ne ſaura jamais peut-être le nom : il n'y avoit que peu de perſon- nes attachées à ſon ſervice, qui euſſent la liberté de lui parler. Un jour que M. de Cinq-Mars s'en- tretenoit avec lui, en ſe tenant hors de la chambre, dans une eſpece de corridor, pour voir de loin ceux qui viendroient, le fils d'un de ſes amis arrive, & s'avance vers l'endroit où il entend du bruit : le gouverneur qui l'apperçoit, ferme auſſi-tôt la porte de la chambre, court précipitamment au-devant du jeune homme, &, d'un air troublé, il lui de-

mande s'il a entendu quelque choſe. Dès qu'il fut aſſuré du contraire, il le fit repartir le jour même, & il écrivit à ſon ami, que peu s'en étoit fallu que cette aventure n'eût coûté cher à ſon fils, & qu'il le lui renvoie, de peur de quelqu'autre imprudence.

» J'eus la curioſité, le 2 février 1778, d'entrer dans la chambre de cet infortuné priſonnier; elle n'eſt éclairée que par une fenêtre, du côté du Nord, percée dans un mur fort épais, & fermée par trois grilles de fer, placées à une diſtance égale. Cette fenêtre donne ſur la mer. Je trouvai dans la citadelle un officier de la compagnie franche, âgé de 79 ans: il me dit que ſon pere qui ſervoit dans la même compagnie, lui avoit pluſieurs fois raconté qu'un frater apperçut un jour, ſous la fenêtre du priſonnier, quelque choſe de blanc qui flottoit ſur l'eau; il l'alla prendre & l'apporta à M. de Cinq-Mars; c'étoit une chemiſe très-fine, pliée avec aſſez de négligence, & ſur laquelle le priſonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

» M. de Cinq Mars, après l'avoir dépliée, & avoir lu quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarraſſé, s'il n'avoit pas eu la curioſité de lire le contenu. Celui-ci lui proteſta pluſieurs fois qu'il n'avoit rien lu; mais deux jours après, il fut trouvé mort dans ſon lit: c'eſt un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à ſon pere, & à l'aumônier du fort de ce tems-là,

qu'il le regarde comme inconteſtable. Le ſuivant me paroît également certain, d'après tous les témoignages que j'ai recueillis, ſur les lieux & dans le monaſtere de Lerins, où la tradition s'en eſt conſervée.

» On cherchoit une perſonne du ſexe pour ſervir le priſonnier : une femme du village de Mongin vint s'offrir, dans la perſuaſion que ce ſeroit un moyen de faire la fortune de ſes enfans ; mais quand on lui dit qu'il falloit renoncer à les voir, & même à conſerver aucune liaiſon avec le reſte des hommes, elle refuſa de s'enfermer avec un priſonnier dont la connoiſſance coûtoit ſi cher. Je dois dire encore qu'on avoit mis aux deux extrêmités du fort, du côté de la mer, deux ſentinelles qui avoient ordre de tirer ſur les bâteaux qui s'approcheroient à une certaine diſtance.

» La perſonne qui ſervoit le priſonnier mourut à l'iſle Sainte-Marguerite. Le frere de l'officier, dont je viens de parler, qui étoit, pour certaines choſes, l'homme de confiance de M. de Cinq-Mars, a ſouvent dit à ſon fils qu'il avoit été prendre le mort à l'heure de minuit, dans la priſon, & qu'il l'avoit porté ſur ſes épaules, dans le lieu de ſa ſépulture ; il croyoit que c'étoit le priſonnier lui-même qui étoit mort ; mais c'étoit, comme je viens de le dire, la perſonne

qui le ſervoit, & ce fut alors qu'on chercha une femme pour le remplacer «.

On ſavoit en 1698, que Cinq-Mars conduiſant le priſonnier à la baſtille, s'arrêta avec lui dans ſa terre de Palteau. Freron, en conſéquence, pour contredire Voltaire, qui avoit écrit ſur le priſonnier, demanda des anecdotes au ſeigneur de Palteau, qui répondit la lettre ſuivante inſérée dans l'année littéraire du mois de juin 1768.

» Comme il paroît, par la lettre de M. de Saint-Foix, dont vous venez de donner un extrait, que l'homme au maſque de fer exerce toujours l'imagination de nos écrivains, je vais vous faire part de ce que je ſais de ce priſonnier. Il n'étoit connu aux iſles Sainte-Marguerite & à la baſtille, que ſous le nom de *la Tour*. Le gouverneur & les autres officiers avoient des égards pour lui; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient accorder à un priſonnier. Il ſe promenoit ſouvent ayant toujours un maſque ſur le viſage. Ce n'eſt plus que depuis que le ſiecle de Louis XIV de M. de Voltaire a paru, que j'ai ouï dire que ce maſque étoit de fer, & à reſſorts: peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonſtance; mais il n'avoit ce maſque que lorſqu'il ſortoit pour prendre l'air, ou qu'il étoit obligé de paroître devant quelqu'étranger.

» Le ſieur de Blainvilliers, officier d'infanterie, qui avoit accès chez M. de Cinq-Mars, gouverneur des iſles Sainte Marguerite, & depuis de la baſtille, m'a dit pluſieurs fois, que le ſort de *la Tour* ayant beaucoup excité ſa curioſité, pour la ſatisfaire il avoit pris l'habit & les armes d'un ſoldat qui devoit être en ſentinelle, dans une galerie ſous les fenêtres de la chambre qu'occupoit ce priſonnier aux iſles Sainte Marguerite. Que delà il l'avoit très bien vu, qu'il n'avoit point ſon maſque; qu'il étoit blanc de viſage, grand & bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge. Il avoit paſſé cette nuit-là preſqu'entiere à ſe promener dans ſa chambre. Blainvilliers ajoutoit qu'il étoit toujours vêtu de brun, qu'on lui donnoit du beau linge & des livres ; que le gouverneur & les officiers reſtoient devant lui debout & découverts, juſqu'à ce qu'il les fît couvrir & aſſeoir ; qu'ils alloient ſouvent lui tenir compagnie & manger avec lui.

» En 1698, M. de Cinq Mars paſſa du gouvernement des iſles Sainte-Marguerite à celui de la baſtille. En venant en prendre poſſeſſion, il ſéjourna avec ſon priſonnier à ſa terre de Palteau. L'homme au maſque arriva dans une

litiere que précédoit celle de M. de Cinq-Mars ; ils étoient accompagnés de pluſieurs gens à cheval. Les payſans allerent au-devant de leur ſeigneur. M. de Cinq-Mars mangea avec ſon priſonnier, qui avoit le dos oppoſé aux croiſées de la ſalle à manger, qui donnent ſur la cour. Les payſans, que j'ai interrogés, ne purent voir s'il mangeoit avec ſon maſque ; mais ils obſerverent très-bien, que M. de Cinq Mars, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux piſtolets à côté de ſon aſſiette. Ils n'avoient, pour être ſervis, qu'un ſeul valet de-chambre qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit dans l'antichambre, fermant ſoigneuſement ſur lui la porte de la ſalle à manger. *Lorſque le priſonnier traverſoit la cour, il avoit toujours ſon maſque noir ſur le viſage.* Les payſans remarquerent qu'on lui voyoit les dents & les levres ; qu'il étoit grand & avoit les cheveux blancs. M. de Cinq-Mars coucha dans un lit qu'on lui avoit dreſſé auprès de celui de l'homme au maſque. M. de Blainvilliers m'a dit que, lors de ſa mort, arrivée en 1704, on l'enterra ſecrettement à Saint-Paul, *& que l'on mit dans le cercueil des drogues pour conſumer le corps.* Je n'ai point oui dire qu'il eût aucun accent étranger. «

Arrivé à la baſtille, du Jonca, lieutenant de roi, enregiſtra en ces termes l'arrivée du priſon-

nier, dans le livre de la baſtille ; & c'eſt le pere Griffet, jéſuite, qui, le premier, a publié ces deux curieux lambeaux tirés des archives d'un château d'où jamais aucun papier ne ſortoit ; mais il étoit confeſſeur de la baſtille, & les Jéſuites, & le gouverneur de ce fort, dans ce tems-là, avoient bien, ſans doute, leurs raiſons en publiant ces anecdotes.

» Jeudi 8 ſeptembre 1698, dit du Jonca, à » trois heures après-midi, M. de Cinq-Mars, gou- » verneur de la baſtille, eſt arrivé pour ſa premiere » entrée, venant des iſles Sainte-Marguerite & » Saint Honorat, ayant mené avec lui dans ſa li- » tiere un ancien priſonnier qu'il avoit à Pigne- » rol, *dont le nom ne ſe dit pas, lequel on a* » *fait tenir* TOUJOURS MASQUÉ, & qui fut d'a- » bord mis dans la tour de la Baſiniere, EN AT- » TENDANT LA NUIT, & que je conduiſis moi- » même *ſur les neuf heures du ſoir*, dans la troi- » ſieme chambre de la tour de la Bertaudiere, la- » quelle chambre j'avois eu ſoin de faire meubler » de toutes avant ſon arrivée, en ayant reçu l'or- » dre de M. Cinq-Mars..... En le conduiſant dans » ladite chambre, j'étois accompagné, ajoute » M. de Jonca, du ſieur Roſarges, que M. de » Cinq Mars avoit amené avec lui, lequel étoit » chargé de deſſervir & de ſoigner ledit priſonnier, » qui étoit nourri par le gouverneur «.

Les

Les dernieres anecdotes qu'on a puiſées ſur le Maſque de fer, nous ont été données par M. Linguet, qui, long tems détenu à la baſtille ; obtint quelques renſeignemens des plus anciens officiers ou ſerviteurs du château ; il donna ſes notes à M. de la Borde, qui les a publiées en ces termes, dans un petit ouvrage ſur ce Maſque.

1°. » Le priſonnier portoit un maſque de velours, » non de fer, au moins pendant le tems qu'il paſſa » à la baſtille.

2°. » *Le gouverneur lui même le ſervoit* & en» levoit ſon linge.

3°. » Quand il alloit à la meſſe, *il avoit les* » *défenſes les plus expreſſes de parler & de mon*» *trer ſa figure* : l'ordre étoit donné aux invali» des de tirer ſur lui ; leurs fuſils étoient chargés » à balle : auſſi avoit-il le plus grand ſoin de ſe ca» cher & de ſe taire «.

4°. Quand il fut mort, on brûla tous les meu» bles dont il s'étoit ſervi ; on dépava ſa chambre ; » on ôta les plafonds ; on viſita tous les coins, » recoins, tous les endroits qui pouvoient cacher » un papier, un linge ; en un mot, *on vouloit* » *découvrir s'il n'y auroit pas laiſſé quelque ſigne* » *de ce qu'il étoit.* M. Linguet m'a aſſuré, qu'à » la baſtille, il y avoit encore des hommes qui » tenoient ces faits de leurs peres, anciens ſervi-

» teurs de la maiſon, leſquels y avoient vu l'homme » au maſque de fer «.

Ce malheureux priſonnier, après un long martyre, mourut enfin en 1703, à la baſtille, après y avoir reſté cinq ans deux mois ; & le même qui avoit enregiſtré ſon arrivée, enregiſtra ſa mort dans le livre des priſonniers, en ces termes.

» Du lundi 19 novembre 1703, *le priſonnier* » *inconnu, toujours maſqué d'un maſque de ve-* » *lours noir*, que M. de Cinq Mars avoit mené » avec lui, venant de l'iſle Sainte-Marguerite, » qu'il gardoit depuis long tems, s'étant trouvé » un peu plus mal, en ſortant de la meſſe, il eſt » mort aujourd'hui, ſur les dix heures du ſoir, » ſans avoir eu une grande maladie, il ne ſe peut » pas moins. M. Guiraut, notre aumônier, le » confeſſa hier ; ſurpris de la mort, il n'a pu re- » cevoir ſes ſacremens, & notre aumônier l'a » exhorté un moment avant que de mourir. Il fut » enterré le mardi 20 novembre, à quatre heu- » res après midi, dans le cimetiere de Saint Paul, » notre paroiſſe ; ſon enterrement coûta quarante » livres «.

On cacha cependant & ſon nom & ſon âge aux prêtres de la paroiſſe ; & les regiſtres de ce jour-là annoncent ſon inhumation, en ces termes, que j'ai extraits des regiſtres.

» L'an mil ſept cent trois, & le dix-neuf no-

» vembre , Marchialy , âgé de quarante cinq ans » ou environ , eſt décédé dans la baſtille , duquel » le corps a été inhumé dans le cimetiere de Saint- » Paul , le vingt du préſent , en préſence de M. » Roſarges , major , & de M. Reilh , chirurgien- » major de la baſtille, qui ont ſigné. ROSARGES, » REILH «.

Il eſt encore très-certain , qu'après ſa mort , on eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit ſervi à ſon uſage , comme linge , habits , matelats , couvertures, & juſqu'aux portes de ſa priſon , le bois de lit & ſes chaiſes. Son couvert d'argent fut fondu , & l'on fit regrater & blanchir les murailles de la chambre où il avoit logé ; on pouſſa les précautions au point d'en défaire les carreaux , dans la crainte , ſans doute , qu'il n'eût caché quelque billet , ou fait quelque marque qui eût pu faire connoître qui il étoit« .

J'abandonne toutes ces pieces hiſtoriques & ces notes ſur le priſonnier maſqué , à l'examen des curieux & des critiques ; mais il réſultera toujours que ce maſque étoit un très-grand perſonnage ; que le ſoin habituel de lui ordonner de cacher ſa figure , ſous peine de mort , annonçoit un grand danger en la montrant ; qu'à cet aſpect ſeul de ſon viſage on pouvoit reconnoître par conſéquent qui il étoit ; qu'il nourriſſoit dans lui-

même le deſir de ſe faire connoître, plutôt que le deſir de s'évader ; qu'aucun prince n'ayant diſparu en France à la mort de Mazarin, le maſque ne pouvoit être qu'un perſonnage important & inconnu dans ce tems là, & qu'il falloit que le miniſtere eût beaucoup d'intérêt de cacher ſon nom, ſes aventures & ſa ſituation, puiſqu'on avoit donné l'ordre de le tuer s'il ſe faiſoit connoître.

Il réſulte encore, (& ces remarques ſont bien plus frappantes) que par-tout où ſe trouva ce grand infortuné, ſoit dans une iſle de Provence, ſoit en voyage, ſoit à Paris, il lui fut ordonné ſans ceſſe de cacher ſa figure.

L'aſpect de ſon viſage pouvoit donc, dans tous les lieux de la France, dévoiler le ſecret de la cour.

Enfin il faut conſidérer que ſa figure fut cachée depuis la mort de Mazarin juſqu'à celle du priſonnier, arrivée au commencement de ce ſiecle, & que le gouvernement porta la précaution juſqu'à l'ordre de lui balafrer le viſage, ou de le faire enterrer ſans tête ; comme d'autres l'ont dit.

Sa figure pouvoit donc le faire connoître pendant un demi-ſiecle, & d'un bout de la France à l'autre.

Il y eut donc, pendant un demi-ſiecle, en France, une tête remarquable & connue dans toutes les contrées de la France, dans une priſon

même établie dans une iſle, comparable à celle du priſonnier & ſa contemporaine.

Or, quelle étoit cette figure ſi généralement reconnoiſſable, ſinon la figure de Louis XIV ſon frere jumeau, dont la reſſemblance étoit ſi redoutable? Le ſecret d'état, ou plutôt le crime de Louis XIV paroît donc bien avéré, & s'il reſte déſormais quelque doute ſur cet objet, il ſera occaſionné par l'invraiſemblance des ordres féroces donnés à des gouverneurs même des priſons d'état d'aſſaſſiner de ſang froid un auſſi grand prince, s'il dévoiloit ſon ſecret; cette barbarie ne me paroît point compatible avec ce que nous connoiſſons du caractere de Louis XIV, qui étoit honnête homme : tous ceux qui ont parlé du priſonnier, aſſurent cependant que l'ordre étoit donné.

Louis XV ſe montra bien plus humain que Louis XIV, & il l'eût même délivré à ſa majorité, s'il eût vécu à cette époque; il avoit ſouvent tourmenté le régent pour être inſtruit de ſes aventures; & le duc d'Orléans lui avoit toujours répondu, *que ſa majeſté ne pouvoit en être inſtruite qu'à ſa majorité.* La veille du jour qu'elle devoit être déclarée au parlement, le roi demanda encore s'il en ſeroit du ſecret comme du royaume de France. *Oui*, SIRE, reparit le régent, en préſence d'un grand nombre de ſeigneurs, *en dé-*

 Le régent dévoile le ſecret du Maſque de fer ; voilant aujourd'hui le ſecret, je manquerois à mon devoir ; mais demain je ſerai obligé de répondre aux queſtions qu'il plaira à VOTRE MAJESTÉ *de me faire.*

Le lendemain donc, le roi, en préſence des ſeigneurs de ſa cour, tirant ce prince à l'écart pour être inſtruit du ſecret, tous les yeux accompagnerent le roi, & on vit le duc d'Orléans émouvoir la ſenſibilité du jeune monarque. Les courtiſans ne purent rien entendre ; mais le roi dit tout haut, en quittant le duc d'Orléans : *Eh bien, s'il vivoit encore, je lui donnerois la liberté.*

Louis XV fut plus fidele au ſecret que le duc d'Orléans ; cependant quand le pere Griffet, jéſuite, & Saint Foix, agiterent dans leurs écrits, ſi connus, la queſtion du ſecret en réfutant leurs ſyſtêmes reſpectifs, il échappa à Louis XV de dire ces paroles en préſence de pluſieurs courtiſans : *Laiſſez-les diſputer ; perſonne n'a dit encore la vérité ſur le Maſque de fer.* Le roi dans ce moment avoit dans ſes mains le livre du pere Griffet.

On a ſu auſſi que le dauphin, pere de Louis XVI, demanda ſouvent au feu roi de lui faire connoître qui étoit ce fameux priſonnier.

Il eſt bon que vous l'ignoriez, lui répondit le roi ſon pere, *vous en auriez trop de douleur.*

On a ſu encore que M. de Laborde, premier valet-de-chambre de Louis XV, avec qui ce

prince s'entretenoit quelquefois de divers ſujets d'hiſtoire, de littérature & de beaux-arts, parla un jour au roi de quelque anecdote nouvelle ſur le *Maſque de fer.... Vous voudriez bien*, lui dit ce prince, *que je vous dis quelque choſe à ce ſujet. Vous n'en ſaurez pas plus que les autres; mais vous pouvez être aſſuré que la priſon de cet infortuné n'a fait tort à qui que ce ſoit de la cour, & qu'il n'a jamais eu ni femme ni enfans.*

Louis XV avoit eu la même réſerve avec madame de Pompadour, & avec ſes autres maîtreſſes, toutes curieuſes de ſavoir de lui quel étoit ce myſtérieux perſonnage; mais elles tourmenterent vainement le roi, qui ne vouloit pas même qu'on lui en fît la demande.

Enfin, j'obſerverai que le goût du priſonnier, pour le linge très-fin, que la femme du gouverneur du fort des iſles Sainte-Marguerite s'étoit chargée de lui procurer, provenoit néceſſairement de ſa vie perpétuellement ſédentaire; les variations du grand air, les mouvemens ordinaires du corps dans les habitudes de la ſociété, l'exercice de tous les ſens, n'avoient point ôté à ſes organes cette exceſſive ſenſibilité qui appartient aux religieuſes, aux jeunes gens élevés mollement, & aux femmes trop délicates. Le ſang, pendant l'inaction, eſt pouſſé dans toutes les extrêmités du

corps ; l'épiderme qui le couvre en eſt vivifiée ; le tact y eſt parfait, la ſenſibilité exquiſe, & l'action des objets extérieurs ſe fait ſentir avec plus de force à travers un ſens auſſi délicat : les perſonnes, au contraire, accoutumées à voyager ou à faire un grand exercice, les gens de la campagne & ceux qui s'occupent de travaux pénibles, ſont moins ſenſibles à l'impreſſion des objets extérieurs. On ne doit donc pas être ſurpris que ce prince renfermé depuis ſon jeune âge, & qui ne connoiſſoit ni l'uſage des pieds, ni l'action du grand air ſur ſes ſens, ni les mouvemens d'un homme libre, eût la peau d'une délicateſſe extrême : il n'avoit point le goût, mais un vrai beſoin d'un linge très-fin.

Voilà tous les faits que j'ai pu recueillir ſur cet étonnant perſonnage ; je deſire qu'on faſſe toutes les recherches poſſibles pour découvrir le nom de ſon inſtituteur, qu'on viſite les dépôts qui peuvent conſerver les procès-verbaux de la naiſſance de Louis XIV ; il eſt bon qu'on fouille dans la chambre des comptes & dans la bibliotheque du roi ; car ces nouvelles anecdotes méritent l'attention des critiques & des érudits. Si leurs découvertes confirment que ce priſonnier étoit réellement un frere jumeau de Louis XIV, elles rendront plus chere encore à tous les Français la mémoire de cet intéreſſant priſonnier, qui fut pendant ſi long-

tems

tems l'objet d'une curioſité générale, & déshonoreront davantage les ordres arbitraires des miniſtres & des tyrans (1).

---

(1) Tant que M. le maréchal de Richelieu vécut, il fut très-réſervé ſur le ſecret du *Maſque de fer*. L'abbé Soulavie lui demanda un jour quelques momens d'entretiens ſur le priſonnier, & lui dit : » Vous » avez eu la bonté, monſieur le maréchal, de me com» muniquer des papiers bien curieux ſur l'hiſtoire de » votre tems, & vous m'avez raconté des choſes ſi » ſecrettes, qu'il me reſte de vous demander une grace » plus particuliere, celle de me dire ce qu'on doit » croire du *Maſque de fer ;* il ſeroit bien intéreſſant » de laiſſer dans vos mémoires ce grand ſecret à la poſ» térité. Louis XIV depuis long-tems n'eſt plus, Louis XV » eſt mort depuis 13 ans ; notre roi eſt ſi clément, » ſi bon, ſi tolérant, qne ſous ſon regne nous jouiſſons » en quelque ſorte de la liberté de la preſſe ; les géné» rations des princes intéreſſés au ſecret ſe ſont écou» lées : & que pourroit craindre aujourd'hui le gou» vernement ſur des événemens arrivés il y a près d'un » ſiecle ? vos liaiſons avec le feu roi, avec les favo» rites, toujours fort curieuſes de ſecrets & avec toute » l'ancienne cour, qui le fut ſans ceſſe ſur le myſté» rieux priſonnier, ont pu vous l'apprendre ; & vous » avez vous-même inſtruit Voltaire, qui n'oſa jamais » publier le ſecret en entier. N'eſt-il pas vrai, mon» ſieur le maréchal, que ce priſonnier étoit le frere » aîné de Louis XIV, né à l'inſu de Louis XIII ? «
M. le maréchal, à ces queſtions, parut embarraſſé ;

CHAPITRE X.

Conjuration d'Alberony contre le duc d'Orléans, régent.

LE duc d'Orléans ayant ruiné la maiſon des princes légitimés, madame du Maine, pleine de reſſentiment contre lui, réſolut de le perdre &

---

il ne vouloir pas s'expliquer, il ne vouloit pas refuſer une réponſe. Il avoua que ce grand perſonnage n'étoit, ni le frere adultérin de Louis XIV, ni le duc de Montmouth, ni le comte de Vermandois, ni le duc de Beauforr, &c. comme il a plu à tant d'écrivains de le dire ; il appella, comme Louis XV, tous leurs écrirs, *des rêveries ;* mais il ajoura que ces auteurs avoient la pluparr rapporté des anedoctes très-véritables ; il dit que l'ordre étoir donné en effet de faire périr le priſonnier s'il ſe faiſoit connoître. Enfin, M. le maréchal termina ſa courte conférence ſur ce priſonnier, en avouant qu'il connoiſſoit le ſecret de l'état, & dit, en propres termes : *Tout ce que je puis vous dire, monſieur l'abbé, ſur cet objet, c'eſt que le priſonnier n'étoit plus auſſi intéreſſant quand il mourut au commencement de ce ſiècle, très-avancé en âge ; mais qu'il l'avoit été beaucoup, quant au commencement du regne de Louis XIV, par lui-même, il fut renfermé* POUR DE GRANDES RAISONS D'ETAT.

Ainſi répondit M. le maréchal de Richelieu ; l'anec-

d'attirer à elle tous ſes ennemis. Les jéſuites étoient envenimés contre ce prince ; elle ſe ligua avec leurs chefs. Le comte de Laval, jeune ſeigneur, plein d'activité, de génie & d'ambition, étoit mécontent ; elle ſe l'aſſocia. La cour d'Eſpagne, depuis long tems jalouſe du pouvoir abſolu du régent, & toujours ſecrettement aigrie contre ſon ancienne ambition pour obtenir la couronne d'Eſpagne, étoit furieuſe du traité de la quadruple alliance qui éloignoit la branche eſpagnole de la couronne de France, en cas de mort de Louis XV ; & madame du Maine entra en liaiſon avec cette cour. Cette princeſſe s'unit encore avec les enfans légitimés de Louis XIV., de l'un & l'autre ſexe, excepté avec le comte de Toulouſe qui ne vouloit ſe mêler de rien ; mais madame d'Orléans abandonna lâchement les intérêts de ſon époux, pour s'attacher ſecrettement à la faction

---

dote fut ſur le champ écrite ſous ſes yeux par l'abbé Soulavie, qui la lui donna à lire. M. le maréchal voulut qu'il corrigeât quelques expreſſions ; & comme l'abbé Soulavie le ſupplioit encore d'ajouter quelques autres obſervations qui, ſans dévoiler le ſecret directement, pourroient ſatisfaire la curioſité de toute la France ſur cet étonnant perſonnage : *Liſez ce que M. de Voltaire a publié en dernier lieu ſur ce Maſque, ſes dernieres paroles ſur-tout, & réfléchiſſez.*

des bâtards légitimés, & cette confédération redoutable renforcée de tous les mécontens qu'on put découvrir, alla tenir à Sceaux ſes aſſemblées nocturnes.

On fut embarraſſé d'abord ſur le choix des divers complots contre le régent. On forma des plans & des conjurations, qu'on réſolut de couvrir de quelque voile du bien public: il ne s'agiſſoit de rien moins que d'enlever la perſonne du régent, de convoquer les états-généraux, de réformer l'état, d'eteindre la dette nationale, & de faire élire par la nation aſſemblée un nouveau régent. C'eſt ainſi que la ducheſſe du Maine, pleine de reſſentiment & de colere, tramoit des complots, de concert avec le cardinal de Polignac, contre le duc d'Orléans & contre le pouvoir deſpotique de ſa régence.

Les jéſuites ayant des relations dans tout l'univers, dominant en Eſpagne, & gouvernant la conſcience de Philippe V, la cabale crut qu'il falloit les employer à tous les détails, & ſur-tout aux intrigues ſecrettes du confeſſionnal; on ne pouvoit gagner que de cette maniere un roi puſillanime, conſciencieux, théologien, & ſans ceſſe gouverné par ſa femme, ou par ſon confeſſeur. On réſolut encore d'entrer en négociation avec la reine d'Eſpagne, de la confirmer dans la perſuaſion où elle étoit que le roi Louis

XV, toujours languiſſant & valétudinaire, ne vivroit pas, & comme on ſavoit qu'elle étoit haïe des Eſpagnols, qu'elle déteſtoit elle même, on reconnut qu'il ſeroit aiſé de lui montrer la brillante perſpective des reines de France; & il fut réſolu d'augmenter ſon ambition pour la devenir.

Les jéſuites étoient alors diviſés en France en deux grandes factions. Tournemine gouvernoit la premiere à Paris, & en étoit l'ame, le moteur, & pour ainſi dire, le maître abſolu; répandu dans la capitale, il avoit l'art de cacher ſes intrigues par des converſations inſidieuſes, où il ne s'agiſſoit que d'érudition, de janſéniſme, de belles-lettres, d'antiquités, ou d'éloquence. Il parloit aiſément de tous les genres de littérature; il étoit bibliothécaire de la maiſon profeſſe, & il attiroit chez lui tous les étrangers de diſtinction qui voyageoient en France; on crut qu'un tel perſonnage, depuis long-tems irrité de voir la compagnie humiliée, ſans influence & ſans conſidération dans les conſeils, où l'on affectoit de ſe conduire d'une maniere oppoſée à tout ce que faiſoit l'ancienne cour, ſeroit très-utile dans la confédération contre la régence. Le cardinal de Polignac le fit ſonder & lui fit connoître une partie des plans. Tournemine les adopta, les trouva juſtes, offrit ſes ſervices & ceux de ſa compagnie :

on dépêcha à Madrid des couriers pour entrer en liaiſon avec la reine, avec Daubenton, confeſſeur du roi, & avec Alberony, qui, pour ſatisfaire l'ambition de l'impérieuſe reine d'Eſpagne, la raffermiſſoit ſans ceſſe dans ſes projets ambitieux d'agrandiſſement.

On dreſſa donc à Sceaux des inſtructions ſecrettes, pour entrer dans des correſpondances plus particulieres avec le cabinet de Madrid, & on envoya fréquemment des couriers. Les autres lettres qu'on écrivoit parloient en général des affaires & nullement du détail du grand projet, parce qu'on ſavoit qu'elles pouvoient être décachetées; on avoit imaginé d'ailleurs une encre imperceptible pour écrire les ſecrets entre les lignes, & on envoyoit à des tierces perſonnes les lettres qu'on s'écrivoit, en ſorte que, ſi on les ouvroit à la poſte, on n'imaginoit jamais qu'il ſe trouvât des paroles inviſibles dans des dépêches qui ne parloient que de la pluie ou du beau tems. Le prince de Cellamare, ambaſſadeur d'Eſpagne à Paris, fut chargé de ſa cour de conduire ces négociations, de s'aſſocier à la maiſon du Maine, de former un parti contre le régent, d'écouter ſur-tout madame du Maine, & ſon conſeil, & de donner ſouvent des avis à la cour d'Eſpagne de l'état de l'affaire. Il devoit cacher avec ſoin ſes entrevues nocturnes avec la maiſon du Maine, & ne pas même ſe

confier à ſes gens, ni en ſes cochers, pour voiler ſes démarches: & ne pouvant, à cauſe de ſa corpulence, aller à pied, le plus hardi des ſeigneurs ligués, le comte de Laval, le conduiſoit de nuit à l'arſenal, où demeuroit madame du Maine, quand elle n'étoit pas à la campagne.

La ducheſſe du Maine inquiéta bientôt le régent d'une autre maniere, en ſuſcitant contre lui la verve des poëtes, & en applaudiſſant à leurs ſuccès dans la calomnie. Environnée de littérateurs, elle accueilloit ſur-tout ce fameux Lagrange-Chancel, qui compoſa les premieres philippiques, d'après les anecdotes, dont il fut inſtruit dans la ſociété de Sceaux.

Ce Lagrange-Chancel ne manquoit point de génie; il avoit été page de madame la princeſſe de Conti, fille du feu roi, & ſe diſoit hautement l'auteur de la ſatyre. Il y avoit ſans doute des vérités dans cet ouvrage ténébreux, mais il y avoit auſſi des fauſſetés étranges, & elles étoient ſi atroces, que le régent put difficilement s'en procurer la lecture, perſonne n'oſant ſe déclarer poſſeſſeur, ni lui montrer une pareille piece de vers. A la fin le duc de Saint-Simon l'oſa; car il étoit particuliérement attaché à ce prince. Il s'étoit donné avec lui un grand ton de liberté, & d'ailleurs le régent le lui commanda ſi bien, qu'il ne pouvoit pas s'y refuſer.

Saint-Simon avoue lui même l'anecdote dans ſes mémoires, & confirme le bruit qui courut alors que le régent écouta avec indifférence le commencement des odes.

Mais auſſi, quand le prince entendit cette partie de l'ouvrage où l'auteur oſe l'accuſer d'avoir tenté de faire périr ſon roi, le régent pâlit & laiſſa couler des larmes. On conçoit que ce prince autrefois accuſé d'avoir fait empoiſonner la poſtérité de Louis XIV, ne pouvoit qu'être infiniment ſenſible de ſe voir ſuſpecté d'un forfait encore plus grave. Ces odes circuloient dans tous les coins de la ville, dans toutes les ſociétés, où la plupart des ſtrophes étoient récitées aſſez hautement; elles furent appriſes par cœur & répétées juſqu'au Palais Royal, chez le prince même, & par ceux qu'il accabloit de graces & de faveurs; & s'il n'eſt pas prouvé que, dans la maiſon du Maine, on eût expreſſément ordonné à la Grange de compoſer des poéſies auſſi méchantes, il eſt avéré du moins qu'elles furent lues publiquement à Sceaux & approuvées par acclamation de la compagnie. Ce la Grange-Chancel, qui méritoit des punitions, parce qu'il accuſoit d'un parricide le régent, ſans le prouver, fut envoyé aux iſles Sainte-Marguerite pendant quelque tems. Mais ce prince, qui ne fut jamais vindicatif, le fit ſortir avant le terme de la régence, lorſque ſes

ennemis

ennemis répandoient le bruit qu'il l'avoit fait empoiſonner.

Le duc du Maine, quoique réduit à la condition de pair de France, & déchu du rang de prince, auroit ſouffert avec patience cette humiliation; mais ſon épouſe ne pouvoit ſe contenir & ſe livroit de tems en tems à des accès de colere, qui tenoient de la rage: ſes courtiſans s'efforçoient envain de l'adoucir. » Le régent, diſoit-» elle ſans ceſſe, n'eſt que le neveu du roi » Louis XIV; le roi d'Eſpagne, au contraire, en » eſt le deſcendant. La derniere volonté du feu roi » n'ayant pas été reſpectée, il eſt du devoir des » Français de réunir toutes leurs forces pour que » la loi la plus ſacrée de l'état ſoit reſpectée, » & que la naiſſance du roi d'Eſpagne l'appelle » à la régence: vainement, ajoutoit la ducheſſe, » Philippe V a-t-il renoncé à tous ſes droits; » des ſermens injuſtes n'ont jamais obligé les » princes. Si Louis XV vient à mourir, Phi-» lippe V doit régner en France; le ſceptre & » la couronne appartiennent à ſes enfans; aucune » renonciation ne ſauroit nous ravir le droit » d'héritiers de la premiere couronne du monde. » Le roi d'Eſpagne eſt né parmi nous, il eſt » Français, il n'eſt point étranger à l'état; & » pour être roi d'Eſpagne, il n'eſt pas moins » Philippe, duc d'Anjou, échappé aux coups

» meurtriers qui ont frappé la poſtérité de Louis
» XIV. La providence ſemble l'avoir appellé en
» Eſpagne pour nous le conſerver; il eſt notre
» ami, notre concitoyen; quel bonheur pour la
» France de le rappeller parmi nous & d'enchaî-
» ner ce monſtre de crimes qui tient le ſceptre
» de Louis XIV ? Quelle gloire en même tems
» de voir l'Eſpagne réunie à la France, comme
» l'Ecoſſe à l'Angleterre. La jalouſie des puiſſances
» de l'Europe, contre la gloire de Louis XIV,
» n'exiſte plus; & ſi elle redouta encore la
» réunion des deux monarchies, le conſeil d'Eſ-
» pagne ne pourroit-il pas ſatisfaire leur ambi-
» tion ou leur crainte, en leur cédant des terres
» pour réprimer leurs mouvemens ? La monar-
» chie d'Eſpagne ne s'eſt-elle pas formée elle-
» même de pluſieurs royaumes de l'Europe ?
» n'a-t-elle pas vu la maiſon d'Autriche poſſé-
» der une plus grande étendue de terres en ſou-
» veraineté ? Le roi d'Eſpagne eſt ſans doute
» dominé par ſa conſcience timorée; mais ne
» pourroit-on pas l'éclairer; pourroit-il lui-même,
» en cas de mort de Louis XV, ravir à ſes en-
» fans la couronne de France ? Eſt-il obligé de
» garder le ſerment auquel toute l'Europe l'a
» forcé les armes à la main ? La nature lui a
» donné un droit inconteſtable à la régence, &
» en cas de mort, à la royauté; ſes peuples ont

» le droit de le demander pour régent, & il
» n'a pas celui de ſe refuſer à leurs vœux; les
» obligations étant reſpectives entre le roi &
» ſes ſujets. Que ſi des ſujets ne peuvent détrô-
» ner les rois que la naiſſance leur a donnés,
» les monarques ne peuvent abdiquer des peu-
» ples qui les réclament, ni rompre le contrat
» toujours ſubſiſtant entre les peuples & les rois;
» car il faut leur conſentement reſpectif & unani-
» me. Si tout ce qu'il y a de plus grand, de plus
» vertueux, de plus reſpectable en France, rappelle
» le roi d'Eſpagne à ſes droits, qui oſera traiter de
» rebellion, la révolution qui le fera régner ſur la
» France? Qui oſera refuſer ſon admiration aux
» bons Français qui appelleront l'héritier pré-
» ſomptif de la couronne, en cas d'événement?
» Encore ſi le duc d'Orléans gouvernoit l'état
» avec ſageſſe & dans les principes du feu roi, on
» pourroit croire que le ciel avoit béni ſon gou-
» vernement. Mais voyez que de calamités depuis
» ſon avénement à la régence! Les volontés les
» plus ſacrées du feu roi, du plus grand des
» monarques, ſont foulées aux pieds; les priſons
» d'état ou l'héréſie étoit enchaînée, ont été
» vuidées; nos ennemis naturels ſont victorieux,
» & la France va donner à l'Europe le cruel
» ſpectacle d'une guerre déclarée à l'Eſpagne par
» Philippe d'Orléans, régent du royaume, armé

» contre le petit-fils de Louis XIV, que le ſang » & l'argent des Français ont ſoutenu ſur le trône » d'Eſpagne : la Bretagne, qui voit ſes privileges » mépriſés, eſt prête à ſe révolter : le vil Dubois, » honoré de la confiance du régent, dirige les » affaires, & il en a éloigné les grands de l'état. » Le chef des janſéniſtes, le cardinal de Noail- » les, que le feu roi refuſoit de voir même au lit » de la mort, eſt à la tête du conſeil de con- » ſcience, il diſtribue à ſes créatures les prin- » cipaux bénéfices de France, & cent eccléſiaſ- » tiques de la plus haute naiſſance, élevés dans » les bons principes, qui diſtinguoient ſous Louis » XIV l'égliſe de France, ſont ſans place & ſans » eſpoir d'en occuper «.

Tels étoient les conférences, les diſcours, les plaintes, les principes de la ducheſſe du Maine, à Sceaux, & de ſes partiſans.

L'état, diſoient les autres chefs de la faction, eſt en ſouffrance depuis que le duc d'Orléans tient les rênes de l'empire ; l'artifice & la fourberie préſident avec Dubois aux opérations du gouvernement ; la piété ſous le feu roi s'étoit introduite dans le cabinet de Verſailles ; mais aujourd'hui une foule de libertins, paſſe des plaiſirs nocturnes aux grandes délibérations de l'état, & une cour auſſi impure qu'ennemie de Dieu, préſide ſans obſtacles au travail qui

regarde les affaires de la religion. Autrefois les Français étoient célebres chez les nations les plus éloignées par leur loyauté, par leur amour pour le roi, par l'attrait de la gloire. Le régent eſt parvenu à ravir à la nation ſes vertus & ſes ſentimens. Si ce prince fait la paix, c'eſt avec l'Angleterre, l'ennemi naturel de la France; & s'il fait la guerre, c'eſt contre le roi d'Eſpagne, notre allié, & ſon parent.

Tels étoient les diſcours qui ſe tenoient à Sceaux & à l'arſenal, dans les conférences ſecrettes, entre madame du Maine & les partiſans de l'ancien gouvernement. Dans les ſociétés on étaloit auſſi les mêmes ſyſtêmes; & il ſe forma bientôt deux factions, ſi acharnées l'une contre l'autre, que les plus clairvoyans prévoyoient déjà un coup d'éclat, ou quelque événement inattendu; alors ſe réveillerent les anciennes calomnies contre le régent, celles ſur-tout qui l'avoient pourſuivi du vivant du feu roi; les mécontens de la régence étoient reçus, accueillis & fêtés à Sceaux chez madame du Maine; on y diſoit que Louis XV avoit trouvé des bonbons empoiſonnés dans ſes poches; *le maréchal de Villeroy*, diſoient d'autres, *l'a empêché de prendre une boiſſon empoiſonnée*; on faiſoit des portraits hideux, mais vrais, des parties de plaiſir du régent; on mettoit en mouvement

les eſprits contre lui, & jamais on n'en parloit ; ſans ajouter quelques traits de ſon miniſtre, l'abbé Dubois, qui méritoit en effet le mépris de tous les hommes. A force de multiplier les calomnies, on en vint à des gageures ſcandaleuſes, que le roi ne vivroit pas dans un tel tems. Avouons que les hommes ſont bien difficiles à gouverner, & qu'il eſt en France des eſprits inquiets, toujours portés à croire, ou à répandre des calomnies cruelles.

La vieille cour de Louis XIV étoit ainſi animée, quand elle écouta les émiſſaires du cabinet de Madrid, dont on connoiſſoit, & les projets ambitieux, & les mécontentemens ; & le lit de juſtice eut à peine précipité la maiſon du Maine, de ce degré d'élévation où le feu roi l'avoit placée, que la vengeance fut réſolue. Les mécontens s'aſſemblerent dès-lors avec plus de régularité, & en ſecret, à Paris à l'arſenal, où logeoit la ducheſſe ; & ſur-tout à Sceaux, où ſe tramerent les complots les plus étonnans ; on n'y appelloit plus le duc d'Orléans, que le *prétendu régent de France* ; & les jéſuites, les dévots, les vieux militaires du regne de Louis XIV, mécontens des nouveautés, n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame contre ce prince.

Le cardinal de Polignac, ſi intimément lié avec la ducheſſe du Maine, ſe concerta avec elle dans des entretiens ſecrets, ſur les moyens de délivrer la

France d'un pareil régent. Ayant ſouffert en Hollande des humiliations pour ſoutenir les droits du roi d'Eſpagne, & les intérêts de Louis XIV, il agiſſoit dans cette affaire avec ſincérité. Plein de reconnoiſſance envers le feu roi, ſon bienfaiteur, il croyoit défendre, par ſes complots, la mémoire, les diſpoſitions & les principes de Louis XIV, avec la fidélité d'un ſerviteur pénétré de reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il en avoit obtenus : mais il faut ajouter auſſi, qu'il étoit mécontent de ne point être employé.

Le comte de Laval, attaché aux prérogatives & à l'antiquité de ſa maiſon, ſeigneur plein d'honneur, de probité, de politeſſe, perſonnellement mécontent du duc d'Orléans & uni à la faction de Sceaux ſecrettement, fut un des auteurs des premieres réſolutions contre le régent. Ce prince avoit ravi aux chefs de ſa maiſon un ancien privilege, de précéder les ducs & les grands officiers de la couronne, dans quelques-unes des cérémonies publiques où aſſiſte le roi ; & plein de reſſentiment contre lui, il avoit attiré à ſon parti vingt-deux colonels, pour faire avec eux quelque grand coup. Il cacha une imprimerie dans des caves inacceſſibles à toute lumiere du jour, & dont les ouvriers ne devoient point ſortir pour y fabriquer les écrits qu'il ſeroit néceſſaire de répandre ; & toujours uni de cœur & d'ame avec le duc & la ducheſſe du Maine, avec

le prince de Cellamare, ambaſſadeur d'Eſpagne, & avec le cardinal de Polignac, il s'aſſembloit avec eux de tems en tems, pour imaginer des moyens, pour mûrir les projets; & il agit toujours avec une telle prudence, que pour ôter aux cochers & aux laquais toute ſuſpicion ſur ſes complots, il ſervoit de cocher à madame du Maine & au prince de Cellamare. Pluſieurs fois même, en conduiſant la voiture, il apperçut le duc d'Orléans, ſi reconnoiſſable de tout le monde par ſa livrée, par ſon train & ſes pages. Laval étoit alors comme tranſporté dans les airs, & ſa voiture paroiſſoit acquérir la vîteſſe du vol, encourant le danger de faire périr le prince de Cellamare ou madame la ducheſſe du Maine.

Le marquis de Pompadour, autrefois attaché au grand dauphin, avoit conſervé un tel reſpect pour la mémoire de Louis XIV, qu'il refuſa toutes les penſions & les graces que le duc d'Orléans, charmé de ſa vertu, & qui vouloit le gagner à ſon parti, lui avoit fait offrir. Ce ſeigneur étoit ſi mécontent des opérations de la régence, qui reſpectoit ſi peu la mémoire du feu roi, que non-ſeulement il ſe dévoua aux chefs du complot; mais il gagna à ce parti, ſa femme & ſon gendre, le marquis de Courcillon.

L'abbé Brigaud, dont le pere avoit été employé à quelques négociations ſecrettes, & qui avoit autrefois

autrefois été élevé lui-même avec le feu dauphin, étoit encore un de ces partiſans de l'ancienne adminiſtration, capable de tout perdre, plutôt que de changer de principes. Il s'unit à Duménil, ſon ami; & l'un & l'autre, connus de la ducheſſe du Maine, offrirent leurs ſervices; l'abbé fut ſecrétaire de la ligue, & garde des mémoires & des projets.

Malézieux, homme de lettres, lié au cardinal de Polignac, auteur avec lui des mémoires du complot qui furent ſurpris, étoit chancelier de Dombes, & par conſéquent attaché perſonnellement à la maiſon du Maine; Daviſard, avocat-général du parlement de Toulouſe, homme d'eſprit & de bonne compagnie, qui étoit toujours à Sceaux, ſe joignit à tous ces chefs de la faction.

Le pere Tournemine, jéſuite breton, célebre par ſon eſprit & ſa naiſſance, conſervant un implacable reſſentiment contre le régent, qui avoit ôté à ſa compagnie la direction de la conſcience du roi; & qui éloignoit les jéſuites de la cour, tramoit en ſecret une vengeance éclatante: pour mieux cacher ſes projets & ceux de ſa compagnie, il ne paroiſſoit point au dehors pour l'exécution; mais il indiquoit des moyens pour réuſſir, des perſonnes pour entreprendre, & faiſoit connoître les caracteres & les talens propres à la conjuration.

Cette faction étoit déjà formée, ſans que le conſeil de régence eût encore dévoilé tous les complots ; elle diſpoſoit de la volonté des vingt-deux colonels, capables de tout entreprendre, & réſolus de favoriſer les projets d'Alberony, de s'appuyer de la protection du roi d'Eſpagne, dont on attendoit des ſecours. La faction étoit conduite par des perſonnages habiles à la guerre, capables d'imaginer des complots & de les exécuter ; car ces perſonnages tenoient au gouvernement, à l'égliſe, à la famille royale, au militaire, à la magiſtrature & à tous les états. Le régent faiſoit épier vainement le duc du Maine, ſa maiſon, ſes partiſans & les jéſuites, par un de ces ſecrets preſſentimens naturels aux perſonnes qui ſont dans une ſituation dangereuſe ; rien ne tranſpiroit, rien ne lui apprenoit encore des complots qui ſe tramoient dans un trop profond ſouterrain.

L'Eſpagne, malheureuſement pour cette ligue, n'avoit en France qu'un ſimulacre d'ambaſſadeur dans la perſonne du prince de Cellamare ; c'étoit un de ces hommes taciturnes par caractere, plutôt que par prudence, dont le corps & l'eſprit étoient en toutes choſes auſſi embarraſſés que peſans ; il n'avoit d'autre talent que de bien repréſenter, entendant à merveille le cérémonial des ambaſſades ; mais ſans aucune des grandes qualités néceſ-

faires au chef d'un complot auſſi hardi que celui dont il s'agiſſoit. Il recevoit chez lui indiſtinctement les mécontens de la régence ; il écoutoit leurs griefs, il promettoit ſa protection, il alloit au nom du roi d'Eſpagne rechercher les grands, & demandoit groſſiérement leur amitié, ſans s'appercevoir que cette conduite devoit bientôt donner des ſoupçons & des inquiétudes à Dubois, ſi habile dans l'art de dévoiler une intrigue.

Tels étoient les chefs de la ligue contre la régence du duc d'Orléans ; il falloit obtenir au plutôt la ſanction de l'Eſpagne, ſans confier les ſecrets à des couriers. Le pere Tournemine donna à la ducheſſe du Maine, le baron de Valef, pour traiter en toute ſûreté avec le cabinet de Madrid, quand le complot ſeroit bien décidé.

Le premier projet fut d'ôter la régence au duc d'Orléans, dont il étoit néceſſaire de ſe ſaiſir ; & ce complot avoit été imaginé déja par l'abbé Alberony, qui avoit conçu le plan, en bouleverſant toute l'Europe & en aggrandiſſant l'Eſpagne, de devenir en France lieutenant général du royaume, ſous l'autorité du roi d'Eſpagne, qu'il vouloit faire déclarer régent ; mais ce complot varia enſuite dans ſes circonſtances, ſelon les diverſes ſituations des affaires.

Pour y réuſſir, Alberony avoit déjà employé de ſon côté un colonel, réformé par le régent,

qui avoit demandé en dédommagement des places & des penſions ſi fortes, que ce prince le renvoya ſans lui rien accorder. Cet officier ſe trouvant ſans emploi, & tourmenté d'un eſprit de vengeance, jeune encore, ſans conduite, capable d'une réſolution extraordinaire, perdu de dettes, & qui, pour ſe relever dans l'eſprit du public, brûloit du deſir d'entreprendre quelque choſe d'éclatant, pour s'attirer les regards de la multitude, étoit parti pour l'Eſpagne, le cœur ulcéré contre le régent, & avoit promis au cardinal Alberony de lui remettre ce prince mort ou en vie, moyennant quelques ſecours d'hommes & d'argent.

Il n'y eut pas de largeſſes que le cardinal ne promît pour le ſuccès de cette grande entrepriſe ; il le renvoya à Paris avec beaucoup de Français réfugiés en Eſpagne ; il recruta tous ceux que de mauvaiſes affaires, des dettes ou des crimes avoient éloignés de leur patrie ; il les ſoudoya de l'argent d'Eſpagne, & ſans ſe faire connoître, il établit parmi eux un chef auquel il avoit promis une grande fortune, & avec qui ſeul il entretenoit des intelligences ; cette cohorte d'aventuriers paſſa les Pyrenées, & ſe répandit dans la capitale, ſe ralliant le ſoir par des ſignes particuliers dans les places publiques, à la faveur des ténebres, & ſe préparant par une diſcipline nouvelle, à quelque expédition, dont le chef ne connoiſſoit encore

ni le temps, ni le lieu, ni les moyens, ni l'objet principal.

Le chef de ces aventuriers avoit eu l'ordre de voir le prince de Cellamare, de concerter ſes projets avec lui, de ſoumettre ſon plan à ſes conſeils, & d'en retirer les ſecours néceſſaires à l'enlevement du régent. Pour y réuſſir, le prince de Cellamare lui indiqua une des promenades du prince, celle de la Muette & du bois de Boulogne, où le régent, éloigné de ſes gens, & ſe promenant avec la princeſſe ſa fille, pouvoit aiſément être enlevé : quelques conjurés, guidés par un chef, ne manquerent pas de s'y rendre, ſans qu'ils ſuſſent quelle étoit la perſonne qu'il falloit enlever. Ce danger de la nommer, fit manquer l'affaire ; car le chef déſigna bien un jour un ſeigneur qu'il montra au doigt ; mais les conjurés en ſaiſirent un autre qui étoit plus éloigné de cinquante pas.

On remit donc ce ſeigneur en liberté, après l'avoir aſſuré qu'on l'avoit enlevé en badinant, & on lui demanda pardon d'en avoir agi avec lui comme avec un ami intime ; mais le conſeil du régent n'en parla point avec indifférence ; il commença à douter qu'il s'agiſſoit de quelques complots contre le prince. Cependant, comme le duc d'Orléans étoit plein de courage, il ne diſcontinua pas de ſortir nuit & jour, ſouvent ſans autres compagnons que ceux de ſes

plaiſirs, & il alloit dans des lieux, où s'il eût été connu, ſa liberté & peut-être ſa vie auroient été dans un danger imminent.

Le chef des conjurés ayant donc manqué ſon coup, il fut bientôt ſaiſi de crainte d'être lui-même découvert & arrêté; & laiſſant diſſiper ſa compagnie, il diſparut & partit pour les Pays Bas, exhalant encore ſon reſſentiment contre le prince, & faiſant des gageures qu'il ſeroit bientôt arrêté. Ces propos étant rapportés en France, le régent chercha les moyens de s'emparer de ce coupable fou, qui ſe dévoiloit auſſi inconſidérément.

Cellamare, la ducheſſe du Maine, & les autres chefs de la faction conſternés, de voir un auſſi grand coup manqué, prirent de concert d'autres meſures pour mieux réuſſir dans une autre circonſtance : ils s'aſſemblerent pluſieurs fois clandeſtinement, & il fut réſolu encore, ſuivant les inſtructions du miniſtere d'Eſpagne, de s'emparer de la perſonne du régent. Cette capture importante étoit toujours la baſe du projet & la premiere tentative de la grande affaire ; on remit à un autre ſéance la délibération des moyens de l'exécuter. Mais il eſt abſolument faux qu'on parlât dans ce conſeil de tuer ce prince, ſi on ne pouvoit le prendre, jamais on n'agita un auſſi coupable deſſein.

On diſoit, je l'avoue, dans le parti, que le duc

d'Orléans étoit l'uſurpateur de la régence. On penſoit même que la loi Salique étoit telle, qu'aucune renonciation ne pouvoit la détruire en France, & qu'elle obligeoit les ſouverains, leurs ſucceſſeurs & leurs ſujets, reſpectivement; on diſoit qu'elle adjugeoit la régence au roi d'Eſpagne; que le parlement établi pour faire connoître aux peuples la loi, n'avoit pas le droit de caſſer la volonté ſuprême des rois, établie dans un teſtament qui eſt l'acte des hommes le plus ſacré.

Mais j'atteſte contre les bruits qui ont couru dans le tems contre tout écrit qui pourroit un jour paroître, que dans la faction françaiſe, perſonne n'étoit capable d'aſſaſſiner le régent, & j'ajoute qu'on l'eſtimoit encore, lors même qu'on ne ceſſoit de le décrier juſques dans le fond des provinces; mais je ne répondrois pas de même des projets qu'on pût méditer au-delà des Pyrenées ſur la vie du prince, auxquels je n'eus jamais aucune part.

La réſolution de s'emparer de la perſonne du régent, ſans lui faire aucun mal, une fois déterminée, on délibéra ſur ce qu'on devoit en faire : le pere Tournemine avoit déjà comploté avec le confeſſeur du roi d'Eſpagne, & avec Alberony, de le faire tranſporter à Madrid ou à Tolede, ou dans quelqu'autre ville convenable, où il ſeroit gardé à vue juſqu'à la mort du roi de France, dont la ſanté

étoit chancelante, ou juſqu'à ſa majorité. Et comme on ſavoit que les aventuriers avoient déjà manqué leur coup au bois de Boulogne, le comte de Laval propoſa de faire enlever le prince par quelques-uns des colonels, qui étoient ſes parens, ou qu'il s'étoit aſſocié, & qui pouvoient s'approcher aiſément du prince, lui propoſer quelque partie de plaiſir hors de Paris, ou ſe ſaiſir de ſa perſonne, après une de ces parties nocturnes, où le prince, ſans méfiance, s'abandonnoit ordinairement avec ſes amis, à des excès qui facilitoient cette entrepriſe.

La France une fois privée du chef de la régence, il falloit pourvoir à la ſûreté de l'état; & pour contenter ceux qui n'approuveroient pas l'enlevement du prince, il fut réſolu qu'on aſſembleroit les états-généraux. Le duc du Maine étoit aimé, il avoit beaucoup d'influence; on imagina que cette aſſemblée le rétabliroit dans les droits que le feu roi lui avoit accordés, & qu'il avoit perdus par une opération de la régence. On dit même qu'une ſecrette paſſion de régner, perſuadoit à la ducheſſe du Maine que les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Chartres & les autres princes, pouvant mourir, comme tant de précieuſes têtes de la famille de Louis XIV, le duc du Maine pourroit encore régner en France, ſi l'édit du feu roi étoit rétabli par la nation aſſemblée; mais cette eſpérance ambitieuſe

bitieuſe & téméraire ne lui fut imputée que par le parti d'Orléans, qui aſſuroit dans cette circonſtance, que les empoiſonnemens & tous les crimes qu'on avoit imputés au régent ſous le feu roi, ne pouvoient être attribués qu'à la cabale des princes légitimés.

Le ſecond avantage qu'on ſe promettoit des états-généraux, étoit la vérification de la dette de l'état, accumulée ſous Louis XIV; les finances étoient dans la confuſion, & Law qui avoit toute la confiance du régent, étoit à leurs yeux un aventurier, un demi-fou, capable de ruiner la France.

Le troiſieme avantage des états-généraux, étoit d'aſſurer pendant la minorité du roi, un conſeil national, qui pût agir avec un régent ou un viceroi, que le roi d'Eſpagne pourroit donner à la France, & qui, rappellant aux Français l'ancienne forme de leur gouvernement, éloigneroit des affaires, les miniſtres, tels que Law & Dubois.

Le quatrieme avantage qu'on devoit retirer des états-généraux, c'étoit de faire juſtice aux plaintes de tous les corps, d'écouter les envoyés des pays-d'états & des parlemens, qui gémiſſoient de l'uſurpation du pouvoir des miniſtres, des injuſtices actuelles de la régence, & du mépris de leurs privileges, que depuis long tems ils réclamoient ſi vainement.

Le conſeil des conjurés délibéra enſuite ſur les propoſitions que fit l'ambaſſadeur Cellamare, de s'oppoſer au traité que le duc d'Orléans venoit de conclure avec les ennemis de l'Eſpagne ; & pour le rompre plus efficacement, on détermina de faire la demande au roi d'Eſpagne d'une convocation avec ſolemnité, parce qu'on diſoit que cette demande en ſeroit le premier titre, & qu'à ſa publication, les Français, amoureux de nouveautés, ne manqueroient pas d'accourir de toutes les provinces, ni de s'aſſembler. Il fut encore décidé que le roi d'Eſpagne demanderoit aux parlemens de France des arrêtés pour la convocation de cette aſſemblée, & qu'il leur feroit entendre, qu'on les confirmeroit dans leurs anciens privileges, qu'on les remettroit dans la ſituation de ces anciens parlemens, que les rois avoient pris eux-mêmes pour arbitres, & qui paroiſſoient établis pour la défenſe des lois de l'état, plutôt que pour juger des procès entre citoyens.

Ces projets ainſi conçus, on les fit connoître au cardinal, miniſtre d'Eſpagne ; la reine approuva le plan d'aſſembler les états, l'édit de convocation & les lettres que Philippe V devoit leur écrire lorſqu'ils ſeroient aſſemblés pour la reſtauration de l'état, pour le paiement de la dette nationale, & pour établir la balance entre les revenus & les dépenſes du royaume. Le cardinal de Polignac &

Malezieux, compoſoient toutes ces pieces, & à force d'en fabriquer, de les changer, de les charger de ratures, on laiſſa égarer quelques-uns des projets de ces édits, & on verra dans la ſuite quel parti ſut en retirer le régent.

Ce prince, tandis qu'on tramoit ainſi des complots contre ſa régence & contre ſa liberté, ne diſcontinuoit point d'aller ſouper à Saint-Cloud, avec madame Parabere & ſes roués, & quand il n'y couchoit pas, il revenoit pendant la nuit. Cette facilité d'aller & de venir, ſans rien appréhender, donna l'idée à ſes ennemis d'eſſayer de nouveau de ſe ſaiſir de ſa perſonne; & il eût été pluſieurs fois enlevé, ſi le cardinal de Polignac, qui s'étoit chargé de pluſieurs opérations, n'avoit demandé encore quelques jours pour prendre de nouvelles meſures. Depuis plus de trois mois cinq cents faux ſauniers qui pénétroient juſques dans la forêt de Saint-Germain, conduits par des chefs, ſe répandoient dans les campagnes. Madame la ducheſſe d'Orléans, douairiere, qui en recevoit des nouvelles confuſes, ne ceſſoit de retenir ſon fils au Palais Royal par des prieres continuelles, ajoutant que, puiſqu'il aimoit madame de Parabere, juſqu'au point d'aller avec elle à Saint Cloud, au péril de ſes jours, elle ne trouveroit plus mauvais que cette maîtreſſe s'établît au Palais-Royal.

Au milieu de ces dangers, le régent vivoit toujours avec ſa tranquillité ordinaire, quand l'imprudence du prince de Cellamare lui apprit ce que la cabale tramoit contre ſa liberté.

CHAPITRE XI.

Découverte de la conſpiration contre le régent ; punition des conjurés.

CELLAMARE, ſur ces entrefaites, ne ceſſoit d'animer les cabales ſecrettes, & les mécontens de la régence du duc d'Orléans. Parmi ces derniers, les jéſuites & les ſulpiciens, déſolés d'avoir perdu ſous la régence, la conſidération dont ils avoient joui, étoient les plus réſervés. Ils avoient été ſous le feu roi, tout puiſſans dans le clergé, à cauſe de l'influence que donne ſur les eſprits, l'éducation dont ils étoient chargés, & du crédit qu'ils avoient auprès du miniſtre des graces eccléſiaſtiques, & ils s'en étoient ſervis pour enrichir leur parti ; mais, ſous la régence, éloignés des affaires, ils cabaloient en ſecret, par leurs agens nombreux, & choiſis parmi leurs éleves.

Dans cette circonſtance, le parlement s'étoit ſoulevé contre le régent, & refuſoit d'enregiſtrer divers édits ; & l'ambaſſadeur d'Eſpagne appel-

loit les chefs de l'inſurrection, *des héros*, *des défenſeurs de la patrie*; il eſpéroit encore profiter de la diviſion que la bulle *unigenitus* excitoit plus fortement que jamais dans le clergé & dans le royaume; & il étoit aſſuré que le parti jéſuitique, & celui de l'ancienne cour, favoriſeroit l'Eſpagne, ſans que le parti janſéniſte eût aucune raiſon de s'oppoſer à la révolution qu'ils vouloient opérer en France.

Pour accomplir ſes deſſeins, il recevoit chez lui indiſtinctement tous les mécontens de la régence, & ne voyoit pas que l'abbé Dubois, habile dans l'art de pénétrer à fond une intrigue ſecrette, découvriroit bientôt le plan de ſes projets contre le gouvernement. Il eut l'imprudence de confier à des copiſtes inconnus, les mémoires qui les contenoit, pour en multiplier les copies qu'il falloit envoyer en Eſpagne & diſtribuer en France, aux chefs de la révolution; enſorte qu'un de ces écrivains, nommé Buvat, épouvanté à la ſimple lecture de ces mémoires, n'attendit que la nuit, pour aller dévoiler à l'abbé Dubois, les projets de l'Eſpagne contre le gouvernement.

Dubois, ſaiſi de crainte & d'horreur au récit qui lui fut fait, donna des inſtructions au copiſte, pour retourner avec fruit au bureau du miniſtre d'Eſpagne, & prendre une liſte des conjurés. Il devoit obſerver les perſonnes qui viendroient ren-

dre des viſites, celles ſur-tout qui avoient un air de myſtere, & plus particuliérement les démarches de la ducheſſe du Maine. Tous les perſonnages ſuſpects furent dès lors ſuivis de près par la police, qui apprit que madame du Maine, déguiſée, ſe rendoit de nuit chez l'ambaſſadeur d'Eſpagne, pour traiter avec lui de leurs complots.

Cependant le copiſte, fidele à ſe rendre chez Dubois pour lui faire part des découvertes & chez le prince de Cellamare, dont il étoit pour cette partie le ſecrétaire, pénétroit auſſi dans tous les détails de la conſpiration. Il dreſſoit un journal des mouvemens de tous les conjurés, de leurs viſites, de leurs entrevues; & il en inſtruiſoit le miniſtere la nuit ſuivante, ſans que perſonne s'en doutât. Le régent & l'abbé, gardant un profond ſilence ſur cette affaire importante, n'attendoient pour éclater, que le moment favorable de convaincre la ducheſſe du Maine ou le prince de Cellamare, par quelque preuve de fait qu'ils ne puſſent conteſter; & il ſe paſſa cinq mois entiers, ſans que le miniſtre pût prendre les conjurés ſur le fait.

Buvat fit ſavoir un ſoir, qu'il avoit copié en entier le projet de la révolution, compris en cinquante mémoires différens, dont il donna les ſommaires; & que ces projets devoient être portés à la cour d'Eſpagne un tel jour, par l'abbé

Porto-Carrero, qui ſe rendoit à Madrid par haſard, & qui ſe chargea en effet de ce fatal paquet. Dubois fit ſuivre cet abbé, qu'on arrêta à Poitiers.

Déjà pour cacher le contenu des dépêches, pour cacher même qu'il eût écrit à ſa cour par une voie particuliere, Cellamare, ſelon ſon uſage, venoit d'envoyer des lettres de peu de conſéquence, & qui ne parloient que d'affaires ordinaires & communes au miniſtre des affaires étrangeres, pour qu'il les inſérât dans le paquet qu'il envoyoit lui-même à Madrid, & pour que ſes dépêches miniſtérielles euſſent l'air de partir avec celles du cabinet de la régence : dans ces lettres, cependant, le prince Cellamare avoit inſéré en chiffres un billet, qui avertiſſoit ſa cour du départ de Porto Carrero, & l'inſtruiſoit en peu de mots de l'importance de ce courrier. Le premier mouvement de Cellamare, frappé d'épouvante, quand il ſut que Porto Carrero étoit arrêté, incertain ſi ſes dangereuſes dépêches étoient ſaiſies ou non, fut d'aller demander à Leblanc, l'un des miniſtres de la régence, le dernier paquet de lettres qu'il lui avoit confié pour l'Eſpagne, où il vouloit ajouter quelques mots ; d'après la nouvelle ſans doute, que le paquet étoit intercepté : mais déjà le régent, Dubois & Leblanc, avoient reçu les nouvelles de Poitiers ; ils étoient convaincus, par des preuves de fait, d'un complot, dont ils

n'avoient eu juſqu'alors que des indices ; ils ne diſſimulerent plus leur penſée ſur un ſemblable attentat contre le pouvoir du régent ; & Leblanc, au lieu de remettre au miniſtre d'Eſpagne ſa derniere dépêche, lui dit d'un ton aſſuré : *Votre billet, M. l'ambaſſadeur, eſt déjà déchiffré ; & vos dépêches ſurpriſes entre les mains de Porto-Carrero, ſont connues du régent & de ſon conſeil ; ſuivez-moi dans votre voiture, j'ai ordre de faire la viſite de votre hôtel en préſence de M. l'abbé Dubois, que voilà, & de divers officiers : ſi vous obéiſſez de bonne grace, il ne vous ſera pas fait de mal ; mais ſi vous réſiſtez, de plusg randes forces ſont toutes prêtes pour vous ſoumettre à la volonté du roi.* Cellamare vouloit balbutier quelques mots ſur le droit des gens, il eſſaya de parler des prérogatives de ſa perſonne ; un ton plus ferme encore, & plus élevé, lui répartit qu'il avoit dégradé ſa dignité ; enſorte que l'ambaſſadeur, ſtupéfait de tant de découvertes, fut contraint de ſuivre Leblanc & Dubois à l'hôtel de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, qui fut ſur le champ environné, & rempli d'un détachement de mouſquetaires. L'ambaſſadeur ſe donnoit le ton de la repréſentation eſpagnole, pendant la viſite qu'on fit de ſes papiers en ſa préſence ; mais la fureur le prit, quand on ouvrit la caſſette de quelques billets doux, qu'il conſervoit ; & il dit, en préſence de tous ces perſonnages

ges qui faiſoient la viſite dans tous les coins de ſa maiſon, il dit à Leblanc & à ſes miniſtres : *ce ne ſont plus là, meſſieurs, des affaires d'ambaſſade ; laiſſez, laiſſez cette caſſette à cet abbé Dubois, elle ne contient que des billets de filles ; l'abbé eſt leur M. abandonnez lui la caſſette, je la lui donne volontiers.*

Ces injures, ces vérités ſanglantes, n'arrêtoient ni les fouilles, ni les recherches ; on fureta de telle maniere, que les plus petits réduits furent viſités ; on ſaiſit tous les papiers qu'on trouva dans l'hôtel, on les cacheta d'un double, de celui du régent, & de celui de Cellamare.

Le lendemain, Dubois, en ſa qualité de miniſtre des affaires étrangeres, écrivit aux ambaſſadeurs, aux miniſtres & réſidens près le roi de France, pour leur faire connoître les motifs de la conduite du roi envers le prince de Cellamare, dont il dévoila les complots. Il leur fit part des précautions priſes incontinent par le miniſtere, pour réprimer dans leur ſource les commencemens d'une conjuration : Dubois écrivit en même tems aux évêques, aux premiers préſidens, & à tous les gouverneurs du royaume, parce qu'on craignit d'abord quelque complot dans les provinces, correſpondant à celui qui devoit être exécuté dans la capitale ; & il les exhortoit de maintenir le bon ordre en cas de ſédition.

L'ambaſſadeur d'Eſpagne, ſans ſe déconcerter, écrivit auſſi le même jour à tous les miniſtres des ſouverains étrangers près le roi de France, ſur l'attentat commis en ſa perſonne, ſur l'ouverture de ſes coffres & la ſaiſie de ſes papiers ; mais le lendemain, on fit partir l'Eſpagnol ſous bonne eſcorte, & il fut détenu à Blois, où il reſta juſqu'au 6 mars de l'année ſuivante. Dans cette circonſtance, mademoiſelle de Valois, fille du régent, me fit ſavoir le même jour, que je devois me défaire des papiers ſur l'affaire d'Eſpagne, ſi j'en avois, puiſque le conſeil de régence s'en occupoit véritablement, & que monſieur d'Orléans en étoit tout courroucé.

Ainſi furent dévoilés les complots des Eſpagnols. Pluſieurs perſonnes qui paſſoient pour très-inſtruites, en ont raconté la découverte un peu différemment ; le ſecrétaire de l'ambaſſadeur d'Eſpagne, diſoient-elles, ayant manqué à un rendez-vous que lui avoit donné une femme de la communauté de la Fillon, il avoit dit à celle-ci pour excuſe, qu'il avoit été obligé de travailler plus long-tems qu'il n'avoit cru, à cauſe du départ de l'abbé Porto-Carrero pour l'Eſpagne : la Fillon, ajoute t-on, qui avoit des relations particulieres avec le régent, en rendit compte à ce prince. Le duc fit courir après l'abbé, on l'atteignit à Poitiers, on lui enl va ſes papiers, & on le laiſſa partoir pur l'Eſpagne ; mais celui ci dépêcha ſur

le champ un courrier à l'ambaſſadeur Cellamare, pour lui faire connoître ce qui ſe paſſoit ; & ce courrier ſe preſſa ſi bien, qu'il arriva long-tems avant celui du régent ; enſorte que le prince de Cellamare eut le tems néceſſaire de brûler la plus grande partie des papiers relatifs à la révolution complotée, de faire partir de nuit l'abbé Brigaut, & d'avertir les chefs de la conſpiration de ce malheureux événement.

On aſſura auſſi que la conſpiration avoit été découverte en même tems d'une autre maniere, & que la Saint Edme, veuve de Baron, qui avoit les danſeurs de corde, & dirigeoit une maiſon de libertinage, où Cavello, écuyer de Cellamare, étoit venu ſouper, l'avoit découverte ; cet écuyer pris de vin, dit un ſoir que les affaires du royaume changeroient bientôt de face, & qu'il falloit ſe réjouir ; la Saind-Edme, qui appeloit l'abbé Dubois ſon *compere*, alla l'avertir le lendemain à quatre heures du matin.

On dit encore que le régent avoit ſu encore de l'Angleterre, qu'on tramoit, en Eſpagne & en France, quelque complot contre ſon autorité ; mais ce qui eſt bien avéré, c'eſt que le régent étoit inſtruit des trames contre ſa perſonne, & qu'il apprit de grand matin, par l'abbé Dubois, qui le trouva couché avec Emilie, que Porto-Carrero étoit arrêté à Douvres : cette fille qui,

dans la ſuite, me le raconta, m'aſſura que le régent n'avoit pas été étonné du récit de l'abbé.

Le régent aſſembla bientôt un conſeil où furent lues la plupart des pieces, qui détailloient la conſpiration : la piece cotée n°. 10, étoit le prélude d'un grand incendie ; le n°. 20 renfermoit les inſtances de la nation, ſes griefs contre la régence & les réſolutions du roi d'Eſpagne, adreſſées aux états généraux ; le n°. 30 offroit les moyens d'accomplir ſes vœux, d'effectuer la reſtauration de la France, & d'aſſurer la vie de Louis XV, contre les complots ſuppoſés du duc d'Orléans : le n°. 40 rapportoit les moyens employés dans les autres minorités ; & le n°. 50 renfermoit une liſte de conjurés, le tableau de leurs caracteres & le récit des principaux emplois, dont chacun d'eux devoit s'occuper. Le régent arrêta l'abbé Dubois, qui liſoit la liſte des conſpirateurs, & dit qu'il en ſavoit aſſez, qu'il ne vouloit pas déshonorer les ingrats, qui tenoient de lui des bienfaits.

Il y avoit en effet vingt-deux colonels chargés d'une expédition particuliere contre la perſonne du régent, qu'il falloit enlever, & ſoixante conſpirateurs, qui étoient les plus notables perſonnes de la France : la lecture des mémoires ſe termina là ; mais le conſeil en apprit aſſez pour en être convaincu, malgré tout ce qu'on a écrit du duc du Maine.

1°. Que ce prince avoit envoyé Jalouſte, autrefois dans le ſervice du feu roi, dans le pays des Griſons, pour y lever un régiment au ſervice du roi d'Eſpagne.

2°. Que Philippe V devoit écrire au parlement de Paris, & à tous les parlemens, pour ſoulever le royaume, pour convoquer les états-généraux.

3°. Que les princes légitimés & les partiſans de l'ancienne cour, étoient diſpoſés à ſe conduire ſelon les deſirs du roi.

4°. Que, s'il étoit poſſible, on s'aſſureroit de la perſonne du régent & du château des Tuileries, pour la sûreté du jeune monarque.

5°. Que le duc du Maine ſeroit déclaré lieutenant général du royaume.

Les complots de la cour d'Eſpagne & des princes légitimés, une fois bien connus, & les principaux conſpirateurs dévoilés, le miniſtere s'empreſſa de les punir. On ordonna aux deux compagnies de Mouſquetaires de ſe botter & de ſe tenir prêtes à monter à cheval, & on manda à Delaunay, gouverneur de la baſtille, & à celui du château de Vincennes, de préparer des logemens.

Le 9 décembre 1718, Cellamare avoit été arrêté. Le lendemain les marquis de Pompadour & de Cinq-Geneſt le furent dans leur lit : le marquis de Courcillon, gendre de Pompadour, le

fut auſſi le même jour, & tous furent conduits à la baſtille.

Le 11, le comte d'Adié & Magni, introducteurs des ambaſſadeurs que Cellamare avoit attirés à ſon parti, prirent la fuite & arriverent ſains & ſaufs en Eſpagne, & l'abbé Brigaud, ſecrétaire de la conſpiration & gardien des papiers, fut arrêté à Nemours. Cellamare avoit eu le tems de le faire avertir, & il avoit pris la fuite, déguiſé en femme ; mais l'abbé Dubois envoya des émiſſaires qui, voyant ſon air déconcerté, l'arrêterent : on lui trouva des lettres adreſſées à lui même, on le ramena à Paris, & il fut renfermé à la baſtille. Lié d'amitié avec le marquis de Pompadour, il avoit été par lui entraîné dans les intrigues de la conjuration ; il avoit compoſé auſſi une réponſe aux lettres de Fitz Moritz ; ce qui l'attacha à madame du Maine : il confia, en partant, ſa caſſette & ſes papiers à ſa ſervante, qui, par ſon ordre, l'avoit remiſe au chevalier du Meſnil ; & comme d'Argenſon & le Blanc lui dirent, en l'interrogeant, que ſa ſervante & du Meſnil étoient arrêtés & qu'on avoit tout lu dans ſes papiers. *Eh bien ! répondit l'abbé, vous ſavez toute l'affaire, il n'y a rien de plus.* Les juges encore plus ſurpris, parce qu'ils n'avoient trouvé dans la caſſette que des papiers de famille, & voyant que du Meſnil les avoit trompés &

n'avoit point tout remis, le firent appeler. Le chevalier jura qu'il n'avoit rien gardé, & qu'il avoit tout donné : mais un moment après, il arrêta le Blanc, & lui dit en particulier qu'il lui déclaroit, non comme à un miniſtre, mais comme à un honnête homme, qu'il avoit brûlé, pour ſe ſauver lui-même & ſon ami, les mémoires originaux de la conjuration d'Eſpagne ; le Blanc lui répondit que ſa qualité de miniſtre & la raiſon d'état devoient être préférés à toute conſidération particuliere ; il lui promit ſeulement d'adoucir le régent, & même de lui éviter d'être comme les autres, conduit à la baſtille.

Le Blanc rendit compte, en effet, au prince, de cette découverte ; & peut-être le chevalier eût été épargné, à cauſe de la clémence naturelle du régent ; mais l'abbé Dubois, qui combattoit dans ce prince tout ce qu'il avoit de bon & d'honnête dans le caractere, fit tant de bruit, que le chevalier du Meſnil fut conduit à la baſtille comme les autres le 17. *Les ſentimens d'humanité, les lois de la confiance & de l'amitié ſont bons pour le commun des hommes, diſoit Dubois ; mais les miniſtres doivent ſacrifier tous ces principes triviaux, à la grande raiſon d'état.*

Le 15 décembre furent arrêtés auſſi Sandraski, brigadier de cavalerie, & Serret, colonel des Huſſards, avec pluſieurs des officiers.

Le 16 deux Allemands furent encore arrêtés, & Schlieben dit que ſi le régent n'avoit pitié de lui, il étoit perdu, à cauſe des complots que la cour d'Eſpagne l'avoit engagé d'exécuter.

Le 22 décembre on apprit à Paris que le duc de Saint-Aignan, notre ambaſſadeur, s'étoit évadé pour ſortir d'Eſpagne, & qu'Alberony ſachant que le prince de Cellamare étoit arrêté, avoit envoyé des couriers pour ſe ſaiſir de Saint-Aignan ; mais il s'étoit déguiſé avec ſa femme en laquais, & il avoit donné ſes habits à ſes gens, qui furent arrêtés à ſa place, & c'eſt ainſi qu'il ſe ſauva.

Le 28, le régent tint un conſeil ſecret compoſé du duc de St-Simon, d'Argenſon, de Dubois & le Blanc, où il fut réſolu d'arrêter le duc du Maine, ſon épouſe & toute ſa maiſon.

En effet, le lendemain 29 décembre, le duc de Béthune, accompagné de la Billarderie, vint arrêter la ducheſſe du Maine, & ſon époux le fut à Sceaux, par Savancourt, qui eut l'inſolence de traiter ce prince avec brutalité ; leurs fils furent exilés dans la ville d'Eu, & la princeſſe ſa fille fut renfermée à Chaillot. Madame du Maine avoit engagé ſon mari de fuir en Eſpagne, comme Magni & Daidié ; mais il répondit que, n'ayant rien écrit, on ne pouvoit lui rien prouver, & qu'il s'accuſeroit lui même : en fuyant elle s'attendoit elle-même d'être enlevée, & on ne lui trouva, étant

étant avertie, que quelques livres dans ſa bibliotheque qui traitoient de diverſes conſpirations : on la fit lever du lit, & elle partit ſans réſiſtance ; on ne lui donna que deux femmes-de-chambre ; mais madame de Chambonas demanda en grace quelques jours après de s'aller renfermer volontairement avec elle : madame du Maine, dont on craignoit les cris, fut jetée dans un méchant carroſſe de louage & conduite par les remparts, crainte qu'elle n'appelât le peuple à ſon ſecours. On enleva en même tems ſes filles d'honneur, deux valets-de-chambre, quatre valets-de-pied & deux frotteurs de ſes appartemens.

Malézieux pere, chancelier de Dombes, ſon fils, lieutenant général d'artillerie, auteurs du manifeſte d'Eſpagne, furent pris le même jour à Sceaux & conduits à la baſtille. On leur trouva des originaux relatifs à la révolution que le pere vouloit déchirer & mâcher, mais dont Trudaine lui enleva les lambeaux, qu'il conſerva & qu'on ajuſta ; ce qui le trahit & fut la preuve la plus convainquante contre madame du Maine. Le chevalier de Gavaudun, la comteſſe & l'abbé le Camus, furent conduits à la baſtille, & juſqu'au marquis de Boiſdavis, qu'on avoit été ſaiſir en Poitou, parce qu'on trouva une lettre qu'il avoit écrite de ce pays-là au duc du Maine, lui offrant ſes ſervices ; on ſaiſit encore la comteſſe de Noyon,

ſoupçonnée d'avoir des correſpondances avec les Bretons.

Le cardinal de Polignac ne fut point empriſonné, mais conduit en exil dans ſon abbaye d'Anchin en Flandres, dans les confins du royaume, où il fut gardé par un gentilhomme : mademoiſelle de Montauban, fille d'honneur de madame du Maine, accuſée de galanteries avec lui, fut ſaiſie en même-tems ; mais on ne trouva que des billets doux du maréchal de Villars, & quelques écrits de ſa main ſur la conjuration.

Mademoiſelle Delaunay, fille pleine d'eſprit, attachée à madame du Maine, fut arrêtée auſſi & conduite à la baſtille avec ſa femme-de chambre. Bargeton, avocat, & Daviſard, avocat général du parlement de Toulouſe, furent arrêtés auſſi, de même que le marquis de Saint Geniez ; mais de vingt-deux colonels qui avoient ſigné le compromis pour arrêter le régent & le conduire au château de Tolede, il n'y eut d'arrêté que le comte Laval, qui devoit épier le duc d'Orléans, le ſurprendre dans une de ſes courſes nocturnes & l'enlever.

Enfin la marquiſe de Pompadour, ſa fille madame de Courcillon, furent arrêtées ; & les mouſquetaires pendant quinze jours ne ſe débotterent pas, & plus de deux cents innocens furent renfermés & confondus avec les coupables. Ces embaſtilla-

tions jetoient la capitale dans la derniere conſternation, car on craignoit alors la priſon, plus qu'on ne fit depuis ce tems-là : à la vérité, on redoutoit les principes de Dubois, de Law, de le Blanc & de d'Argenſon ; ils étoient mépriſés de toute la France, & on les diſoit capables d'un mauvais coup.

Le prince de Conti, plus coupable que les autres, devoit être arrêté ; mais il prit le parti de ſe barricader chez lui avec ſes complices, & il ne leur manqua ni femmes, ni vivres pour attendre l'événement. Mais comme on les crut capables de réſiſtance, & qu'ils s'étoient munis de toute ſorte d'armes, Dubois dit qu'il étoit trop dangereux de les attaquer, & on diſſimula : on ignora de même les mouvemens ſecrets de la faction de Villeroy, à cauſe de ſa conſidération & de ſes relations intimes avec les principaux perſonnages de l'ancienne cour : ce maréchal fut à peine que le duc du Maine étoit arrêté, qu'il écrivit à madame de Glapion, ſupérieure de ſaint Cyr, pour en apprendre la fatale nouvelle à madame de Maintenon dans un moment favorable. Les deux dames étoient enſemble, quand on apporta la lettre, que madame de Maintenon ſaiſit & décacheta ; elle la lut, & ſa douleur fut telle, qu'elle alla ſe proſterner devant le ſaint ſacrement, la fievre l'y ſaiſit & ne la quitta plus ; elle ne s'en

releva que pour aller ſe jeter au lit : elle étoit intimément attachée au duc du Maine, ſon éleve chéri, & au parti des princes légitimés, qui lui devoient leur élévation : ſa maladie ne fit aucune ſenſation. Cependant elle avoit conſervé quelques amis connus par un attachement ſincere à cette ligue, & ne recevoit plus chez elle que ceux-là : elle voyoit encore le cardinal de Rohan, le duc de Noailles, le maréchal de Villars, l'évêque de Chartres, le cardinal de Biſſy, & ſur-tout le duc du Maine, ſon favori. Elle conſervoit à ſaint Cyr le ton de ſouveraine, offrant un fauteuil à la reine d'Angleterre, quand elle venoit lui rendre viſite, & en prenant un autre pour elle-même. Elle étoit ſervie par les jeunes demoiſelles de la communauté, comme une princeſſe ; toute la maiſon trembloit en ſa préſence ; la ſupérieure ne venoit lui préſenter ſes hommages, que quand elle y étoit invitée ; elle n'étoit cependant appellée dans la maiſon que du nom de *madame*. Elle mourut d'une fievre continue, à l'âge de quatre-vingt trois ans, occaſionnée par la lettre imprévue, qui lui apprenoit que ſon prince chéri étoit renfermé, & que les complots pour appeller en France le roi d'Eſpagne, ou pour changer le gouvernement, n'avoient pas réuſſi.

Le jugement le plus général qu'on en porta après ſa mort, fut que c'étoit une femme bien

adroite pour avoir ſu fixer ſur elle les regards d'un grand roi, & contenir le cœur d'un homme volage.

Le conſeil de régence ne ceſſoit cependant d'exercer ſes vengeances, tandis que le duc d'Orléans ne parloit que d'oubli & d'indulgence. Dubois, pour ſatisfaire l'Autriche dans cette circonſtance favorable, s'engagea à déclarer, comme il l'avoit promis, la guerre à l'Eſpagne; mais ce qui embarraſſoit le plus le régent, c'étoit le choix du général; cette guerre n'étoit approuvée ni des troupes ni du reſte de la France, encore épuiſée des ſacrifices qu'elle avoit faits pour élever le petit de Louis XIV ſur le trône d'Eſpagne. Cette guerre déſaſtreuſe, contraire à tous les principes précédens & à tous les intérêts actuels, devoit abaiſſer l'Eſpagne & relever l'Autriche.

Cependant dans l'inſurrection de tous les eſprits contre ces projets, il falloit trouver un général qui voulût & osât commander nos troupes, tirer l'épée contre l'oncle du roi, & répandre le ſang des Bourbons; le duc de Berwick ſe préſenta, & perſonne n'en fut étonné. Il avoit reçu toutes ſortes de bienfaits du roi d'Eſpagne, & avoit à ſa cour un fils qui en étoit chéri; il promit cependant d'aller faire la guerre contre ce roi, & accepta des billets & beaucoup d'argent du miniſtere de France.

Albérony, de ſon côté, envoya aux magiſtrats & aux évêques français, un manifeſte contre le régent, & on eut ſoin de tenir regiſtre à la poſte de ceux qui le recevroient à Paris; mais ce manifeſte n'empêcha pas que le parlement, à qui le régent rendit le préſident de Blamont qu'il avoit exilé, ne ſe déclarât pour ce prince, ni que le duc de Berwick n'allât camper près de Bayonne, pour s'y préparer à des courſes hoſtiles contre l'Eſpagne. Le prétendant, de ſon côté, commanda les troupes de Philippe V contre l'Angleterre, & Philippe en perſonne, celle qu'il dirigeoit contre le régent. On ſait que Berwick prit Fontarabie, Saint Sébaſtien, qu'il entra l'épée à la main en Catalogne, & que le roi d'Eſpagne & ſon épouſe ne ſe préſenterent que pour être témoins du ſuccès des Français.

CHAPITRE XII.

Mon troiſieme empriſonnement à la baſtille ; ſuite des anecdotes.

ALBÉRONY n'avoit que des plans & des idées ſublimes, & ſi elles ne pouvoient être exécutées, c'étoit à cauſe de leur trop grande élévation & de leur étendue : il avoit, outre la profondeur du génie, une grande érudition, & j'étois étonné comment de l'état de ſimple curé de campagne & ſans aucun moyen pour acquérir des connoiſſances, il avoit pu remplir ſa tête d'une ſi prodigieuſe inſtruction : il connoiſſoit parfaitement toute l'adminiſtration du feu roi Louis XIV, & l'ancienne conſtitution de la monarchie. Il diſoit qu'en Europe on n'avoit rien fait de bien depuis trente ans, ni en France, depuis un ſiecle. Nos aſſemblées nationales, préſidées par leur ſouverain, traitant avec elles des finances & de la légiſlation, lui paroiſſoient préférables au conſeil privé du roi avec ſes miniſtres ; il ſavoit que Louis XIV n'avoit établi des impôts dans le royaume que d'une maniere illégale, arbitraire & au mépris des droits de la nation ; & voyoit dans le

clergé de France & dans les pays-d'état, un reſte de nos antiques privileges, tombés en déſuétude dans les autres provinces. Plein de ces idées, il avouoit que des impôts ne pourroient jamais payer la dette nationale, & que les états convoqués, avoient ſeuls le droit de pourvoir à l'aſſurance & au paiement.

Il diſoit que le roi ſeul avoit en France comme en Eſpagne, le pouvoir de nommer un régent, pouvoir que les rois partageoient avec la nation aſſemblée; que le parlement n'ayant point maintenu le teſtament du roi, n'avoit pu par conſéquent accorder la régence au duc d'Orléans; que la ſeule nation aſſemblée pouvoit la déférer & la reconnoître, quand un prince, tel que le roi d'Eſpagne, appellé par la loi de l'état à cette dignité, n'en étoit pas pourvu, & il concluoit que la régence appartenoit au roi d'Eſpagne, en qualité de plus proche parent du roi.

Albérony voyoit d'ailleurs dans la triple & dans la quadruple alliance, des traités trop onéreux à l'Eſpagne, & vouloit que les états-généraux de la France puſſent les caſſer, pour remettre en vigueur les maximes de l'ancienne cour; enfin, par le même droit, & en cas de mort de Louis XV, dont on étoit ſans ceſſe menacé à cauſe de ſa ſanté ſi chancelante, il vouloit qu'on aſſurât la ſucceſſion à la couronne à un des fils

du

du roi Philippe, & qu'on en éloignât le duc d'Orléans; mais pour y réuſſir, il falloit enlever ce prince, le mettre en lieu de ſûreté, non en France, mais à Madrid, ſous le pouvoir du roi d'Eſpagne, convoquer en France les états-généraux, traiter avec eux de la ſucceſſion & du gouvernement de l'état, & ſe ſervir même du mécontentement des proteſtans, s'il étoit poſſible, pour aider ce grand projet.

Vous ſerez le bienfaiteur de votre patrie, me diſoit Albérony dans ſa lettre, en donnant vos ſoins à cette grande révolution. Vous la remettrez dans ſon état de gloire, & dans toute ſa ſplendeur. Ecraſée d'impôts, ſurchargée d'une dette énorme, elle ne peut que ſuccomber ſous un tel fardeau; la nation aſſemblée peut ſeule délibérer, & choiſir les moyens de payer ſa dette. Albérony me demandoit enſuite, au nom du roi d'Eſpagne, de lui faciliter la priſe de la ville de Bayonne, me promettant la protection ſpéciale du roi, de la reine, & un très-grand avancement.

Albérony avoit remis ſa lettre à un officier qui la porta en France, avec pluſieurs autres, qui furent interceptées & rendues à Dubois, & l'officier fut arrêté. Mais pour mieux dévoiler mes intrigues, d'Argenſon, ancien lieutenant de police, homme habile dans les artifices de l'eſ-

pionage, m'envoya un napolitain nommé *Marin*, qui parloit bien l'eſpagnol, qui avoit tout l'air d'un étranger, & qui me rendit les lettres originales & interceptées d'Albérony, que Dubois avoit eu le ſoin de bien recacheter. Ce *Marin* me fit d'abord des offres ſecretes, il me parla de l'Eſpagne & des projets qui alloient éclater ; il me conjura de la part du roi Philippe, d'aider les troupes étrangeres à s'emparer de Bayonne, place frontiere occupée par mon régiment. Il me dit que j'étois aimé du ſoldat, que tous mes officiers m'étoient dévoués, & que j'aurois bientôt gagné par mes charmes, mon ami intime du Saillant, colonel de l'autre régiment, qui étoit en garniſon à Bayonne ; il ajouta qu'il connoiſſoit mon attachement *pour ce Corydon*, & nos tendres ſentimens l'un pour l'autre. Il me renouvella la promeſſe déjà faite d'un prochain avancement, & de me donner en attendant le régiment des Gardes-Françaiſes, qu'avoit Grammont : enfin il termina ſes inſidieux propos par le récit de tout ce qui étoit contenu dans la lettre qu'il me donna, & dont je reconnus les ſceaux intactes. Après ces propos je vis diſparoître Marin, qui me laiſſa à mes réflexions.

Le régent inſtruit de mes démarches, ne tarda pas d'en parler au Palais-Royal, & mademoiſelle de Valois m'envoya ſur le champ madame Pichet,

ſa femme-de-chambre, qui me remit de ſa part la lettre ſuivante : je la conſerve ici avec le chiffre comme un monument hiſtorique de ce tems-là ; car quelques perſonnes croyoient fauſſement que mademoiſelle de Valois avoit cabalé de concert avec moi contre ſon pere. Voici comment elle s'exprime ſans orthographe dans ſa lettre : la moitié étoit écrite en chiffre, & j'ai déchiffré le reſte.

Comme vous m'avez aſſuré qu'il ne pouvoit

y a v oi r e p r e u v e

9 20 17 12 9 14 1 *des* 16 14 1 17 17 1

c o n t r e

11 1 10 15 14 1 *vous, je ne doute point*

q u e l' a v i q u e

13 17 1 2 20 17 9 13 17 1 *je vous*

d o n e n e ſ o i t i n u-

3 12 10 1 10 1 21 12 9 13 9 10 17

t i l

15 9 2 ; *mais comme il m'a paru que vous*

a e ſ t r e i n f o r m é

aimés 20 1 21 15 14 1 9 10 5 12 14 8 1

d e t o u t, j e v o u s

3 1 15 12 17 25 9 1 17 12 17 21

a v e r t i l e C o n-

20 17 1 14 15 9 *que* 2 1 11 12 10

ſ e i l e ſ t p o u r l' a-

21 1 9 2 1 21 13 16 12 17 14 2 20

156 *Mon troiſieme empriſonnement à la baſtille ;*
f a i r e d e M r. d u M a i n e
5 20 9 14 1 3 1 8 14 3 17 8 20 9 10 1
q u' o n v a
13 17 12 10 17 20 *mettre au jour, & apparemment tout ce qui regarde l'affaire d' E ſ p a g n e.*
3 1 21 16 20 7 10 1. *Je compte en ſavoir davantage ce ſoir que je vous le dirai ; mais ce qui me preſſe de vous le mander, c'eſt que cela*
à m a m e r e
a échappé 20 8 21 8 1 14 1, *qui croyoit que je le ſavois, & qui quand elle a vu que je n'en ſavois rien, m'a fort recommandé de n'en rien dire. Je n'ai perdu un moment pour vous en avertir : mandés moi ſi vous êtes ſans inquiétude, car j'avoue que je n'y ſuis plus.*

Dans un billet ſuivant, mademoiſelle de Valois m'avertiſſoit encore que M. le duc d'Orléans diſoit aſſez publiquement, qu'il avoit entre les mains des pieces originales, qui devoient bientôt me convaincre des complots que j'avois formés contre lui. Cet avis de mademoiſelle de Valois me fit comprendre que j'avois été trompé par Marin, & j'attendois d'être renfermé à la baſtille, quand une demoiſelle qui voyoit le régent, & avec qui je couchois, m'avertit de ce qui m'étoit préparé.

Je rêvois donc ſur ma deſtinée, qui me condamnoit à rentrer pour la troiſieme fois dans

cette demeure infernale ; lorſque le 29 mars, Dubois envoya chez moi à dix heures du matin Duchevron, lieutenant de la prévôté, ſuivi de douze archers, c'eſt-à-dire, de l'appareil qui ſuit la capture des ſcélérats ; ce qui fit dire à toute la pairie, qui en porta ſes plaintes au régent, que l'abbé Dubois, chargé de l'expédition, n'étoit pas fait pour être inſtruit des égards dus à ma dignité de pair de France : Rafé, mon laquais affidé, charmant jeune homme de mon âge, eut la liberté de me ſuivre à la baſtille, & comme elle ſe trouvoit toute pleine de priſonniers, ou peut-être comme le régent étoit plein de jalouſie & de courroux contre moi, qui lui enlevois toutes ſes maîtreſſes, & qui en poſſédois une qu'il aimoit éperduement, nous fûmes jetés dans une maniere de cachot octogone, qui ne recevoit de jour & ne communiquoit avec l'atmoſphere, que par un trou étroit & longitudinal, qu'on peut voir des environs de la priſon.

Cet infâme appartement étoit ſi humide, qu'en y entrant, une odeur de moiſi nous donna mal au cœur ; les pierres de la priſon, elles-mêmes, n'avoient pu réſiſter à cette action de l'humidité, & nos habits, au bout de quelques heures, ſe trouverent pénétrés de la tranſpiration, pour ainſi dire, de ces murailles & de l'air qui s'y trouvoit renfermé ; nous ne trouvâmes d'ailleurs en y en-

trant, ni table, ni lits, ni livres, ni chaiſes, ni fauteuils, & quand nous en demandâmes, on nous répondit que la baſtille étant pleine de priſonniers, tous les meubles étoient pris ; on apprit dans le monde ce traitement cruel ſi digne des peuples barbares ; & le régent, pour ſe diſculper, affectoit de dire qu'il avoit des lettres d'Albérony, qui m'étoient adreſſées, dont trois étoient ſignées de ce cardinal.

Mon empriſonnement jeta dans la conſternation mademoiſelle de Charolois, qui m'aimoit toujours, & l'autre princeſſe, ſur-tout, aimée du régent : elles étoient furieuſement jalouſes l'une de l'autre & même ennemies ; mais quand elles apprirent que j'étois détenu à la baſtille, elles ſe réunirent pour ſauver de concert l'objet de leur amour ; car le régent irrité ne ceſſoit de publier qu'on alloit me juger comme criminel d'état, & parloit déjà de me faire couper tout bonnement la tête, quoiqu'il n'eût peut-être pas cette intention, mais celle plutôt d'obtenir ſeul les faveurs de mes maîtreſſes, en leur accordant ma grace. Ses menaces, toutefois, alarmant les deux princeſſes, elles réſolurent de ſe liguer pour me ſauver. Et mademoiſelle de Charolois pour animer davantage ſa couſine, lui promit même de ne plus me voir, ſi elle pouvoit obtenir de ſon pere ma délivrance.

La princeſſe commença donc par ſe brouiller avec le régent, qui renfermoit ſon bon ami avec tant de rigueur, refuſant avec humeur toutes ſes careſſes, lui demandant ma délivrance hautement, en préſence de tout le monde, dans le ton du déſeſpoir, & le menaçant d'un coup d'éclat, d'un acte de folie, ſi je n'étois bientôt délivré de ma priſon. Le régent voyant la princeſſe déſeſpérée, & craignant des ſcenes trop éclatantes, lui rappella toutes les complaiſances qu'il avoit eues pour moi, ſes bienfaits & mon ingratitude; il lui dit qu'au lieu d'avoir fait un ami reconnoiſſant, il n'avoit trouvé qu'un ennemi cruel qui vouloit ſa ruine, & lui arracher la liberté & la régence, pour rappeller en France le roi d'Eſpagne, ſon ennemi. Il reprocha à la princeſſe de ſe liguer avec un tel perſonnage & de livrer ſon pere; ajoutant que ma trahiſon méritoit la peine de mort, & que mon procès me ſeroit fait: la princeſſe épouvantée ſe tint dès ce moment avec le régent dans une plus grande réſerve pour obtenir ma grace, ſi je devois, en effet, être condamné à mort.

Je ne trouvai plus en arrivant à la baſtille mon premier géolier Bernaville; il avoit fait un éleve nommé de Launay (1), ſon parent, à qui

(1) Le gouverneur décapité en 1789 étoit de la famille.

il avoit appris tous les ſecrets de la géole & la maniere de bien conduire cette priſon ; les miniſtres intéreſſés au ſecret veulent toujours que le public ignore les raiſons d'état qui font renfermer les priſonniers ; ils craignent les cenſures de la ville ; & la baſtille eſt une place de confiance miniſtérielle ſi délicate, qu'on ne peut gueres en confier la garde qu'à une famille bien sûre & capable d'exécuter ſecrettement leurs ordres. Auſſi Bernaville avoit fait de de Launay, ſon éleve, un ours véritable ; il en avoit & la tournure & la figure baſſe, tant nos occupations, notre maniere de vivre & nos principes influent ſur nos manieres & ſur le moral de notre phyſionomie.

Cependant, comme de pareils perſonnages aiment l'argent & craignent les gens en place, il fut permis à mademoiſelle de Valois de parvenir dans mon cachot, de pleurer avec moi, de me renouveller toute ſa tendreſſe, de me promettre qu'elle ne conſentiroit jamais à épouſer le duc de Modene, & qu'elle ne partiroit jamais pour l'Italie qu'elle n'eût obtenu ma délivrance ; elle ſavoit que mademoiſelle de Charolois avoit gagné les officiers de la baſtille, pendant ma détention de 1716, pour entrer ſecrettement dans ma priſon. Pour corrompre nos gardes, comme ſa couſine, mademoiſelle de Valois ſacrifia 200000 liv. que ſon pere

lui

lui avoit donnée en billets, & s'aſſocia à mademoiſelle de Charolois, qui ſe rapelloit les moyens qu'elle avoit mis en uſage pour obtenir l'ouverture de ſa priſon : les deux princeſſes venoient donc, le ſoir, en grand ſilence, avec des bougies, des briquets, des bonbons & beaucoup de billets de banque, en cas de beſoin ; je me concertois avec elles, ſur les réponſes que je devois faire le lendemain aux interrogatoires des Leblanc & des d'Argenſon, & je puis dire que l'amour fut ingénieux dans ſes conſeils, & qu'il fut pour moi d'une grande reſſource pour éluder ces interrogatoires inſidieux de d'Argenſon, & combattre ſes faux argumens.

Ce garde-des-ſceaux, pour plaire à Dubois & au régent, & pour obtenir l'aveu de nos complots, employoit la terreur à la maniere accoutumée, & quoique mon pere lui eût rendu des ſervices, il prenoit plaiſir à m'épouvanter & à me dire que je payerois de ma tête ma haute trahiſon ; il me parloit de Biron qui avoit été décapité à la baſtille, & me montroit avec le doigt la place de cette exécution ; il me diſoit brutalement que le conſeil me croyoit déjà digne du même ſupplice, & que le ſalut de l'état en danger, demandoit la tête d'un pair de France, pour ſervir d'exemple & tenir dans le devoir tous les ordres de l'état ; & cependant, il ajoutoit qu'il redoubleroit d'ef-

forts & d'activité pour prévenir peut-être ce malheur ſi je faiſois l'aveu de ma faute; il diſoit qu'en dévoilant tous les dangers, il pourroit par le ſecours de mes parens, auxquels il ſe joindroit, obtenir un adouciſſement de cette fatale ſentence; mais il ajoutoit que la réputation de M. le duc d'Orléans exigeoit qu'on fît les procédures, & que ce prince abandonnât à la rigueur des lois les conſpirateurs contre la France. Le lendemain j'apprenois que d'Argenſon ne cherchoit que des coupables, & qu'il vouloit des détails & me convaincre; cependant je lui avois, toute ma vie, témoigné de l'amitié, & il avoit été long-tems amoureux de l'abbeſſe ma ſœur; mais de quels ſentimens & de quelle reconnoiſſance des magiſtrats d'un tel caractere peuvent-ils être capables? Un garde-des-ſceaux, ſur-tout, qui s'étoit avili au point de venir à la baſtille faire les fonctions d'un commiſſaire de police, & de les faire tantôt avec le Blanc, homme perdu dans l'eſprit du public, par les rapines & les baſſeſſes qu'on lui imputoit, & tantôt avec Dubois, l'objet du mépris de toute la France, j'avoue que je tremblois de voir ma tête entre les mains de ces juges, qu'on n'appelloit alors à Paris que les trois juges infernaux, *Eaque*, *Minos & Radamanthe.*

Vainement, mademoiſelle de Valois venoit elle-même quelquefois, pendant la nuit, négo-

cier avec Launay, & traiter pour mon évaſion; Launay qui pouvoit être corrompu, ne le pouvoit juſqu'au point de me délivrer, ſe contentant de recevoir les billets de banque que lui apportoit mon adorable princeſſe, & des promeſſes qu'elle lui faiſoit, & me donnant, avec elle, les avis néceſſaires pour me bien défendre des cavillations de d'Argenſon que j'étonnois par mes réponſes, & qui ne pouvoit ni concevoir comment j'étois auſſi inſtruit au fond de ma priſon, ni ſoupçonner Launay, qui reçut ſecrettement, lui ou ſes pareils, de ma princeſſe, & en différentes fois, une ſomme de deux cents mille francs.

Cependant, pluſieurs priſonniers ayant obtenu leur liberté, on ſe reſſouvint que j'étois dans un cachot obſcur, humide, mal-propre & mal-ſain; on me transféra dans une autre priſon octogone, mais mieux aérée & éclairée par deux fenêtres plus larges; le mur tout nud, ou plutôt le rempart de cette affreuſe priſon étoit ſi épais, que je ne voyois le jour que comme à travers un trou éloigné, trois fois garni de grilles de fer, & dont les barreaux avoient un pouce & demi d'épaiſſeur; la premiere grille empêchoit les approches du priſonnier; la ſeconde étoit à quatre pieds de diſtance, vers le milieu du mur, & la troiſieme étoit dans un plus grand éloignement & placée en dehors; ma nouvelle demeure étoit cependant

incomparablement plus commode & plus ſaine que le cachot où j'avois été d'abord renfermé ; je reſpirois l'air non du marais infect qui croupiſſoit au pied de la baſtille, mais l'air libre & ordinaire qu'on reſpire à Paris.

J'avois, d'ailleurs, auprès de ma priſon, des complices renfermés pour la même affaire, qui s'étourdiſſoient dans leur malheur, en chantant, & auxquels je répondois comme je pouvois : je plaçois pour cela ma bouche au plus large trou de la grille pour être mieux entendu, & cet amuſement étoit pour nous d'autant plus agréable, que mademoiſelle Delaunay, fille d'honneur de madame du Maine, & ma voiſine, chantoit de concert avec nous ; ce qui formoit une eſpece d'opéra joué par des inviſibles, & d'autant plus curieux, qu'un amour réel & des deſirs de nous voir le rendoit encore plus intéreſſant.

Mademoiſelle de Launay, fille d'eſprit, avoit auſſi rendu amoureux d'elle Maiſon-Rouge, lieutenant de roi dans le château, & le chevalier Dumeſuil qui étoit avec elle priſonnier de la baſtille ; & ce que l'argent avoit produit ſur le gouverneur de la priſon, l'amour ſut l'opérer ſur le lieutenant de roi qui étoit, de ſon naturel, inflexible, bruſque, un peu brutal, & qui peut-être aimoit la premiere fois de ſa vie : l'adroite de Launay qui s'en étoit aviſée &

qui ne l'aimoit point, s'en étoit ſervie pour voir des priſonniers, concerter avec eux ſes réponſes, & ſur tout avec le chevalier Dumeſuil, qu'elle aimoit réellement : nos chanſons, nos ſonnets, les vers que nous nous adreſſions, que nous déclamions ou que nous chantions, nous rendirent tous amis ; la ſimilitude de nos ſouffrances augmenta notre attachement, & comme on vouloit à la cour me faire paſſer par degrés inſenſibles du cachot à la liberté, on réſolut de me mettre en ſociété avec cette compagnie, chez le gouverneur qui nous invitoit à dîner de deux jours l'un.

Ce nouveau traitement m'annonçoit une délivrance prochaine ; cependant, ce qu'il y avoit de plus à craindre pour moi, c'eſt qu'outre le régent, j'avois un grand nombre de rivaux & autres ennemis que je m'étois fait à cauſe des femmes ou des parentes des ſeigneurs de la cour, dont j'étois parvenu à obtenir les bonnes graces ; je n'avois pour ſolliciteurs à la cour, que le cardinal & le duc de Noailles, le duc de Melun & quelques autres moins en crédit qu'eux. La ducheſſe de Berry, furieuſe de mes infidélités & de mon amour pour mademoiſelle de Charolois, ſa bonne amie, s'étoit déclarée contre moi.

Mais mademoiſelle de Valois, à force de prieres, de négociation & de larmes, avoit obtenu enfin de ſon pere ma délivrance. Pour y réuſſir, elle

s'y prit de diverſes manieres ; elle rompit d'abord tout projet de mariage avec le duc de Modene, & déclara qu'elle préféroit d'aller mourir dans un couvent, aſſurant qu'elle ne ſe marieroit jamais ſi elle n'obtenoit ma grace : le régent traita avec ſa fille, & promit de changer ma priſon en un exil à Richelieu.

Mais ce ne fut qu'au bout de ſix mois que le régent parut ſe rendre aux prieres, ſur-tout, du cardinal archevêque de Paris, qui lui remontroit qu'étant attaqué de dyſſenterie, je mourrois probablement de cette maladie ; ce qui le feroit accuſer de cruauté, puiſqu'il n'y avoit contre moi, diſoit-il, que de ſimples ſoupçons. Le régent ſe laiſſa fléchir & permit que je ſortiſſe de la baſtille, à condition que le cardinal & la ducheſſe de Richelieu, ma belle-mere, iroient me prendre à la priſon & me garderoient à vue à Conflans, juſqu'à ce que je fuſſe en état de partir pour Richelieu, où je reſterois juſqu'à nouvel ordre : & comme le ſtyle des lettres de cachet peut intéreſſer les curieux des diplômes, ou ceux qui veulent connoître le langage des tyrans, je vais les copier dans mes mémoires. » Mon couſin, ayant jugé à propos, » de l'avis de mon oncle le duc d'Orléans régent, » de vous permettre de ſortir de mon château de la » baſtille, où vous êtes détenu, en conſéquence » de mes ordres, je donne ceux néceſſaires à cet

» effet au gouverneur de mondit château, & je » vous écris en même tems cette lettre, pour vous » dire qu'en ſortant de mondit château de la baſ- » tille, vous ayiez à vous rendre ſur le champ & » ſans délai dans celui de Conflans ſous Charen- » ton, dans lequel mon intention eſt que vous reſ- » tiez enſuite, ſans en déſemparer, ſous quel pré- » texte que ce ſoit, juſqu'à nouvel ordre de moi, » & ne doutant pas que vous ne vous y confor- » miez, à ce qui eſt en cela de ma volonté, je ne » vous ferai la préſente plus longue que pour prier » Dieu qu'il vous ait en ſa ſainte & digne garde «. *Signé* LOUIS. Et plus bas : LEBLANC.

Tout cela s'effectua le 30 août 1719, & comme la maladie n'étoit que fictive, j'employai les quinze jours que je reſtai à Conflans à recevoir mes amis pendant le jour, & à aller remercier mes amis pendant la nuit, eſcaladant les murs du jardin de Conflans pour ſortir & pour rentrer le matin; ce qui engagea le régent, dix jours après, à m'envoyer quatre lieues plus loin, par une autre lettre de cachet, qui fut expédiée en des termes auſſi benins & auſſi polis que dans la lettre précédente; il avoit cependant quelque raiſon, car je lui avois déjà enlevé quelques-unes de ſes maîtreſſes. » Mon » couſin, ayant jugé à propos, pour des raiſons » particulieres, que vous vous rendiez inceſſam- » ment en ma ville de S. Germain-en-Laye, je

ſer réellement, ou qu'il en faiſoit le ſemblant, je ſautois de mon lit où j'avois feint de me coucher, des chevaux étoient prêts, & avec des phaétons légers & volans j'allois à l'ordinaire témoigner de nuit ma reconnoiſſance aux deux bienfaitrices, mais ſur-tout à la maîtreſſe du régent.

J'appris tout ce qui avoit été fait pour me délivrer de ma priſon, & la complaiſance de mademoiſelle de Valois, qui, pour obtenir ma délivance, toute attachée qu'elle étoit aux plaiſirs & aux agrémens de la cour du régent, avoit conſenti d'aller paſſer ſa vie à Modene dans un petit coin de l'Italie, & de s'exiler, pour ainſi dire, pour que je ne le fuſſe pas.

Après avoir reſté ainſi trois mois à S. Germain, allant preſque tous les jours chez le duc de Noailles qui y paſſoit la plus grande partie de ſa vie, ce duc ſollicita publiquement la fin de mon exil à ſon retour à Paris; mais des ſollicitations plus efficaces & plus vives furent faites au Palais-Royal; elles furent d'autant plus preſſantes, que le mariage du duc de Modene étant déclaré, mademoiſelle de Valois, conſtante dans ſes ſentimens, jura qu'elle ne partiroit pas, & qu'elle ne ceſſeroit de mettre obſtacle à ſon mariage qu'après mon entiere délivrance; à la fin, & à force de prieres, le régent ſe laiſſa entraîner, & me permit de venir le voir. Le duc de Noailles, qui me préſenta, ſortit, ferma la porte & me laiſſa ſeul avec le Prince: je fus fixé, toiſé,

& appelé trois fois ingrat : expreſſion dont nous ſeuls pouvions juger la vérité & l'énergie. Ce prince, il eſt vrai, avoit eu pour moi, avant ma priſon, des complaiſances que je n'aurois pas eues pour lui ſi j'avois été à ſa place. Cependant, je ne fus pas déconcerté ; je lui répondis que j'avois été ſans ceſſe ſon ſerviteur & ſon ami, & je lui rappelai ma fidélité pendant la mort des enfans du feu roi, lorſque tout le monde le fuyoit comme un prince qui étoit en horreur à Louis XIV & aux princes légitimés, & lorſque toute la France le déſignant pour l'aſſaſſin des enfans de ce monarque, perſonne ne vouloit ni le voir, ni le ſaluer, & que ſes courtiſans & ſes amis le fuyoient comme la peſte.

Au reſte, lui dis-je, *j'avoue que j'ai abandonné votre parti & que j'ai ſuivi celui de l'Eſpagne ; mais en cela j'ai ſuivi le penchant du cœur français qui s'attache plus naturellement aux deſcendans, de nos rois qu'à leurs parens collatéraux en fait de régence ou de ſucceſſion* à la couronne. *J'ai complotté pour vous faire arrêter, parce que j'ai vu que la France alloit périr ſous vos indignes miniſtres, & parce qu'on m'avoit montré avec évidence une prochaine aſſemblée des états, & qu'en ma qualité de pair, c'eſt à dire, de conſeiller du roi, je connoiſſois le droit de ma dignité pour demander cette aſſemblée ; mais puiſque le patriotiſme eſt devenu parmi nous une vertu coupable, & qu'on punit de la*

priſon, puiſqu'une ſoumiſſion aveugle au miniſtere, aux favorites, aux favoris, eſt devenue en France la ſeule voie qui conduit à la gloire & aux récompenſes, je vous jure que déſormais vous ne trouverez en moi qu'un dévoué ſerviteur. Nous gardâmes l'un & l'autre pendant quelques momens un profond ſilence ; le régent qui me fixoit avec attention, me tendit la main & m'embraſſa : nous demeurâmes bons amis, je ne m'occupai plus qu'à jouir des plaiſirs de la vie. Ma jeuneſſe orageuſe, tous ces exils ou ces empriſonnemens avoient diminué la force de mes volontés & la premiere impétuoſité de mon caractere & de mes paſſions : tant les geoliers connoiſſent l'art à la baſtille de tempérer l'activité de l'ame! l'incertitude cruelle où l'on y vit ſur ſon ſort, les craintes & les tranſes qu'on ſe plaît à donner, les ſoupçons qu'on y prend ſur la ſûreté de ſes jours, ſont même capables de donner une nouvelle forme au caractere. Heureuſement ceux qui ſont empriſonnés, le ſont ordinairement pour des actes de force peu communs dans le caractere; ils ont l'eſprit actif & la tête ferme ; car un eſprit ordinaire & puſillanime y perdroit ſouvent le ſens & la raiſon.

Je réſolus donc de tenir ma promeſſe au régent, de former un plan de conduite, & de m'y tenir ferme pour mon avancement ; de bien vivre ſur-tout avec les miniſtres en crédit, & de m'attacher ſans ceſſe au parti dominant quand je ne pourrois en établir un

CHAPITRE XIII.

Suite des anecdotes de la conjuration ; commiſſion miniſtérielle à Nantes.

AU commencement de l'année 1719, le régent s'expliqua d'une maniere plus déciſive & plus conſolante, ſur les priſonniers détenus pour l'affaire d'Eſpagne ; il dit en plein conſeil, qu'il tenoit le monſtre de la conſpiration par la queue & par la tête, mais qu'il n'avoit point le tronc en ſa puiſſance ; il ajouta néanmoins qu'il vouloit terminer les recherches & adoucir le ſort des priſonniers.

Ces diſpoſitions du régent, connues dans la capitale, tranquilliſoient les eſprits ; mais Dubois & d'Argenſon lui diſoient ſans ceſſe que ſa vie n'étoit point en ſûreté, s'il ne les retenoit encore en priſon, & s'il ne montroit de la fermeté, ſur-tout dans les circonſtances d'une révolution.

Malezieux, à qui on préſenta les morceaux de papier déchirés & réunis, écrits de ſa main & de celle du cardinal de Polignac, répondit que c'étoit une traduction corrigée de l'original envoyé de Madrid ; mais l'abbé Brigaut & mademoiſelle de Montauban furent convaincus. Dubois, Leblanc & d'Argenſon, dans leurs interrogatoires, menaçoient de

faire couper la tête à tous les priſonniers, affectant, de ſang froid, de leur dire que l'état étant en danger, il falloit, comme du tems du cardinal de Richelieu, faire de grands exemples : le comte de Laval, intimidé, avoua une partie du plan, quand on le menaça de le confronter au marquis de Pompadour ; la ſeule Launay, depuis madame de Staal, perſiſta avec fermeté à ne rien dire, quoiqu'on l'aſſurât que madame du Maine, ayant tout déclaré, l'avoit impliquée. Elle fut détenue à la baſtille avec le comte de Laval, Malezieux & l'abbé Brigaut, plus long-tems que les autres, & juſqu'au moment où madame du Maine elle-même lui ordonna par écrit, d'avouer ce qu'elle ſavoit.

Quant à cette princeſſe, on lui déclara que le régent exigeoit un aveu abſolument néceſſaire pour prouver au public la juſtice des châtimens, & conſerver ſon honneur aux yeux de la poſtérité, & on l'aſſura que, ſans cette démarche, les conjurés pourriroient dans la priſon ; malgré ces menaces, elle fut ferme dans ſes ſouffrances pendant cinq mois d'hiver qu'elle voulut paſſer dans la citadelle de Dijon, plutôt que de rien déclarer : elle obtint enſuite, par grace, & par le canal de madame la princeſſe, qu'elle ſeroit transférée dans celle de Châlons, où elle alla pour ſe donner le plaiſir de reſpirer l'air de la campagne, & de faire quelque diverſion à ſon reſſentiment.

Conduite de nouveau par la Billarderie, fidele commandant des troupes qui l'avoient eſcortée en allant de Sceaux à Dijon, on fit aggrandir pour elle la nouvelle priſon ; mais à cauſe de la fraîcheur des plâtres, elle la refuſa & ſe vit reléguée dans un réduit encore plus horrible ; ce qui la jeta dans une eſpece de fievre lente.

Cependant la nouvelle de ſa ſituation courut dans Paris, & quelque conſternée que fût toute la capitale, elle montra ſa vive ſenſibilité. Le régent & ſes miniſtres furent accuſés de tyrannie ; on les appela les bourreaux de la race de Louis XIV : cette rumeur, qui ſe ſoutint pendant huit jours, les força donc de mettre en liberté cette princeſſe. On lui permit de ſe retirer dans quelques châteaux, ſans ſortir de la Bourgogne, où elle étoit toujours ſous l'autorité deſpotique de ſon ennemi monſieur le duc, gouverneur de cette province. Ainſi madame du Maine, ayant toute la Bourgogne pour exil, erra de château en château, en ſuppliant divers gentilshommes de les lui louer : les uns lui accordoient cette faveur, mais difficilement & à contre-cœur, craignant M. le duc, gouverneur de la province ; d'autres la renvoyoient plus loin, & refuſoient de lui donner un aſyle.

Errante, exilée, perſécutée des miniſtres & de la cour, elle n'étoit pas moins fiére dans ſon malheur ; elle les fatiguoit tous par ſon inflexibilité & ſon refus de rien déclarer, les appelant, comme à

Paris, des monſtres & les aſſaſſins de la race de Louis XIV. Sa mere, madame la princeſſe, obtint de l'aller voir à Chanley, mais en promettant au régent d'adoucir les fureurs de la priſonniere implacable ; pour y réuſſir, elle expoſa la néceſſité de faire ſortir de priſon le duc du Maine qu'on ſavoit être dangereuſement malade à Doûrlens, & lui apprit que Pompadour & l'abbé Brigaut avoient tout dévoilé ; mais madame du Maine, au lieu de conſentir à des aveux, parloit de préſenter au parlement une requête contre la tyrannie d'*un ſcélérat de régent qui oſoit renfermer l'innocence*, & citoit le droit du citoyen & les lois de l'état, qui ne permettoient pas qu'une perſonne fût empriſonnée ſans procès. Le régent, intéreſſé à finir cette affaire, à cauſe des cris & des plaintes de toute la capitale, & de la réputation de tyran qu'il ſe donnoit dans les pays étrangers, ne vouloit pas cependant la terminer qu'en obtenant un aveu qui juſtifiât l'empriſonnement ; car la princeſſe en n'avouant rien, pouvoit toujours l'accuſer de concuſſion.

Le régent, de l'avis de Leblanc, envoya donc à madame du Maine la Billarderie pour négocier, & il l'aſſura qu'elle obtiendroit ſa liberté & celle de ſes complices, ſi elle vouloit donner le détail de l'affaire dans une lettre qui ne ſeroit lue que du régent ; tout le monde avoit déja

fait l'aveu de l'affaire, & ſa mere lui écrivit de nouveau pour lui faire part du danger imminent de la ſanté de M. le duc du Maine ; elle ſe laiſſa donc fléchir, elle eut la foibleſſe de tout avouer ; & dans un moment de lâcheté, elle ternit la gloire & le courage qu'elle avoit porté au deſſus de ſon ſexe ; elle eſpéroit ſans doute que ſes aveux lui rendroient ſa liberté, mais elle vit arriver une autre lettre de cachet qui la reléguoit à Sceaux, où, au lieu de trouver ſon mari & ſes enfans, comme on le lui avoit promis, elle ne trouva perſonne, le prince ſon époux n'ayant pas voulu revenir habiter avec elle ; des émiſſaires ſecrets envoyés au duc du Maine avoient perſuadé à ce prince de vivre loin de ſa femme, & d'ailleurs la priſon avoit tellement influé ſur ſon eſprit timide, qu'il vouloit, pour perſuader davantage ſon innocence, montrer du reſſentiment contre madame du Maine ; pluſieurs mois s'écoulerent ſans qu'il voulût la voir ; il deſiroit de rentrer en grace avec le régent, ſon plus cruel ennemi, de conſerver ſes places, & de perſuader à ce prince qu'il n'avoit point eu de part à la conjuration, parce qu'il ne s'étoit trouvé aucune preuve directe. Madame du Maine ſouleva le ciel & la terre pour le ramener auprès d'elle, employant toute ſorte de perſonnages, & juſqu'au cardinal de Noailles en

ſa

ſa qualité d'archevêque qui lui en fit cas de conſcience. Le duc du Maine, qui étoit dévot, ſe rendit à cette raiſon ; mais il ne voulut point voir Malézieux ni les autres perſonnages impliqués dans l'affaire, vivant à Sceaux ou à Chenay avec la plus grande réſerve ; il vint à Paris pour voir le régent, & parut ſe réconcilier de bonne foi ; la ducheſſe du Maine le vit auſſi ; mais pleine de reſſentiment & de colere, elle alloit tenir des propos éclatans ſur tout ce qui s'étoit paſſé. *Tout eſt oublié, lui répartit* le régent : à quoi elle ne répondit que par de ſanglans reproches ; ſa colere ſe calma, mais elle & le duc ſon époux, humiliés, s'éloignerent de la cour, quoique M. du Maine rentrât dans ſes charges. Le cardinal de Fleury le rétablit dans la ſuite dans le rang de prince.

Les Bretons ne pouvant obtenir un ſemblable retour aux bonnes graces du régent, cette province, toujours ardente & courageuſe dans le maintien de ſes privileges, avoit d'abord refuſé les impôts accoutumés, écouté les émiſſaires de l'Eſpagne, & formé des plans de réſiſtance lorſque le maréchal de Monteſquiou alla demander aux états le don gratuit ordinaire. Malheureuſement pour les chefs des mécontens, qui attendoient un vaiſſeau eſpagnol chargé d'armes & de munitions de guerre, ſe trouverent-ils ſans défenſe, ſans maga-

ſin & ſans argent quand le maréchal de Monteſquiou ouvrit les états.

Le commiſſaire du roi leur demanda d'abord le don gratuit, & les Bretons répondirent qu'avant de l'accorder il falloit prier le roi d'ôter Montaran, tréſorier de la province, qui leur étoit à charge ; ils parloient même de ſe libérer de la capitation & de rétablir les droits de la province que le feu roi avoit ſi fort diminués. Monteſquiou, qui ſavoit que ſous Louis XIV on accordoit tout par acclamation, trouva la réponſe inſolente, & dit aux états qu'on ne pouvoit faire des conditions avec le roi, & que Montaran avoit été placé par leur maître : la nobleſſe, à ſon tour, obſerva que Monteſquiou parloit trop militairement dans une aſſemblée qui repréſentoit la nation bretonne, & n'alla plus chez lui ; ce qui fit que le maréchal ſe trouvant ſans courtiſans & ne recevant plus de viſites, ſe permit de les appeller des *mutins & des rebelles*, & de faire approcher les bataillons, menaçant de tout mettre à diſcrétion ; mais là s'arrêterent ſes proueſſes ; car des nuages ſe formoient & le tonnerre ſe faiſoit entendre : une confédération patriotique, des aſſociations de citoyens ſe formoient, on délibéroit dans la ville d'écraſer du haut des fenêtres tout ſoldat qui menaçoit la tranquillité des hôtels & des maiſons. La nobleſſe, de ſon côté, fit des re-

préſentations raiſonnables & ſoumiſes, que les miniſtres traiterent d'abord de *manifeſte hoſtile.*

La cour alors chercha des accommodemens, car la guerre alloit ſe déclarer contre Philippe V; elle ôta ſon Montaran, & les états donnerent trois millions, dont le régent, pour acheter la paix, remit une partie; mais il y avoit toujours dans la nobleſſe bretonne une fermentation ſoutenue par des émiſſaires eſpagnols; & quelques gentilshommes formerent des projets de mettre la Bretagne, ſurchargée d'impôts, dans une maniere de liberté républicaine; le marquis de Pont-Calec étoit leur chef, & Talhouet reçut quelque argent pour le répandre dans la province; des faux-freres le vendirent à la cour; une partie s'enfuit en Eſpagne, & l'autre fut arrêtée.

C'eſt contre cette nobleſſe mécontente ou fugitive, que le miniſtre nomma une commiſſion pour la recherche des ſeigneurs qui avoient écouté ces ſuggeſtions: mais craignant que le parlement de Bretagne ne favoriſât des parens, des compatriotes, des Bretons, enfin, dignes de lauriers & de palmes, on fit un choix parmi les maîtres des requêtes & les conſeillers d'état, tous ſuppôts du miniſtere & du deſpotiſme, & gens propres à tout, qui alloient à la recherche des commiſſions, & qui s'offroient aux miniſtres comme bons inſtrumens de leurs paſſions, ne demandant qu'à con-

noître l'occaſion favorable pour être employés à quelque choſe. Nommons ici ces commiſſaires, & déshonorons leur mémoire aux yeux de la poſtérité ; l'effrayant appareil de leur voyage annonçoit l'aſſaſſinat dont ils alloient ſe rendre coupables : on leur donna trois bourreaux étrangers qui les ſuivirent ; car on vouloit être aſſuré de toute maniere de l'exécution des ordres de Dubois. Châteauneuf, ci devant ambaſſadeur de France à la Haye, eut la foibleſſe d'accepter la préſidence : il étoit conſeiller d'état, & il avoit tout le deſpotiſme de Louis XIV dans la tête ; ſes aſſociés étoient : *Mabroul*, *Bertin*, *Barillon*, *Pariſot*, *Brunet d'Arcy*, *Pajon*, *Feydeau de Broû*, *Midorge*, *Hebert de Buc*, *de S. Aubin*, *de Beauſſan* & *Aubri de Valtan.*

Angram étoit le procureur-général de la commiſſion, & Cayet le greffier ou ſecrétaire. On ne les fêta pas beaucoup en Bretagne, parce que la province étoit conſternée, & parce qu'on penſoit à fléchir plutôt qu'à irriter la commiſſion : d'ailleurs, le deſpotiſme redoutant les vengeances populaires, avoit l'art encore & les moyens de tenir les eſprits dans la contrainte ; un roi ayant régné en France pendant plus d'un demi-ſiecle avec les principes & les manieres d'un ſultan.

Cependant, on ignoroit en France quel étoit le crime des Bretons ; on diſoit ſeulement qu'ils

avoient entendu les Eſpagnols ; il falloit donc leur faire grace, ou faire le procès à toute la France qui avoit écouté leurs ſuggeſtions. Le marquis de Pont-Calec paſſoit pour être le chef de leurs conjurés, & on diſoit que le deſſein de l'Eſpagne, en envoyant un vaiſſeau, étoit de ſurprendre & maſſacrer les officiers de la garniſon, de ſoulever les peuples des villes, d'annoncer aux ſoldats que leurs officiers étant morts, ils devoient ſe joindre à eux, ou courir les riſques d'être exterminés par la populace.

Mais un projet, s'il exiſtoit, n'étoit pas un fait, & jamais on n'en aſſigna de réel ; auſſi étoit-on dans la province en ſécurité, & il étoit ſi aiſé au marquis de Pont-Calec, en ſe ſauvant, d'éviter la punition qu'il a ſoufferte, qu'il s'embarqua pour cet effet ; mais la crainte de faire naufrage le fit revenir ; car on lui avoit prédit qu'il périroit par l'eau, & on ajouta dans la ſuite que cette prédiction s'étoit véritablement accomplie, car le bourreau qui lui trancha la tête s'appelloit *Leau*.

Alors dans les grandes affaires on mêloit toujours un peu de ſuperſtition ; c'étoit l'eſprit de ce tems-là.

Les commiſſaires qui compoſoient cette chambre miniſtérielle s'établirent à Nantes, & s'aſſemblerent au château, eſcortés d'un détachement de troupes ; car on s'attendoit à voir la commiſſion

repouſſée par le reſſentiment des Bretons ; & comme les miniſtres ſavoient bien qu'ils n'avoient à reprocher à la nobleſſe de Bretagne aucun crime réel ; comme il n'y avoit que des plans & des projets, que la découverte de la conſpiration de Paris contre le régent rendoit même illuſoires & d'une exécution impoſſible, le miniſtere donna à ſes commiſſaires l'ordre de juger même *ſur les projets* les plans & les complots, *contre le ſervice du roi*, aux termes des lettres de commiſſion.

Le champ pour juger étoit donc bien vaſte, & faute de crimes effectifs, les commiſſaires ne devoient pas manquer de trouver des projets & des complots dans une province qui depuis des ſiecles ne ceſſoit de ſe tourmenter pour réprimer la marche tyrannique du pouvoir, conſerver ſa conſtitution & ſes privileges. Auſſi malgré les remontrances des chefs de la Bretagne, malgré le cri public qui demandoit, *où eſt le crime & où ſont les accuſateurs*, les commiſſaires altérés de ſang, parce que les inſtructions des miniſtres en demandoient, s'aſſemblerent pour juger, & après onze heures de débats & d'injures reſpectives, ils prononcerent cette exécrable ſentence, qui condamnoit le marquis de Pont-Calec, Mont-Louis, Talhouet & du Couédic à avoir la tête tranchée ſur un échaffaut.

Vainement, la veille de ce jugement, avoit-on repréſenté à la commiſſion qu'il n'exiſtoit aucun

crime réel ; que les Bretons n'avoient jamais levé l'étendard de la révolte ; que quand même ils auroient conſenti de reconnoître Philippe V pour régent, au préjudice de Philippe d'Orléans, ils pouvoient répondre qu'ils ſuivroient en cela la loi conſtitutionnelle de l'état, qui préfere le petit-fils d'un roi, au parent collatéral, & qu'en fait de régence, la province, plutôt qu'un parlement, avoit droit de l'adjuger : toutes ces remontrances étoient vaines, puiſque les juges vouloient trouver des projets s'ils ne trouvoient pas des crimes. Auſſi dans leur incertitude, ne voyant rien de poſitif ni depalpable, ils le ſuppoſerent, & dans leurs ſentences ils parlerent *de projets de crimes*, *& de plans de félonie ou de crimes de leze-majeſté*, ſans autres énonciations. Seize ſeigneurs fugitifs & bretons, furent comme les quatre précédens, bien *convaincus des mêmes crimes*, & pour les réparer, la chambre les condamna à avoir la tête tranchée en effigie : la commiſſion voulut encore que la charge de conſeiller au parlement de Rennes, dont M. de Lambilly, l'un des contumax, étoit pourvu, demeureroit impétrable au profit du roi ; que les fiefs des condamnés, tant préſens que coutumax, qui ſe trouveroient *être tenus immédiatement du roi*, ſeroient réunis au domaine de la couronne ; que les autres biens ſeroient confiſqués au profit de ſa majeſté ; que les murailles nouvellement conſtruites & toutes les for-

tifications du château de l'Ormoy, appartenant à l'un des condamnés, ſeroient démolies, que les marques de ſeigneuries & d'honneurs qui ſont dans les maiſons ou châteaux deſdits condamnés, tant préſens que coutumax, ſeront abattues, effacées, & les foſſés comblés; que leurs bois de haute-futaie, comme avenues & autres, ſervant à la décoration, ſeroient coupés à la hauteur de neuf pieds; que le curé de Lignes ſeroit mandé à la chambre pour y être admoneſté, & en outre condamné en trois livres d'aumône; qu'il ſeroit plus amplement informé contre un autre du Couédic, pendant un an, contre le chevalier de Courargan, pendant ſix mois, & contre M. de Keranguen, pendant trois mois; que le procès commencé à quatre-vingt conjurés ſeroit continué, & les décrets déclarés comme trente-ſept autres, exécutés.

Cette ſentence rendue, le greffier la prononça aux quatre gentilshommes qui l'entendirent à genoux & ſans ſe plaindre de cette iniquité. On avoit promis à Pont-Calec que, s'il vouloit déclarer les plans de l'Eſpagne, il ne lui ſeroit point fait de mal; & ſe voyant condamné avec les autres, il dit hautement, qu'il avoit fait tout ce que la commiſſion lui avoit commandé, & qu'elle n'avoit pas fait ce qu'on lui avoit promis. Mont-Louis, en même tems, ſans nommer perſonne, diſoit que la commiſſion immoloit quatre victimes, épargnant

épargnant la moitié de Paris & d'autres plus coupables, & on diſoit à Nantes, que c'étoit la prérogative des commiſſions.

Cependant, le moment du ſupplice approchoit, & on obſerva qu'il fut accompagné de toutes les cruautés qu'une commiſſion peut ſeule ſe permettre ; car elle répond de ſes faits & jugemens, non à la loi, mais au tyran qui lui livre le glaive : elle n'accorda que deux heures aux malheureux pour penſer à leurs affaires temporelles & à leur conſcience. Pont-Calec ne manqua pas de dire à la Griollay, qui commandoit les archers, que les Turcs accorderoient un peu de tems. Du Couédic ajouta qu'il faudroit au moins huit jours pour mettre ordre à ſes affaires, demandant au moins vingt-quatre heures. Mont-Louis deſiroit toute la nuit, & la Griollay promit qu'il en parleroit au préſident des commiſſaires ; mais Châteauneuf répondit que l'exécution ſeroit faite dans une demi-heure, car les deux heures accordées étoient déjà paſſées : les trois bourreaux ſe ſaiſirent donc des quatre victimes, qui offroient envain d'aller au lieu du ſupplice tranquillement & avec ſoumiſſion, & la marche ſe fit de cette ſorte à huit heures du ſoir.

A travers une double haie de ſoldats du régiment de Saint-Simon, défiloit en ſilence le convoi tragique. L'effroi des aſſiſtans, les ténebres profon-

des, la terreur des Bretons en augmentoient l'horreur à chaque inſtant, & à meſure qu'on s'approchoit du lieu du ſupplice. La compagnie des gardes de la commiſſion à cheval, formoit l'avant-garde ; une troupe d'archers commandés par la Griollay, venoit après, chacun avec un flambeau pour éclairer ce ſpectacle. Les grenadiers & une partie du régiment de Saint-Simon environnoient l'échaffaut élevé de cinq pieds en préſentant les armes, la bayonnette au bout du fuſil : ils étoient prêts à faire feu, & les bords de l'échaffaut étoient garnis de cinq cents bayonnettes pour protéger l'exécution ; tandis que le reſte du bataillon défendoit les avenues de la place, barricadées des charrêtes chargées ; les portes de Nantes étoient fermées & bien gardées, & le canon du château, chargé à mitraille, étoit braqué contre la ville en cas de mouvement.

A cet appareil, la vivacité bretonne parut perdre le ſentiment, & toute la ſenſibilité parut étouffée par une conſternation ſilencieuſe & par l'épouvante : les gentilshommes qu'on conduiſoit au lieu du ſupplice avoient ſeuls de la fermeté. Pont-Calec dit ſeulement : *que c'étoit la récompenſe de vingt-huit ans de ſervices*, & Mont-Louis, jetant en paſſant ſes regards ſur ſa maiſon, & appercevant ſa femme toute éplorée qui lui tendoit les bras de ſa fenêtre, lui fit ſes adieux par des geſtes & le ſigne d'un dernier embraſſement.

Arrivés au lieu du ſupplice, l'un des bourreaux demanda lequel des quatre devoit mourir le premier : il fut répondu, qu'il les prendroit au haſard, mais que le marquis de Pont-Calec mourroit le dernier.

Tous quatre s'embraſſerent donc, & s'encouragerent réciproquement. L'appareil de la boucherie fut horrible. Le premier des exécuteurs donnoit le coup, le ſecond ſe tenoit prêt en cas qu'il le manquât, & le troiſieme tenoit la tête pour en empêcher les mouvemens. Ils moururent tous trois avec fermeté, en priant pour le régent, pour ſes miniſtres, & pour le ſalut de la commiſſion.

Mais, pour ne pas laiſſer ces cadavres en ſpectacle, les commiſſaires ordonnerent qu'ils fuſſent tranſportés dans le couvent des Carmes ; on ramaſſa donc les têtes & les corps, qui furent ſcandaleuſement jetés, ſans autre couverture que leurs chemiſes, dans un tombereau ; mais de bons religieux, pour rendre les derniers devoirs à ces gentilshommes, réunirent chaque chef au corps qui lui convenoit, & les enſévelirent honnêtement. Ils ſe préparoient même à leur faire le lendemain un ſervice ſolemnel ; mais le commiſſaire Châteauneuf leur envoya des archers, armés, la bayonnette au bout du fuſil, & donna l'ordre d'enterrer ces corps *dans la nuit*, AU PLUTÔT, ſans ſon-

nerie, ni chants de l'égliſe, & de ne paroître le lendemain qu'avec des ornemens blancs. Les bons peres repréſenterent que les rubriques ne leur permettoient pas d'employer le mercredi-ſaint une pareille couleur, & il leur fut répondu, que pourvu qu'on ne célébrât pas de grand'meſſe & qu'on n'employât pas des ornemens noirs, L'INTENTION de Châteauneuf ſeroit remplie.

Cependant ces exécutions horribles, ces ſentences ſanguinaires, ces recherches inquiſitoriales & réfléchies, pour répandre la terreur & l'épouvante dans une province ſi amoureuſe & ſi fiere de ſes privileges, trompoient l'attente du gouvernement : elles fléchiſſoient pour un moment l'audace d'un peuple hardi & libre de ſon naturel, mais elles imprimoient dans les eſprits contre le miniſtere un reſſentiment profond. Le ſang répandu à Nantes, non pour punir des crimes, mais des intentions, devoit fructifier : les Bretons devoient raconter à leurs enfans, à leurs parens, aux générations futures, l'hiſtoire de ces ſpectacles miniſtériels. L'eſprit public, armé contre la tyrannie, contre les commiſſions, contre l'avidité de la cour pour l'or des peuples, devoit s'y fortifier, & ſi jamais le gouvernement, aveuglé par ſes folies, devoit s'égarer dans quelque labyrinthe ; ſi jamais il devoit errer dans l'exercice de la puiſſance, la Bretagne, animée d'un ancien reſſenti-

ment, & conduire par ſon eſprit public, devoit montrer la premiere ſa ſenſibilité & ſa réſiſtance; il eſt vrai que mon grand oncle, ayant abaiſſé les grands, en exerçant ſes rigueurs ſur la plus haute nobleſſe, Dubois pouvoit croire qu'il obtiendroit les mêmes ſuccès en Bretagne, province qui eſt la plus hardie du royaume, & il le promit même au régent; mais les tems étoient changés, l'effet fut contraire, & la Bretagne, depuis ce tems, plus aviſée dans ſes oppoſitions, mais fiere, courageuſe & fidelle à ſon caractere, a ſouvent déconcerté le viſiriat, & détourné la marche profonde & ſavante de ſes progrès.

Après ce ſupplice, le miniſtere parut déſaltéré & repu; il accorda le mois d'avril ſuivant un pardon, une amniſtie générale aux gentilshommes de la province, à leurs complices & adhérens, qui avoient *ſigné, ménagé, ſollicité ou favoriſé la confédération. Il en excepta ceux qui avoient été condamnés à avoir la tête coupée*, par l'arrêt du vingt-ſix Mars; ſavoir, Talhouet de Bon Amour, Lambilly, J. Cervieux de Mélac, la Berraye, Talhouet de Boishérant, Bourgneuf, Treneler fils, Coquard de Roſcuay, le comte & le chevalier de Polduc, Rohan, du Groeſguier l'aîné, l'abbé du Groeſguier, la Houſſaye pere, la Roiſſiere, de Kerpedron, le chevalier du Groſco, Govello de Kerautec & Villegley, condamné par

contumax à avoir la tête tranchée, par arrêt du vingt-ſix mars 1719, avec les ſieurs comte de Leſcouet, chevalier de Leſcouet, de Roſcouet, de Kerſoſon, de Salarun l'aîné, de Keranquen l'aîné, chevalier de Courargan, de Boiſſy, Becdelievre, les freres Fontaine, Kervar l'aîné.

Le miniſtere, en affectant d'accorder cette amniſtie, avoit l'air d'uſer d'indulgence ; mais il éloignoit de la province ce qu'il y avoit de plus riche, de plus reſpectable & de plus oppoſé aux volontés arbitraires du gouvernement. Auſſi la plupart s'enfuirent-ils en Eſpagne, où ils furent tous placés, ou dans d'autres pays étrangers ; enſuite, par de nouvelles lettres-patentes, on transféra à Paris, à l'arſenal, la chambre royale, envoyée à Nantes pour y continuer les procédures, aſſignant le Fort-l'Evêque pour priſon des accuſés. La chambre enregiſtroit elle-même toutes ces lettres patentes, & la commiſſion avoit par-là tout ce qu'il falloit pour effectuer ſans obſtacles les volontés du gouvernement ; elle avoit l'autorité qui juge, le pouvoir armé qui protege le jugement, & l'autorité qui enregiſtre, c'eſt-à-dire, qui les déclare juſtes & ſelon la loi. Périſſe à jamais la mémoire d'un ſemblable gouvernement : périſſent ſes formes iniques, puiſque le gouvernement ne doit exiſter que pour le bonheur des Français, pour le maintien de la juſtice, & non pour les caprices des tyrans.

Pour compléter l'hiſtoire effroyable de cette ſanguinaire commiſſion, diſons ce que devinrent ſes ſuppôts. On obſerva que les bourréaux, en impoſant les mains ſur les quatre gentilshommes, leur volerent leur argent ; ils ſaiſirent vingt piſtoles à Mont-Louis, & quelque argent à Talhouet ; c'étoit leur prérogative.

Mais une partie de la commiſſion vola à ſa maniere, & plus noblement. Le miniſtere, qui avoit l'art dans ce moment-là de changer le papier en or, donna un peu d'argent à chacun des commiſſaires, & beaucoup de promeſſes, à tous, d'un grand & prochain avancement. La moitié de la commiſſion s'éleva donc à des places ſupérieures dans la magiſtrature miniſtérielle ; mais les autres languirent vainement dans les anti-chambres, ſollicitant des emplois ; ils ne manquoient cependant ni de ſoumiſſion, ni d'aptitude, ni de bonne volonté pour exécuter aveuglément les ordres du gouvernement ; mais le miniſtere avoit la prérogative de ne pas tenir parole, & tous ne furent point intendans. Ce bonheur fut réſervé aux plus adroits, aux plus patiens, dans l'attente & dans la ſollicitude..... Illuſtres familles miniſtérielles, hauts financiers, préſomptueux intendans, ſuppôts de commiſſion, conſeillers d'états, maîtres des requêtes, vous, preſque tous gens de brute magiſtrature, voilà votre origine, vos moyens, vos

emplois, vos reſſources & vos principes. Juſqu'à quand le peuple français ſe laiſſera-t-il conduire par un tel gouvernement ? (1)

CHAPITRE XIV.

Dubois eſt fait archevêque ; anecdotes de la cour.

DUBOIS, parvenu au miniſtere, avoit l'ambition encore d'être archevêque. Un peu de pudeur l'eût ſans doute éloigné de cet état ; mais il étoit ſi oſé, & le régent ſi facile, qu'il réuſſit encore à ſe faire évêque, & l'archevêché de Cambrai ayant vaqué, il commença par annoncer qu'il en étoit pourvu, afin que perſonne n'oſât le demander.

J'ai rêvé, monſeigneur, dit-il un matin au régent, *que vous m'avez donné Cambrai.* Ce prince, fixant l'abbé, & le toiſant des pieds juſqu'à la tête, & enſuite de la tête juſqu'aux pieds, ſelon ſon habitude, quand il vouloit en impoſer, répondit : *toi, ſcélérat, archevêque de Cambrai, & quel ſeroit l'autre qui te ſacreroit ?.... Si la grace ne tient*, dit l'abbé, *qu'à la découverte d'un évêque*

(1) Ceci étoit écrit avant 1787.

qui

qui me ſacre, le voilà trouvé dans l'anti-chambre de votre alteſſe royale.

L'abbé Dubois étoit alors parvenu à ce point où les princes ne refuſent rien au miniſtre qui a ſu les captiver. Il paſſoit pour un homme perdu de mœurs, ſans pudeur & ſans honte, & la voix publique l'éloignoit ſur-tout des dignités eccléſiaſtiques. Son ambition ſur cet objet révoltoit toute perſonne qui avoit quelque ſentiment de religion & de probité. On aſſuroit qu'il étoit marié ; on diſoit aſſez publiquement où habitoit ſa femme & ſes enfans ; on ajoutoit qu'il n'avoit jamais fait de pâques, & que le dimanche il faiſoit ſemblant d'aller à la meſſe.

Malgré cette vie, Dubois porta l'impudence juſqu'à deſirer dans un ſiecle où la religion dominoit encore dans la ſociété, de devenir archevêque de Cambrai, l'un des plus riches & des premiers ſieges de l'égliſe de France.

Vainement le régent, toujours plus ſtupéfait quand l'abbé perſiſtoit à lui en faire la demande, lui rappela-t-il avec une ſorte d'indignation & devant beaucoup de monde, des anecdotes récentes & libertines, & même les maladies honteuſes qui le conſumoient, pour l'éloigner d'une pareille idée ; Dubois, tourmenté d'une ambition progreſſive & qui augmentoit à meſure qu'il obtenoit de nouvelles graces, inſiſta ; &, ſur la promeſſe qu'il fit au ré-

gent, que les plus vertueux évêques de France le ſacreroient, le prince ſe laiſſa encore entraîner, il nomma Dubois archevêque de Cambrai.

Tous les dévots de l'ancien regne de Louis XIV, toute la cour de la régence furent indignés de cette nouvelle, & mille paſquinades répandues de tous côtés, forcerent le régent de rougir d'avoir accordé cette grace. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, refuſa les atteſtations de bonne vie, doctrine & mœurs qu'on eſt dans l'uſage d'envoyer à Rome, & il fut publiquement applaudi de ſa fermeté ; mais il ne manqua pas de ces ſortes d'évêques qui environnent les miniſtres, épiant des circonſtances pour ſe rendre utiles, qui ſaiſirent l'occaſion de ſervir Dubois. L'un offroit des atteſtations ; l'autre vouloit accorder les démiſſoires ou les ordres ſimples ou ſacrés qui précedent le ſacerdoce & l'épiſcopat. On trouva même un intendant, aſſez avide de la faveur de Dubois, pour enlever des regiſtres de l'égliſe & du notaire, les actes d'un mariage du miniſtre, avec une femme qui vivoit encore. L'univerſité d'Orléans pour lui donner des grades, envoya ſes regiſtres, & on commit l'étrange fauſſeté d'inſérer ſon nom dans la liſte des étudians, pour obtenir des lettres de licencié, néceſſaires, ſelon nos lois canoniques, pour poſſéder des évêchés en France.

Enfin le vertueux évêque de Clermont eut la foibleſſe de promettre au régent, qu'il ſacreroit l'abbé Dubois; & tout ce qu'il eſt permis de dire pour l'excuſer, c'eſt qu'il ne ſe laiſſa gagner que par foibleſſe; car cet acte d'une complaiſance plus coupable en lui, à cauſe de ſa vertu, à cauſe de l'exemple ſi applaudi que lui avoit donné le cardinal de Noailles; à cauſe enfin de l'influence qu'il eut ſur le choix de Dubois, par la parole qu'il donna de le ſacrer, ne voulut point de récompenſe, comme l'intendant qui avoit enlevé l'acte de mariage de Dubois, ou comme pluſieurs de ces indulgens évêques qui furent ſi bien payés. Maſſillon fut appelé ſeulement au conſeil de conſcience, pour nommer aux bénéfices, & ſa retenue prouve que l'appas des biens ne le porta point à cette condeſcendance.

Aſſuré de l'agrément du pape, & de la complaiſance des évêques, Dubois, au refus du cardinal de Noailles, à qui il ne put le pardonner, alla clandeſtinement à Pontoiſe, comme à une partie de chaſſe, dont il portoit les habits, pour ſe faire adminiſtrer d'abord les ordres moindres, le ſous diaconat, le diaconat & la prêtriſe. Ce fut alors que le public dit, que Dubois avoit abdiqué, ce jour-là, le ſeptieme ſacrement de l'égliſe, pour en recevoir à la fois quatre autres, la confimation, la premiere communion, la confeſſion & l'ordre.

Treſſan, évêque de Nantes, premier aumônier du duc d'Orléans, l'ordonna à la hâte, ſans préparation & ſans retraite, & en fut récompenſé par l'archevêché de Rouen, où la rumeur publique, & peut-tre ſa conſcience, le firent long-tems repentir enſuite d'une facilité ſi blâmable dans un prélat.

La ſuite d'une telle ordination fut auſſi leſte que la préparation, &, le ſoir même, l'abbé Dubois, devenu prêtre, ſe préſenta au conſeil, qu'il mal édifia encore par une de ces opinions hardies qui le diſtinguoient ſouvent de ſes collegues. On voulut badiner au ſortir du conſeil ſur ſa rare vocation, & il eut l'impudence de dire que celle des peres de l'égliſe n'avoit pas été différente.

Mais autant les préparatifs avoient été précipités, clandeſtins & peu édifians, autant le ſacre de Dubois fut ſolemnel & impoſant ; car à l'opinion publique, ſi bleſſée d'un choix auſſi ſcandaleux, l'abbé miniſtre s'efforça d'oppoſer tout l'appareil de la faveur & de la puiſſance, en obligeant le duc d'Orléans, quoique les princes ne fuſſent point dans l'uſage de venir à ces cérémonies, d'y aſſiſter avec le plus grand appareil. Le cardinal de Rohan ne rougit pas d'être le chef des conſécrateurs, aſſiſté des évêques de Nantes & de Clermont, qui ne manquerent point à leur parole donnée. Tout Paris y accourut, juſques aux ambaſſadeurs des princes pro-

teſtans, qui, pour lui faire la cour, remplirent une des tribunes, au grand ſcandale de tout ce qu'il y avoit de religieux & de pieux dans la capitale.

Le lendemain du ſacre, la rumeur publique s'accrut bien davantage, quand la Fare eut publié comment le conſacré avoit obtenu du régent qu'il aſſiſteroit en cérémonial à la fête. Ce prince avoit déjà témoigné quelque répugnance de conſommer en public la faute qu'il avoit commiſe d'élever l'abbé juſqu'à l'épiſcopat; mais Dubois, qui avoit prévenu les ſcrupules ou deviné la réſerve du régent, obligea madame Parabere, maîtreſſe du prince, ſous peine de diſgrace, de ſe comporter, la nuit ſuivante, de telle maniere avec ſon amant, qu'il lui promit d'aſſiſter au ſacre. Le régent, qui dans les affaires d'état, n'écoutoit jamais ſes maîtreſſes, ſe laiſſa encore entraîner, & cette fois les maîtreſſes l'emporterent ſur lui pour cette affaire d'égliſe.

Une ſeconde anecdote occupa la capitale avec plus d'éclat; car il fut publié, par le régent lui-même, que l'une de ſes maîtreſſes, la Fillon, qui avoit ſuccédé auſſi à Emilie, étonnée, comme tout le monde, de la promotion de Dubois, vînt au Palais Royal. Elle avoit ſes entrées libres à toute heure, comme les maîtreſſes déclarées, & s'approchant du régent, qui travailloit avec l'archevêque

nommé, elle demanda très humblement au prince une grace qui étoit à ſa diſpoſition & qui devoit faire *le bonheur de ſa vie.* Le régent, faiſant ſemblant de ne point l'entendre, lui dit : *parles donc, que veux-tu?..... l'abbaye de Montmartre*, répondit-elle. A ces mots le régent & l'abbé éclaterent de rire. *Pourquoi ris-tu de ma demande*, dit elle à l'abbé, *tu es bien archevêque, toi, qui n'es qu'un m..... Et pourquoi ne ſerois-je pas abbeſſe, moi, qui ſuis autant que toi?* Le régent fut obligé de convenir qu'elle avoit raiſon.

Dubois, devenu archevêque de Cambrai, ſuſcita contre lui tous les brocards & tous les bons mots poſſibles. Pendant quelque tems on ne l'appela que *l'archevêque comme cela*, termes qu'il employoit pour déſigner les ornemens à l'uſage de la prélature en cérémonie; il ne ſavoit pas les nommer; mais il montroit par des ſignes la place que devoit occuper ſur ſon corps l'ornement nouveau. Jamais il n'eut à lui ni croſſe, ni mitre, ni chapelle; il ne montra que les titres, le faſte & la repréſentation d'un grand prélat.

CHAPITRE XV.

Projet du régent d'aſſembler les états-généraux; Dubois l'éloigne de cette idée.

CEPENDANT le régent étoit déſolé d'avoir abandonné le royaume à l'aventurier qui avoit opéré une ſi déſaſtreuſe révolution, & qu'il ſoutenoit néanmoins, & contre le clergé & contre le parlement. Pour réparer tant de maux, il fut tenté, un jour qu'il méditoit ſur les calamités de l'état, d'en laiſſer la guériſon à la nation elle-même, & d'aſſembler les états-généraux. L'abbé Dubois, qui l'obſervoit ſans ceſſe, le trouvant un jour avec les mémoires manuſcrits du feu dauphin, duc de Bourgogne, ſur les états généraux, lui demanda ces papiers, & lui en promit d'autres bien mieux raiſonnés ſur cet article.

Dubois remit en effet, quelque tems après, au régent, le mémoire qui ſuit, ſur nos anciennes aſſemblées nationales.

» Ce n'eſt pas ſans raiſon que les rois de France ſont parvenus à éviter les aſſemblées connues ſous le nom *d'états généraux*. Un roi n'eſt rien ſans ſujets, & quoiqu'un monarque en ſoit le chef, l'idée qu'il tient d'eux tout ce qu'il eſt & tout ce

qu'il poſſede, l'appareil des députés du peuple, la permiſſion de parler devant le roi & de lui préſenter des cahiers de doléances, ont je ne ſais quoi de triſte, qu'un grand roi doit toujours éloigner de ſa préſence.

Quelle ſource de déſeſpoir futur pour votre alteſſe royale, qui peut un jour régner en France, (la mort du jeune roi étant dans l'ordre des choſes poſſibles) ſi elle changeoit par une détermination pareille la forme du plus puiſſant royaume du monde, ſi elle aſſocioit des ſujets à la royauté, ſi elle établiſſoit en France le régime de l'Angleterre.

L'Eſpagne, la France, le pape, les états héréditaires de la maiſon d'Autriche, tous les monarques de l'Europe, excepté ceux qui regnent en Angleterre, en Hongrie, en Pologne, faute de pouvoir, & quelques autres ſouverains, ont connu les vices réſultans du pouvoir partagé. Le pape a lié les mains à ſes cardinaux, avec leſquels ſe terminoient les ſanctions de ſon gouvernement : l'Eſpagne a abaiſſé ſes grands & perdu de vue ſes Cortez, & le ſalut de l'état a ſuivi ces opérations, puiſque dans un empire où deux pouvoirs agiſſent de concert, on ne voit que troubles & diſſenſions, tandis que la paix regne dans celui où le pouvoir abſolu peut ſoumettre les paſſions & les volontés trop hardies qui s'élevent chaque jour dans un gouvernement.

Que

Que V. A. R. réfléchiſſe un moment ſur ce qui ſe paſſe en France, quand le roi établit une loi ou crée des impôts. La loi déjà diſcutée dans ſon conſeil en émane de la plénitude de ſon autorité, & il l'envoie à ſes parlemens pour la faire connoître aux peuples. Quelle force pourroit s'oppoſer alors à l'exécution de la volonté du roi? Les parlemens? Ils ne peuvent faire que des remontrances: encore eſt ce une grace qu'ils doivent à V. A. R. le feu roi, extrêmement jaloux de ſon pouvoir, leur ayant ſévérement défendu d'en faire; encore ſi toutes leurs remontrances finies, il ne plaît pas au roi de retirer ou de modifier la loi, ils doivent l'enregiſtrer; ſi au contraire le parlement la refuſe encore, le monarque lui envoie des ordres ultérieurs.

Alors paroiſſent de nouvelles remontrances qui ſentent la faction, & les parlemens ne manquent pas de faire entendre qu'ils repréſentent les peuples, qu'ils ſont les ſoutiens de l'état, les gardiens des lois, les défenſeurs de la patrie, avec bien d'autres raiſons de cette eſpece. Mais l'autorité répond par un ordre d'enregiſtrer, ajoutant que les officiers du parlement ne ſont que des officiers du roi & non les repréſentans de la France.

Peu-à-peu le feu s'allume au parlement: les factions s'y forment & s'agitent. Alors il eſt d'uſage de tenir un lit de juſtice pour conduire au

point qu'il faut meſſieurs du parlement : s'ils s'y ſoumettent, on eſt obéi, & c'eſt tout ce que peut vouloir le plus grand roi du monde : s'ils réſiſtent encore au retour dans leurs chambres, ou bien on exile les plus mutins, les chefs des factions, ou bien on exile à Pontoiſe tout le corps du parlement. Alors on ſuſcite contre lui la nobleſſe, ou le clergé, ſes ennemis naturels : on fait chanter des chanſons ; on fait courir des poéſies plaiſantes & fugitives, & l'opération dont nous connoiſſons bien aujourd'hui la marche & les réſultats, n'occaſionne que des émotions légeres, qui n'ont aucun grave inconvénient. Le parlement n'en eſt pas moins exilé pour avoir été déſobéiſſant. On prend les jeunes conſeillers qui dominent dans ce corps par famine ; car le beſoin qu'ils ont de vivre dans la capitale, l'habitude des plaiſirs, l'uſage de leur maîtreſſe leur font deſirer le retour. Bientôt l'ordre des choſes leur commande impérieuſement de revenir à leurs foyers, à leurs femmes entretenues, à leurs véritables épouſes. On enregiſtre donc, on obéit, & on revient. Voilà toute la méchanique de ces circonſtances, & il ſeroit bien dangereux de la changer.

A préſent V. A. R. connoît-elle des moyens plus efficaces pour s'oppoſer aux entrepriſes d'une aſſemblée véritablement nationale, qui réſiſteroit à ſes volontés ? Le monarque pourroit-il dire à la

hation comme au parlement : *vous n'êtes pas la nation.* Pourroit-il dire aux repréſentans de ſes ſujets : *vous ne les repréſentez pas.* Un roi de France pourroit-il même faire la guerre à la France en cas de refus de nouveaux impôts ? Le roi eſt aſſuré de ſes troupes contre le parlement : le ſeroit-il contre la France aſſemblée ? Où frapperoit donc le ſoldat, l'officier, le général, ſans frapper contre leurs compatriotes, ou leurs amis, ou leurs parens, ou leurs freres ? N'oublions jamais que le dernier malheur des rois, eſt de ne pas jouir de l'obéiſſance aveugle du ſoldat ; que compromettre ce genre d'autorité, qui eſt la ſeule reſſource des rois, c'eſt s'expoſer aux plus grands dangers : c'eſt là véritablement la partie honteuſe des monarques, qu'il ne faut pas montrer, même dans les plus grands maux de l'état.

Voyez la rage de la nation angloiſe preſque toujours aſſemblée en états généraux contre ſes rois : elle les a dévoués à la mort, bannis & détrônés. L'Angleterre étoit pourtant jadis la nation la plus catholique, la plus ſuperſtitieuſe & la plus ſoumiſe des nations à ſes monarques. Ah ! monſeigneur, que votre bon eſprit éloigne de la France le projet dangereux de faire des Français un peuple anglais ! «

Tel étoit le diſcours de Dubois au régent qui changea de deſſein, en ſe moquant & du miniſtre

& du mémoire; il le fit pourtant examiner par des personnes qui le laissèrent répandre, & c'est la derniere fois qu'on a parlé en France de nos anciens états-généraux. Sur quoi j'observerai que quatre cardinaux premiers ministres ont éludé la convocation de ces assemblées : mon grand oncle, fidele à ses principes, agit de maniere qu'elles ne devoient jamais être convoquées.

Dans les mécontentemens de la noblesse, le cauteleux Mazarin avoit su, en 1650, les indiquer, les convoquer & ne pas tenir l'assemblée.

Louis XIV, irrité contre les ennemis qui ne vouloient en 1713 accorder la paix qu'à la nation française, eût consenti qu'on détrônât son petit-fils, plutôt que de laisser agir avec lui ses sujets dans l'ouvrage de la paix.

Le régent déclara la guerre à l'Espagne, parce que Philippe V, petit-fils de Louis XIV, vouloit les convoquer, & fit renfermer à la bastille les gentilshommes qui les avoient demandés. Dubois enfin les éluda encore, lorsque le prince montra quelque desir de les convoquer; & depuis ce tems-là, le ministre a mépriſé constamment, pendant tout le regne de Louis XV, la demande des états que divers parlemens ont eu le courage de faire dans quelques remontrances.

Enfin, nous verrons bientôt que les parlemens, le clergé, la noblesse ayant refusé le cinquantie-

me, & les peuples étant prêts à ſe ſoulever, Fleury parut, chaſſa les miniſtres dont l'avarice avoit irrité les peuples & ſu étouffer les premiers mécontentemens : ainſi quatre cardinaux en France ont retardé la chûte du deſpotiſme & ſauvé pour un tems le gouvernement des viſirs, & il ſeroit bien difficile aujourd'hui que la nation françaiſe récupérât les droits qu'elle avoit avant l'établiſſement de leur deſpotiſme.

Mais auſſi, ſi jamais quelque folie les induit dans quelque grande erreur ; ſi la cour, les courtiſans ſur-tout, ſe jettent dans une ſituation embarraſſante, ils doivent s'attendre à quelque grand événement, à cauſe du mécontentement que j'apperçois dans tous les ordres de la nation contre les miniſtres (1).

(1) Ce chapitre étoit compoſé du vivant de M. le maréchal de Richelieu ; il a été communiqué à pluſieurs patriotes en 1788, qui ont publié dans le tems ce machiavélique diſcours de Dubois.

CHAPITRE XVI.

Décadence du ſyſtême ; exil du parlement à Pontoiſe ; vues de Dubois.

LA convocation d'une aſſemblée générale des trois ordres du royaume ne pouvant convenir à Dubois, & ce perfide miniſtre ayant étouffé les bonnes intentions du régent, il fallut entrer en compoſition avec le parlement, ſi juſtement irrité contre le miniſtere & contre Law, accuſé des calamités de la France.

Le miniſtere, par le moyen, ſur-tout, des ſuppôts de la police, avoit réuſſi dès le commencement du ſyſtême, à tourner en ridicule les remontrances & les oppoſitions de la magiſtrature ; & cette arme ſi terrible en France, & ſi puiſſante dans les mains des miniſtres, avoit opéré alors tout ſon effet.

Mais quand on s'apperçut que le miniſtere avoit donné en effet du papier pour accaparer l'argent du royaume ; quand on ſut que les coffres du roi étoient vuides & que le papier inondoit toute la France, le peuple ne chanta plus ; il bénit le parlement, & reconnut dans ce corps le pro-

tecteur des Français. Alors la magiſtrature, fortifiée par l'opinion, montra ſa réſiſtance.

Un jour la foule ſe portant avec beaucoup de confuſion à la caiſſe, où ſe faiſoit le paiement des billets, trois hommes furent écraſés, & le peuple en fureur porta leurs cadavres au Palais-Royal, où il s'aſſembla au nombre de trois à quatre mille hommes, dans une grande émotion. Le Blanc vint trouver Sechelles, maître des requêtes, à qui il dit de paſſer ſa robe pour en impoſer *à cette populace*, & de monter en carroſſe pour aller délivrer le duc d'Orléans de l'embarras que la foule pouvoit lui occaſionner.

Le Blanc parvint difficilement juſqu'à la porte du Palais-Royal. Il y trouva les trois cadavres, & dit au peuple qu'il y étoit, & d'un ton d'aſſurance il ordonna à un homme d'aller chercher un fiacre; il y fit jeter les corps & voulut qu'ils fuſſent portés au curé de St Euſtache, demanda un chirurgien & un médecin pour les ſecourir, & il aſſura le peuple pour l'adoucir, qu'ils n'étoient que bleſſés & malades; mais qu'ils n'étoient pas morts.

Le Blanc ajouta enſuite, qu'il connoiſſoit les ſujets de plaintes ſur les difficultés des paiemens des billets de banque, & qu'il alloit parler en faveur du peuple à M. le régent, pour qu'il diminuât le pain; mais qu'il falloit ſe ſéparer, & le peuple ſatisfait ſe retira.

Cet attroupement rendit la magiſtrature plus oſée contre les coups d'état de la régence : déjà, & dès la diminution des billets, frappée de conſternation à la vue de la mauvaiſe foi du miniſtere, qui s'étoit emparé des richeſſes de l'état & qui faiſoit une eſpece de faillite frauduleuſe, elle avoit envoyé au Palais-Royal demander l'heure où elle pourroit aller ſe jeter aux pieds du roi, pour implorer ſa miſéricorde en faveur de ſon peuple, & pour dire au régent que la cour ne déſempareroit pas ſans réponſe. Le régent, auſſi ſtupéfait qu'eux-mêmes du malheur de la France, leur répondit qu'il entreroit volontiers en converſation avec MM. du parlement. Le premier préſident, les préſidens d'Aligre & Portail, les abbés Pucelles & Menguy furent nommés commiſſaires des conférences, pour le parlement.

Cependant le peuple continuoit à s'émeuter ; il fallut donner des gardes à Law ; mais on lui ôta ſa place de contrôleur-général. On envoya chercher Dagueſſeau, chéri du parlement, pour appaiſer la magiſtrature, & les commiſſaires du parlement travaillerent quelque tems à la gueriſon des maux de l'état.

Le régent promit de diviſer les actions & les billets pour favoriſer le paiement ; d'en retirer une grande quantité qui ſeroit brûlée, de les réduire tous au nombre néceſſaire à la circulation ; d'en laiſſer

laiſſer les regiſtres entre les mains de MM. les commiſſaires du parlement, & d'établir une loi pour que jamais la ſomme n'en pût être augmentée.

Cependant on achetoit l'argent à quarante pour cent de perte à la place Vendôme, & le régent ne tenoit pas ſa parole de diviſer les billets : le parlement lui envoya le premier préſident, & le prince lui répondit qu'il faiſoit travailler cent commis, nuit & jour, pour fabriquer ces petits billets, & il y eut beaucoup de conférences entre les députés du parlement & M. le chancelier.

Le réſultat fut *un édit, portant que la compagnie des Indes jouiroit de tous droits & privileges de ſon commerce en retirant 600 millions de billets de banque, avec ordre de délibérer ſur le champ :* ainſi un édit aboliſſoit tous les travaux des commiſſaires. L'abbé Menguy, rapporteur, dit, que les commiſſaires du parlement n'avoient pas été de l'avis de donner l'édit, & parla avec beaucoup d'éloquence au parlement ; il l'anima, & cette cour refuſa d'enregiſtrer ; il y eut même 148 voix pour le renvoi de l'édit ſans réponſe.

Le Blanc entra ſur le champ chez le régent, pour lui apprendre tout ce qui ſe paſſoit au parlement, dont il étoit ſecrétement informé ; & tandis qu'on délibéroit à la grand'chambre, on délibéroit auſſi au Palais-Royal, & on prenoit la réſolution de réprimer des arrêtés des chambres

aſſemblées, ſi dangereux dans la circonſtance d'une émotion populaire.

Le duc d'Orléans, après quelques réflexions, envoya prier en ſecret le premier préſident de rompre la ſéance, ſous quelque ſpécieux prétexte, & ordonna à Sechelles de lui dire de ſa part que *le parlement pouvoit arrêter, ſur le champ, de faire une députation au roi, & dire de la régence, tout le mal que voudroit le parlement, pourvu qu'il ſe ſéparât.* Sechelles alla à la buvette, & parla au premier préſident, qui, plus attaché à la cour qu'à ſa compagnie, rompit la ſéance, après avoir fait délibérer une députation au roi qui partit incontinent.

Mais en attendant, le régent, Dubois, Law & le Blanc tenoient un conſeil, & projetoient d'exiler le parlement à Pontoiſe pour empêcher l'effet ſur le peuple de la réſiſtance dans cette conjoncture: le parlement, de ſon côté, envoyoit ſa députation qui parla au duc d'Orléans, avec fermeté & avec reſpect: le prince répondit *qu'il feroit ſavoir le lendemain les ordres du roi au parlement*, & les députés ſortis, on ſigna les lettres de cachet. On avertit les mouſquetaires d'être prêts pour une expédition qui devoit être exécutée le lendemain; c'étoit l'exil à Pontoiſe du parlement.

Pour l'effectuer, les mouſquetaires allerent en-

tourer la maiſon du premier préſident à quatre heures du matin ; quatre mille hommes camperent à Charenton, commandés par d'Avejan, & vinrent aſſiéger, prendre & occuper le palais ; & crainte que des conſeillers irrités n'allaſſent délibérer encore chez le premier préſident, on le bloqua dans ſon hôtel. D'autres s'emparerent de la grand'chambre pour y empêcher auſſi les aſſemblées : quelques-uns allerent réveiller les préſidens pour notifier l'ordre ; les autres ſe rendirent à la hâte chez les conſeillers, car tous les magiſtrats devoient être à Pontoiſe dans quarante-huit heures, l'ordre étoit donné.

C'eſt la premiere fois que le parlement de Paris avoit été envoyé en exil en corps, & ce qu'aucun ſouverain n'oſa jamais, le régent qui tenoit ſon pouvoir du parlement l'oſa. On remplit le palais de gardes du corps, & puis des mouſquetaires pour le garder ; & cette jeuneſſe s'empara des bancs de la grand'chambre, tenta d'imiter la magiſtrature dans ſes ſéances, nomma un préſident, un parquet, des avocats, & condamna à mort des chiens & des chats. Pauvres Français, vous plaiſantiez alors ſur les calamités publiques, des bagatelles ſuffiſoient pour occuper les Pariſiens *de ce tems-là :* nous les verrons ſans doute tous ces enfans s'avancer en âge, & malheur alors à celui qui tentera de les traiter en enfans.

La déclaration du roi pour la tranſlation du parlement fut donnée quand cette cour eut obéi, & Dagueſſeau refuſant de la ſceller, elle le fut par le régent : on blâma Dagueſſeau de n'avoir point abandonné ſa place ; mais il faut lui ſavoir gré de n'être point ſorti de la cour. Le miniſtere, dans ſa dépravation même, reſpectoit encore ce grand homme que je vois chéri des bons Français, haï des miniſtres, des intendans & du clergé lui-même, parce qu'il avoit dans le caractere & dans le cœur, un eſprit d'oppoſition à leurs maximes & aux folies du gouvernement.

Le parlement ſéant à Pontoiſe y reçut des dépêches des principaux appelans ; les évêques de Montpellier, de Boulogne & autres, ſe plaignirent de l'accommodement fait par le cardinal de Noailles, & ſe porterent appelans comme d'abus de toutes procédures faites au préjudice de leur appel au futur concile, qu'ils envoyerent à la cour.

L'univerſité de Paris proteſtoit contre tout accommodement du cardinal de Noailles, & envoya ſon acte d'appel.

D'un autre côté, Dubois voyant le parlement à Pontoiſe, réſolut de l'y tenir *& de le prendre par famine*, comme il l'avoit dit au régent dans ſon mémoire ſur les états-généraux. Il vouloit être cardinal, & Rome ne vouloit donner le chapeau qu'à condition que la bulle ſeroit enregiſtrée. Du-

bois réſolut donc de le tenir en exil juſqu'à ce qu'elle fût enregiſtrée. Le parlement avoit dans le grand-conſeil un ennemi déclaré, une eſpece de commiſſion des cauſes que lui adjugeoient les miniſtres, au préjudice de ſes droits, & Dubois oppoſa au parlement la triſte perſpective d'une attribution de toutes les cauſes: cette cour ſouffroit déjà beaucoup à Pontoiſe, elle réſiſtoit à tout enregiſtrement de la conſtitution, ſe déclarant ſans ceſſe protectrice des appelans de cette bulle ſi féconde en troubles & en querelles. Alors Dubois lui montra un exil plus douloureux encore dans la ville de Blois, en fit expédier les lettres de cachet; enfin par ruſes, par menaces, par de petites & fatigantes perſécutions, il dompta le parlement, le menaça de nouveau d'anéantiſſement, fit enregiſtrer la bulle au grand-conſeil, & lui attribua la connoiſſance des affaires relatives à ce ſujet.

Après les conférences du Palais-Royal, les évêques s'étoient rapprochés, & il fut dreſſé une *déclaration du conſeil touchant la conciliation des évêques à l'occaſion de la conſtitution.* Elle fut portée à Pontoiſe le mois d'août 1720: le parlement refuſa de la recevoir avec les modifications même des gens du roi que le régent avoit gagnés.

La Vrilliere alla donc à Pontoiſe, négocier le premier préſident: il portoit du régent une

lettre de créance, pour qu'on ajoutât foi à tout ce qu'il diroit, pour apprendre que l'intention du roi étoit qu'on enregiſtrât aux termes des concluſions des gens du roi, ſans y changer un *iota*; ſi la compagnie ne vouloit pas enregiſtrer de cette ſorte la délibération, il avoit l'ordre de la retirer.

La Vrilliere montroit cette piece, la remettoit dans la poche, la ſortoit pour la montrer de nouveau, laiſſant la compagnie dans l'incertitude ſur ce qu'il arriveroit s'il la remportoit; enfin, il la remporta au Palais-Royal.

Pour fléchir le parlement, on créoit à ſon préjudice des tribunaux d'attribution, & des commiſſaires pour juger les procès évoqués; d'Armenonville, homme foible, ſans volonté ni principes, en étoit le préſident.

Bignon, la Houſſaye, la Rochepot, Châteauneuf, Ferrand, Machault, conſeillers d'état, en étoient; de même que les maîtres des requêtes, Mabuol, Grandville, Orri, Angran, la Vigerie, Vatan, Talhoueth, Tourny, Bonnelle, Dupuy & Fontanier.

Trois jours après, on établit une chambre de vacation, aux Grands-Auguſtins, compoſée de maîtres de requêtes, conſeillers d'état.

Le découragement s'empara alors des membres du parlement de Pontoiſe, qui ſe retirerent les uns d'un côté, les autres d'un autre. Le ſeul,

premier préſident ne déſempara pas d'un ſeul jour, ni les préſidens des autres chambres.

Alors Sechelles dit au préſident Hainault qu'on méditoit un parti violent contre le parlement, & que le moyen le plus prudent étoit d'enregiſtrer les affaires de la bulle. Hainault parla à l'abbé Menguy, ſon ami, & le ſupplia de ſauver le parlement; on diſoit qu'il falloit que le parlement ou Law fuſſent perdus.

CHAPITRE XVII.

Fuite de Law; dénouement du ſyſtême; anecdotes de la cour.

ON voyoit dès le commencement de la décadence du ſyſtême, des cochers & des valets devenir ſeigneurs des plus belles terres; de ſimples commis étoient métamorphoſés en riches financiers, & vingt mille familles du royaume étoient réduites à la mendicité.

Une eſpece de folie agitoit alors la plus grande partie des Français, & pour exprimer le caractere du Pariſien dans ces circonſtances, je dois dire à quel ſpectacle il ſe laiſſoit entraîner par la police.

On annonça qu'un riche agioteur montreroit chez lui un *âne qui voloit*, & tout Paris, le

croira-t-on, y accourut : c'étoit un âne qu'on faiſoit deſcendre par des machines du haut d'un théâtre. On déſerta donc tout ſpectacle pour aller voir cet âne ſe promener dans les airs, & le fameux Deſtouches, entrepreneur de l'opéra, ſe vit abandonné pendant un mois, & fit, pour ſe venger des Pariſiens, les couplets ſuivans, que nous chantâmes tous, long-tems après.

Sur l'air : *du Confiteor.*

Autrefois Paris admira
Corneille, Racine & Moliere,
Lully dans ſon moindre opéra,
Trouva le grand art de plaire ;
Ces grands hommes du tems paſſé,
Par un Ane ſont effacés.

A la foire, Deſtouche, en pleurs,
Se plaint que l'opéra comique,
Malgré les ſoins des directeurs,
Echoue auprès de la Bourrique ;
Faut-il qu'un ſi ſot animal,
En mêne tant à l'hôpital ?

Ainſi la capitale, ſelon le génie des Français, rioit de ſes calamités & de ſes malheurs, & Dubois aſſuroit le régent comme autrefois Mazarin, que *tant que le Pariſien chanteroit ou réciteroit des vers, la régence lui ſeroit aſſurée ; mais qu'il ſe gardât de leur reſſentiment quand les ris & les* QUOLIBETS *ne les occuperoient plus, parce qu'ils s'occuperoient alors des affaires plus ſérieuſes.*

Cette

Cette grande vérité s'obſervoit auſſi dans la cour même du régent, environné de facétieux & de libertins qui rioient de tout, & qui ſe jouoient des événemens qui, par leur nature, auroient dû affecter tous les bons Français. Law avoit chargé d'argent tous ces aimables courtiſans qui ſe jouoient de lui en préſence même du régent.

Pour étouffer toute ſédition dans ſes premiers mouvemens, on commanda à cinquante ſuiſſes par compagnie, de ſe tenir prêts pour le premier ordre ; car ſi le peuple ſouffroit en ſilence, & ſi on voyoit le bon Pariſien porter à l'hôtel de Soiſſons un papier qui lui avoit coûté cent livres, pour en retirer quinze livres, il murmuroit cependant, & parloit d'aller au Palais Royal, mais perſonne n'oſoit ſe préſenter le premier.

La cour, de ſon côté, ne craignoit pas moins quelque révolte, & le régent, homme décidé de ſon naturel, & qui avoit été conduit malgré lui à cette triſte ſituation, avouoit à toute ſa cour *que le peuple auroit raiſon s'il ſe ſoulevoit, qu'il étoit bien bon de ſouffrir tant de choſes ; que s'il fût né lui même dans la claſſe du peuple, il eût voulu ſe diſtinguer en prenant la défenſe des Français que le gouvernement outrageoit ; il ajoutoit qu'il feroit de ſon mieux pour empêcher toute révolte ou guerre civile ; mais que ſi elle arrivoit enſuite de la banqueroute & du ſyſtême, il ſe*

rangeroit du côté du peuple, il ſe mettroit à ſa tête contre ſes propres miniſtres, ſi le peuple l'exigeoit, pour ſauver le roi ; ajoutant aux miniſtres qui étoient préſens, qu'ils euſſent à ménager le peuple, & qu'ils ne comptaſſent pas ſur lui, car il voyoit l'heure approcher où l'autorité abuſant des peuples, ceux-ci méconnoîtroient leurs devoirs. A l'avis du régent ſe joignirent le chancelier, Desforts qui faiſoit les fonctions de miniſtre des finances au défaut de Law ; le Blanc, Broglio, Nocé, Dubois lui-même : ils avouoient tous que l'état étoit dans le plus grand danger.

Canillac, qui dès le commencement du ſyſtême en avoit prédit les ſuites, homme integre & prudent, n'étoit point à ce conſeil ; le régent le manda pour avoir ſon avis & ſe plaindre avec lui des malheurs de l'état : Canillac dit, *qu'il étoit vrai que le peuple murmuroit, & qu'en lui raviſſant & ſon argent & la valeur morale des billets, on le pouſſoit à bout, qu'on ignoroit de quoi étoient capables les provinces, & que la ſecouſſe ſeroit peut-être inouie ; mais il dit qu'il auguroit bien de la bonhommie & du caractere courtois des Pariſiens, ſi le régent vouloit ſacrifier le ſcélérat, (Law), rappeller le parlement, & livrer à cette cour cet infâme étranger ; mais le régent* étoit dans l'enchantement, & Law ne fut point encore ſacrifié.

On s'adreſſa donc à Law pour ſavoir quels étoient ſes moyens pour la ſubſiſtance même de l'état, les coffres du roi étant ſans argent ; il dit que la compagnie des Indes donneroit douze millions par mois, que demandoit Desforts pendant cinq mois ; Law créa un emprunt au nom de la compagnie des Indes, mais perſonne ne porta aucune ſomme ; on eut donc recours à la violence en obligeant ceux qui avoient porté à la banque des actions, pour être viſées, de prêter à la compagnie cent cinquante livres par action, un tiers en billets de banque, *promettant* de rendre cette ſomme dans un an, avec intérêt, ſous peine de voir les actions perdues. Cette indigne opération qui forçoit à prêter, ou menaçoit de tout faire perdre, fit verſer quelque argent ; ce qui fit dire au régent que Law avoit trouvé la verge de Moïſe, qui tiroit l'eau des rochers en les frappant ; mais à la fin, il reconnut l'impoſſibilité de ſoutenir l'état par le moyen du ſyſtême, & le régent ſe détermina à le faire partir ; Desforts prenoit alors plus de caractere & d'autorité dans le département des finances ; & Law, quoique perdu, eut l'art encore de l'exclure, avec Dodun, de l'adminiſtration ; par ces moyens qu'un miniſtre qui a eu un très-grand crédit, peut encore pratiquer lorſqu'il eſt perdu lui-même. Pelletier de

la Houſſaye fut déclaré contrôleur-général, le 12 décembre 1720.

Law ſe retira donc à ſa terre de Guermande, d'où il partit dans un chaiſe de poſte, aux armes de M. le duc, eſcorté de ſix de ſes gardes à cheval : il fut reconnu & arrêté à Valencienne, par le gouverneur qui douta de la vérité des paſſeports, car Law y avoit pris un autre nom ; le fuyard ſortit alors de ſa poche un autre paſſeport en ſon nom véritable, ce qui augmenta la perplexité du gouverneur, qui lui répondit, qu'on donnoit ſouvent à des hommes comme lui, des paſſeports de bienſéance, parce qu'on n'avoit pas le courage de les refuſer ; mais qu'un gouverneur de place devoit s'oppoſer à ſa ſortie du royaume ; Law ſortit alors une lettre du régent écrite à M. le duc, auquel il envoyoit ces différens paſſeports, & il fut permis à Law de s'évader ; Law étant parti, on vouloit abolir le ſyſtême totalement, d'autant mieux que le miniſtere toujours avide, attendoit pluſieurs vaiſſeaux que Law avoit envoyés à la mer du Sud, pour le compte de la compagnie, qui devoient revenir dans huit mois au plutôt ; la compagnie étoit ruinée & diſſoute ; le gouvernement vouloit néanmoins s'en emparer : le vingt-ſix janvier le contrôleur-général propoſa au conſeil cette nouvelle infâmie, difficile à exécuter, parce qu'il exiſtoit encore des actionnai-

res, qui, affamés dans le ſein même des millions de papier de banque, attendoient l'arrivée des vaiſſeaux pour donner quelque valeur à ce papier mort.

Ainſi, pour s'emparer de l'or des vaiſſeaux, le contrôleur-général dit au conſeil que la compagnie des Indes & la banque n'étant qu'un ſeul & même corps, étoit tenue de rendre compte de l'emploi des actions, & de l'excédent des billets dont elle ne rendroit pas compte, & qui excéderoient les quinze cents millions prêtés au roi. Les directeurs de la compagnie répondirent qu'on avoit fabriqué des billets à leur inſu, que Law les avoir faits comme contrôleur-général & non comme l'homme de la banque, & que le roi devoit rendre compte de ces billets. Malgré ces raiſons, les directeurs furent condamnés par le contrôleur-général à rendre compte.

M. le duc ſe leva dans le conſeil contre le miniſtre des finances, & ſe déclara le protecteur de la compagnie des Indes, & le prince de Conti le ſoutint. Malgré leurs avis, la Houſſaye, contrôleur-général, conclut à ce que la compagnie fût déclarée redevable de tous billets de banque, & le régent ajouta, que s'il avoit été créé des billets hors des aſſemblées générales des actionnaires, c'étoit M. Law qui les avoit faits clandeſtinement, & que pour ſauver le miniſtre il avoit fallu vali-

der par des arrêts du conſeil antidatés, ces billets clandeſtins.

M. le duc répliqua au régent que Law avoit fait ces billets par ordre du régent ; ſans cela, lui dit-il, *vous ne l'auriez pas fait ſortir du royaume, pour le ſouſtraire aux recherches d'un crime capital.*

C'eſt vous, M. le duc, répartit le régent, qui avez envoyé les paſſeports : il eſt vrai, dit M. le duc, mais c'eſt vous qui me les avez remis ; jamais je ne vous les ai demandés ; vous m'avez chargé de les lui faire tenir, vous avez ſouhaité qu'il ſortît du royaume ; je ſuis bien-aiſe de l'expliquer au roi & au conſeil ; je n'ai jamais été d'avis que M. Law ſortît du royaume, mais je me ſuis oppoſé qu'il fût mis à la baſtille, & qu'il fût livré au parlement ; on n'eût rien pu faire contre lui qui ne retombât ſur nous ; vous me donnâtes les paſſeports ; je ne vous les avois pas demandés, vous me chargeâtes de les lui remettre, & on ne peut m'imputer ſa ſortie du royaume..... Mais du moins, ne vous ai-je pas remis, dit le régent, *ni votre voiture, ni vos gardes pour l'eſcorter ; vous étiez donc intéreſſé à faire plus que je n'avois moi-même intention de faire pour lui ; j'ai laiſſé ſortir Law, parce que ſa préſence pouvoit nuire à la guériſon des maux de l'état & aux nouvelles maximes.*

Au millieu de la diſpute, la Houſſaye ſe leva, & dit, qu'il déclaroit la compagnie des Indes débitrice des billets de banque.

M. le duc répliqua au contrôleur-général que cette opération ſeroit inique, que cent mille familles qui avoient prêté à la compagnie des Indes dans la bonne foi, ſeroient ruinées ; *comment vivront tant de bons Français*, ajouta-t-il ? La Houſſaye répondit qu'on feroit la recherche de ceux qui avoient trop gagné en agiotant & en réaliſant, qu'on les taxeroit & qu'ils reſtitueroient. Il réſulta de ce conſeil, que Law avoit fait ſous ſa cheminée pour ſix cents millions de billets, & que le régent, pourſuivi par tous les roués, par ſes maîtreſſes, par tous les aimables libertins du Palais Royal qui avoient reçus ces billets, voulut ſauver ſa créature, en les validant par des actes du conſeil.

Cette évaſion de Law cauſa bientôt une rumeur étrange dans tout Paris, qui demandoit a tête de l'aventurier, & on dit au jeune roi que c'étoit à M. le duc à qui il devoit ſa délivrance, ajoutant que ce prince lui avoit donné ſa chaiſe & ſes gardes ; M. le duc ſe plaignit à Villeroy de ce qu'on le noirciſſoit dans l'eſprit de ſon auguſte éleve ; le maréchal lui répondit qu'il ne croyoit pas que le roi en fût inſtruit, mais qu'il le lui demanderoit en préſence de S. A. S. il

prit donc le duc de Bourbon par la main, le conduiſit, & ſupplia le jeune Louis XV de lui dire s'il étoit vrai qu'on l'eût informé que M. le duc eût fait évader Law, & que ſa majeſté en eût donné la nouvelle à la cour; le roi, qui ne mentoit pas, répondit qu'il l'avoit dit; le maréchal de Villeroy répartit qu'il étoit de la plus grande conſéquence de ſavoir de ſa majeſté qui lui avoit ſuggéré cette fauſſe nouvelle: le roi dit qu'il ne le diroit pas; mais comme le maréchal le preſſoit davantage, le roi répondit à Villeroy & à M. le duc, que tout le monde le lui avoit dit, *excepté le maréchal de Villeroy.* Cette réponſe courut dans la capitale, & fit admirer le jeune Louis XV.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

Le Préſident Hénault, Sechelles & Menguy, négocient le retour du Parlement; Situation de cette Cour à Pontoiſe; Vues de Dubois; Portrait du Préſident Hénault.

LE Parlement de Paris, exilé à Pontoiſe, étoit diviſé en trois factions.

La premiere & la plus nombreuſe, étoit compoſée des Conſeillers de la Grand-Chambre, ſurtout, qui la plupart déſiroient de ſortir de la Magiſtrature Parlementaire, pour obtenir dans la Magiſtrature Miniſtérielle, des Commiſſions ou des emplois: elle étoit compoſée auſſi des Conſeillers âgés, qui ne vouloient plus prendre part dans les querelles du Parlement. Le premier Préſident, qui, ſous un extérieur rude & auſtere, cachoit un grand ſens, & beaucoup de fineſſe, conduiſoit cette faction.

La ſeconde étoit celle des politiques & des indécis; elle étoit dirigée par l'Abbé Menguy, Magiſtrat éclairé, éloquent, & porté dans cette circonſtance à ſuivre les inſinuations du Gouvernement.

La troiſieme faction étoit celle des inflexibles, compoſée de jeunes Conſeillers ardents, ſenſibles

à la nouveauté, attaché à des opinions libres, hardis, & enclins, par mécontentement ou par caractere, à contrarier les vues du Gouvernement. Ce parti redoutable, alors moins nombreux que les deux autres, étoit dominé par l'Abbé Pucelles, Magiſtrat incorruptible, ſavant, d'une éloquence vigoureuſe, d'un caractere inflexible, que Dubois avoit éloigné du Conſeil de Conſcience, que les Jéſuites & les Sulpiciens déteſtoient, & qui voyoit Noailles éloigné de la Cour, & Biſſy, Rohan & Fleury, ſes ennemis triomphans & en place.

Pucelles & Menguy, l'un & l'autre Conſeillers-Clercs, l'un & l'autre eſtimés & écoutés dans leur Compagnie, s'étoient liés d'amitié depuis quarante ans; leurs différends n'avoient jamais été que des différends d'émulation, pour la gloire de leurs Corps, plutôt que l'effet d'aucune jalouſie; mais l'inflexible Pucelles s'étoit éloigné de Menguy, depuis que celui-ci avoit écouté les Miniſtres, pendant l'exil du Parlement, & ils ne vouloient plus ſe rien céder depuis qu'ils étoient à Pontoiſe; car Pucelles parloit de périr dans l'exil & les tourmens, plutôt que de devenir l'inſtrument de l'ambition de Dubois, *capable*, diſoit-il, *de vendre cent Royaumes pour ſon intérêt particulier.* Menguy, au contraire, vouloit traiter avec la Cour de la régence, qu'il appelloit dans ſon particulier *la grande proſtituée*, craignant que Dubois ne ſe porta à quelque extrêmité contre la Magiſtrature.

Le Préſident Hénault n'étoit d'aucun des partis, mais il les obſervoit tous ; lié avec Menguy, plein d'eſtime pour l'Abbé Pucelles, attaché au premier Préſident, il étoit aimé & recherché de tout le monde : incapable de s'oppoſer aux violences du deſpotiſme, doué d'un eſprit de conciliation, aimant à jouir des charmes d'une ſociété bien aſſortie, capable de les augmenter, inſinuant, quelquefois ruſé, toujours d'une égalité & d'une douceur inaltérables, il ſe trouva dans une ſituation favorable, pour ſervir le Gouvernement ; mais comme il falloit agir, & qu'il aimoit le repos, comme il falloit aller de Verſailles à Pontoiſe, revenir ſouvent, & que ces mouvemens ne convenoient ni à ſes principes ni à ſon exiſtence, il s'unit à Séchelles, dont le caractere étoit plus intriguant, plus actif, & qui ſe chargea des négociations, de préparer les voyes, d'adoucir ſes Confreres irrités, d'encourager ceux qui avoient l'eſprit timide, & de tempérer l'ardeur des jeunes gens ; il s'unit à Menguy, il conſultoit le premier Préſident, il environna Pucelles & alla attaquer, avec toutes les précautions de ſon génie cautuleux & pénétrant, l'inflexibilité du vertueux Cardinal de Noailles, que Dubois vouloit conduire juſqu'à l'acceptation de la Bulle *unigenitus*, parce qu'elle devoit l'élever, juſqu'au Cardinalat.

Noailles, inflexible dans tous les tems, même

en préſence de Louis XIV, étoit touché des malheurs qui menaçoient le Parlement, tant que Dubois gouverneroit la France ; & cette conſidération pouvoit l'engager à donner un mandement d'acceptation de la Bulle ; mais il diſoit que lors même qu'il l'accepteroit, il reſteroit encore dans le Parlement une puiſſance redoutable aux Moliniſtes, qu'il auroit pour ennemie, ſans ſe réconcilier lui-même avec eux ; il refuſoit donc tout mandement, tant que le Parlement refuſeroit d'adopter la Bulle.

Rome, d'un autre côté, ne montroit à Dubois que la perſpective du chapeau de Cardinal, & le tenoit dans l'attente, profitant de l'impétuoſité même de ce Miniſtre, & de ſes deſirs, pour accélérer l'acceptation de ſa Bulle : vainement, Dubois, déſeſpéré de voir que Mailly lui avoit été préféré, l'avoit-il faite enregiſtrer au grand Conſeil ; tout Paris, toute la France, les Moliniſtes eux-mêmes ſe moquoient de cette maniere de farce, à laquelle des Maréchaux de France, des Chevaliers des Ordres du Roi, les roués du Régent, tous les Seigneurs de la Cour, avoient accouru à l'envi, pour donner leur ſuffrage dans l'enregiſtrement d'une Bulle & pour renforcer le Grand Conſeil, lui-même, qui ne vouloit pas l'accepter. Le Pape, qui avoit reconnu que ce n'étoit qu'une vaine cérémonie, appelloit *l'enregiſtrement peu heureux* ; *forcé*, militaire ; il diſoit

que les ſuffrages avoient été mendiés ; il lui falloit une ſolemnelle vérification au Parlement.

Ainſi, Dubois ſe déſoloit, & des obſtacles qu'il trouvoit dans la Magiſtrature, & des conditions que Rome demandoit pour le Cardinalat ; il pouſſoit le Régent, & il l'engagea juſqu'à des ſollicitations particulieres, pour que Noailles donnât l'exemple au Parlement de ſa ſoumiſſion à la Bulle. Le Régent renouvella donc ſes anciennes ſupplications, & il fut aidé de tous ces meſſages de la Cour, que Dubois dirigeoit, contre l'inflexibilité du Cardinal ; mais Noailles, plus ferme que le Miniſtere n'étoit variable, diſoit toujours qu'il étoit des intérêts du Duc d'Orléans de maintenir les principes qu'il avoit profeſſé dès le commencement de ſa Régence, que les appellans méritoient toujours ſa protection, qu'il ne pouvoit changer de principes lorſque le Miniſtere en changeoit, & que ſi cependant le Parlement acceptoit la Bulle du Pape, il ſe réuniroit à la Magiſtrature, qui, dès ce moment-là, ſeroit chargée de l'exécution de la loi, & qui en feroit une loi de l'Etat. *Alors, ſeulement*, diſoit-il, toutes les puiſſances ſeront unies pour le maintien de la tranquillité publique, pour le retour de la paix, & le Parlement en ſera le garant.

L'impétuoſité, les déſirs, & l'ambition de Dubois, augmentoient à meſure qu'il voyoit ces nouveaux obſtacles ; il avoit l'eſprit & le cœur

ſi faux, qu'il ne trouvoit dans les principes de Noailles que des ſubtilités théologiques & des cavillations : il alla donc au fait, & prépara la raiſon des Miniſtres ; il fit entendre au Cardinal, par Villars & par ſes autres émiſſaires, que s'il ne donnoit ſon mandement, on l'exileroit bien *loin du champ de bataille*, ſelon ſes expreſſions, ajoutant que le Parlement ſeroit transféré plus loin encore ; il aſſuroit, enfin, qu'on pourroit ſe paſſer du Parlement, lui donner du papier pour rembourſement de ſes offices, lui ſubſtituer le Grand-Conſeil, & diſſiper des *Magiſtrats auſſi récalcitrans*, qui faiſoient difficulté d'enregiſtrer une Bulle que toute *la terre avoit déjà enregiſtrée avec tant de plaiſir.*

Ce langage donnoit alors beaucoup à penſer à tous les obſervateurs des événemens ; il irritoit la faction de l'Abbé Pucelles, il inquiétoit celle du premier Préſident qui ſe renforçoit de celle des politiques ; Menguy, habile négociateur ; pénétrant, voulant conſerver ſon Corps dans un moment de criſe, déteſtant Dubois, le mépriſant même, crut trouver, comme jadis du temps de la Fronde, le ſalut du Parlement dans ſon union intime avec l'Archevêque de Paris ; il le confirma dans ſa réſolution de ne rien faire ſans l'aveu du Parlement & ſans ſa participation, diſant que la réſiſtance ou la ſoumiſſion de l'Archevêque & du Parlement ſeroient plus appréciées de la Cour de

la Régence, & que l'union rendroit leur conduite reſpective plus importante & plus remarquable. Menguy opinoit cependant pour l'acceptation ; il croyoit que le Parlement ayant une fois enregiſtré la Bulle, & le Cardinal ayant accepté, on verroit de nouveau la paix s'introduire dans l'Egliſe de France. Le Cardinal lui promit donc qu'il ne feroit rien ſans Parlement, & l'Abbé Menguy en porta la nouvelle à Pontoiſe, ce qui l'attacha davantage à la faction des inflexibles, déjà peu contens de ſon eſprit de conciliation.

Dubois étoit furieux de cette redoutable réunion ; il envoyoit villars, il envoyoit tous les Pairs du Royaume pour adoucir Noailles, pour ramener le Parlement ; ces inſtrumens aveugles des paſſions du Miniſtere négocioient, enſuite ils menaçoient ; ils jettoient des doutes, des incertitudes, ils donnoient des fauſſes allarmes ; ils balotoient les Conſeillers & les Préſidents ; mais ils traitoient avec le premier Préſident, avec les politiques, avec Menguy, avec le Préſident Hénault ; le ſeul Pucelles étoit intraitable, maîtriſant ſeul les caracteres indomptables du Parlement, ceux qui étoient incapables d'entrer en négociation & qui auroient cru ſe déshonorer d'écouter les inſinuations de Dubois.

Dans ces circonſtances difficiles, Hénault alla voir Leblanc, Miniſtre depuis long-temps, ſon ami, & lui repréſenta tous les dangers d'abolir

le Parlement ; il lui fit une peinture naïve des maux qui menaçoient la France, ſi on vouloit anéantir la Magiſtrature ; il lui montra les effets funeſtes, les mouvemens, les révolutions que pouvoit entraîner la ruine d'une armée de gens d'affaire qui étoient à la ſuite du Parlement. » Quel remede trouvez-vous, lui diſoit-il, à tous » ces maux ; pouvez-vous connoître l'événement » qui doit réſulter du combat que vous engagerez » entre le Miniſtere & la Magiſtrature expirante » ?

Leblanc n'étoit point, comme Law, de l'avis que le Parlement fût diſſipé ; il deſiroit une conciliation ; il dit qu'il en parleroit à l'Archevêque de Cambray (Dubois) qui avoit, ſur cet objet, la confiance du Régent : il le vit en effet ; mais Dubois demandoit le mandement du Cardinal pour préalable, ſuivi de la vérification de la Bulle au Parlement, pour concluſion.

Hénault, Leblanc, Sechelles & Menguy allerent donc ſupplier & conjurer le Cardinal, qui promit d'aller au Palais-Royal trouver le Régent, pour l'engager à mander le premier Préſident, afin d'entrer en négociation avec le Parlement, pour accepter enſemble la Bulle *Unigenitus*, avec des modifications ; alors Hénault, Leblanc, Sechelles & Menguy, pour ne pas perdre du temps, propoſerent de partir tout de ſuite pour voir le Duc d'Orléans, & le Cardinal s'y détermina.

Arrivés chez le Régent, ils apprirent les projets

jets inſenſés du Miniſtere, contre le Parlement ; on leur fit connoître que cette Compagnie alloit être transférée à Blois, où elle recevroit, peut-être, le coup fatal de ſon anéantiſſement ; ils apprirent qu'on vouloit donner de nouvelles formes à la juſtice, & que des Membres, même du Parlement, avoient donné au Conſeil du Régent des mémoires pour le ſuccès de cette révolution : le Cardinal ſtupéfait, Menguy, Hénault, ſortirent du Palais-Royal, ſe frappant la poitrine, & déteſtant le Parlement, la France, le dix-huitieme ſiecle & tout le genre humain ; ne faiſant pas attention qu'ils étoient eux-mêmes preſque dans ce cas, aux yeux de Pucelles & de ſes adhérens, qui vouloient périr dans l'exil, plutôt que de traiter avec le Gouvernement.

Dans cette conférence de Noailles & des chefs des politiques avec les Miniſtres, le Régent avoit traité avec aigreur le Cardinal ; il lui avoit demandé d'une maniere abſolue & impérative ſon mandement ; il lui avoit dit qu'ayant long-temps attendu ce mandement promis, ſes verſatilités & ſes délais, ne pouvoient lui convenir davantage ; rien ne pouvoit calmer Dubois ni le Régent, & les négociateurs & les Miniſtres s'étoient ſéparés ſi mécontens, que les Miniſtres laiſſerent les autres dans l'indéciſion ſur les coups d'Etat dont ils menaçoient, tandis que le Cardinal les laiſſoit dans la perſuaſion que l'exil lui ſeroit plus ſup-

portable que ſon ſéjour dans une capitale où régnoit l'iniquité, ajoutant que s'il vouloit bien, il pourroit encore long-temps embarraſſer le Régent: ce Prince déconcerté réſolut alors d'appeller le premier Préſident.

Ce Magiſtrat étoit ſans doute dévoué à la Cour du Régent, il étoit l'homme du Roi auprès de ſa Compagnie; mais il ne pouvoit conſentir à la ruine du Parlement; il connoiſſoit ſa poſition difficile; il tenta de fléchir le Cardinal; il lui promit d'employer tous ſes moyens pour gagner ſa compagnie, & pour obtenir l'enregiſtrement: mais Noailles irrité étoit encore plus inflexible, & ne voulut jamais rien accorder que de concert avec le Parlement. Dubois eut recours alors à la grande reſource des Miniſtres, l'exil à Blois fut réſolu, & l'infâme paſſa la nuit à l'expédition ou à la ſignature de deux cent lettres de cachet.

Hénault, ſa lettre de cachet à la main, vola à l'Archevêché, & fut ſuivi de Menguy & du premier Préſident: » *l'Etat va donc devenir* la » proie de Dubois & de Law, dit Menguy au » Cardinal, ſi le Parlement eſt envoyé à Blois, » car cet exil n'eſt que le prélude de la ruine de » la Magiſtrature. Que prétendez-vous donc faire, » Monſeigneur, par un ſi long refus de votre » mandement? Voulez-vous armer ces furieux & » achever leur triomphe? Le Régent ne peut ſans » doute vous forcer à rien, vous ne craignez que

» Dieu, vous ne ſuivez que votre conſcience, » vous êtes attaché à des principes, & vous mé- » priſez les menaces des hommes ; mais voyez, » Monſeigneur, où nous conduit votre refus ; il » perd l'Etat, il ruine, il anéantit le Parlement : » faites, par générosité, ce que vous n'auriez » jamais fait par foibleſſe ; vous avez aſſez montré » que vous êtes capable d'un parti ferme, rendez- » vous au péril qui nous menace, Monſieur le » premier Préſident & moi, nous vous promet- » tons que votre exemple ſera ſuivi de Meſſieurs » du Parlement ».

Pendant ces négociations, un grand perſonnage gardoit un ſilence myſtérieux à la Cour du Régent ; il en obſervoit les mouvemens avec inquiétude, il tempéroit les avis extrêmes des Miniſtres, il négocioit avec le Cardinal, pour le rapprocher du ſyſtême de la Cour. Tel étoit Dagueſſeau, Chancelier de France : rentré à la Cour depuis quelque temps, il avoit perdu une partie de l'eſtime publique, en reſtant en place pendant l'exil du Parlement, & on diſoit de lui, que ſon intérêt perſonnel lui avoit fait ſacrifier ceux de ſa Compagnie ; on lui appliquoit ce qu'on avoit dit du Chancelier Olivier, qui avoit été rappellé à la ſervitude plutôt qu'à la fonction de la premiere charge de l'Etat.

D'autres rapportent, que, ſemblable à l'Hôpital, il ne reſtoit en place avec tranquillité & ſimple

obſervateur, que parce que la contradiction ne pouvoit ſervir qu'à le perdre; qu'il occupoit en attendant, une place dont les Lorrains modernes diſpoſeroient; & que Dagueſſeau, quand même il ne feroit aucun bien, devoit reſter en place, pour empêcher qu'elle ne fût occupée par quelque ſcélérat qui y feroit beaucoup de mal.

Ces derniers expliquoient les vrais ſentimens de Dagueſſeau, qui immoloit ſa réputation au bien de l'Etat; mais quand ce grand Magiſtrat connut les diſpoſitions du Régent, qui ne rougiſſoit pas de ſe montrer l'inſtrument de Dubois; quand il le reconnut porté à ſe jouer de la Magiſtrature (qui l'avoit fait Régent & qui lui avoit attribué le pouvoir abſolu ſur le militaire), au point de l'exiler d'une ville à l'autre, Dagueſſeau ſe réveilla de ſa léthargie apparente, il alla chez le Régent, & lui dit qu'il avoit diſſimulé tous les malheurs de la France, dont il avoit été le témoin & quelquefois l'inſtrument; mais que l'Etat étant à la veille de ſa ruine, & les peuples menacés de perdre le ſeul ſoutien qui leur reſtât, il devoit ſe retirer; qu'il ne pourroit plus faire aucun bien, puiſque la juſtice même, étoit anéantie, & il pria le Régent de lui retirer les ſceaux. Cette nouvelle, dans l'inſtant, ſe répandit dans toute la France; on obſervoit de tous côtés, mais en ſilence, ſans émotion & toujours en chantant les manœuvres du deſpotiſme, on atten-

doit ſans indignation ce qui alloit arriver au Parlement ; on ſe demandoit qui des trois ſeroit ſacrifié à l'infâme Archevêque de Cambray, du Cardinal de Noailles, du Parlement ou de Law ; & on attendoit avec une eſpece d'iudifférence, les plus grandes révolutions dans l'Etat ; la ſubſtitution du Grand-Conſeil, d'une Commiſſion Miniſtérielle, d'une Compagnie, l'inſtrument paſſif & aveugle des Miniſtres, à cette Cour de Parlement, qui avoit eu le courage de parler quelquefois aux Rois, & de tenir un langage populaire dans la Cour même de nos Monarques.

C'eſt alors que le vertueux Noailles, voyant le Miniſtère déſerté des honnêtes gens, & conduit par Law & Dubois, parut touché de la ſituation de l'Etat ; aucune conſidération humaine, la menace d'être enlevé, conduit à Rome, livré à l'Inquiſition, & renfermé au Château Saint-Ange, n'avoit pu intimider ce grand Cardinal ; il fut ému de la deſtinée des Peuples, il porta au Roi ſon Mandement ; & les Courtiſans eux-mêmes, ces gens ſans caractere & ſans vertu, le Prince & les Miniſtres, en furent ſi touchés, qu'ils reprocherent à Law & à Dubois, l'énormité de leurs entrepriſes ; le Régent appella la conduite du Cardinal, une *conduite Angélique*, & ne ſongea qu'à réparer les maux qu'il alloit faire, en ordonnant que le Parlement ne fut pas transféré à Blois ; comme il devoit s'y ſoumet-

tre le jour ſuivant. Il ne s'agit donc plus que de rechercher les moyens de retenir le Parlement à Pontoiſe, & de conſerver l'infaillibilité miniſtérielle, qui n'a jamais avoué ni ſes perfidies ni ſes baſſeſſes.

Hénault, Sechelles & le Blanc imaginerent donc d'engager le Préſident à faire un choix des Conſeillers les plus courtiſans, pour prendre congé du Prince avant d'aller à Blois, où la Cour de Parlement étoit exilée. Il ne manqua pas à Paris de Conſeillers (car c'étoit le tems des vacances) qui ne déſiroient que des occaſions de plaire; ils ſuivirent donc le Préſident au Palais-Royal, au nombre de vingt-deux, qui repréſenterent très-humblement combien les peuples étoient ſouffrans des inconvéniens du tranſport d'une ville dans un autre, du ſanctuaire de la Juſtice : & comme notre langue eſt riche d'expreſſions orientales, de ſubjections & de baſſeſſes, s'étant formée à la Cour, ſur tout de nos Rois, ils ne manquerent point de termes pour exprimer leurs ſentimens. M. le Duc, Law, la Vrilliere, le Duc de la Force, Desforts, Biron, Simiane, qui environnoient le Régent, rendoient cette viſite plus intéreſſante. Le premier fit des complimens au Parlement, le ſecond qui voyoit ſon ennemi triompher, eut la contenance forcée d'un Miniſtre piqué. La Vrilliere offroit la bêtiſe peinte ſur ſa figure. L'agioteur, Duc de la Force,

Biron & Simiane avoient le viſage tout altéré d'un rire ſardonique, & cette contenance ſi connue des jeunes courtiſans à l'aſpect de quelque perſonnage de la robe ; le Régent ſeul fut aimable, & reçut avec bonté le Parlement. Il lui dit, que puiſque la tranſlation à Blois ſouffroit des inconvéniens, il conſentoit que la Vrilliere changeât les lettres, & il lui déſigna la ville de Pontoiſe ; le premier Préſident vouloit obtenir le retour à Paris ; mais le Duc d'Orléans lui répondit que le moment favorable n'étoit point arrivé ; & l'imbécille la Vrilliere, que le Régent lui-même regardoit comme uniquement capable de ſigner & d'expédier des Lettres-de-cachet, renvoya de Blois à Pontoiſe la Cour de Parlement, *ſous peine de perte de places*, aux termes des Lettres-de-cachet. Je ne ſais s'il eſt en Europe quelque ſouveraineté, où le ſort d'un Magiſtrat & de ſon Corps, dépendent de cette ſorte, des caprices d'un Gouvernement.

Le Parlement aſſemblé quelques jours après à Pontoiſe, après la Meſſe rouge, parla d'un autre ton que les vingt-deux volontaires qui s'étoient préſentés au Palais Royal ; il fut dit avec courage qu'on avoit couvert d'opprobre la Compagnie ; que le premier devoir d'un Magiſtrat, quand il ignoroit la cauſe d'une punition auſſi nouvelle, & auſſi étrange que l'exil, étoit de déconcerter par la fierté & la conſtance, plutôt que de flé-

chir, en préſence du Miniſtre, & l'on ajouta que les Conſeillers & le Préſident lui-même, qui avoit été au Palais-Royal, en maniere de ſupplians, & comme pour demander pardon du paſſé & grace pour l'avenir, ſéparément du reſte de la Compagnie avoient paſſé leurs pouvoirs.

Le Préſident répondit que toute aſſemblée étant proſcrite, chacun s'étoit préſenté comme particulier, & qu'il avoit été néceſſaire d'agir comme tel avec le Duc d'Orléans. Dubois avoit voulu que dès la premiere ſéance on préſenta ſa Bulle & on demandât les voix; ſa cupidité, ſon ambition & le deſir du ſuccès, lui montroient la poſſibilité de l'enregiſtrement; les chefs qui le deſiroient auſſi d'une maniere plus tranquille & ſans rien précipiter, l'ajournerent pour avoir le tems de négocier avec les différentes factions qui diviſoient le Parlement.

Hénault & Menguy ne perdoient aucun moment, pour préparer cet enregiſtrement, & ne craignoient que Pucelles, toujours invulnérable; mais il fut réſolu de le faire agir adroitement en faveur de la Bulle, comme il eût agi lui-même dans le parti contraire, & on dit qu'il étoit néceſſaire de lui laiſſer le ſoin & la gloire de conduire ſes partiſans, de lui ôter, ſur-tout la crainte des témoins de toute indulgence. On lui fit entendre auſſi que la faction de la Grand-Chambre, une

une fois unie, comme on l'eſpéroit, à celle de l'Abbé Menguy, il auroit la honte d'une défaite. L'Abbé Pucelles craignoit l'inutilité des réſiſtances ; il n'étoit dans ſon véritable élément, que lorſqu'il conduiſoit une contradiction véritablement triomphante ; il donna lieu d'eſpérer qu'il s'uniroit à ſon Corps, ſi cet acte de condeſcendance étoit jugé néceſſaire à la paix, & ſi on enregiſtroit avec de bonnes modifications : le premier Préſident, l'Abbé Menguy, le Préſident Hénault, travailloient en attendant à gagner les ſuffrages, à concilier les eſprits, à promettre des modifications : c'eſt dans cette circonſtance que la Vrilliere porta de nouveau au Parlement, la Déclaration en faveur de la Bulle, pour l'enregiſtrement ; & comme le Pariſien badinoit toujours légérement ſur les plus ſérieuſes affaires, on chanta les vers ſuivans pendant plus de ſix mois.

Sur l'Air : *Ton humeur eſt Catherine.*

Dis, Colin, pour quelle affaire
Vient l'Envoyé du Sultan ?
Il vient au nom du Saint Pere,
Faire adopter l'Alkoran.
Ah ! par-bleu Colin, tu railles,
Comment fera-t-il ? *Comment !*
Couet, lui répond de Noailles,
Et Menguy du Parlement.

Ce Conet avoit ſollicité le Cardinal à ſigner ſon Mandement, tandis que les Préſidens Portail, Chauvelin, Hénault, Blamont & Poncet, tenoient des conférences ſecrettes pour convenir des modifications à mettre dans l'enregiſtrement.

L'affaire ainſi preparée, le jour de la grande déciſion arriva, & le premier Préſident, toujours l'homme du Roi, qui tenoit à la Cour de la Régence, dont il étoit penſionné, & à la Magiſtrature, dont il étoit Membre, fit un fort beau diſcours, où l'homme à deux faces ſe montroit évidemment; il demanda (dans le cas que la Compagnie voulut enregiſtrer la Déclaration), qu'elle protégeât tant de vertueux appellans au futur Concile, intéreſſans & recommandables par leurs lumieres, leur piété, qui ſeroient ſans azile, ſans juges & ſans protecteurs, pour avoir exercé un pouvoir auſſi légitime que celui des appels.

Le Préſident ajoutoit enſuite à ſa Compagnie *que ces modifications devoient être courageuſes, mais modérées; juſtes, mais prudentes, & avec les qualités qui formoient le caractere du vrai Magiſtrat: il diſoit que la Déclaration étoit l'ouvrage du Roi; que la Compagnie ne devoit point s'écarter du reſpect qui lui eſt dû; qu'elle ne tenoit que de lui ſeul l'autorité qu'elle avoit, & qu'elle ne devoit l'exercer qu'avec retenue & ménagement. Ces modifications doivent donc être ſimples, générales, mais il doit y avoir une force,*

une énergie, une nobleſſe qui réponde à la dignité de la Compagnie.

L'enthouſiaſme avec lequel le Parlement reçut ce diſcours, fit augurer bientôt qu'il accepteroit la Bulle ; Dubois avoit pris le Parlement par famine ; il fut donc arrêté qu'on choiſiroit des Commiſſaires. On nomma tous les Préſidens à Mortier, Menguy, Pucelles & autres, au nombre de quarante, qui s'entendirent difficilement ; Chauvelin ſe chargea d'environner l'Abbé Pucelles, de ne pas le perdre de vue un ſeul moment & de lui montrer les avantages d'être le Sauveur de ſa Compagnie, s'il concouroit à la paix, & voyant qu'on ne s'entendoit pas, il demanda aux quarante un comité de huit, à qui le premier Préſident communiqueroit les projets d'accomomodement, pour une plus facile rédaction, & pour être préſentés à MM. les quarante Commiſſaires. Ces huit ſe diſputerent avec plus de force ſur leur miſſion.

C'eſt alors que le premier Préſident avoua que le Régent lui avoit remis une Déclaration, portant le retour au Parlement des procédures relatives à ces Bulles, dont la connoiſſance avoit été attribuée au Grand-Conſeil, mais à condition que les modifications paſſeroient. L'Abbé Pucelles, peu-à-peu ſe laiſſa fléchir ; enſuite s'abandonnant à toute la ſenſibilité de ſon ame, tendre, impétueuſe, chaleureuſe ! *Que vont donc*

devenir les Appellans, s'écria-t-il, *laiſſerons-nous des bons citoyens à la merci des Tyrans, & des Miniſtres qui vont être récompenſés du Chapeau en les perſécutant ? Laiſſerons-nous périr les bons Français, qui ſe ſont roidis contre l'ambition de la Cour de Rome ; oublierons-nous que nous ſommes nous-mêmes des Appellans ?* Les huit Commiſſaires, frappés de ces grandes vérités, ſe regardoient, en admirant l'Abbé Pucelles ; & le premier Préſident profitant de ce moment de ſilence, montra toute la ruſe de Dubois, qui avoit mis leur ſort entre les mains du Grand-Conſeil, commiſſion miniſtérielle pleine de Conſeillers proſtitués à la volonté du gouvernement ; ajoutant que ſi on n'enregiſtroit pas la Bulle, ils ſeroient tous ſous la puiſſance de leurs ennemis, puiſque le Grand-Conſeil avoit déjà enregiſtré.

Alors tout le monde embraſſa, environna, & comprima Pucelles ; il fut ſupplié, conjuré & baigné de leurs larmes ! » Eh bien ! dit-il, en » ſanglotant ; que Dubois ſoit Cardinal ; hâtons-» nous de lui vendre notre honneur, notre conſ-» cience & ſignons la Bulle. » Les huit Commiſſaires ſe réunirent donc aux trente-deux, & les quarante ſe préſenterent au Parlement, toutes les Chambres aſſemblées pour les modifications.

L'Abbé Menguy, qui prit la parole avec beaucoup d'éloquence, prévoyant toutes les objec-

tions, fit ſentir la néceſſité de l'enregiſtrement.

L'abbé Pucelles dit qu'il ſe rendoit avec une grande peine à l'avis commun, à cauſe des circonſtances de la Nation, & de la Compagnie exilée. Il dit qu'on enregiſtroit une déclaration mauvaiſe mais avec des bonnes modifications.

La Porte ouvrit l'avis de rejetter la Déclaration ; car ſa femme, Janſéniſte déclarée, lui avoit défendu de délibérer pour l'enregiſtrement.

Le Feron, Dupré de St. Maur, Mallet, Pâris ſoutinrent cette opinion ſolitaire : le Parlement vérifia donc avec les modifications ; & cette affaire finie, la Cour enregiſtra par acclamation les Lettres-Patentes qui rendoient au Parlement le jugement des conteſtations au ſujet de la Bulle ; le Régent en apprit les nouvelles avec une joie inexprimable, croyant toutes querelles religieuſes terminées en France, puiſqu'elles l'étoient au Parlement. C'eſt dans cette circonſtance qu'il renvoya Law, comme il l'avoit promis au premier Préſident & au Cardinal de Noailles.

Le 16 Décembre 1720, la Vrilliere alla à Pontoiſe porter la nouvelle du retour du Parlement, & de la ſuite de Law, qui avoit cédé la place, à l'adminiſtration : on apprit auſſi qu'il avoit laiſſé les coffres vuides. De tant de millions, qu'on avoit forcé tous les particuliers à porter à la banque, il ne reſtoit que ſix cens milles

livres (1), pour payer les Troupes, les Rentes & les charges. Le Commerce étoit anéanti, les Puiſſances Etrangeres avoient, ſous peine de mort, défendu d'aborder dans nos ports, la peſte étant en Provence.

C'eſt ainſi que Dubois gouvernoit l'Etat, dans le Chapitre des orgies; nous verrons comment il gouvernoit le Régent, pour faire de ce Prince l'inſtrument de ſon ambition.

---

(1) C'eſt à-peu-près dans cette ſituation qu'a laiſſé le Tréſor Royal M. de Brienne, Archevêque de Sens, à ſa fuite en Italie, en 1788.

CHAPITRE XIX.

Treve de la Reine d'Eſpagne avec le Duc d'Orléans; Mariage de Louis XV. & de l'Infante.

LORS même que les Troupes de France faiſoient des progrès en Eſpagne, & prenoient des Villes & des Places, on négocioit à Madrid pour obtenir la paix du Régent.

Le Comte de Belle-Iſle fameux intriguant de ce temps-là, que le Régent avoit créé Maréchal de Camp, ſervoit ſous Berwick, & paſſoit d'une armée à l'autre, pour négocier la paix; il venoit même des Frontières d'Eſpagne, au Palais-Royal, pour en traiter avec le Régent. On ſe cachoit cependant des miniſtres d'Angleterre, qui, par la quadruple alliance, liée avec nous, voyoit avec plaiſir notre déſunion avec l'Eſpagne, comme un principe de proſpérité pour ſon commerce: Belle-Iſle, adroit, trompeur, exercé dans l'art d'éluder, éloigna avec beaucoup d'eſprit ſur cet objet, toutes les demandes que lui fit Schanbe, l'un des miniſtres à Paris de la Grande-Bretagne.

Le Roi d'Eſpagne, témoin oculaire de ſa défaite, deſiroit la paix avec la France, ſa patrie & le berceau de ſes pères; il écoutoit Belle-Iſle

ſecretement, & la Reine prit enfin la réſolution de faire les premieres démarches auprès du Régent pour la paix.

Avec du génie & de grands talens, le Cardinal Albérony & la Reine, avoient brouillé toutes les affaires d'Eſpagne. Leur conjuration en France contre la perſonne du Régent avoit échoué; la France avoit fait la guerre avec ſuccès contre l'Eſpagne, les Anglois avoient fait des deſcentes & des invaſions dans la Galice; ils avoient enlevé les canons des Eſpagnols, battu, diſperſé & preſque anéanti la flotte qu'Albérony avoit envoyée dans la Méditerranée; l'Eſpagne étoit brouillée avec toute l'Europe; la Reine cependant avoit toujours la même ambition ſecrette; elle vouloit toujours régner en France, ou créer quelque Souveraineté pour ſes enfans; elle haïſſoit ceux du premier lit de ſon époux; elle redoutoit ſon état futur de viduité & le triſte ſort des Reines d'Eſpagne Douairières. Les ſublimes projets d'Albérony n'ayant pu réuſſir, elle avoit réſolu de le chaſſer, ou de ne point le ſoutenir dans les attaques, qne les Puiſſances de l'Europe ne manqueroient pas de lui porter en voyant ſes entrepriſes manquées; elle s'imagina, par un tour de ſoupleſſe très-délicat, de rechercher l'alliance du jeune Roi de France dont elle ambitionnoit la Couronne, & de retarder ſon mariage, en lui donnant une de ſes Infantes qui étoit en ſi bas

âge

âge, que de long-temps elle ne pourroit donner à Louis XV des ſucceſſeurs à la Couronne. En retardant ainſi une génération qui excluoit la branche d'Eſpagne pour toujours, elle voyoit une plus grande probabilité du ſuccès de ſes vues ; elle avoit en ſa faveur les dangers des chaſſes, des maladies, & de la petite vérole ; elle redoutoit les mariages poſſibles de Louis XV avec Marie Emilie, fille puînée de l'Empereur Joſeph, âgée de dix-neuf ans, avec la Princeſſe Eliſabeth de Lorraine, qui avoit l'âge du Roi. L'une & l'autre auroient pu dans ſix ou ſept ans donner à la France un ſucceſſeur à la Couronne ; elle imagina donc de marier Louis XV avec ſa fille, qui n'avoit que trois ans ; ce qui renvoyoit de treize à quatorze ans la naiſſance d'un Dauphin, & retardoit ce grand coup de partie qui devoit décider quelle branche d'Eſpagne ou d'Orléans ſuccéderoit à Louis XV, en cas de mort de cet enfant encore ſi délicat : ainſi ce n'étoit plus par la force armée, ni par des conſpirations que la Reine d'Eſpagne vouloit régner en France. Ces moyens violens avoient été rendus impuiſſans ; mais elle attendoit du bénéfice du temps une révolution ſi déſirable, elle concluoit une eſpèce de treve tacite avec la Maiſon d'Orléans, & ſe propoſoit de rejetter ſur Albérony tous les malheurs du temps & des circonſtances : la ruine du Cardinal Albérony fus donc réſolue, & la Reine d'Eſpagne

ne chercha plus que les moyens de le perdre, ſans avoir l'air d'y participer, voulant ſe tenir comme dans un état paſſif, & laiſſer agir les circonſtances.

Elles ſe préſenterent bientôt; car le Régent, l'Angleterre & l'Empereur, furieux de voir les dangers qu'ils avoient tous encouru par les mouvemens hoſtiles d'Albérony, & voyant la décadence des affaires d'Eſpagne, réſolurent la perte du Cardinal, & ſoit que le Régent preſſentît les deſſeins de la Reine, ſoit qu'il voulût éloigner lui-même la déciſion de la grande affaire de la ſucceſſion éventuelle de la Couronne de France, il réſolut d'attaquer le Cardinal par le moyen de quelque perſonnage attaché à la Reine, & Dubois, toujours lié avec les Anglois, dont il étoit penſionnaire, ſe ſervit d'un Mylord voyageur en Italie pour ſonder le Duc de Parme, & l'employer, ſelon le deſſein de la France auprès de la Reine; cette voie réuſſit, & Scotti fut envoyé de Parme à Madrid pour perdre le Cardinal; tandis que les miniſtres des Puiſſances qui avoient contracté la quadruple alliance s'entendoient à ne vouloir accorder la paix à l'Eſpagne qu'après ſon expulſion.

On gagna en même temps la Dona Piſcatori, Nourrice de la Reine, qui haïſſoit le Cardinal; qui de l'enfance avoit conſervé une manière d'empire ſur l'eſprit de ſa Souveraine; la Nourrice, voyant cette Princeſſe moins affectionnée pour

Albérony, laiſſa exhaler ſa bile contre lui, & parla haut & groſſiérement de ce miniſtre ; elle repétoit ſur-tout *que le Cardinal avoit réuſſi à tout ce qu'il avoit entrepris pour lui-même, & ſuccombé dans tout ce qu'il avoit voulu faire pour le Roi d'Eſpagne* ; les Princes ne réſiſtent pas à ces raiſons ; les ſervices du Cardinal furent donc nuls dès ce moment aux yeux de la Reine ; & comme le Roi étoit irrité de l'affront qu'il avoit reçu dans ſes frontières où il avoit été faire la guerre en perſonne ; comme les Français avoient pris ſes places fortes en ſa préſence, le Roi, qui d'ailleurs n'avoit d'autre volonté que celle de ſa femme ou de ſon Confeſſeur, fut du ſentiment de la Reine, & la diſgrace fut notifiée au Cardinal. Il reçut l'ordre de ſortir des terres d'Eſpagne ſans voir, & ſans écrire au Roi, ni à la Reine, & d'en ſortir dans deux jours.

Le Cardinal Albérony renvoyé, il fut aiſé à Dubois & à Daubenton de ſe concerter ſur le retour de la paix entre les Cours de France & d'Eſpagne ; Daubenton ne ceſſa de tourmenter le Roi pour le porter à la paix avec la France, & l'engager à accéder à la quadruple alliance ; la Reine de ſon côté, s'y prêta, & s'unit au Confeſſeur pour l'obtenir du Roi, qui ſigna ſon adhéſion à la quadruple alliance ; les deux Cours ſe rapprocherent alors, & parlerent d'accommodement.

Ce fut le Roi Philippe V qui en parla le premier, au grand étonnement du Régent & de tout ſon Conſeil, ſans que la propoſition eût été précédée d'aucun indice antérieur: elle ne fut ni débatue, ni contredite dans le Conſeil.

Daubenton, Jéſuite adroit, qui ne manquoit à Madrid aucune occaſion de ſervir ſon Ordre, la Bulle & la Cour de Rome, étoit alors en correſpondance avec Dubois; il promit de conduire l'affaire des mariages, avec le ſuccès qu'on en attendoit à Paris, ſous trois conditions ſpéciales.

La premiere, que Dagueſſeau ſeroit chaſſé de la Cour, & exilé à Freſne, à cauſe de ſon obſtination contre les Jéſuites, & contre la Conſtitution.

La ſeconde, que lorſque l'Infante arriveroit à Paris, il lui ſeroit donné un Confeſſeur de ſon Ordre, de même qu'au jeune Roi Louis XV. Le Confeſſeur de Madame, mere du Régent, nommé le Pere de Liniere, qui n'étoit, ni ambitieux, ni fanatique, mais d'un caractere tranquille, ſuccéda à Fleury, Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, qui ſe retira.

La troiſieme, que le Miniſtre favoriſeroit les Jéſuites & la Bulle.

Les négociations de Dubois & de Daubenton, alloient plus loin encore, elles tendoient à accélérer à l'Abbé, le chapeau de Cardinal: on négocioit auſſi dans pluſieurs endroits, pour revêtir

ce déloyal Miniſtre de la plus haute dignité dont l'Egliſe Romaine pût honorer un grand perſonnage, & on travailloit en France, à Vienne, à Rome, à Madrid, & à Londres pour alimenter ſon ambition.

Quant au projet du mariage de Louis XV avec l'Infante, il fut convenu que la Princeſſe ſeroit élevée en France ; on conclut auſſi le mariage de Mademoiſelle de Montpenſier, fille du Régent, avec le Prince des Aſturies, qui en avoit quatorze, mais qui étoit d'une complexion ſi délicate, & ſi peu avancée, quoique fille du Régent, que le Roi d'Eſpagne la tint éloignée de ſon fils, qu'il empêcha de réitérer la conſommation, ſi toutefois il fut conſommé.

Ce ſecond mariage ne fut point approuvé des Grands à Madrid, & on affecta de dire, que cette alliance donnoit à la Famille Royale, une parenté peu agréable aux Eſpagnols, livrés à tous les préjugés des Nations Gothiques & Féodales, ils diſoient que la mere de cette Princeſſe, épouſe du Régent, étoit, à la vérité, fille du feu Roi Louis XIV, mais qu'étant née bâtarde, un ſang impur, quoique légitimé en 1681, ſe mêleroit dans celui des Rois d'Eſpagne. Malgré ces obſervations, on négocia dans la ſuite le mariage de Mademoiſelle de Beaujolois, quatrieme fille du Régent, âgée de ſix ans, avec Dom Carlos enfant de la Reine régnante, qui avoit ſept ans, comme nous le dirons ci-après.

Le duc de Saint-Simon, qui n'avoit ceſſé d'environner le Régent, cherchant le moment d'expulſer Dubois, & de prendre ſa place, fut enſuite envoyé par Dubois, en Eſpagne, ſous prétexte d'employer ſes talens à la demande ſolemnelle de l'Infante; mais dans la réalité, pour que ſa préſence ne pût, ni rompre, ni rétarder ſes projets ambitieux; ce Seigneur, dès le regne du feu Roi, s'étoit attaché au Duc d'Orléans, & depuis la mort, ſur-tout, du Duc de Bourgogne, il n'avoit ceſſé de lui tenir le langage de cette probité antique, qui eſt toujours reſpectée dans le centre des Cours les plus corrompues, lors même que de jeunes étourdis, ou des libertins, ſemblent s'en jouer extérieurement. Saint-Simon avoit des mœurs, de la galanterie; & avec tout cela, beaucoup de piété & de religion. Son ame paſſionnée n'avoit point vu d'un œil tranquille, ni les dernieres erreurs du feu Roi, ni le regne de Dubois, dont il étoit le cenſeur impitoyable; il partit pour Madrid avec un des plus brillans cortèges, & ſe diſtingua dans l'art de repréſenter avec appareil.

On obſerva que Philippe V fit demander officiellement par le Duc de Saint-Simon, au Régent, que l'Infante eût pour Confeſſeur un Pere Jeſuite, & que le Régent lui accorda ſa demande. Mais quand Dubois eut deſtiné le Pere de Linieres au jeune Louis XV, ce Confeſſeur éprouva

toutes ſortes d'obſtacles, on ne vouloit pas en général, en France, d'un Jéſuite pour Confeſſeur du Roi, depuis qu'on avoit connu les ſuites de la fougue & des méchancetés du Pere Tellier. Et, comme il eſt d'étiquete que le Confeſſeur du Roi, nouvellement appellé à cette fonction, va faire des viſites, comme celle de l'Archevêque de Paris doit être la premiere, pour être examiné ſur ſa vie, mœurs, ſcience & doctrine, ſi le Prélat veut l'exiger, le Pere de Linieres fut obligé d'aller à l'Archevêché.

Le choix d'un Jéſuite, pour ſuccéder à l'Abbé Fleury, qui avoit plu à tout le monde, faiſoit murmurer alors la Cour & la Ville ; & Noailles, fort de ce mécontentement & de ce témoignage public, ne put retenir ſon indignation, quand on annonça le Pere de Linieres, Confeſſeur du Roi. *Vous voulez des pouvoirs*, lui dit-il bruſquement, *eh bien, vous n'en aurez pas ; je vous défends même, d'entendre la Confeſſion du Roi ; je ne vous en dirai pas les motifs, laiſſez-moi tranquille, j'ai la fievre, & je ſuis enrhumé.*

Le Pere de Linieres fut obligé d'avoir recours à l'Evêque de Chartres, qui l'approuva ; le Roi fut confeſſé à Saint-Cyr, qui eſt de ce Dioceſe, & on négocia dans la ſuite avec le Cardinal de Noailles, qui approuva enfin le Confeſſeur.

L'Abbeſſe de Chelles, fille du Régent, ne reçut pas les Jéſuites avec moins d'aigreur que l'Ar-

chevêque : *Puiſqu'il faut un Jéſuite pour confeſſer le Roi*, lui dit-elle, *j'aime que vous ayez cet emploi autant qu'un autre ; mais je ſuis fâché que vous ſoyez Jéſuite, car je n'aime pas votre Compagnie.*

Ainſi ſe termina la grande querelle du Régent contre les Jéſuites, qui, plus déliés que lui, réuſſirent enfin à rentrer à la Cour, & forcerent ce Prince à les rappeller, par l'organe même de leur plus cruel ennemi, le Duc de Saint-Simon, Ambaſſadeur en Eſpagne.

Le rappel du Duc étant réſolu, parce qu'il n'avoit point la confiance du Cardinal, on envoya à Madrid, Chavigny, pour ſe concerter avec l'Eſpagne, ſur les inſtructions à donner aux Ambaſſadeurs des deux Couronnes au Congrès de Cambray, & pour engager Philippe V à deſirer encore le mariage de l'Infant Dom Carlos avec Mademoiſelle de Beaujolois.

Dans ſes entretiens avec le Roi & la Reine d'Eſpagne, cette Princeſſe demanda un jour à Chavigny, pourquoi le Duc d'Orléans ne penſoit pas au Royaume de Naples pour ſon fils, le Duc de Chartres : Chavigny, qui n'avoit aucune inſtruction ſur cet objet, répondit qu'il ne croyoit pas que le Duc d'Orléans eût de ſemblables & de ſi vaſtes projets. Sa réponſe fut approuvée du Duc d'Orléans ; & comme le Roi d'Eſpagne, pour ſonder Chavigny, l'avoit aſſuré qu'en cas de

de mort du Roi de France, Louis XV, il ſecouroit de toutes ſes forces le Duc d'Orléans; ce Prince ordonna à Chavigny de répondre, que le Régent ne pouvoit prendre aucunes meſures ſur un événement qu'il ne conſidéroit qu'avec douleur.

Chavigny répandit le bruit, en attendant, qu'il étoit queſtion de marier Mademoiſelle de Beaujolois avec le Prince du Bréſil; il en parla, par occaſion, au Roi d'Eſpagne, & on ſe détermina à la Cour de Madrid de demander cette Princeſſe.

CHAPITRE XX.

Dubois eſt enfin créé Cardinal ; Tencin & Dubois.

Le Cardinal de la Trémoille avoit été chargé à Rome depuis long-temps, d'obtenir du Pape le Chapeau pour Dubois : mais on ſçut que le Pape vouloit donner le Chapeau à Mailly, Archevêque de Rheims, pour l'encourager & le récompenſer du mandement qu'il avoit fait en faveur de la Bulle, malgré les ordres du Roi ; & Clément faiſant alluſion à ſon nom, l'appeloit *Malleus Hereticorum.*

Dubois, mécontent de voir ſa promotion retardée, fit de nouveau demander pour lui ce Chapeau ; mais le Cardinal de la Trémoille, ſoit faute d'activité de ſa part, ſoit refus du Pape, ne réuſſit pas : Mailly fut nommé Cardinal ; & l'Archevêque de Bourges (Geſvres), fut promu auſſi, à la nomination du Roi de Pologne, dans un moment où Dubois attendoit cette grace pour lui ; & comme pour annoncer les promotions, les miniſtres ne font partir leurs Couriers que 24 heures après celui du Pape, le Courier de Clément arriva le premier à Paris. Dans ſon impa-

tience, Dubois envoya Bagnieres à la rencontre de celui du Cardinal de la Trémoille, eſpérant qu'il lui apportoit la nouvelle de ſa promotion: mais s'en trouvant fruſtré, il écrivit à Rome, au Cardinal de la Trémoille, une lettre ſi dure, qu'il en mourut de douleur peu de jours après.

Clément XI mourut, lui-même, & la France envoya les Cardinaux de Rohan & de Biſſy, pour aſſiſter à l'élection; & comme Laffitau avoit négocié avec peu de ſuccès, pour l'élévation de Dubois, au Cardinalat, Dubois chargea l'Abbé Tencin de traiter avec le nouveau Pape; & promit au Conclaviſte qu'il le chargeroit, s'il réuſſiſſoit, des affaires de France à Rome: il promit encore au Cardinal de Rohan, pour ſon retour, une grande part dans l'adminiſtration de l'état des affaires.

L'Abbé Tencin, qui avoit acquis la réputation de beaucoup de capacité dans l'art de négocier les affaires extraordinaires, avoit la confiance de Dubois. De ſa ſœur Religieuſe, il en avoit fait une Dame du monde, & de Law Luthérien, un Catholique; on le crut capable de faire aiſément de Dubois un Cardinal; il étoit cependant alors en procès avec un Abbé de la Veiſſiere pour affaire de ſimonie, & c'étoit au jugement de cette affaire, que le Parlement attendoit de ſe venger de l'Abbé devenu odieux à tout le

Corps, parce qu'il étoit l'inſtrument de la converſion de Law, que la Cour avoit ſi juſtement en horreur : auſſi, le Parlement, réſolu d'en faire une action d'éclat, voulut avant le départ de l'Abbé montrer au public de quoi il étoit capable ; le Duc de St. Simon, qui haïſſoit l'Abbé Dubois, Law & Tencin, le Prince de Conti qui s'étoit fait une fête d'humilier ce triumvirat, tout le parti oppoſé à Dubois & à Law, s'avertit du jour du jugement de la procédure ; la Grand-Chambre fut pleine du plus grand monde, & la cour preſque toute garnie de Pairs.

Je n'ai jamais été fort ſavant dans les matieres bénéficiales ou canoniques, je voulus cependant m'inſtruire de celle-ci. On me dit que Tencin diſputoit un Prieuré à la Vaiſſiere, ſon compatriote, en vertu d'une union de bénéfice à l'Abbaye de Vézelay, que Tencin poſſédoit ; on diſoit que pour conſerver ce Prieuré, Tencin avoit donné beaucoup d'argent, & fripponné la moitié de la ſomme ; Aubry, fameux Avocat, fit donner Tencin dans le panneau, & le conduiſit d'une raiſon à l'autre, juſqu'à l'aveu qu'il gagneroit ſon procès contre Vaiſſiere, s'il juroit qu'il n'avoit pas donné de l'argent ; l'Abbé Tencin étoit préſent, & dit hautement ! *Si je jurois ! je ſuis prêt à lever la main, & à proteſter que je n'ai jamais traité pour le Prieuré, s'il plaît à la Cour*

de recevoir mon ſerment. C'étoit où Aubry en vouloit venir. *Evitons, évitons le double ſcandale*, lui dit-il; *voilà la vérité.* Et il montra le marché du bénéfice, *Signé*, TENCIN, en origiual.

La Cour & toute la Compagnie, de l'intérêt ſuſpenſif qu'ils prenoient à la cauſe, paſſerent dans une ſorte de fureur contre Tencin; les Pairs le huerent; il voulut s'échapper; mais ſon adverſaire qui attendoit le coup de théâtre, le força à reparoître, & à être témoin de ſon jugement. Il fut amendé.

C'étoit pourtant le perſonnage qu'il falloit à Dubois: il partit pour Rome, pour le Conclave où fut élu Innocent XIII. Lafiteau, Evêque de Syſteron, étoit à Rome pour les affaires de France; Tencin fut chargé du ſecret, & Lafiteau renvoyé.

Le Cardinal Conti, iſſu d'une des quatre principales familles de Rome, étoit favoriſé au Conclave par la faction Françoiſe; & comme il avoit un frère, mort dans les armées de l'Empereur, & qu'il avoit été Nonce en Portugal, il réuniſſoit ſur ſa tête les ſuffrages des principales factions du Conclave; le Cardinal de Rohan, qui étoit chargé du ſecret du Roi, eut l'ordre avant de ſe déclarer en ſa faveur, de tirer de lui la parole qu'il feroit Dubois Cardinal, ce qu'il promit. S'il y a quelque travail pénible, rebutant même pour un Hiſtorien, c'eſt d'avoir à ſuivre la

marche de l'ambition, de l'indigne Dubois, pour être Cardinal.

Qu'on ſe ſouvienne donc qu'il demanda le Chapeau à Louis XIV ; qu'il ſe promit à Londres de l'obtenir un jour ; qu'il traita avec l'Empereur, & qu'il lui ſacrifia nos principes ſur la maiſon d'Autriche.

En France, il remplit la Baſtille de Janſéniſtes qu'il avoit protégés, & fit exiler le Parlement, ſous prétexte des ſéditions populaires qu'il occaſionnoit ; & on a vu toutes les indignités qu'il lui fit ſouffrir juſqu'à l'enregiſtrement de cette Bulle : il avoit déjà changé le Conſeil de Conſcience en Conſeillers Moliniſtes, éloigné Noailles, & menacé ce Prélat du dernier châtiment, s'il ne donnoit un mandement d'acceptation.

A Rome il corrompoit des Cardinaux & des Prélats, & le produit de la ruine de mille familles, par la banque, étoit employé à alimenter la cupidité de l'indigne Archevêque de Cambray : il avoit traité auſſi avec le Cardinal de Rohan, pour avoir le Chapeau par ſes négociations, & il avoit négocié en Eſpagne avec d'Aubenton : enfin, quand il vouloit cacher ſon ambition, il faiſoit agir & parler le Régent.

Inſtruit de quelques traits de Dubois, le Prince n'avoit point cependant pour ce Miniſtre les égards que les Princes ont toujours pour la Pré-

lature quand elle ſe tient dans la vertu & la modeſtie de ſon état ; il le tutoyoit toujours, & prenoit ſouvent avec lui le ton qui exprime le plus grand mépris ; pluſieurs fois même il le frappa : quelques jours après ſon Sacre, on ſçut qu'il lui avoit donné des coups de poings ; Dubois eſt même le ſeul perſonnage que le Régent ſe permit de maltraiter de la ſorte, car il étoit bon de ſon naturel, railleur, mais indulgent.

Une autrefois l'Archevêque voulant ſe compoſer, montrer de la contenance, & repréſenter au Régent irrité, ſa *dignité d'Archevêque*, ce Prince le pouſſant juſqu'à l'angle de ſon cabinet, lui donna un coup de pied pour ſa qualité d'ancien Miniſtre, un ſecond pour celle de Maquereau, un troiſieme pour celle de Coquin, un quatrieme pour celle de Prêtre, & un cinquieme pour celle de l'Archevêque de Cambray ; *je vous le pardonne*, repartit en plaiſantant le Prélat, *parce que j'en attends un ſixieme en qualité de Cardinal.*

L'Empereur en effet donnoit alors non ſeulement ſon conſentement pour que Dubois fût tout de ſuite créé Cardinal, mais il ajoutoit ſa recommandation ſecrette, & Philippe V y accéda, après avoir fait des oppoſitions à ſa création ; ainſi le Chapeau arriva, & le Régent qui préſenta la nouvelle Eminence au jeune Louis XV, lui dit, en préſence des courtiſans, que c'étoit

à M. Dubois que S. M. devoit la tranquillité de l'Etat & la paix de l'Egliſe de France, qui devoit être déchirée d'un ſyſtême cruel, & que pour récompenſe le Pape l'avoit créé Cardinal.

L'élévation de Dubois à la pourpre ne put contenter néanmoins les Moliniſtes même qui l'avoient fait Cardinal, parce qu'ayant obtenu ce qu'il vouloit d'eux, le Jenſéniſme & le Moliniſme l'intéreſſerent également : les Fanatiques des deux factions ſe déclarerent donc contre lui & blâmerent ſon eſprit de conciliation & ſon indifférence ; car là finiſſoient leurs débats, leur ſituation intéreſſante. Les Grands jaloux de ſon élévation, le Parlement qu'il avoit humilié, l'ancienne Cour qu'il avoit éloignée, le parti des princes légitimés qu'il avoit proſcrit, les Devôts ſcandaliſés, les honnêtes gens dont il ſe moquoit, tomberent ſur lui : mille vers ſatyriques, des chanſons, des ſtampes le pourſuivirent, enſorte que s'il eût eu quelque pudeur, il eût payé cher ſon élévation. On l'appella pendant ſix mois le *Cardinal Cartouche*.

Il manquoit la croix de l'Ordre au Cardinal pour être revêtu de toutes les dignités qu'il y avoit en France ; il fit parler à Clairenbeau, Généalogiſte de l'Ordre pour chercher les moyens de l'obtenir ; ce Généalogiſte répondit qu'il n'y en avoit aucun, qu'il ne pouvoit l'obtenir que par une charge incompatible avec ſa dignité de Cardinal ;

dinal, & qu'il n'y avoit aucun exemple qu'on eût été reçu Chevalier ou commandeur ſans faire les preuves accoutumées; il mourut enſuite, quand il méditoit la création d'une charge d'un nouveau genre pour en être décoré.

Dubois ne penſa donc plus qu'à préſider le Conſeil d'Etat; pour y réuſſir ſans obſtacle, il eſſaya d'abord de ſe faire nommer Chancelier de France; on fit propoſer à d'Agueſſeau de céder ſa dignité avec un dédommagement de cent mille écus que Dubois offroit de lui faire toucher; mais au refus du Magiſtrat, que l'or n'avoit jamais ni ſéduit ni attiré, Dubois prit une autre marche, celle de la perſécution; elle fut réſolue contre tous Conſeillers aſſez fermes & honnêtes pour s'oppoſer à ce que Dubois les préſidât & malheureuſement il fut ſoutenu par le Régent.

Le Cardinal de Rohan arrivant de Rome après l'élection d'Innocent XIII, il fallut pour le récompenſer de ſes ſervices & pour ſoumettre à ſa préſidence les Conſeillers, l'introduire dans le Conſeil d'Etat & le faire placer avant les autres. Sa haute naiſſance les obligea au ſilence; & c'eſt ce ſilence du Conſeil que Dubois vouloit obtenir pour l'impoſer enſuite à ſon égard; auſſi le Cardinal de Rohan fut-il appellé depuis ce temps-là le *Cardinal la Planche*, parce qu'il ne s'étoit préſenté là que comme Moyen. Le Cardinal de Rohan prit donc ſéance au Conſeil après les Prin-

ces du Sang & avant les Maréchaux de France : quelques jours après arriva le Cardinal Dubois au Conſeil, & il ſe plaça immédiatement après le Cardinal de Rohan, ce qui fit ſortir ou retint loin du Conſeil, le chancelier, les Ducs & Pairs & les Maréchaux de France; & on aſſura que le Duc de Noailles avoit été juſqu'à dire à Dubois que l'hiſtoire n'oublieroit pas que ſon entrée au Conſeil en avoit éloigné les Grands du Royaume. Le Régent qui n'avoit pu adoucir Noailles l'éxila. Les Miniſtres ſeuls dont le ſort & la fortune dépendoient de Dubois, reſterent donc au Conſeil; mais Villeroy, qui avoit une grande influence à cauſe de ſon âge & de la place qu'il avoit auprès du Roi, dont il étoit Gouverneur, proteſta; ce qui lui attira dès-lors tout le reſſentiment de Dubois qui ne lui pardonna pas. Enfin les Maréchaux de France ſe retirerent.

Il fut alors réſolu que Dagueſſeau, inflexible comme les autres, ſeroit exilé & qu'un homme doué de bonne volonté, d'Arménonville, ſeroit Garde de Scéaux de France; il prit la place ſous le Cardinal ſans difficulté.

CHAPITRE XXI.

Exil de Villeroy, Gouverneur du Roy; Dubois déclaré premier Miniſtre.

IL ne reſtoit donc plus en place aucun de ces eſprits dangereux & mécontens, qui avoient eſſayé de troubler les vues du miniſtère, ou les projets de la Régence. La faction des Princes légitimés, étoit diſſipée. Le Duc du Maine, & les Chefs de la confédération, étoient écartés. L'Eſpagne, qui avoit armé les mécontens, avoit fait la paix avec la France. Albérony qui avoit erré en Italie, de village en village, étoit trop heureux d'avoir conſervé ſa vie & ſa liberté. Enfin, un double mariage ſembloit unir intimement les deux branches de la même famille réguante en France & en Eſpagne.

Mais il reſtoit encore un très-grand Seigneur en place, & dans le ſein même de la Cour, qui fixoit ſur lui tous les regards; c'étoit un vieillard hargneux, & toujours grondant, *un reſte de l'ancienne Cour*, pour me ſervir des termes de ce temps-là, qui après avoir traverſé Dubois de toutes ſes forces, après avoir ſurmonté toutes ſortes de dangers de perdre ſa place, s'y maintenoit avec fierté, défioit le Miniſtere, ne vouloit tenir

aucune grace, ni penſions de la Régence ; accabloit de critiques ou de ſarcaſmes, toutes ſes opérations, captivoit déjà la volonté du jeune Louis XV, & travailloit de loin à s'emparer un jour de ſa confiance ; tel étoit le Maréchal de Villeroy, Gouverneur du jeune Monarque.

Villeroy, nommé par le teſtament même de Louis XIV, Gouverneur du jeune Louis XV, s'étoit imaginé qu'on l'avoit laiſſoit en place, parce qu'il étoit l'homme néceſſaire ; il portoit avec lui un nom diſtingué ſous Henri IV, & enſuite ſous le feu Roi Louis XIV, qui eut pour Gouverneur, le pere de celui dont nous parlons, & à qui, pour cette raiſon, ſur-tout, on confia la garde & l'éducation du Roi Louis XV. Villeroy avoit été fait priſonnier à Crémone, en 1702 ; il avoit perdu la bataille de Ramillies, en Flandre, & ne s'étoit plus préſenté ſi ſouvent à la Cour de Louis XIV, quand Madame de Maintenon, qui le connoiſſoit à fond, & qui avoit beſoin d'une perſonne de confiance comme lui, pour une infin de détails, favoriſa ſon retour dans les bonnes graces du Roi ; auſſi, ſa reconnoiſſance ne ſe démenti jamais envers la Favorite ; il conſerva avec elle juſqu'à ſon dernier ſoupir, ſes liaiſons & ſa correſpondance ; n'agiſſant que d'après ſes principes, & peut-être, par ſes inſinuations, n'ayant avec elle qu'une volonté, & témoignant avec aigreur & avec beaucoup de hardieſſe, ſon extrême

mécontentement, ſur-tout, de l'élévation de Dubois au Cardinalat; ne manquant aucune occaſion de lui témoigner combien il étoit déplacé dans le Miniſtère, & indigne d'occuper dans l'Egliſe le poſte qu'il y occupoit.

Villeroy avoit un de ces caracteres indomptables, qui fatiguent toujours les caracteres faciles & légers, tel que celui du Régent & de Dubois, qui, l'un & l'autre, à une grande hardieſſe dans les principes de Morale & de Religion, joignoient beaucoup d'indifférence ſur l'étiquette, la repréſentation, & les plaiſirs ordinaires & décens; tandis que Villeroy, outre l'inflexibilité de ſon ame, étoit connu encore par la ruſticité, pour ainſi dire, de ſon caractere; ne pouvant en rien ſe contraindre, ni cacher ſes ſentimens, ſur les événemens extraordinaires, que la facilité du Régent avoit traînés; il penſoit encore que la Régence étoit dans le Duc d'Orléans, une véritable uſurpation; que le teſtament du feu Roi, étoit la ſeule loi légitime qui obligeoit tout bon François attaché à ſon Monarque: l'éxil & l'empriſonnement du Duc du Maine & de ſes partiſans, étoient l'effet d'une tyrannie intolérable; le Cardinal Dubois n'étoit qu'un inſigne ſcélérat, & peut-être, Villeroy, qui étoit crédule, & qui ſe connoiſſoit peu en caracteres, ajouta-t-il foi bien légerement à cette calomnie attroce, que la vieille Cour de Louis XIV ſçut accréditer, & qui accuſoit ſi fauſ-

ſement Philippe d'Orléans, d'avoir empoiſonné les reſtes de la Famille Royale, pour s'emparer un jour du Trône, après l'accompliſſement de tous les forfaits antérieurs, & néceſſaires pour y monter.

Quoiqu'il en ſoit de ſes ſentimens, & de ceux qu'il pouvoit ſur cet article inſpirer au jeune Monarque, il eſt conſtant qu'il ſe comporta avec ſon Eléve, comme s'il avoit craint qu'il dût être empoiſonné. Jamais il ne le perdoit de vue, jamais il n'avoit permis un ſeul tête à tête avec le Régent, toujours il aſſiſtoit à ſes travaux avec le Roi ; conduite déſolante pour un Prince tel que Philippe d'Orléans.

Ce Prince, & l'Abbé Dubois, ſouffrirent donc de Villeroy, tout ce qu'il plaît à un vieillard attrabilaire, qui ſe croit tout-puiſſant & inattaquable ; ils entendirent les plaintes perpétuelles qu'il fit à chaque opération ; ils eſſuyerent ſes railleries & ſes ſarcaſmes.

Mais quand la majorité approcha, quand le jeune Monarque fut arrivé à cet âge, qui eſt ſuſceptible d'un véritable attachement, & de prendre d'un Gouverneur des principes & des maximes de conduite, le Régent & Dubois dans l'appréhenſion qu'un jour ils ſeroient ſacrifiés à la haîne d'une perſonne qu'ils avoient vainement tenté par des grâces, de gagner à eux, réſolurent de le perdre lui-même, ſans attendre les coups qu'il

pouvoit leur porter, & de rechercher de loin une occaſion aſſez favorable, pour que l'opération ne pût manquer : le Maréchal, par un de ces raiſonnemens, qu'un homme tant ſoit peu adroit fait toujours ſur ſes intérêts le plus chers, démêla bien ce projet, ou, peut-être, en fut-il inſtruit d'avance ; mais, ſoit que ſon amour-propre lui fît préſumer qu'il ne pourroit perdre aiſément ſon autorité, qui prenoit ſa ſource au teſtament du feu Roi, & qui avoit été reconnue par les arrêtés du Parlement, lorſqu'on adjugea au Duc d'Orléans la Régence ; ſoit par un de ces aveuglemens qui empêchent les Miniſtres & les gens en place, de voir les écueils qui les environnent, Villeroy mépriſa ces avis, ou ſes propres preſſentimens.

Dubois, pour le perdre plus vîte dans l'eſprit du Régent, s'aviſa d'un ſtratagême capable d'accélérer l'affaire. Il fit écrire des lettres en Bretagne, adreſſées à Villeroy, où il s'agiſſoit de nouveaux complôts. Dans cette Province, toujours irritée contre le Régent, il reſtoit un parti de mécontens ; & ſi l'accuſation étoit une calomnie, au moins n'étoit-elle pas téméraire. Le Premier Préſident du Parlement de Paris, reçut auſſi une lettre ſemblable à celle de Villeroy, où il étoit dit qu'on en écrivoit une autre au Maréchal de Villeroy. Le Préſident, homme de Cour, ne manqua pas de porter ſa lettre ; mais le Maréchal ne rendit pas la ſienne, & Dubois eut l'occaſion de lui en

faire un crime auprés du Régent. Depuis ce temps-là, le Prince & Dubois ne ceſſerent d'obſerver le Maréchal, & ſur-tout la nature de ſes inſinuations dans l'eſprit du jeune Monarque.

Le Maréchal, de ſon côté, ferme comme un rocher, & jamais las de médire de la Régence, traînoit dans la boue, ſur-tout le nouveau Cardinal-Miniſtre. Ce dernier voulut eſſayer encore de pacifier un vieillard ſi redoutable, le chef de ceux qui ſe plaignoient hautement des honneurs qui s'accumuloient ſur ſa tête. Le Cardinal lui envoya même pluſieurs meſſages, pour lui témoigner qu'il étoit toujours ſon ſerviteur, malgré ſes propos, ſon mécontentement, qu'il attribuoit, diſoit-il, au louable deſir de voir gouverner l'Etat d'une maniere encore plus parfaite.

Villeroy, qui étoit toujours de mauvaiſe humeur quand ſon reſſentiment le faiſoit parler ſur la nouvelle Cour, & qui exaltoit au-deſſus des nues les opérations & les perſonnes du tems de Louis XIV, agréa ces témoignages de Dubois; on ſe viſita réciproquement; mais on va voir ce que méditoit le Maréchal, & qu'elle bile contre Dubois il lui reſtoit à répandre.

Un jour, dans une de ces viſites que le Cardinal & le Maréchal ſe rendoient depuis peu, ce dernier, ayant choiſi le moment d'une audience publique que donnoit Dubois, emmena avec lui, dans ſa voiture, deux autres Cardinaux, pour être témoins

moins de ce qu'il avoit intention de faire & de dire à Dubois.

Villeroy, arrivé à l'Audience, traverſe la plus nombreuſe, la plus illuſtre aſſemblée; il cauſe avec quelques uns, il montre ſa figure à tous, & fait appercevoir que c'eſt le Maréchal de Villeroy qui va parler au Miniſtre.

Il l'aborde, dans un Cabinet à côté de l'Aſſemblée, & là il commence les complimens d'uſage; il parle fort tranquillement d'affaires d'adminiſtration, & de l'éducation du Roi; mais bientôt, donnant peu-à-peu l'eſſor à ſon caractere mécontent, il en vint des complimens généraux à la critique des opérations de Dubois, de la critique à l'invective contre ſa perſonne, de l'invective aux ſarcaſmes ſanglans, au récit enfin de ſa vie ſcandaleuſe; il lui dit publiquement qu'il étoit marié & Cardinal en même-temps, il lui nomma l'Intendant qu'on diſoit avoir enlevé les preuves de ſon mariage, & qu'elle récompenſe lui étoit préparée; il lui rappela ſa baſſe extraction, & comment il en étoit ſorti, en ſervant de Domeſtique à un vieux Prêtre qui le faiſoit étudier; il éleva la voix, pour qu'on pût bien entendre, qu'il avoit perverti l'enfance du Duc d'Orléans, dont les qualités naturelles auroient fait un Prince accompli & religieux, s'il n'avoit altéré par ſes leçons & ſes exemples un caractere facile, aimable, flexible & porté à ſuivre la direction d'un Gouverneur; il lui dit,

qu'il avoit ſacrifié toute la Cour du feu Roi à ſa paſſion ; qu'il avoit exilé les Grands de l'Etat, bouleverſé les fortunes, le Royaume & le Département des Finances ; il ajouta que le faſte de ſa maiſon étoit le produit des vols ſcandaleux faits impunément pendant le Syſtême ; il dit que pour élever le Duc d'Orléans à la Régence, il avoit perdu l'autorité Royale, s'étant ligué avec le Parlement, & que pour ſe donner le Chapeau, il avoit exilé & frappé ce Parlement, dont il n'avoit plus beſoin : *Tu eſt un ſcélerat*, lui dit-il en ſortant, *tu es l'horreur de la France, & de tous ceux qui te font la cour & qui te déteſtent ; dans peu, le crime qui circule dans ton ſang vangera la France des maux que tu lui fais ; en attendant, venge-toi, ſi tu le peux, contre cette tête forte qui te parle, fais-moi arrêter, exiler, ou renfermer, ſi tu le peux.*

Une telle tragédie frappa de conſternation les Courtiſans qui étoient venus chez Dubois traiter d'affaires, ou ſolliciter des graces ; on n'oſoit ni ſe parler ni reſpirer, ni regarder perſonne en face. Dubois, brutal de ſon naturel, & que tout le monde redoutoit à cauſe de ſon iraſcibilité, fut lui-même comme frappé d'épouvante. Il avoit, dit-on, écouté le récit de ſon hiſtoire avec attention, & les yeux baiſſés, ſans oſer l'interrompre. A la fin, il ſe contenta de dire à l'Aſſemblée que ce vieillard, depuis long-temps extravagant,

roit de finir ſes jours aux Petites-Maiſons; mais qu'il vouloit prouver par ſa modération & ſes ſupplications au Régent, que ſi le Cardinal Dubois étoit coupable de ſi grands forfaits, il ſavoit au moins pardonner les offenſes, & qu'il alloit dès ce pas en raconter l'aventure au Régent & à ſon Conſeil, & les ſupplier d'oublier cet acte de folie, cet acte d'une parfaite extravagance.

Il ſe paſſa en effet pluſieurs jours, pendant leſquels le Régent & Dubois ne faiſoient que ſourire de la ſcène, quand ils rencontroient quelqu'un de ceux qu'ils ſavoient avoir entendu le récit de l'hiſtoire de Dubois. On crut donc effectivement pendant quelques ſemaines qu'il étoit capable de quelque vertu, & d'oublier la vengeance, ſoit par mépris, ſoit au moins par crainte d'attaquer un perſonnage auſſi puiſſant; mais les plus clairvoyans ſavoient bien que des pareils ſacrifices ne ſont point connus des Miniſtres; ils s'attendoient donc que l'un deux, du Cardinal ou du Maréchal, ſeroit renvoyé; & il étoit bien plus probable que Villeroy ſeroit puni du plaiſir qu'il s'étoit donné, d'humilier Dubois, & c'eſt ce qui arriva.

Le Régent, ayant un jour à travailler avec le Roi, ſur des affaires ſecrettes, ou peut-être voulant cauſer avec lui ſur des objets ordinaires, & chercher un prétexte de renvoyer le Maréchal, pria le jeune Monarque, que le Gouverneur ne quittoit jamais quand il étoit avec le Régent, de

trouver bon qu'il fût ſeul dorénavant avec lui pour parler d'affaires d'Etat, qu'il devoit ſeul entendre. Villeroy, offenſé de l'excluſion, répondit à ce Prince, qu'il ne perdroit pas de vue le Roi; que la garde de ſa Perſonne lui étoit confiée par le teſtament de Louis XIV, vérifié & reconnu par un Arrêt du Parlement & par toutes les Loix nationales; qu'il répondoit de la vie du Roi, & qu'il vouloit aſſiſter en perſonne à tous les travaux & aux conférences que demandoit le Régent. A ces propos le Duc d'Orléans répondit, que la perſonne du Roi étoit dans une auſſi grande ſûreté ſous ſes yeux qu'en la préſence de Villeroy. Il dit en peu de mots qu'il s'oublioit, & qu'il ne ſavoit plus qu'il parloit au Régent du Royaume, au premier Prince du Sang: il ſortit ſans autres propos, laiſſant Villeroy à ſes réflexions & aux fonctions de ſa charge; mais ſur le champ il alla tenir un Conſeil extraordinaire, il montra combien les prétentions de Villeroy étoient devenues dangereuſes & contraires à la paix du Miniſtere & de l'Etat; le Prince trouva des approbations tant qu'il en voulut, pour perdre Villeroy, & l'expédition en fut renvoyée au lendemain.

Ce jour-là Villeroy, toujours raſſuré, malgré les ſcènes dangereuſes qui s'étoient paſſées en préſence du Roi & chez le Cardinal, ſe préſenta chez le jeune Monarque quand il fut levé, pour remplir les fonctions de ſa charge: ſur le champ il fut

inveſti dans l'anti-chambre, même du Roi, par une troupe de jeunes Seigneurs, compagnons des plaiſirs du Duc d'Orléans; qui ſe donnerent celui d'enlever le vieux Gouverneur, ſans qu'il ſut lui-même ſi c'étoit un jeu fait à plaiſir, que ſe permettoient de jeunes étourdis, ou une punition réelle: la Fare, plus perſonnellement attaché au Régent, gouverna cette expédition avec beaucoup d'intelligence, d'ordre & de préciſion: le Maréchal qui crioit en jurant de toutes ſes forces, fut renfermé dans la premiere chaiſe à porteur qu'on trouva, & puis dans un carroſſe, depuis long-tems tout prêt, & il fut ainſi enlevé, ou plutôt eſcamoté de la Cour, ſans que le Roi, ni les Miniſtres, ni le Régent, ni les Gens même du Maréchal puſſent s'en aviſer: pluſieurs heures après l'expédition, on apprit à ces derniers que leur Maître venoit de partir pour ſa terre de Villeroy, ce qui les étonna autant que le Maréchal lui-même.

Mais le lendemain le Régent, le Cardinal Dubois, & même toute la Cour, furent à leur tour dans un autre embarras auſſi imprévu; l'ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi, avoit diſparu de la Cour, & de chez lui ſans qu'on pût avoir aucune idée de ce qu'il étoit devenu, ni du motif d'une évaſion auſſi extraordinaire; le Roi qui commençoit à montrer quelque volonté, qui étoit attaché à ſon Gouverneur & ſur-tout à ce Prélat, ſe dépitoit de ſon éloignement & crut en-

core que Fleury étoit exilé : il ne ceſſa donc de pleurer, & refuſa de prendre toute nourriture & tout repos pendant la nuit, qu'il paſſa en ſanglots, en cris aigus & en gémiſſemens : le Duc d'Orléans & Dubois en étoient conſternés & ſe repentoient déjà avec raiſon d'avoir exilé Villeroy ſans prévoir tous les événemens : des courriers furent donc envoyés dans tous les coins de la France pour chercher le Précepteur, pour le rendre au Roi, & pour impoſer ſilence à tant de méchans qui publioient déjà, les uns qu'il étoit exilé, les autres que le Cardinal Dubois l'avoit fait enlever & diſparoître, pour en impoſer enfin à ceux qui pouſſoient l'extravagance au point d'imputer au Régent à ce ſujet des colomnies plus attroces ; heureuſement pour le repos du jeune Roi qui en avoit eu la fievre, & pour la tranquillité du Régent & de Dubois qui ne ſavoient quel remède apporter à ſa douleur extrême, on l'alla déterrer chez Lamoignon à Bâville, d'où il avoit déjà donné la commiſſion à quelqu'un de ſes gens de déceler ſon ſecret. Cette découverte qui rétablit les eſprits, qui combla le Régent de ſatisfaction, tira de Dubois ces paroles qui furent dès lors ſi ſouvent répétées, *il s'eſt enfui à Bâville le bon homme* pour le plaiſir de s'y faire chercher & pour faire l'enfant.

La ſuite de cette affaire montra que Fleury n'avoit pas été à la Trape pour y faire ce que Dubois lui attribuoit ; le Précepteur revint à la Cour où

il jouit de la confiance entière du jeune Roi ; & Villeroy, furieux de le ſavoir en place, manda de Lyon, où il venoit d'être transféré, que Fleury l'avoit trahi en revenant auprès du Roi, diſant qu'il exiſtoit entr'eux un compromis ſigné, par lequel l'un des deux venant à perdre ſa place, l'autre iroit ſe retirer dans ſa terre ou dans un Couvent, d'où il ne ſortiroit que pour occuper avec l'autre ſon ancien poſte, & qu'il falloit pour y réuſſir s'attirer l'amitié ſur-tout du Monarque : Fleury ne put ſe refuſer de reconnoître l'exiſtence de cette reſpective promeſſe, il l'avoua à ſes intimes qui lui rendirent ce qu'en diſoient les nouvelles publiques ; mais il ajouta que la vive douleur du Roi, ſon eſpèce de déſeſpoir ſe voyant privé en même temps d'un Gouverneur & d'un Précepteur qu'il aimoit & qu'il avoit accoutumé étant de cas imprévus dans leur accord, la ſituation du Monarque avoit dû ſuſpendre l'effet de ſa promeſſe.

Telle fut la fin du Maréchal de Villeroy, digne d'être reſpecté de Dubois & même du Régent à cauſe de ſes vertus qui avoient je ne ſais quoi d'antique & de vénérable dans une Cour d'où étoient preſque bannis les mœurs & la bonne foi.

Villeroy étoit grand & bien fait, il avoit été très-galant avec les femmes & ſe vantoit encore de ſes victoires dans ſes vieux ans, il fut dans la diſgrace tant que le Duc d'Orléans vécut, & l'ordre

de ſon exil ne fût révoqué que ſous le Miniſtère de M. le Duc qui lui permit de revenir à la Cour ; le Roi, qu'on avoit prévenu, le reçut froidement, ce qui le piqua ſi fort qu'il alla s'établir à Paris : ſous le Miniſtère du Cardinal de Fleury il déſira de revenir à la Cour, & Maréchal, premier Chirurgien, ſe chargea de la négociation ; Villeroy demandoit ce qui lui étoit dû de ſes appointemens comme Gouverneur de la perſonne du Roi, & le payement de ce qu'il avoit en billets de Banque, qui ſe portoit à ſix cent ſoixante mille livres ; il demanda qu'à l'avenir ſes honoraires lui fuſſent payés, que le Duc de Villeroy, ſon fils fût créé Maréchal de France, que le Marquis d'Alincour fût fait Duc & Pair, en faiſant revivre pour lui le Duché de Beaupréau. Le Cardinal lui accordoit le payement de ſes appointemens juſqu'à ſon exil & ſes billets de Banque, mais il lui refuſa le reſte de ſes demandes : Villeroy étoit diſpoſé d'accepter ; mais le Roi ne parlant plus de lui, il ne parut plus à la Cour, & il mourut, ſans recevoir même les arrérages de ſes appointemens, le 18 Juillet 1730.

On voit comment Dubois, dévoré d'ambition avoit éloigné de la Cour ou du Miniſtère, quiconque eût oſé le contre-carrer dans ſon projet de venir premier Miniſtre.

Noailles, homme droit, attaché aux intérêts de l'Etat, avoit été exilé.

Villeroy

Villeroy avoit perdu ſa place.

Dagueſſeau, Magiſtrat plein de droiture & le plus intégre perſonnage du ſiècle, étoit exilé à Freſne.

Nocé, l'un des roués le plus facétieux, avoit été relégué dans l'une de ſes terres pour ſes vrais & bons mots.

L'empire que Canillac avoit pris ſur le Régent avoit éloigné *ce Mentor* de tous les débauchés.

Albérony, l'ennemi juré de Dubois, vivoit obſcurément à Rome.

Le Parlement qui avoit reçu une rude leçon, n'étoit pas encore revenu de ſon état de conſternation.

La maiſon du Duc du Maine étoit frappée de la même terreur.

Le Miniſtère étoit compoſé de perſonnages ſans vertu ni caractère.

Tous ſes ennemis étant ainſi conſternés ou exilés, Dubois ſe fit alors déclarer premier Miniſtre.

Il ſera difficile à la poſtérité de concevoir comment le Régent, avec toutes ſes qualités, ſon caractère, ſes connoiſſances, ſon génie même & ſon courage, ſe laiſſa gouverner par Dubois, qu'il mépriſoit. Le chapitre qui ſuit explique ce grand problême.

CHAPITRE XXII.

Suite des Anecdotes de la Cour ; dernieres Orgies du Régent.

NOUS ignorerions quelle fût la marche des mœurs des Grecs & des Romains, & comment leur ſévérité primitive dégénéra en licence & en corruption, ſi les Hiſtoriens de ces Peuples n'avoient conſervé le tableau des mœurs de leurs contemporains.

Je manquerois moi-même au premier de mes devoirs, ſi je n'expoſois avec fidélité dans cet ouvrage, l'état de nos mœurs & l'influence de celles de la Cour ſur la Capitale, où les modes, les erreurs, les lumières, la perverſité paroiſſent au grand jour, & d'où elles paſſent comme de leur ſource dans les Provinces. Tite-live & Tacite, tous les Hiſtoriens eſtimés, ont rempli leurs devoirs ſur cet objet. Je dois donc imiter leur véracité ; mais en m'abſtenant du détail ſcandaleux que repouſſent la modeſtie, & la ſévérité des mœurs.

Je dirai donc, qu'en 1722, la Cour privée du Roi, compoſée de ſon Gouverneur, de ſon Précepteur, de ſes Inſtituteurs, étoit formée de Perſonnages pieux, d'une conduite édifiante ; mais,

autant cette Cour étoit retirée & chrétienne, autant celle du Régent étoit licentieuſe & dépravée, & quoique ce Prince, à force de jouir des plaiſirs, fût dans la ſituation d'une extrême vieilleſſe, ſes maîtreſſes & ſes compagnons de débauche recherchoient des lubricités d'un nouveau genre pour le réveiller.

Le Cardinal Dubois ne connoiſſant point la malignité des humeurs qui circuloient dans ſon ſang, ne prévoyant point ſa mort prochaine, cherchoit tous les moyens de s'emparer de l'autorité, pour régner en France à la majorité, comme il régnoit pendant la Régence. Il étoit averti de la nullité du Duc d'Orléans, & craignoit que ce Prince doué des connoiſſances néceſſaires à toutes les parties de l'Adminiſtration, & né pour la gloire, n'abandonnât ſon genre de vie, pour s'occuper des affaires de l'Etat, lorſqu'il ſeroit parvenu à cet âge où les paſſions éteintes n'éloignent plus les hommes de la reflexion. Dubois avoit attaché juſqu'alors le Duc d'Orléans à tous les plaiſirs; il l'en avoit enivré. Ses artifices alloient juſqu'à lui rendre le travail difficile & dégoûtant, lui préſentant les affaires compliquées du côté douteux, & jamais du vrai côté. Il connoiſſoit tout l'intérieur de ſon élève; il l'avoit approfondi dès l'enfance; il cherchoit, de concert avec *les Roués*, des divertiſſements d'un genre nouveau, & plus le Régent approchoit de cette

indifférence ultérieure pour les plaiſirs que la nature à voulu être la peine de la débauche, & plus le Cardinal, ingénieux dans l'art des reſſources, en imaginoit de nouveaux genres, capables de l'occuper.

La Cour de ce Prince dans ce tems-là, alloit tenir ſes orgies au Château de St. Cloud, plutôt que dans tout autre lieu ; car on commençoit à craindre le Précepteur Fleury, qui prenoit de l'empire ſur le jeune Roi & qui avoit des principes trop contraires à ces ſcenes lubriques. Il étoit d'ailleurs plus décent de s'éloigner du Roi & de la Capitale. On s'aſſembloit donc à St. Cloud, d'où l'on chaſſoit tous les valets. Là ſe trouvoient des femmes publiques, conduites de nuit & les yeux bandés, pour qu'elles ignoraſſent le nom du lieu où elles étoient : le Régent, ſes femmes & *les Roués*, qui ne vouloient pas être connus, ſe couvroient de maſques, & je dois ajouter à ce ſujet qu'on dit un jour en face de ce Prince, *qu'il n'y avoit que le Régent & le Cardinal Dubois capables d'imaginer de pareils divertiſſements.*

D'autre fois, on choiſiſſoit les plus beaux jeunes gens de l'un & de l'autre ſexes, qui danſoient à l'Opéra, pour répéter les ballets, que le ton aiſé de la ſociété pendant la Régence avoit rendus ſi laſcifs, & que ces jeunes gens exécutoient dans cet état primitif, où étoient les hommes avant qu'ils connuſſent les voiles ou les vêtemens. Ces

orgies, que le Régent, Dubois, & *ſes Roués* appelloient les *fêtes d'Adam*, furent repêtées une douzaine de fois, car le Prince parut s'en dégoûter. Le Cardinal occupoit ainſi le Duc d'Orléans, la majorité approchoit, & pourvu qu'il pût l'atteindre & jouir alors de ſon crédit, ſon plan étoit formé, il vouloit éloigner le Régent.

Aux fêtes d'Adam ſuccéderent bientôt des orgies d'un nouveau genre; & je dois dire que ma plume, obligée de les décrire, tremble dans ce moment même, & ſe refuſe de laiſſer aux âges futurs la deſcription de ces infamies; je le ferai cependant, puiſque la réticence eſt un vice dans l'hiſtoire, & que la candeur eſt une de ſes qualités; & j'ajouterai que la Tencin, femme lubrique, ingénieuſe dans l'art des reſſources, connoiſſant les cauſes & les dégrés de la vieilleſſe anticipée du Régent, & le beſoin ſur-tout de l'occuper, pour conſerver à Dubois ſon influence, imagina de nouveaux plaiſirs. Elle étoit le conſeil du Cardinal, elle gouvernoit ſa maiſon, où elle repréſentoit avec beaucoup de graces, étroitement liée avec ſon frere, à qui tous les moyens étoient bons pour parvenir; elle donnoit ſans ceſſe à Dubois des avis nouveaux, & lui montroit toutes ſortes d'expédiens, pour maintenir ſon pouvoir, & pour écarter les dangereux perſonnages. Quand le Régent ne voulut donc plus de répétition de danſes, elle ſugéra au Cardinal, de propoſer les

fêtes & les divertiſſements *des Flagellants.* Elle avoit lu l'hiſtoire eccléſiaſtique, elle connoiſſoit celle de ces hérétiques, & l'idée d'amuſer le Régent de cette manière, parut ſi plaiſante au Cardinal, qu'il accourut ſur le champ chez le Prince, comme pour lui annoncer des nouvelles preſſantes.

Le Duc d'Orléans ne pouvant recevoir alors le Cardinal, lui fit répondre de renvoyer l'affaire parce qu'il étoit occupé ; mais Dubois repartit qu'elle étoit trop preſſée ; ainſi le Régent, perſuadé qu'un courrier pourroit en effet avoir apporté quelque grande nouvelle, lui fit dire d'attendre un inſtant, enſuite le fit entrer.

Dubois, qui étoit tout hors de lui-même quand un objet curieux & nouveau l'occupoit, annonça au Duc d'Orléans qu'il avoit ordonné, de concert avec Broglio, une fête qui étoit abſolument d'un nouveau genre, & dit qu'elle devoit rajeunir ſon Alteſſe Royale, & parla des aſſemblées de flagellans, lui conſeillant de ſe donner le plaiſir de répéter en ſa préſence les divertiſſemens des anciens temps. Le Régent, tout ébahi, applaudit beaucoup à la propoſition, & le récompenſa des plus grands éclats de rire. *Je le veux bien*, lui dit-il, *à condition que tu ſeras de la partie & que nous t'écorcherons.*

Dubois ſortit, & le lendemain chaque *roué* fut pourvu d'une douzaine de fouets pour le divertiſſement. La ſociété des roués ſe demanda ce

qu'on devoit y faire, & on fut inſtruit d'avance du nombre des acteurs qui ſeroient de la partie ; car chacun ſe montroit ſon fouet dans les compagnies, comme l'indice de la fête prochaine, en s'eſſayant ſur les mains l'effet des coups de ces inſtrumens : épargnons, épargnons les détails puiſque nous n'avons pu cacher l'anecdote. Toute la Cour des roués ſe flagella dans une nuit profonde; mais faiſons encore mieux connoître le Régent.

Ce Prince, du ſein de ſes lubricités, laiſſoit paroître des remords ; *que dira l'hiſtoire* ? (dit-il un jour au Cardinal Dûbois, qui le raconta à Madame Tencin, de qui je tiens ces anecdotes :) *elle repréſentera les orgies de ma Régence, comme ces fêtes que nous connoiſſons tous de la Cour des Mignons de Henry III ; nos fêtes ténébreuſes ſeront miſes au grand jour ; la poſtérité en connoîtra les détails, & les artiſtes les graveront.* Mais il ajoutat que ſi cela arrivoit, on verroit au moins que tout ſe paſſoit à l'inſtigation d'un Cardinal, & reprochant enſuite à Dubois les mauvais exemples qu'il lui avoit donnés, il dit ; qu'exercé par lui dans la jouiſſance des plaiſirs, il en avoit contracté l'habitude dès ſon jeune âge. *Va-t-en*, lui dit-il : *chien de Cardinal & ſors d'ici* ; mais Dubois reprenant ce ton d'empire mêlé de reſpect qu'il employoit dans ces circonſtances difficiles, ajouta *que ſon Alteſſe Royale avoit à peine commencé de jouir des plaiſirs, & qu'il ne vouloit pas*

qu'il s'arrêta en ſi beau chemin. Il dit qu'il vouloit lui procurer, & toujours dans les grandes manières, la jouiſſance des plaiſirs imaginés par les débauchés de tous les âges & de toutes les Nations ; il dit qu'ayant ordonné à Madame de Tencin, de compoſer *la Chronique ſcandaleuſe du genre humain*, elle avoit été à la recherche des plaiſirs des Grecs & des Romains, & il promit de lui apporter le lendemain le récit fidèle de ce que les Empereurs & les plus fameuſes Courtiſannes avoient imaginé ou pratiqué de piquant & de voluptueux pendant leur regne ; il ajouta que lorſque ſon Alteſſe Royale auroit lu la deſcription de quelques fêtes, elle voudroit eſſayer de ce genre nouveau.

A ce récit le Régent ſe réveilla de ſon indifférence, il ouvrit ſes deux grands & beaux yeux, tout émerveillé d'entendre annoncer des fêtes qui ſeroient le réſultat des plaiſirs de l'eſpèce humaine toute entière, & demanda ſur le champ ce livre nouveau de Madame de Tencin.

Elle exiſte encore cette hiſtoire ordurière & manuſcrite des actions crapuleuſes des libertins connus par l'hiſtoire de toute l'antiquité : Madame de Tencin qui l'avoit compoſée à l'uſage de Dubois & du Régent, la commence par le récit des erreurs affreuſes de ce Peuple de l'Orient que la nature n'avoit appellé qu'à la jouiſſance des plaiſirs innocents & qui ne lui avoit donné qu'une inclination

inclination régulière pour ſes beaux ouvrages.

De chez les Grecs, Madame de Tencin paſſe à Rome & dépeint les débordemens de cet Empire, à l'époque où la dépravation avoit ſuccédé à ſes mœurs antiques & ſéveres : l'Auteur n'oublie pas les fameux cantiques de Salomon, ni les ouvrages des Marini & de l'Arétin ; elle m'a paru en avoir enrichi ſon ouvrage.

Viennent enſuite les amours de nos Reines de France, les anecdotes ſcandaleuſes des Souverains de l'Europe moderne & celles ſur-tout de nos Régentes ; les peintures voluptueuſes ſont ſi bien exprimée dans cet ouvrage, que le Duc d'Orléans, habile dans l'art de juger de la beauté dans tous les genres, applaudit & permit à Dubois & à Broglio de s'occuper de la répétition des fêtes à St. Cloud, ſelon l'uſage ; & ce que les Romains, ce que les Grecs, ce que les Cours d'Italie les plus corrompues avoient imaginé de plus piquant, de plus voluptueux, ou de plus infâme, on l'exécuta, ou bien on en fit des eſſais ; on mit en action Meſſaline & Cléopatre ; on joua Ninon, dont la mémoire étoit bien plus récente ; on fit ſortir des tombeaux les débauchés de l'antiquité la plus reculée.

Jamais les orgies ne commençoient que tout le monde ne fût dans cet état de joie que donne le vin de Champagne ; on ne parloit d'agir que tout le monde ne fût gris & bien repu ; & lorſque la

compagnie arrivoit à ce moment-là, lorſque les verres ſautoient en l'air, lorſque les propos joyeux, les chanſons bachiques, les liqueurs, le récit ſurtout des anecdotes ſcandaleuſes qui ſortoient, avec des commentaires & des aſſaiſonnemens, de la bouche des femmes, avoient mis tous les ſens dans un état d'éveil, alors commençoient les répétitions. Le Régent pendant ce temps-là ſe retiroit dans un coin avec quelques-uns, d'où il applaudiſſoit à ce que ſe permettoit cette étrange compagnie ; des femmes de tout état, mais ſans diſtinction de rangs y étoient reçues, & la génération actuelle ſeroit bien ſurpriſe d'y trouver des meres ou des ayeules, car la plupart en ont demandé pardon à Dieu le reſte de leur vie. Les plus libertines étoient recherchées du Régent ; elles étoient incitées, animées par l'infâme Cardinal qui leur donnoit des bijoux, de l'argent, des places & du papier du temps de Law. La Tencin & Dubois s'occupoient à l'écart du ſuccès de ſes aſſemblées qui amuſoient le Régent, ils diſpoſoient en attendant des affaires du Gouvernement & on touchoit à la majorité.

Quoique le Régent s'amuſa de ſes parties bruyantes & libertines, il avoit néanmoins quelqu'attachement particulier. Après toutes les maîtreſſes dont j'ai parlé dans le cours de cet ouvrage, il ſe lia à la Marquiſe de Parabere, jeune, jolie & dégoûtée de ſon mari, qui adonné au vin, por-

toit dans la ſociété des habitudes étrangères à notre ſiècle, ſe montrant plus attaché à la bouteille qu'à ſa femme. Les Seigneurs ſelon les mœurs du temps, aimoient encore à boire; & les liqueurs enivrantes étoient plus connues que nos boiſſons ſucrées, telles que le café & le thé que je vois rechercher d'avantage vers la fin de ma carrière.

Madame d'Averne, qui recevoit chez elle une compagnie choiſie de jeunes libertins dans ce temps-là, étoit encore fort aimée du Régent. La Ducheſſe de Gèvres, Madame de Sabran, continuoient auſſi leur genre de vie avec ce Prince; ces Dames n'étoient ni jalouſes ni ennemies; elles s'invitoient à des fêtes mutuellement, ſe donnoient des rendez-vous, ſe prêtoient même leurs amans, cherchoient des nouvelles maîtreſſes au Prince: & Madame de S. alla juſqu'à conduire chez lui Madame de Nicolay qui parut un inſtant ſur la ſcène au commencement de l'année 1722, & qui diſparut dans l'inſtant.

Toutes ces femmes voyoient Emélie & les autres filles de théâtre; les titrées parloient d'un ton d'égalité à celles qui ne l'étoient pas. Les vieilles femmes, celles de l'ancienne Cour, (les dévôtes, exceptées) les autres femmes, ſouhaitoient en général d'avoir accès dans l'intérieur de cette Cour. Le public cependant ignoroit le détail de ces fêtes. mais on ſavoit en gros que le Régent & quelques affidés ſe divertiſſoient en commun, quoique fort ſecrétement.

CHAPITRE XXIII.

Tableau du Miniſtere fait par le duc d'Orléans (1).

AINSI il ne reſtoit auprès du Prince dans la ſociété intime, que des débauchés ou des Miniſtres ſans talens, que le Duc étoit le premier à tourner en ridicule. Il fut admiré un jour de toute la compagnie de Madame d'Auverne ſa maîtreſſe, où il fit une critique piquante de ſon propre caractère & des Miniſtres qui étoient alors en place.

Ce qu'il dit de lui-même fut d'un goût ſingulier & ſi nouveau, que tout Paris admira ſes talens dans l'art de la médiſance ; & les méchans & les reſtes de l'ancienne Cour toujours déconcertés des facéties du Prince, le furent auſſi de celle que je vais raconter.

Ils auroient volontiers innondé, comme la Grange Chancel, la Capitale & les Provinces des plus affreux libelles contre lui ; mais cette indifférence du Prince qui les déſoloit, empêchoit non-ſeulement l'effet de leurs ſarcaſmes ; mais elle déconcertoit les malins qui voyoient combien ce

(1) Ce Tableau a dû être fait à la fin du mois de Juillet 1723.

moyen étoit impuiſſant pour remplir leurs vues. Le Duc d'Orléans vint un jour chez Madame Daverne, dont l'hôtel étoit le rendez-vous des beaux eſprits du temps, & ſe voyant environné de Gens-de Lettres, d'Artiſtes diſtingués, & de Seigneurs de la Cour, il fit en préſence de tout ce beau monde la critique la plus amère de ſon propre Gouvernement; il ſuppoſa pour cela une brochure, & dit à la compagnie qui l'écoutoit toujours paſſionément:

» Meſdames, les François ſont bien méchants » d'écrire contre moi des libelles où je ſuis en- » core déchiré à belles dents, moi & tous les » Miniſtres auſſi; ils feignent que le Czar ayant » trouvé le Gouvernement François plus ſage que » celui des autres Etats qu'il a à parcourir, a » envoyé exprès en France un Ambaſſadeur pour » me prier de l'aider de mes conſeils. L'Ambaſ- » ſadeur me fait un grand éloge de la part de » ſon Maître, & me fait répondre: *Sa Majeſté Czarienne, Monſieur, me fait bien de l'honneur d'avoir ſi bonne opinion de ma capacité; je ne le mérite pas. Louis XIV, jaloux de moi, m'a éloigné de ſes conſeils: mes études ſe ſont bornées aux Belles-Lettres, à la Chymie, à la Peinture, à la Muſique; ma naiſſance, il eſt vrai, m'a appellé à la Régence; mais je ne me mêle du Gouvernement que pour penſer le ſoir, quand je ſuis ivre, avec mes compagnons de plaiſirs, à faire des Edits*

qui annullent ceux de la Ville. Je ſuis fâché de ne pouvoir aider votre maître dans ſes grands projets ; mais voyez le Cardinal Dubois.

LE CARDINAL DUBOIS A L'AMBASSADEUR DE RUSSIE.

L'Ambaſſadeur, parlant à Dubois qu'il avoit été trouver de la part du Prince ; le Cardinal lui dit : *il a voulu rire ſans doute, le Duc d'Orléans, en vous envoyant à moi. Où veut-il donc que j'aye appris à bien gouverner ? Je ſuis le fils d'un Apoticaire de Village : j'ai commencé à Paris par être, en Sorbonne, laquais d'un Docteur. Ma bonne fortune m'a fait ſous-Précepteur de M. le Régent. Il m'a accablé de dignités, ſans me donner la capacité. D'ailleurs, je ſuis rongé de V..... qui me conſume & m'empêche, quand j'en aurois l'habilité, de me meler des affaires de France. Allez donc voir M. le Garde des Sceaux & les Secrétaires d'Etat.*

L'Ambaſſadeur alla voir tous ces Meſſieurs qui lui répondirent comme il ſuit.

M. D'ARMENONVILLE, GARDE DES SCEAUX.

Eſt-ce comme Garde-des-Sceaux, M. l'Ambaſſadeur, que vous venez me conſulter, ou comme Financier : je vous dirai que je n'ai guere connu que l'état de mes Finances domeſtiques, & jamais

celles du Roi ; & comme Garde-des-Sceaux, on m'envoye ſceller tout ce qu'on veut, ſans qu'il me ſoit même permis de lire : je ne ſuis qu'un homme de bonne volonté.

M. DE MAUREPAS.

Je ſerois charmé d'être utile à S. M. Czarienne, dit-il à l'Ambaſſadeur de Ruſſie ; mais qu'elle ait la bonté de me laiſſer inſtruire moi-même. J'ai de l'eſprit de l'envie d'apprendre, de l'amour pour le Roi & l'Etat ; mais je ſors du College, & n'ai vu d'autre marine qu'un vaiſſeau qui remontoit la Seine il y a deux ans, & ceux qu'on fait faire, hauts de deux pieds, pour amuſer les enfants de mon âge : je ne déſeſpere pas cependant de me rendre utile un jour à S. M. Czarienne ; mais je n'ai été qu'un aimable enfant, eſpiegle & ne faiſant que des niches aux femmes juſqu'à ce jour.

M. DE BRETEUIL.

A qui vous adreſſez-vous ? Monſieur : Je ſuis Secrétaire de la guerre, il eſt vrai, mais je n'ai vu d'autres Troupes que le Régiment qui paſſa par Limoges pendant que j'y étois Intendant.

M. DE LA VRILLIERE.

Tenez, Monſieur, voilà nos formules de lettres de cachet : c'eſt tout ce que je connois encore. En

voilà une pour renfermer un pauvre Prêtre à la Baſtille. C'eſt tout ce qu'on me fait faire, & tout ce que je ſais faire. Je vous la donne de tout mon cœur. Vous pouvez les donner à votre maître qui envoye ſon monde comme cela en Sibérie.

M. Dodun.

J'étois autrefois Conſeiller au Parlement & rapportois bien un procès ; mais M. le Duc d'Orléans m'a fait Contrôleur-Général, & en vérité je n'y connois rien.

» Voilà, dit le Prince, comment l'Ambaſſadeur » courant de l'un à l'autre Miniſtre, ſans rien » pouvoir apprendre, s'en retourna à ſa Cour, » comme il étoit venu ».

Ce qu'il y a de très-plaiſant dans ce récit du Prince, c'eſt qu'il avoit imaginé la brochure contre lui-même & contre les Miniſtres ; cette facétie du Prince juſqu'à ce jour n'a jamais été imprimée, & quoiqu'il ne fût point inſenſible ſur les critiques amères ou calomnieuſes, ni ſur les productions des méchants, le mépris ou l'indifférence qu'il en témoignoit lui étoit commune avec les Grands, les Miniſtres, les Princes qui ont quelqu'eſprit & qui jouent avec la calomnie pour la déconcerter. Telle fut toujours la fierté des plus grands génies. Monteſquieu, Rouſſeau, Buffon, comme le Duc d'Orléans, ſe moquoient d'elle & Frédéric promettoit même à ſes Imprimeurs

meurs de la publier. Voltaire voulut, il eſt vrai, combattre avec elle toute la vie ; mais c'eſt parce qu'il étoit dévoré de la perpétuelle ambition de montrer l'univerſalité de ſes talens, qui alloient juſqu'au ſublime dans l'art d'humilier la jalouſie.

On voit dans cet état du Miniſtère, que Leblanc n'étoit plus en place ; en effet, Dubois étoit à peine reconnu pour premier Miniſtre, qu'il voulut chaſſer un homme dont il étoit jaloux, & qui avoit la confiance du Prince pour diverſes affaires, & ſur-tout, pour celles du cœur & des plaiſirs ; il rendoit d'ailleurs, des ſervices eſſentiels au Duc d'Orléans, qu'il inſtruiſoit fidelement des nouvelles du jour, & des anecdotes ſcandaleuſes des femmes.

Quant à Belle-Iſle, que nous verrons dans la ſuite ſi puiſſant & ſi illuſtré, il rendoit à Dubois les mêmes ſervices, que Leblanc au Duc d'Orléans, & ſe dévouoit à tous les détails dont le premier Miniſtre ne pouvoit lui-même s'occuper ; il ſe préparoit ainſi de loin, incité par une ambition déméſurée, à remplir des places plus élevées ; étroitement uni à Leblanc, & ſe ſervant réciproquement tous les deux, pour s'attirer chacun de ſon côté, la confiance de Dubois & du Prince, ils furent impliqués dans les mêmes affaires ; la faillite d'un Tréſorier de l'état des guerres, fut le prétexte qui engagea Dubois à perdre Leblanc, favori du Prince ; & ſa jalouſie, plus puiſſante que la gratitude, dont il étoit in-

capable, ſacrifia Belle-Iſle, parce qu'il étoit avec Leblanc dans la faillite. Le Tréſorier fut mis à la Baſtille, & avec lui Belle-Iſle & Leblanc lui-même, qui, aſſez puiſſant quelques jours auparavant, pour envoyer à cette priſon quiconque pouvoit lui déplaire, alla habiter lui-même cette forteresſe. Elle étoit toute pleine des priſonniers qu'il y avoit fait jetter, pour la plupart, & il partagea avec eux l'ennui & les angoiſſes.

Il ſeroit bon, dans les Royaumes deſpotiques, que les Miniſtres viſitaſſent ainſi quelquefois ces maiſons Royales; de même que nos Intendants.

CHAPITRE XXIV.

Suite du Tableau des mœurs. Orgies Grecques ſous les fenêtres de Louis XV à Verſailles; grande rumeur à Paris.

LA fureur des orgies s'étoit déjà introduite en France, & non-ſeulement les infidélités conjugales & ſecrettes, les doubles & les triples infidélités, ne pouvoient plus ſatisfaire le libertinage des Seigneurs de la Cour & des Princes; mais il falloit à la perverſité de leurs cœurs, des plaiſirs bruyans & tumultueux, des actes libertins d'une grande publicité, & en préſence de pluſieurs perſonnages tourmentés des mêmes beſoins.

D'une débauche à l'autre, on vint donc juſqu'à celle des Grecs, & quoique ſous le feu Roi, bleſſé de tout ce qui s'éloignoit du bon goût, de la délicateſſe, & de la nature, il ſe trouva des Courtiſans coupables de ces ſortes de crimes ; quoique ſon propre frere en eut été accuſé & que ce Monarque eut été obligé de le punir ſévérement, Louis XIV étoit enfin parvenu à rendre ce vice rare & honteux ; il l'avoit obligé de ſe cacher, de diſparoître pour ainſi dire de la ſociété, & de ſe réfugier dans les ténebres les plus profondes.

Mais ſous la régence tout étant permis ſur l'article des mœurs, & les Princes & le Cardinal Miniſtre en donnant eux mêmes l'exemple, ces ſcenes honteuſes ſe multiplierent au point qu'il ſe forma un jour un groupe de dix-ſept Courtiſans qui ſe placerent préciſément ſous les fenêtres du Roi, pendant les chaleurs du mois d'Août 1722. Fonteuille, le Duc de Bou**, d'Allinc*, le Comte de Roy, le Marquis de Meu*, Cham**, Capitaine aux Gardes, & pluſieurs autres Officiers de la maiſon du Roi, furent les ordonnateurs de la fête nocturne ;

Ce qu'ils firent, peut-être ſous les yeux même du Roi, ce qu'on entendit, ce qu'on apperçut au clair de la lune, fit mettre à la fenêtre un ſi grand nombre de Dames curieuſes & de Seigneurs de la Cour, que le lendemain tout Ver-

ſailles, Paris même, fût dans la plus grande émotion, & Fleury, le Maréchal de Vill**, quoique ſon petit-fils fut de la partie, l'Abbé Vitement & autres attachés au Roi, déclarerent, vu ces plaintes & ces clameurs publiques, qu'ils ſe retireroient ſi le Régent n'ordonnoit une punition éclatante. Le Maréchal de B** & ſon épouſe, Religieux, dévots même, comme du tems de Louis XIV, firent venir leur fils & lui prêcherent le crucifix à la main, car ces cérémonies étoient encore du goût & les moyens de ce tems-là.

L'éclat que fit cette orgie, engagea donc le Duc d'Orléans, Dubois, M. le Duc, le Maréchal de Villars, de tenir un conſeil ſur ce qu'il falloit faire *pour appaiſer*, diſoient-ils, *les dévots* ; le Régent qui ne ceſſoit de ſourire, ſe contentoit de dire qu'il falloit faire une rude ſemonce à ces Seigneurs, & leur dire qu'ils n'avoient pas le meilleur goût du monde & cependant quand on dit que ces Meſſieurs avoient déja formé une Confrairie, il oppina pour ſa diſſolution.

Dubois étoit plus indulgent, il diſoit que ſi on puniſſoit ces Meſſieurs, tout le monde deviendroit ſi hipocrite & ſi circonſpect qu'on ne trouveroit plus à employer perſonne, & que les affaires de l'Etat demandoient quelquefois pareils perſonnages, libles de ſcrupules pour une infinité d'opérations, & il conclut à les laiſſer tranquilles.

Villars & M. le Duc obſervant que ce vice n'étant pas connu du Peuple, il falloit une punition qui ne fit aucun éclat, demanderent ſeulement quelques jours de Baſtille : tous ces opinans avoient beaucoup à ſe reprocher ſur cet objet dont ils étoient Juges & partie, ils conclurent cependant pour des punitions légeres qui n'empêcherent pas les huées de Verſailles, ni de Paris, contre l'orgie du jardin qui étoit connue.

Fontenille fut mis à la Baſtille, & s'appliqua depuis ce temps-là à changer de nom ; il prit celui de Ramb**, il étoit le plus oſé & le premier des coupables, ayant mis en train tous ſes camarades, imaginé les formes de la fête & propoſé les actions : d'Alin*, fût envoyé à une de ſes terres ; de Meuf* fût obligé par lettres de cachet d'aller à ſon Régiment. Diſons la vérité ſur Bouf* ; il ſe laiſſa maltraiter plutôt que de conſentir à une mauvaiſe action ; il avoit de la religion & des mœurs ; il menaçoit de crier au ſecours, il fut tourmenté, perſécuté, violenté, accuſé d'être dévot & poltron, & il ne fut puni que par ſon pere & ſa mere qui ſe ſentirent outragés.

Villars, qui ne fait qu'indiquer la plupart de ces faits dans ſes Mémoires, qui eſt circonſpect, mais qui ſe contente cependant de taire la vérité ſans l'altérer, dit ſeulement : » il arriva une aven» ture fâcheuſe dans la famille du Maréchal de

» Ville* ; il ſe vit obligé d'éloigner la Ducheſſe » de Retz, ſa petite-fille, pour une conduite trop » libre ; & le Marquis d'Alin * , ſon petit-fils, » pour des aventures de jeuneſſe qui avoient fait » beaucoup de bruit. On envoya le Marquis de » Ramb * *, Colonel de Navarre, à la Baſtille, » & le Marquis d'Alin *, à Joigny ».

Le Maréchal de Villars confond ici deux faits très-diſtincts : l'orgie du jardin ſous les fenêtres du Roi, & celle de Madame d'Alin * qui s'étoit paſſée quelques jours auparavant, comme il ſera dit dans ma Vie privée, dont M. de la B** s'eſt chargé ; l'Hiſtorien des Mémoires de mon tems, ne voulant traiter que les choſes générales ou les faits particuliers qui y tiennent.

Villars, comme lui, devoit rapporter l'orgie, parce qu'il écrivoit l'hiſtoire de France ; & il devoit taire, par la même raiſon, l'Anecdote de madame d'Alin * , parce qu'elle eſt Anecdote de famille.

CHAPITRE XXV.

Mort de Dubois ; le Duc d'Orléans déclaré premier Miniſtre.

PARVENU, par ſes menées, à dégoûter des affaires le duc d'Orléans, Dubois vouloit l'é-

loigner entiérement de la Cour. On n'a jamais bien dévoilé les détails de ce dernier projet du Cardinal ; mais ce qu'il échappa d'en dire au Prince, inſtruiſit trop bien toute la Cour, des manœuvres de Dubois, pour accabler ſa mémoire de l'exécration qu'elle mérite. Ce qu'on a bien ſçu, c'eſt qu'il entroit dans ſon plan de perdre auſſi l'ancien Evêque de Fréjus, Précepteur du Roi, qui jouiſſoit de la confiance & de l'amitié du jeune Monarque.

Dubois, qui cachoit avec ſoin de ſemblables intrigues, intérieurement tourmenté du démon de l'ambition, qui ne pouvoit le laiſſer tranquille, fut ſurpris par la mort dans ces diſpoſitions, ce qui l'empêcha d'accomplir ce nouveau crime ; en ſorte qu'il mourut en hypocrite, affectant juſqu'au dernier inſtant, un attachement inviolable au Duc d'Orléans, dont il n'avoit fait les affaires, que pour conduire, comme on l'a vu, celles qui le regardoient perſonnellement.

Rongé depuis long-temps d'une maladie honteuſe, il ne menoit plus alors qu'une vie malheureuſe & ſouffrante ; il cachoit ſa maladie avec ſoin, & ſe livroit à une fureur extrême, lorſqu'il apprenoit que le public étoit inſtruit des maux dont il n'avoit jamais voulu lui cacher les cauſes. Le Roi fit cette année la revue de ſes troupes, & le Cardinal, qui voulut y paroître, pour réparer la réputation qu'il s'étoit faite d'avoir une

maladie honteuſe, monta un cheval, qu'il fit ſi bien caracoler, pour imiter la grace & la légereté d'un jeune homme vigoureux & bien portant que le venin qui circuloit dans ſon ſang, ſe porra dans une partie de ſon corps, où il ſe donna un coup en montant, & où ſoudain ſe mit une mortelle gangrenne.

Les Chirurgiens voulurent faire une viſite ; & l'appareil du mal, fut tel, que, pour éviter une mort prochaine, l'amputation totale fut délibérée d'une voix unanime, & non point une opération différente, comme on l'a dit dans le temps.

Une auſſi étrange nouvelle rendit le Cardinal plus furibond ; mais il fallut bien s'y réſoudre, quand on lui dit que la mort ſeroit la ſuite d'une plus longue réſiſtance : alors il ſe laiſſa tranſporter à Verſailles dans ſon appartement : là il lui fut propoſé de recevoir les Sacremens, qu'il refuſa avec humeur.

Mais quand il vit l'effrayant appareil des Docteurs, des Chirurgiens, & ſur-tout de leurs inſtrumens ; il déſigna cependant un Récollet de Verſailles, qui vint lui parler pendant un quart-d'heure au plus, & ce fut là le ſeul acte de repentir qu'il donna.

L'opération, cependant, ne laiſſoit point aux Chirurgiens un grand eſpoir de conſerver les jours de cette Eminence : il fut donc réſolu de l'engager à recevoir la Communion avant d'être opéré ; mais

mais le malade éluda la queſtion, en leur diſant que les Prêtres de Verſailles n'étoient pas aſſez inſtruits du cérémonial qui eſt dû à un Cardinal; enſuite, proférant des blaſphêmes contre Dieu, & des juremens contre les Médecins, il leur dit ces paroles: *à préſent, je ne veux plus être opéré.* Le Régent vint le ſupplier de permettre qu'on procédât à ſa prochaine guériſon, & à force de prieres & de ſollicitations, il s'y détermina. La Peyronie fit donc, en cinq minutes, avec beaucoup d'art, de courage & de dextérité, cette opération ſcandaleuſe, quoiqu'interrompue par le malade, qui déployoit ſes dernieres forces en invectives & en juremens.

Après l'opération, les Docteurs & les Chirurgiens reconnurent que Dubois n'avoit pas longtemps à vivre; & comme il avoit encore la vivacité d'eſprit, & toute l'énergie d'une volonté indomptable, cette autre nouvelle, qu'il falloit mourir, augmentant ſa déſolation, le jetta dans un état de déſeſpoir, qui ne finit plus qu'avec la vie. On obſerva qu'il demanda à conſidérer encore, ce que l'art avoit fait extraire de ſon corps, que cette vue lui fit grincer les dents, & occaſionna des contorſions hideuſes dans toute ſa phyſionomie. Enfin, cette ſcene effrayante fut terminée par l'appareil des Saintes-Huiles, qu'un Prêtre apporta, au défaut de l'Euchariſtie, qu'on n'avoit pas demandé, & tout ce qu'il y eut de

perſonnes religieuſes dans la chambre, eut le temps d'être conſterné, de voir, pendant quelques momens, ſur la même table, les inſtrumens du crime, confondus avec ceux de la religion. Le Régent, qui obſervoit autour du lit, la marche de la maladie, en parla en ces termes à Nocé.

« Dubois a conſenti enfin à ſe laiſſer faire Eu-
» nuque noir *, mais il n'a voulu ſe priver de la
» partie, que quand il a ſçu qu'il faudroit per-
» dre le tout. Tu aurois été auſſi ébahi que moi,
» ſi tu euſſes vu l'embarras du Prêtre, qui n'en
» ſavoit pas tant que nous, & qui lui a apporté
» les Saintes-Huiles : il les a placées préciſément
» à côté du Priape hideux, ſans en connoître la
» figure. L'orage qui menace, va faire partir mon
» drôle, & demain, ſans doute, tu auras de mes
» nouvelles. »

Le lendemain, le Régent écrivit en effet à Nocé ; « morte la bête, & mort eſt le venin ; « je t'attends ce ſoir au Palais-Royal. » Son corps fut porté de Verſailles, dans l'Egliſe du Chapitre Saint-Honoré, qu'il infecta, & il fut enterré dans la premiere Chapelle à droite, en entrant, où les libertins afficherent en paſſant, des épitaphes ſatyriques, toutes dignes du perſonnage : ſon frere lui fit élever un beau mauſolée, ſans doute pour dédommager les Chanoines du legs onéreux d'un tel cadavre : mais l'opinion ne voulut pas qu'une inſcription menſongere en impoſât, ni à

la génération préſente, ni aux âges futurs ; elle eſt ſimple, vraie, & digne de Dubois : on y fait l'énumération de ſes charges & de ſes dignités ; & l'Epitaphe ſe termine, par le grand ſouhait d'un bonheur plus véritable.

Le Cardinal Dubois étoit né avec un grand eſprit d'intrigue, ſe connoiſſant bien en caracteres, qu'il ſavoit employer à ſes fins avec beaucoup d'adreſſe. Il n'eſt que trop avéré, que des crimes ſucceſſifs l'éleverent à ſes dignités, & juſqu'au rang de premier Miniſtre, qu'il eſt donné à peu de perſonnages d'avoir encore au lit de la mort. L'ambition effrénée de s'élever, lui fit regarder comme un jeu, ce qu'on appelle la parole d'honneur, les promeſſes, la bonne foi, l'attachement, la reconnoiſſance. Le grand principe qu'il ne perdoit jamais de vue, étoit, que tous les hommes ſont nés mauvais, qu'il n'y a ſur leur malice, que le plus & le moins, & qu'il faut ſe comporter en conſéquence avec eux, & bien démêler ſur-tout, les différens degrés de méchanceté de chaque perſonnage. Sa volupté étoit extrême, mais elle étoit groſſiere & animale, ſans aucune de ces délicateſſes que les libertins même ſavent quelquefois affecter, étant d'ailleurs incapable d'aucune ſorte de galanterie aimable avec les Dames.

Il n'y avoit dans ſon cœur aucune vertu, ni religieuſe, ni humaine ; ni même, cette ſenſibilité pour le malheur & la ſouffrance, dont la

Nature a gratifié tous les êtres ſentans. Chargé de l'éducation d'un Prince, il le débaucha ; il s'empara enſuite de ſon eſprit, quand il eut rendu ſes débauches habituelles & néceſſaires.

Les plus beaux momens de ſa vie, ſe trouvent à cette époque, où il favoriſa l'ambition du jeune Prince, quand il fallut enlever l'autorité de la Régence au Duc du Maine. Alors il négocia avec le Parlement, il courut nuit & jour chez les Conſeillers : il promit, il traita, avec une activité extrême, emportant, par adreſſe, les ſuffrages de la multitude.

Depuis ce moment-là, il s'efforça de perdre la vieille Cour de Louis XIV, il la livra à la riſée des libertins, & ſe glorifia du triomphe du Parlement : mais quand il fallut ſe préparer de loin à traiter avec la Cour de Rome pour obtenir le chapeau de Cardinal ; quand il fallut négocier avec les Moliniſtes, qui demandoient, pour y conſentir, d'être relevés du précipice où il les avoit jettés ; alors, il traîna dans la boue le parti du Parlement, & releva celui des Moliniſtes. Il rouvrit les priſons d'État, il les remplit de Janſéniſtes, pour plaire au parti qui devoit lui procurer ce chapeau.

Dès le commencement de la Régence, il avoit conclu & ſigné deux fameux traités d'alliance avec beaucoup de dextérités, & ſans trop perdre ni employer de temps. Parvenu au Miniſtère, il con-

clut encore avec adreſſe, ce traité avec l'Eſpagne : mais il favoriſa toujours dans ces différentes négociations, ſa paſſion de gouverner, & ſon ambition perſonnelle, qui fut le principe & le but de tout ce qu'il fit tant qu'il vécut.

Son caractere pétulant, qu'il avoit réprimé avant de parvenir, ſe développa davantage quand il fut revêtu de la toute-puiſſance : dès-lors, il ne ſe gêna plus ſur les bienſeances & les habitudes de la ſociété ; traitoit les Dames avec la dureté d'un Vandale ; & ſes meubles, les dépêches même les plus importantes, il les jettoit aux flammes, quand il apprenoit quelque nouvelle qui lui déplaiſoit : ennuyé un matin d'avoir travaillé quatre heures ſans avoir expédié le quart des réponſes aux Lettres ou aux Mémoires, le Régent le trouva près d'un grand feu, où il avoit jetté toutes les lettres & tous les placets ſur leſquels il n'avoit pas eu le temps de repondre ; il dit au Prince, qu'il s'étoit mis au courant.

Toujours occupé d'eſpionages, qui étoient les moteurs de ſes plus grandes opérations, écoutant le rapport des filles, ſur-tout, & des femmes entretenues, qu'il recevoit dans ſes audiences avec les honnêtes femmes ; tous ces moyens vils ou ſubalternes, avoient été ſes reſſources pour s'élever ; il en uſa encore pour conſerver ſa ſouveraine puiſſance.

Tel eſt le portrait, & tel fut le caractere de

ce Miniſtre célèbre, *dont on ne dira jamais aſſez de mal*, ſelon l'expreſſion d'un homme d'État, qui n'avoit pas de raiſon d'être ſatyrique ni flatteur envers Dubois, & qui s'exprime ainſi dans un Livre qu'il a publié ſous le titre d'ESSAIS DANS LE GOUT DE CEUX DE MONTAGNE.

Je ferai ſon portrait d'une autre maniere, en diſtinguant les époques de ſa vie, & ſes paſſions progreſſives.

Etant homme privé ; il fut valet, eſcroc, vicieux, libertin, marié & Eccléſiaſtique tout enſemble.

Etant Inſtituteur du Prince ; il fut le corrupteur de ſa jeuneſſe.

Pendant le commencement de la Régence ; il vendit l'état à l'Angleterre & à l'Empereur.

Devenu Miniſtre ; il bouleverſa la France pour ſe ſoutenir, & pour être Cardinal.

Il mourut enfin, dans le deſſein de perdre le Duc d'Orléans.

On prévoyoit bien, à la mort de Dubois, que le Duc d'Orléans demanderoit d'être premier Miniſtre ; mais on prévint le Roi, pour que ce Prince n'eût pas le pouvoir de ſigner les Ordonnances des finances : quelques-uns de ſes amis lui conſeilloient de demander néanmoins à Louis XV, ce pouvoir de ſigner les Ordonnances ; mais Belle-Iſle, qui pénétroit par-tout, lui dit qu'il ſavoit de Fleury, que le roi ne lui accorderoit pas cette

faveur, & conſeilla au Duc d'Orléans, toujours pourſuivi par ſes ennemis, de ne pas la demander : ce Prince, cependant, en parla en travaillant avec le Roi, en préſence du Duc de Charoſt ; mais le Roi, prévenu, ne répondit rien : le Duc d'Orléans inſiſta, & le Roi gardant le même ſilence, mit les mains devant ſon viſage, & s'enfuit dans ſa garde-robe. Fleury, qui arriva dans le moment, l'y ſuivit ; il reſta près de trois quart d'heures avec lui ; & le Roi ſigna toujours ce qui regardoit les Finances.

CHAPITRE XXVI.

Portrait & mort du Duc d'Orléans ; Monſieur le Duc déclaré premier Miniſtre.

LE Duc d'Orléans avoit dans la phyſionomie, tout ce que la Nature peut donner d'intéreſſant, de gracieux & d'aimable : il n'étoit point grand ; mais il avoit un maintien noble, aiſé, un caractere doux, facile, & ſur-tout ouvert, franc : il avoit des cheveux noirs, des couleurs vives ſur le viſage ; un tempéramment toujours enclin à la bonne chère, aux plaiſirs, & même à la débauche, qui fut la ſeule ſource des erreurs que la poſtérité lui reprochera.

Le Duc d'Orléans avoit encore un attrait pour le beau, pour tous les Arts, pour les Sciences Phyſiques, pour les Méchaniques, & autres connoiſſances, qu'il cultiva toute ſa vie pour ſatisfaire à ce penchant.

Toutes ces ſortes de connoiſſances avoient fait de ce Prince, l'homme le plus éclairé, le plus aimable, & le plus univerſel de ſon temps. Louis XIV en fut jaloux ; & ſes victoires d'Italie & d'Eſpagne, ſes talents, ſon ſavoir dans le métier de la guerre, ſon courage au milieu des plus grands dangers, ne ſervirent pas peu à lui attirer cette eſpece de diſgrace dans laquelle il vécut, tant que le Monarque prolongea ſa carriere ; car Louis XIV étoit ombrageux & jaloux de tous les grands talens, s'ils n'étoient abſolument dépendans de lui, s'ils ne ſervoient point à ſa gloire, ou s'ils ne paſſoient pour avoir été créés par lui.

Le Régent avoit cette bonté de caractere qui ſemble attachée au ſang des Bourbons. Il n'avoit ni fierté, ni dédain pour perſonne ; il ſe laiſſoit aborder du Peuple ; il converſoit avec tout le monde, ne conſervant le ton de ſon état, qu'avec les Rois ou avec les Princes.

Bon par caractere, & trop facile ; parce qu'il étoit trop bon, il ne connoiſſoit, ni la haine, ni le plaiſir de la vengeance. La conjuration de Cellamare, fut diſſipée ſans effuſion de ſang ; & ſi quatre Seigneurs Bretons perdirent la tête, c'eſt qu'il

qu'il fut trompé par Dubois, par Monteſquieu, & par les Courtiſans qui l'environnerent, & qui lui diſoient ſans ceſſe, qu'il perdoit l'Etat.

La poſtérité reprochera au Régent ſon attachement, ſon abandon à Dubois, le plus vil & le plus mauvais des hommes.

Mais ce Cardinal, qui avoit eu l'art de le dominer dès l'enfance, qui eut celui de l'environner, & de le ſervir dans la ſuite, lui facilitoit le plaiſir & la débauche.

Que ſi la poſtérité blâme dans ce Prince, cet attachement, qui eſt ſa plus grande faute & ſon plus grand malheur, elle lui ſaura gré auſſi d'avoir éclairé ſon eſprit, & fait proſpérer les Arts & les Sciences; d'avoir oppoſé le pardon, & une extrême indifférence, aux calomnies qui le préſentoient à la Nation comme l'aſſaſſin des Princes, pour régner : elle lui ſaura gré ſur-tout, d'avoir pris pour modele la clémence du bon Henri IV, à qui d'ailleurs il reſſembloit ſi bien, qu'en prenant une fraiſe, il en avoit un reſte de figure.

Avec ſes Maîtreſſes, le Régent étoit aimable, peu galant, mais porté ſur le champ, ſans préparation & ſans préliminaires, à de promptes & fréquentes jouiſſances. Il ne ſe piquoit avec elles, ni de fidélité, ni d'attachement : il en laiſſoit une, il en prenoit une autre; puis il revenoit à la premiere, à la troiſieme, à la dixieme, ſelon ſon caprice. Quelques-unes ſurent le fixer quelque

temps ; elles y parvenoient, quand elles avoient l'art, par un caractere aimable & facile, de diſſiper les idées que le travail du cabinet lui occaſionnoit. Telles furent les Dames de Parabere, d'Argenton & autres, qu'il diſtingua. Il étoit amoureux de la variété ſeule & d'un changement fréquent, ne conſervant aucun ſecret, & ſe vantant de ſes fréquentes & de ſes plus illuſtres victoires. Ce Prince mourut le 2 Décembre à ſix heures du ſoir, dans ſon cabinet, où il étoit avec la Ducheſſe de Phalaris, ſa Maîtreſſe, frappé d'une attaque d'apoplexie, qui le laiſſa ſans connoiſſance.

Après demi-heure d'attente, le Chirurgien du Prince de Rohan le ſaigna du pied, mais il ne put lui rendre la connoiſſance. Depuis quinze jours, Chirac, ſon Médecin, le preſſoit pour faire des remedes ; & Maréchal, premier Chirurgien, qui lui étoit fort attaché, & qui lui avoit rendu de grands ſervices du regne du feu Roi, lui avoit dit trois jours avant ſa mort, qu'il n'étoit plus qu'un apoplectique ambulant, & qu'il ne ſeroit pas ſurpris, ſi on venoit bientôt lui annoncer qu'il avoit été frappé de mort : ces prédictions motivées ne toucherent pas le Prince, qui renvoya les remedes qu'on lui conſeilloit, à la ſemaine ſuivante, qu'il ne commença pas.

A ſa mort, la calomnie ſe réveilla encore contre lui ; on diſoit que les caves du Palais-Royal étoient pleines d'or, & que le Prince n'avoit été

frappé de mort, que parce qu'ayant eſſayé d'empoiſonner Louis XV, il avoit avalé lui-même, par erreur, la liqueur fatale qu'il avoit préparée. Son fils trouva ſa ſucceſſion grevée de dettes, qu'il paya par des retranchemens dans ſa maiſon.

Le Duc d'Orléans étant mort, la Vrilliere alla avertir M. le Duc, de profiter du temps, & de demander pour lui-même la place vacante de Premier Miniſtre ; l'ancien Evêque de Fréjus étoit avec le Roi, quand M. le Duc en entrant demanda au jeune Monarque la place vacante de Duc d'Orléans. Le Roi ne répondit rien, mais il fixa l'Evêque de Fréjus, qui ne dit pas davantage ; un ſigne de tête, marque de ſon approbation, témoigna ſeulement que cela étoit très-faiſable ; un moment après, le Prélat rompant le ſilence, dit au Duc de Bourbon ; *vous voyez, Monſieur, que Sa Majeſté agrée la demande que vous lui faites, & qu'Elle vous fait Premier Miniſtre.* Sur le champ, Bourbon prêta le ſerment de fidélité accoutumé.

CHAPITRE XXVII.

Hiſtoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ſes Gouverneurs, de ſes Précepteurs & de ſes Inſtituteurs.

Le Roi Louis XV, pendant les agitations de la Régence, avoit été élevé dans un grand recueillement.

Mais ſes Inſtituteurs s'étoient promis tous enſemble, excepté un ſeul, d'en faire le Roi de ſa Cour & des Miniſtres, plutôt qu'un Roi de France.

Villeroy ſe l'étoit attaché en lui faiſant, dit-on, entendre que le feu roi Louis XIV, lui avoit remis ſa perſonne pour veiller à la ſûreté de ſes jours, plutôt que pour ſon éducation : on aſſuroit même qu'il vouloit que le Roi le regardât un jour non-ſeulement comme ſon Gouverneur, mais comme ſon Sauveur même, ce qui avoit déſolé le Régent, ſoupçonné, juſqu'à ſon dernier ſoupir, d'une action dont il ne fut jamais capable.

Le caractere de Charoſt, ne put jamais ſe développer, parce que, depuis l'exil de Villeroy, Fleury domina ſeul ſur l'eſprit du jeune monarque ; & ce Prélat, au lieu d'en faire un Roi, ne travailloit que pour en faire un éleve doux & complaiſant.

Quant à l'inſtruction détaillée, ni Fleury, ni Charoſt, ni Villeroy, n'étoient capables d'en donner au jeune Roi ; des gens de lettres étoient appellés pour le travail, ſous les yeux des Chefs de l'éducation dont je viens de parler ; c'eſt-à-dire, que les vrais Inſtituteurs du Roi étoient des perſonnages précaires & à gages ; & ceux qui n'en avoient pas les talens en recevoient les récompenſes, & en avoient le mérite aux yeux de l'Europe entiere.

Mais tous s'entendoient à faire du Roi un homme complaiſant, dévoué, ſecret, retiré, réſervé, prudent, religieux, petit dans les pratiques de la Religion chrétienne, chaſſeur enfin, pour tout dire. Et pour mieux s'exprimer, ils permettoient que le Roi eût à leur égard des qualités favorables.

Mais ils éloignoient du Roi toute inſtruction, toute connoiſſance dans l'hiſtoire ; la politique, les intérêts de l'Etat, le Commerce, les Finances, le Droit public, la Diplomatique, & tout ce qui étoit néceſſaire à un Roi d'apprendre. Le cérémonial de ſa Cour, celui de la Meſſe & des Offices Divins qu'il connoiſſoit beaucoup mieux que les Evêques, un peu d'hiſtoire, des Généalogies, la Géographie, & ſur-tout la ſource & l'embouchure des Fleuves de ſon Royaume, étoient les connoiſſances, qu'on avoit favoriſé, parce qu'elles n'étoient guere dangereuſes pour les miniſtres

Le Roi, parvenu à l'âge de la raiſon, acquit enſuite quelques connoiſſances de plus; mais on peut dire néanmoins, que malgré beaucoup d'eſprit naturel, facile même, malgré les rares qualités d'un eſprit juſte, capable de réunir une grande variété de connoiſſances, ſon éducation, fut, pour l'inſtruction & le caractère, une éducation manquée, à quoi il eſt néceſſaire d'ajouter, pour conſerver la vérité avec rigueur, que ſa ſanté délicate traverſa long-temps les inſtructions dont il étoit ſuſceptible; car on ne manquoit point d'habiles Inſtituteurs employés en ſous ordre dans l'éducation, & je dois placer à la tête l'Abbé Fleury, fameux Auteur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, Confeſſeur du Roi, qui lui donnoit des leçons de morale, de vertu, de religion, qui étoit réſervé, prudent, ſimple, & de mœurs douces, comme l'autre Fleury, ancien Evêque de Fréjus, ſans en avoir la feintiſe, ni l'ambition, ne penſant qu'à vivre & mourir chrétiennement; car il étoit très-avancé en âge.

Quant à l'Abbé Wittement, ſous Précepteur du Roi, il avoit, outre la ſimplicité & l'extérieur modeſte qui caractériſoit les deux Fleury, un tel déſintéreſſement qu'il refuſa après ſa ſubſiſtance néceſſaire, tous les bénéfices Eccléſiaſtiques qu'on lui offrit: & ce n'étoit point par indifférence, ni par inſenſibilité; car il avoit de la fierté dans le caractère, de l'élévation dans l'ame, de la vé-

racité dans ſes diſcours , & toutes ces qualités l'avoient fait eſtimer , aimer même dans l'ancienne Cour de Louis XIV , dans laquelle il falloit tout admirer ou ſe taire.

Wittement conſerva ſon caractère franc & ouvert pendant la minorité & dans le centre même de l'équivoque , qu'il falloit profeſſer pour ſe maintenir entre Fleury , d'un côté , & le Régent & Dubois de l'autre. Attaché autrefois au Duc d'Anjou , depuis Roi d'Eſpagne , Wittement avoit été à Madrid lui rendre ſes hommages , & lui avoit refuſé un riche Evêché que Philippe V vouloit lui donner ; il refuſa encore une penſion de vingt mille livres & même un bénéfice que le maréchal de Villeroy , Chef de l'éducation , avoit demandé au Régent.

On lui dit vainement pour l'engager à accepter ce bénéfice , qu'il auroit plus de moyens de ſecourir ſes parens ; il répondit : *ſi mes Parens ſont capables , ils parviendront aiſément à avoir du bien* ; enfin il renvoya au Roi d'Eſpagne , le brevet de penſion de vingt mille francs.

L'Abbé Wittement , dégagé de toute ambition, n'avoit que la paſſion de bien élever le Roi Louis XV qu'il preſſoit ſans ceſſe d'étudier ; mais il n'étoit pas ſecondé par Fleury , qui ne parloit le plus ſouvent que d'amuſement. Wittement faiſoit lire au Roi le Teſtament politique du Cardinal de Richelieu, mon grand Oncle , & Fleury diſoit que

cet ouvrage étoit trop long, & qu'il en feroit un abrégé en deux feuilles, avec leſquelles il inſtruiroit ſa Majeſté.

Le Roi après ſon Sacre ayant quitté les études, l'Abbé Wittement, ne parut preſque plus à la Cour, & conſeilla même au maréchal de Villeroy qui lui reſta attaché, de ne plus y venir, à moins que le Roi ne le mandât. Wittement, quoique éloigné, conſerva des amis diſtingués, & ſurtout le marquis de Sommery, employé à l'éducation comme lui, & qui demandoit pour toute récompenſe le cordon de l'Ordre du Saint-Eſprit, Fleury vouloit éloigner tout ce qui avoit été attaché à l'éducation du Roi, & ſe trouvant déja trop embarraſſé de Villeroy, qui déſiroit revenir à la Cour, lui répondit, qu'il n'y avoit pas d'exemple de pareille récompenſe pour les ſous-Gouverneurs des Rois; le Marquis réſolu & piqué, lui répliqua, que cet exemple nouveau pouvoit être fait pour le cordon de l'Ordre, puiſque Dubois Précepteur d'un Prince du ſang avoit été fait premier Miniſtre : le Cardinal de Fleury toujours plus ferme, ſe tint pour piqué d'une pareille hardieſſe; car il étoit Miniſtre & Cardinal.

L'Abbé Wittement, quoique loin de la Cour, ne ceſſa d'entretenir avec le Cardinal de Fleury une correſpondance d'honnêteté. De tems en tems il lui écrivoit quelques vérités; il n'avoit aucune ambition, il ne demandoit rien, il avoit conſervé l'uſage

l'uſage de dire la vérité toute pure, il aimoit le Roi, & toujours il avoit travaillé à lui donner de bons principes, à lui faire aimer le travail, ne ceſſant de tourmenter Fleury qui l'en détournoit. En 1730, Louis XV étant âgé de 25 ans & ſans aucune connoiſſance des affaires, Wittement écrivit au Cardinal qui s'approchoit de l'âge décrépit & lui dit, pour la centième fois, que ne pouvant eſpérer de vivre encore long-temps, il devoit enfin inſtruire le Roi des affaires de l'Etat, parce qu'à ſa mort il pourroit être livré à des Miniſtres qui n'auroient pas les intentions auſſi pures que lui : il ajoutoit que le Roi, parvenu à un certain âge, ne pourroit jamais ſe réſoudre au travail s'il n'y étoit accoutumé ; le Cardinal ne répondit plus à cet avis patriotique de Wittement, qui ne ceſſa de montrer ſon attachement à la perſonne du Roi, juſqu'à ſa mort qui arriva en 1731 : il a laiſſé divers manuſcrits ſur l'éducation des Princes & ſur l'Hiſtoire de France. « Vous fûtes oubliés, » Somméry & Wittement ! Des militaires intriguans » furent récompenſés, des Eccléſiaſtiques ſans mé- » rite occuperent les premières places de l'Egliſe » & de l'Etat : votre refus ſeul, Wittement, étoit » le premier acte de vertu qui vous en rendoit di- » gne ; recevez au moins dans cette hiſtoire une » foible récompenſe » !

Enfin, pour qu'il ne manquât à l'éducation du Roi Louis XV aucune circonſtance propre à ren-

dre ſon caractère nul, foible, indécis, timide, irréſolu, on fit retirer Fleury, Confeſſeur en 1722, & d'autres diſent qu'il s'en alla lui-même à cauſe de ſon âge avancé.

Mais on lui donna un pere de Linieres, Jéſuite, le prix de la paix & du chapeau de Dubois; & ce pere de Linieres, qui n'avoit que des petiteſſes dans l'eſprit, ne contribua pas peu à laiſſer la conſcience du Roi, comme ſon cœur, dans l'apathie & dans la crainte puſillanime qui accompagne toujours une imagination frappée dès le jeune âge, & peu éclairée.

Voilà comment & par qui le feu Roi Louis XV reçut ſon éducation.

CHAPITRE XXVIII.

De l'ambition du Régent & de ſon parti; conſidération ſur les vues qu'on lui a attribuées.

Le Duc d'Orléans, Régent de France, fut accuſé pendant toute ſa vie; il le fut après ſa mort (il l'eſt encore aujourd'hui (1) d'avoir eu l'ambition de régner en France.

(1) Tandis qu'on imprime ce Tome troiſieme, on répand dans Paris un Libelle diffamatoire, où je trouve encore le Régent accuſé.

C'eſt ainſi que d'âge en âge la calomnie pourſuit ce Prince.

La Cour de Louis XIV, celle de Philippe V à Madrid, l'avoit accuſé auſſi d'avoir voulu régner en Eſpagne.

Incité par toutes ces conſidérations, j'ai étudié à fond la Régence, & toute l'hiſtoire de Philippe d'Orléans, neveu de Louis XIV. Si j'avois pu découvrir un crime, j'atteſte le ciel & la terre que je n'aurois pas écrit ſon hiſtoire, ou que je l'aurois publié.

Mais je dois dire, que le Régent m'a paru non-ſeulement incapable de ſon naturel d'un tel crime; mais qu'il n'exiſte aucune preuve, aucun raiſonnement plauſible favorable à la calomnie qui l'a toujours pourſuivi.

Il eſt dit dans cet Ouvrage que le Duc dOrléans s'empoiſonna lui-même, en voulant empoiſonner Louis XV, & qu'il avala la liqueur fatale, en préſence du Roi & du Maréchal de Villeroy ſon Gouverneur, & on ajoute que Villeroy lui-même tourna du côté du Duc d'Orléans la taſſe empoiſonnée, laiſſant au Roi celle qui ne l'étoit pas.

On ne ſe permettoit pas de pareils anachroniſmes du temps du Régent; quoiqu'on publiât des calomnies auſſi mal motivées: je vois avec peine le libelle répandu dans la Capitale; car tout le monde n'a point les dates préſentes à la mémoire.

Tout le monde ne ſait pas que lorſque le Duc d'Orléans mourut, Villeroy étoit exilé dans le fond d'une province.

Tout le monde ne ſait pas que le Régent ne mourut pas empoiſonné, mais d'une attaque d'apoplexie qui le frappa dans les bras de ſa Maîtreſſe.

Tout le monde ne ſavoit pas que le Chirurgien le ſupplioit depuis long-temps de ſe faire ſaigner; qu'il lui prédit la mort, & qu'il avoit renvoyé le remede à la ſemaine ſuivante.

Environné d'ennemis qui avoient voulu le perdre, pourſuivi par la faction des Princes légitimés, par les reſtes de l'ancienne Cour, on n'eût pas manqué de mettre au jour ſes forfaits s'il s'en fût rendu coupable.

Il eſt vrai que les affaires du Roi Philippe V, prenant en Eſpagne une mauvaiſe tournure, il cabala pour ne point laiſſer le Trône vacant ; mais il fut ſollicité par ces grands d'Eſpagne, de ne pas laiſſer perdre ſes droits ; ces Grands ne vouloient point retomber ſous le joug Autrichien ; ils voyoient dans le Roi Philippe un monarque foible, valétudinaire & avec peu de reſſource dans l'eſprit pour relever la monarchie Eſpagnole ; on adoroit le jeune Prince, neveu de Louis XIV, qui avoit des qualités, de l'énergie, du courage, & qui avoit des droits reconnus à la Couronne d'Eſpagne ; le Duc d'Orléans ſe comporta à Madrid, non comme un Prince qui veut régner par un forfait exécrable ; mais comme un homme aviſé, qui prévoyant l'abandon du Roi Philippe, ne vouloit point abandonner lui-même ſes droits à cette Couronne en cas d'événement.

Parvenu à la Régence de France, je demande à ceux qui ont lu mes Mémoires, s'il eût été bien difficile de conſommer ſes projets, étant environné de Roués, de ſcélérats qui avoient commis tous les crimes, excepté le régicide : j'ai approfondi le mieux que j'ai pu le caractère du Régent,

& je n'y ai vu qu'un Prince dominé par les plaiſirs plutôt que par l'ambition de régner.

Toutes les opérations de la Régence, il eſt vrai, ſembleut favoriſer l'élévation future du Régent ſur le Trône de France; mais conſidérez que le Roi Louis XV n'avoit qu'une ſanté chancelante, qu'il étoit cacochyme, qu'il n'eut long-temps qu'une peau jaune & luiſante colée ſur les os; toute l'Europe déſeſpéroit de ſes jours, on attendoit une mort prochaine.

Le Duc d'Orléans, ne prit donc que des meſures juſtes & raiſonnables ſur la ſucceſſion éventuelle; jamais il n'eut dans l'idée de commettre un crime: *une preuve que je ne l'ai pas voulu* diſoit-il, quand on lui parloit des Philippiques, long-temps après qu'elles eurent produit leur effet, *c'eſt que je ne l'ai pas fait.*

Le Roi Louis XV ne parla jamais du Régent qu'avec des termes d'amitié, de ſenſibilité & de conſidération. Il plaiſantoit avec le Duc d'Orléans, déclaré premier Miniſtre depuis la mort de Dubois, ſur les bruits populaires relatifs à cet objet; il en plaiſantoit en préſence même des Courtiſans: *une grande preuve que je n'ai pas voulu perdre mon Roi*, lui repondit-il un jour, *c'eſt que la ſanté de Sa Majeſté s'eſt raffermie pendant ma Régence.*

C'eſt le témoignage que je dois rendre à la fin de mes jours au Duc d'Orléans.

CHAPITRE XXIX.

Eclairciſſemens ultérieurs ſur le Chapitre précédent, par l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu.

PARMI les queſtions délicates que l'Auteur de cet ouvrage avoit faites au feu maréchal de Richelieu ; il doit placer celles qui étoit relatives à l'ambition du Duc d'Orléans, Régent.

Cet Hiſtorien eſſaya pluſieurs fois, & dans des temps différens & éloignés, de faire parler ſans gêne M. le Maréchal à ce ſujet, & d'obtenir quelques anecdotes ſur les vues que le Duc d'Orléans pouvoit avoir ſur le Trône de France. M. le Maréchal ſe tint ferme dans ſon opinion, que le Régent n'avoit jamais voulu perdre Louis XV ; & qu'il l'eût fait périr impunément s'il l'avoit voulu, *étant environné & ſervi comme il l'étoit*, diſoit M. le Maréchal de Richelieu, *de ſcélérats tels que Dubois, Law & autres, capables de ce mauvais coup.* M. le Maréchal, ajouta qu'il diſpoſa ſeulement toutes choſes pour régner en paix ſi le cas arrivoit.

L'Auteur des Mémoires n'étoit point content ; il doutoit encore après cette réponſe ; il dit, longtems après, à M. le Maréchal, pour le tenter

de nouveau : *Monſeigneur, j'ai fait la plus grande découverte dans l'hiſtoire de ce ſiecle, relativement au Régent de France ; j'ai trouvé le fil de tous ſes crimes & le dénouement des opérations de toute ſa Régence ; le voilà jugé pour toujours. Voltaire qui l'avoit déclaré innocent, eſt convaincu de flatterie ; voici donc, Monſeigneur, ce que vous diſiez vous-même au Cardinal de Polignac, Ambaſſadeur à Rome, le 22 Décembre 1725 ſur le Régent. Voilà l'original tiré du troiſième porte-feuille des pièces relatives à votre Ambaſſade à Vienne.*

« Je crains que le parti de M. le Duc d'Or-
» léans, par le moyen des gens dont vous croyez
» avec raiſon que M. le Duc doit ſe défier, n'ait
» trop d'influence ſur les déciſions du Conſeil ;
» car il eſt certain que le parti eſt formidable ».

« Le Chef (le Duc d'Orléans, fils du Régent)
» eſt aſſurément moins mal né que ſon pere ; &
» s'il a l'eſprit gauche, il a le cœur plus droit ;
» mais il n'a pas moins de déſir de régner, ſans
» être, je crois, capable de recourir aux mêmes
» moyens qu'auroit fait ſon pere. Le même eſprit
» de gouvernement qui faiſoit agir le pere, dé-
» terminant la conduite du fils, les le Blanc,
» les Belle-Iſle, les Maréchaux de Berwic & au-
» tres gens de pareille eſpèce, ſont les principaux
» reſſorts qui font mouvoir ſon Conſeil ; ils vou-
» droient fort, je crois, engager une fois les
» François dans une guerre contre les Eſpagnols,

» & peut-être que les Anglois n'en ſeroient point » trop fâchés ».

Vous voyez, Monſeigneur, que vous reconnoiſſez vous-même dans cet écrit ſorti de vos chiffres, que le Régent avoit eu recours à divers moyens pour régner en France, & certainement, dans mon travail prochain, je vais trouver dans vos portefeuilles le récit de tous ces moyens.

Le Maréchal de Richelieu, ainſi pouſſé dans tous les ſens, répondit : qu'en 1725, il avoit encore le cœur gros de ſa troiſième détention à la Baſtille ; mais que le réſultat de toutes ſes obſervations ſur la Régence, le portoient à déclarer que M. de Voltaire avoit dit, ſur cet article, la vérité, avec exactitude dans ſes écrits ; & il ajouta : *A ma mort, on pourra peut-être découvrir quelque part des Mémoires que j'ai écrit autrefois : c'eſt l'hiſtoire ſcandaleuſe de tous les plaiſirs de la Cour, c'eſt le détail des intrigues politiques, c'eſt le récit des événemens de ce temps là, & des négociations dans les Cours étrangères ; je me reſſouviens d'avoir écrit contre le Duc d'Orléans, d'avoir conſervé l'hiſtoire des Orgies de ce Prince & de ſes filles ſur-tout ; j'ai rapporté le détail de ſes parties de plaiſirs ; il faudroit peut-être déſavouer le ſcandale. Voltaire travailla à ces Mémoires ſecrets avec moi, & le Roi Louis XV, qui aimoit d'entendre raconter ces anecdotes plaiſantes, en conſerva long-temps un exemplaire ; vous prendrez de*

cet

cet Ouvrage, ce qu'il y aura de bon, s'il vous parvenoit, vous laiſſerez le reſte; mais ce que je vous aſſure du Régent eſt la vérité même.

Cet Ouvrage effectivement exiſte encore aujourd'hui; & non-ſeulement les Orgies, les anecdotes ſcandaleuſes ſont des faits trop vrais; mais je dois ajouter qu'à la mort de M. le Maréchal, les piéces juſtificatives m'ont été communiquées par diverſes perſonnes. Je déclare d'en avoir extrait ce que l'Hiſtoire ne permet pas de taire, & d'avoir paſſé ſous ſilence ce que l'honnêteté & les mœurs doivent rejetter (1).

Voilà l'expoſé net & ſincere de la vérité; ſi jamais on publioit la Chronique ſcandaleuſe du Maréchal de Richelieu; ſi jamais on vouloit attaquer par cet Ouvrage la mémoire du Régent, je déclare quel étoit l'avis du Maréchal de Richelieu, trois ans avant ſa mort. L'opinion de ce Seigneur moins paſſionné en 1785, eſt préférable à celle du Duc de Richelieu, irrité en 1725, contre le Duc d'Orléans. On annonce de prétendus Mémoi-

(1) Ces remarques ſont néceſſaire, parce que lors même que les Mémoires de M. le Maréchal exiſtent, & ſont écrits de ſa main, des Libraires ſe donnent des mouvemens pour faire compoſer des Mémoires apocriphes de ce Seigneur, ſur quelques piéces qu'on a obtenues de M. le Duc de Richelieu, tandis que feu M. le Maréchal avoit écrit, comme j'en donne les preuves, ſes mémoires, & dicté lui-même la plupart des faits qui ſe trouvent dans le préſent Ouvrage.

res de M. le Maréchal, dans le moment où je vais publier ceux-ci; on croira peut-être avoir fait grandes découvertes, & on citera des piéces qu'on aura pu trouver dans la bibliothèque de M. le Maréchal; on voit ce qu'on doit croire de ces piéces.

CHAPITRE XXX.

Effets de l'ambition de la Reine d'Eſpagne pour régner en France; Abdication de Philippe V; Règne de Louis I ſon fils; Orgies de la Fille du Régent, Reine d'Eſpagne; Philippe V remonte ſur le Trône.

PEU de temps après la mort du Régent, on apprit l'étrange nouvelle que Philippe V avoit abdiqué le Trône d'Eſpagne & qu'il s'étoit retiré à Saint Ildephonſe, avec ſon épouſe, laiſſant le Royaume au Prince des Aſturies.

Cette démarche n'étoit point étonnante dans la perſonne du Roi Philippe, à cauſe de ſon caractere qui devenoit chaque jour de plus en plus mélancolique, retiré, ſombre, indécis, ſilencieux, vaporeux même. Ce Monarque étoit depuis longtems fatigué du Trône, ſon épouſe adroite ne lui en laiſſoit que l'éclat & la repréſentation, tandis

qu'occupé de ſa ſanté, tourmenté de la crainte de la perdre, il ne connoiſſoit d'autres charmes que les plaiſirs phyſiques de l'amour conjugal, dont j'ai parlé avec plus de détail dans le Tome ſecond, & les entretiens longs & fréquens avec ſon Confeſſeur, ſur les affaires de ſa conſcience.

Mais on étoit ſurpris que la Reine qui le dominoit, qui l'environnoit ſans ceſſe, qui ne laiſſoit approcher aucun mortel de ſa perſonne ſacrée, qui conduiſoit toutes les affaires d'Eſpagne auſſi facilement que la tête & le cœur de ſon époux, lui permît ainſi d'abandonner ſa couronne à un jeune Prince encore incapable d'aucune affaire importante. Pour expliquer l'énigme, ſuivons la marche de l'ambition de cette Princeſſe.

Ses complots, les plans d'Albérony, avoient échoué & elle avoit abandonné ce Miniſtre, peu heureux, qui avoit été l'inſtrument de ſon ambition; une partie de ſa flotte ayant été diſperſée & l'autre détruite; elle avoit été réduite à abandonner la force armée, pour employer de petites ruſes qui pouvoient encore remplir ſes vues. Elle fit donc propoſer au Régent de donner ſa fille au Prince des Aſturies & offroit une Infante, âgée de trois ans, à Louis XV qui en avoit de dix à onze.

Elle retardoit ainſi la naiſſance d'un Dauphin, & ſe donnoit plus d'eſpace pour réuſſir dans ſes projets d'aggrandiſſement.

Mais quand, après la mort du Régent, elle vit

M. le Duc revêtu de la toute puiſſance, quand elle fut inſtruite de la haine du parti de ce Prince contre la maiſon d'Orléans, quand M. le Duc l'eut aſſurée qu'il favoriſeroit la race de Philippe V en cas que Louis XV mourût, alors, toujours conſtante dans ſes projets, toujours cauteleuſe dans les moyens, toujours italienne dans ſa conduite extérieure & relative à ce grand objet, elle laiſſa agir les vapeurs, les ſcrupules & l'amour du Roi pour la retraite, & conſentit d'aller en apparence s'enſevelir à Saint-Ildephonſe, mais dans le deſſein d'en ſortir bientôt & avec plus d'éclat.

Elle abandonna d'ailleurs un Trône que le mécontentement des Eſpagnols, la haine qu'elle leur portoit, leur reſſentiment, les avanies ſcandaleuſes dont ils étoient coupables envers elle, lui rendoient preſqu'inſupportable.

C'eſt alors qu'elle vuida les coffres du Roi pour n'être pas obligée d'avoir recours à la diſcrétion ou à la pitié de ſon ſucceſſeur; elle accumula à Saint Ildephonſe les revenus de l'année courante, & près de deux ans d'anticipation, enſorte que Louis I trouva les caiſſes ſans argent.

Ainſi la Reine d'Eſpagne & Philippe V ſe retirerent à la campagne; mais dans l'eſpoir de la mort prochaine de Louis XV, eſpoir qui depuis long tems tenoit dans l'éveil & dans l'obſervation les maiſons d'Orléans & toutes les puiſſances Européennes. Elles avoient les regards fixés ſur la

ſante chancelante du jeune Monarque, elles attendoient chaque jour des nouvelles de ſa mort & voyoient avec peine la tranquillité de l'Europe en danger, quand la maiſon d'Orléans & celle d'Eſpagne ſe diſputeroient un Trône ſi attrayant : la Reine, qui l'ambitionnoit, ſe tenoit ſi aſſurée de ſon fait qu'elle avoit toujours un tréſor, des coffres faits, tous ſes papiers en ordre, ſes diamans & ſa caſſette toute prête pour partir au moindre ſignal.

Etoit-elle inſtruite des rhumes & des ſimples indigeſtions de Louis XV ? on la voyoit ouvrir ſes beaux yeux, fixer tout le monde, demander des nouvelles à chaque inſtant, & ſe tenir toute prête à monter en voiture avec ſon époux, pour s'éloigner d'un Peuple déteſté & dont elle étoit auſſi furieuſement déteſtée.

La fille du Régent épouſe de Louis I, parvenue au Trône d'eſpagne, avoit reçu au Palais Royal, comme les autres Princeſſes ſes ſœurs, une éducation trop libre pour qu'elle ne portât pas à Madrid ſon mépris de l'étiquette.

Tant que Philippe V & la Reine ſon épouſe avoient régné, la jeune Princeſſe des Aſturies, retenue par le reſpect & la ſoumiſſion, avoit été obligée de ſe comporter avec prudence & toujours ſelon les ordres du Roi & les avis de ſes Camériſtes, quoiqu'au commencement elle fût peu complaiſante & capricieuſe.

Mais ſa conduite fut toute contraire lorſqu'elle fut Reine, & qu'elle vit Philippe V & ſon épouſe relégués à Saint-Ildephonſe.

Elle donna alors un libre eſſor à toutes ſes paſſions, & ſe permit les divertiſſemens que ſa ſœur ſe permettoit dans l'Abbaye de Chelles, s'attachant trop intimement à celles de ſes camériſtes (Dames d'honneur) qui avoient le talent de lui plaire & de partager des plaiſirs, dont le nom ſeul fit retirer Sancta-Crux, ſon Major-dome, qui ne voulut point avoir l'air de couvrir par ſa préſence des ſcenes auſſi ſcandaleuſes.

La vieille Comteſſe d'Altamira, la premiere des *Camériſtes*, jalouſe de ces Dames & inquiette de ſe voir éloignée des parties nocturnes, parce qu'elle avoit paſſé l'âge de ces divertiſſemens, parla d'abord des heures du coucher que le cérémonial Eſpagnol ne permettoit pas qu'on changeât.

La jeune Reine la tourna en dériſion de même que toutes les étiquettes Caſtillanes. Altamira s'en vengea donc en rendant compte au Roi ſon époux de ce qui ſe paſſoit en ſecret entre la Reine & les Camériſtes.

Le Roi aimoit ſon épouſe, mais il apprit avec indignation les rapports d'Altamira & chaſſa les Camariſtes accuſées; il laiſſa, au contraire, auprès d'elle celles qu'on ne pouvoit ſoupçonner d'un goût auſſi étrange, à cauſe de leur âge ou de leur vertu, & renferma la Reine pendant huit jours dans un château.

Ce jeune Monarque né en Eſpagne & parlant la langue de ſes Etats, avoit déjà reçu dans ſon éducation les principes & les mœurs des Eſpagnols : il aimoit ſa nation, il l'eſtimoit & ſe ſentit bleſſé au vif, d'apprendre ces ſortes d'égaremens dans ſon épouſe, il crut devoir la punir avec fermeté & la mettre en pénitence : la Reine ſe ſoumit au châtiment, ramena le Roi par des careſſes & par des témoignages de reſpect & de galanterie.

Douze Camériſtes furent chaſſées, néanmoins, pour toujours, ce qui n'empêcha pas que de tems en tems la jeune Reine ne ſe permît quelques divertiſſemens enfantins avec d'autres Dames de ſon âge.

Quand ſon époux, frappé de petite vérole, mourut dès l'âge de 17 ans, il y a apparence que ceux qui propoſoient de marier ſa veuve avec le frere du feu Roi, héritier de Philippe V, auroient pu réuſſir ſi cette Princeſſe n'avoit perdu l'eſtime des Eſpagnols ; ils furent inſtruits des orgies de la Reine & de la nature des divertiſſemens qu'elle ſe permettoit : elle revint donc à Paris & vécut fort retirée.

CHAPITRE XXXI.

Tableau du progrès des Arts en France. De leur ſituation à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leur progrès.

L'ESPRIT humain, ſous Louis XIV, s'occupoit principalement de chanter & de peindre la nature; ſon ſiecle fut celui des Belles Lettres, de la Poéſie, de la Peinture, de l'Architecture & de tous les Beaux-Arts.

Dans le dix-huitieme ſiecle l'eſprit humain fit des progrès d'un autre genre; il créa, il multiplia, il perfectiona les ſciences, il imagina des Légiſlations nouvelles, un autre Droit public; on vit une nouvelle Morale, de nouvelles Loix, un autre Gouvernement.

Ce paſſage de l'eſprit humain & de la volonté générale des Peuples, d'une ſituation dans une autre, eſt du reſſort de l'Hiſtoire qui comprend tous les mouvemens des Peuples: les ouvrages de l'Art ſont d'ailleurs de piéces juſtificatives des opérations de l'eſprit humain, ils nous conſervent le génie de différens ſiecles & nous repréſentent d'une maniere inſtrumentale le dévoloppement de l'eſprit national.

Lorſque les barbares du Nord eurent ſaccagé l'empire,

l'Empire, la hache & le tiſon à la main, quand ils eurent renverſé les édifices, brûlé les bibliotheques, briſé les ſtatues, les Nations Européennes, la France, l'Angleterre, l'Eſpagne, le Royaume de Bourgogne, de Lombardie, la Gothie, &c., fondés par ces féroces conquérans, ſe trouverent, relativement aux Arts, dans la ſituation de Rome, de la Grece & de tous les peuples fondés par des brigands ou par des peuplades ſauvages & groſſieres. Quel attrait pour les arts, pour la politeſſe, le cérémonial & la repréſentation, auroient pu avoir nos peres Barbares, dont le Roi, le premier des Capitaines, coupoit la tête au ſoldat prévaricateur, d'un coup de ſa franciſque ?

Les productions des Arts ſe bornerent donc en France, dans cet âge-là, au pur néceſſaire ; la ſimplicité dominoit dans les maiſons, dans les châteaux, dans les temples. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture n'exiſtoient pas. La culture de ces Arts étoit, aux yeux de nos ayeux de cet âge, l'amuſement d'un peuple enfant & non d'un peuple libre, courageux, porté aux expéditions militaires. On ne ſavoit pas lire encore & Charlemagne, ſenſible à toutes les forces de gloires, travailla le premier, par de ſalutaires inſtitutions, à répandre des lumieres que le clergé ſeul cultivoit par beſoin & par état. Mais les arts n'étoient gueres encore que des métiers groſſiers,

le Commerce n'exiſtoit pas, l'Agriculture ne connoiſſoit que des lourdes charrues, nos Rois n'avoient que des Donjons, des Châteaux maſſifs & d'une forme groteſque : ils logeoient dans des Forteresſes inacceſſibles ; car il falloit ſe défendre des Grands, établir l'autorité avant de la rendre intéreſſante, majeſtueuſe, impoſante par l'invention des Arts, par un cérémonial connu, par de beaux jardins, des palais magnifiques, des tableaux & des ſtatues, & par les productions de tous les Arts dont les Rois ont toujours aimé à s'environner.

Ainſi les *Arts néceſſaires*, ou plutôt *les métiers*, précéderent en France & en Europe ce que nous appellons les Beaux-Arts.

Les voyages en Orient donnerent, dans le XI ſiecle aux Français, un goût nouveau qui nous retrace encore le genie & le caractere de ce tems-là. Nos métiers prirent un nouveau caractere, ils ne s'occuperent plus, excluſivement, des objets de premiere néceſſité ; l'utile & l'agréable nous furent enſeignés en Orient. On fit des tableaux, des ſtatues d'or & d'argent : & depuis le retour de la premiere des croiſades juſques au commencement du quinzieme ſiecle, une nouvelle Architecture éleva en France & en Europe, tous ces Temples gothiques & d'un goût encore barbare, mais étonnant par la hardieſſe de l'enſemble & la légéreté des maſſes. Enſuite nos monnoies commencent à repréſenter la figure de nos Rois ; les portraits peu-

à-peu deviennent reſſemblans ; les actions humaines prennent de l'expreſſion dans nos tableaux ; les meubles ſont plus dégagés, on commence à faire des armes plus légeres & des bijoux ; la délicateſſe de l'art des Orfévres commence à ſe montrer, mais tout eſt encore ſans goût, tout eſt en filigrammes, ſans principes, ſans formes décidées.

La ſculpture, comme autrefois à Rome, dans la Grece & en Egypte, eſt encore d'un goût triſte & meſquin, & les ſtatues de cet âge ſont toutes d'un goût longitudinal, cylindrique, étroite, & ſans action. Voyez cette longue ſuite de ſtatues royales rangées ſur la porte principale de Notre-Dame à Paris, comme elles portent toutes le caractere des ſtatues Grecques & Romaines, avant l'âge du beau. Voyez les colonnes gréles, menues & ſinguliérement longitudinales de nos égliſes & nos clochers en fleches ; comme toutes ces productions correſpondent au génie pyramidal Egyptien, avant l'invention des regles du beau ! Nos beaux Arts, cependant, ne ſont plus ici dans l'âge des métiers : il y avoit quelques regles qu'on découvre dans l'étude des productions de ce temps-là, mais elles n'étoient ni ſures, ni avouées, ni générales.

Ce goût gothique dominoit encore en Europe, quand la navigation, la découverte du nouveau monde, le commerce, l'aggrandiſſement des Royaumes, la néceſſité des armées nombreuſes pour

le maintien de l'autorité, les voyages, la comparaiſon du caractere & des plaiſirs des différens peuples, l'invention ſur-tout de l'imprimerie, des premieres gravures en bois, &c., donna un nouveau caractere à nos Arts. Toutes ces cauſes de leur *perfectionnement*, ces nouveaux objets qui devoient les renouveller, parurent en France, non à la file, mais preſque en foule & tout-à-coup; les beaux Arts ſortirent comme du néant: l'Italie les répandit en Europe, car les Medicis les y cultivoient. Ils furent donc goûtés en France, où réſidoit alors, où a toujours réſidé, la plus grande ſenſibilité & où on les perfectionna, en leur donnant ce goût territorial, pour ainſi dire, qui ne ſort pas de nos frontieres. Cette époque nouvelle dans nos Arts, je l'appelle l'âge *du beau*, que Richelieu appella en France & qu'il protégea, pour rendre l'autorité impoſante & pour la revêtir de belles formes. Il orna ſon Château de Richelieu des plus belles ſtatues de l'antiquité qu'il put acquérir; il voulut qu'elles fuſſent ſubſtituées comme les biens de ſa famille; il créa le Théâtre parmi nous; les coſtumes, les lumieres, les lois, les mœurs de tous les peuples furent expoſés ſous les yeux des Français; la gravure, la peinture, tous les Arts, ceux même qui tiennent aux métiers, tels que l'Imprimerie, prirent des nouvelles formes.

Ainſi Louis XIV, grace au génie du Cardinal de Richelieu, trouva les Arts établis, perfectionnés

même en France ; l'Académie, les Théâtres, l'Architecture, la Peinture, la Sculpture avoient déjà des principes. Les régles étoient trouvées, exécutées même ; mais comme le Roi avoit naturellement une délicateſſe exquiſe, comme tout ce qui s'éloignoit des règles l'affectoit, il eut la gloire de donner à tous ces Arts un nouveau goût, de leur imprimer ſon ton, de leur donner cette perfection qui dépendoit de ſon caractère : & de ſi bien épurer ſa langue, qu'elle fut capable d'exprimer toutes nos paſſions, & toutes les nuances de la nature. Tant que Louis XIV régna, les Grands-Hommes ne ceſſerent de maintenir en France ce bon goût ; les Artiſtes ſur-tout produiſirent ſans ceſſe des chefs-d'œuvres dans tous les genres, & l'année même de la mort de Louis XIV, on trouvoit encore en France une longue ſuite des Artiſtes immortels qui avoient honoré ce ſiècle mémorable.

Tel dans la peinture, cet Antoine Coipel, Directeur des deſſeins de la Couronne, Peintre de Monſieur, que le Régent ſon élève fit depuis premier peintre de Louis XV, & qui excelloit dans l'art d'exprimer avec énergie les paſſions de l'ame.

Tel, Jean Jouvenet homme de génie, d'une imagination hardie, fière, correcte, immortel par ce tableau ſur-tout du *magnificat*, qu'il peignoit encore du bras gauche, à la fin de ſes jours, lorſqu'il étoit paralytique de ſa droite.

Tel, Bon Boulogne, qui compoſoit dans le goût

des grands maîtres, & ſe diſtinguoit par le deſſein & le coloris, & eut ſon frère pour émule.

Tel, Charle de la Foſſe, un des premiers Coloriſtes; Cazes, qui poſſédoit parfaitement le clair obſcur, & avoit de la facilité, & de la hardieſſe; Nattier, qui avoit tant de ſuavité dans ſes tableaux; Hallé, connu par ſes graces & ſa correction; Deſportes, le peintre des fruits, des fleurs, des animaux, des payſages, dont la facilité, la vérité & la légéreté étoient admirées des connoiſſeurs.

Largilliere, peintre de portraits, connu par ſes belles draperies, ſes belles attitudes, & par la reſſemblance de ſes têtes, vivoit encore, de même que Rigaud, qui lui étoit ſupérieur dans cette partie de l'art, & qui avoit peint tous les grands hommes du temps.

L'art cependant, ſans dégénérer, ne ſe ſoutenoit pas; le Seur, Pouſſin, le Brun, Champagne n'étoient point remplacés dans la peinture: les premiers talens n'étoient plus, & Jouvenet, Coipel, Boulogne dont j'ai parlé, avançoient en âge ou étoient eſtropiés.

Dans la ſculpture, de même, Puget & Sarraſin étoient morts. Girardon & Coiſevox étoient au bord de la tombe, le bel âge de Cauſtou étoit paſſé; mais il reſtoit des éleves avec de grands talens.

Tel, le Lorrain, le premier Deſſinateur de ſon ſiècle, dont le génie étoit encore noble & élevé.

Nicolas & Guillaume Couſtou, dont le premier avoit un goût sûr, & dont la manière étoit pleine de douceur. Ses Statues avoient des attitudes naturelles & nobles ; & Guillaume étoit connu, surtout, pour l'achevé de ſes Ouvrages, & pour la compoſition.

Les autres Arts ſembloient avoir décliné auſſi, comme la gloire & les affaires du Roi. La Gravure n'avoit plus ſes Nanteuil, Graveur du Cabinet du Roi, connu par la pureté de ſon burin ; ni ſes Edeling, cet immortel Graveur des tableaux de le Brun ; mais il reſtoit encore Bernard Picard, que Louis XIV laiſſa paſſer à Amſterdam, en 1710, à cauſe de ſon attachement à la Religion Proteſtante, qu'il embraſſa ; Vallet, les deux Simoneau, & les deux Audran.

Enfin, l'Architecture avoit éprouvé, plus que les autres Arts, l'effet de la décadence de ſuccès du Roi. Les deux Manſard, l'immortel Pérault, Romain, le Nôtre, Laquintinie, n'étoient plus. Les Invalides, Verſailles, la colonade du Louvre étoient bâtis. Il n'y avoit que Gabriel, les deux de Cotte, Bertrand, avec leſquels l'Art alloit ſe repoſer, à cauſe de cette lacune que le caractere parcimonieux de Fleury devoit occaſionner dans l'hiſtoire de l'Art ; mais pour ſe relever auſſi, mais d'une maniere ſublime, vers la fin du regne de Louis XV, où nous verrons les Auteurs de Sainte-Genevieve, Sainte-Magdeleine, de divers beaux

Hôtels, &c. reſſuſciter l'Art, l'élever dans toute ſa majeſté, & bannir pour quelque-temps ce goût dépravé, faux, & dégénéré; que je vois malheureuſement reparoître dans ce moment, dans ces nouvelles barrieres qui environnent la Capitale, preſque toutes dignes des vengeances populaires, par leurs formes auſſi étrangement bizarres.

Tels étoient les perſonnages, preſque tous du ſecond ordre, que laiſſoit Louis XIV en mourant; & tels étoient les Artiſtes du premier genre, tous vieillards décrépits, eſtropiés ou mourans; enſorte que le Régent eut beau protéger les arts, il ne put jamais les rétablir dans cette ſituation éclatante où ils avoient été ſous le Cardinal de Richelieu & ſous Louis XIV.

On voit cependant s'élever pendant la Régence:

Dans la Peinture; Tavernier, Leclerc, Vivien, Houaſſe, & Allegrain fils, &c.

Dans la Sculpture; Lemoine, Fremin, Couſtou le jeune, Dumont, &c.

Mais tous ces Artiſtes n'étoient, ni les créateurs des Arts, ni de leur ſtyle, ni même de leurs manieres, comme les précédens: ils n'étoient point parfaits, même dans leur genre perſonnel; leurs talens étoient moins diſtingués; c'étoient des éléves, des imitateurs, pour ainſi dire, dans des productions où le génie ne doit connoître que l'invention. Le véritable âge du beau idéal étoit paſſé en France; les genres, le maniéré, le ſenſuel, l'élégant, le ton léger,

léger, occupoient les Artiſtes, c'étoit le ton de la ſociété ; tandis que les bons eſprits du ſiecle de Louis XIV ne cherchoient que la Nature en beau : on eut donc le goût des petits & jolis appartemens, des peintures plus libres, des gravures indécentes ; le grand, majeſtueux dans les Arts, ne furent plus à la mode ; & ce ton, qui les diſtinguoit, diſparut, ou du moins ne regna plus en France. Nos goûts, nos paſſions ſubalternes exigerent des Artiſtes maniérés ; les Peintres, & les Sculpteurs, furent obligés d'imiter, d'exprimer, de s'occuper des objets & de ces paſſions ſubalternes ; ils n'en avoient pas d'autres à obſerver en action ; & là, ſe trouva la cauſe de l'affoibliſſement du génie dans les Arts, malgré tous les efforts, tous les encouragemens, toutes les récompenſes du Régent. Nous verrons quelques Arts, mais jamais tous enſemble, maintenir ſous le regne de Louis XV, le bon goût en France. Mais, que peut avoir de comparable l'Ecole-Militaire & le Garde-Meuble, à la colonade du Louvre & à l'Hôtel des Invalides ? Quels Ouvrages mettrons-nous en parallele à côté des tableaux de Lebrun & le Seur, du Télémaque, des Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, des Provinciales ? Nous avons ſans doute des beautés d'un autre caractere & c'eſt ce que nous allons examiner. Mais en finiſſant, nous ne pouvons nous empêcher de nous écrier.

Quel dommage que ces belles choſes, ces Châ-

teaux, ces Egliſes, ces Palais, ces Statues, ces Tableaux, fuſſent le produit de la ſueur d'un Peuple écraſé, qui n'avoit pas du pain; & qui étoit obligé, par force, & environné de dragons, d'alimenter ce faſte de Louis XIV?

Quel dommage que de ſi belles choſes fuſſent imaginées par Richelieu & par Louis XIV, comme jadis, ſous Auguſte, pour dorer nos chaînes, pour faire admirer le Sultan, qui ſe jouoit d'une Nation toute entiere, qui favoriſoit les belles peintures, & réprimoit la penſée!

CHAPITRE XXXII.

Tableau des progrès de l'eſprit humain dans les Belles-Lettres; leur état à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

TROIS ſiecles avoient préparé la ſituation de l'eſprit humain, en France, dans le dix-huitieme ſiecle.

Ainſi, le ſeizieme ſiecle abondoit en Docteurs en Scholaſtiques, en Traducteurs, aujourd'hui, ignorés, (excepté deux ou trois que nous aimons encore à cauſe de l'ingénuité de notre langue.) Nous avions des Commentateurs, des Critiques,

peu de Poëtes, aucun Orateur aucun véritable Hiſtorien; voilà ce que fit pour nous le ſeizieme ſiecle.

Ce ſiecle des Erudits préparoit cependant nos connoiſſances; quelques Ecrivains étudioient même le cœur humain, & obſervoient la nature; tels que Charron, Montagne, Bodin, qui écrivoient véritablement des Livres.

Mais ces Scholaſtiques pointilleux & ſubtils, ces enfans de Thomas & de Scot, que pouvoient-ils faire? Ils retardoient la marche de l'eſprit humain, qui ne va pas du ſubtil au plus ſubtil, mais d'une expérience à une autre, & d'un fait à un autre fait.

Ce qu'il y avoit de véritablement utile dans ce ſiecle, ce fut ce genre d'érudition manouvriere, qui faiſoit ſortir du ſein des Cloîtres, des Cathédrales & de toutes les Archives de l'Europe, les Manuſcrits de l'Antiquité. On publia heureuſement tous ces Ouvrages, depuis environ 1460 juſqu'à la fin ſur-tout du ſeizieme ſiecle; on traduiſit, on diſſerta, on compara la Religion, les Loix, les Hommes, les Empires de tous les tems; on s'appuyoit même de l'exemple des Anciens. Rien n'eſt ſi ſingulier, par exemple, que les doléances des Etats-Généraux qui furent tenus dans ce ſeizieme ſiecle. Le ton de comparaiſon, qui regne dans la plupart de ces Pieces, montre qu'on vouloit avoir raiſon, parce que les Juifs ou les Romains

l'avoient eue dans une occaſion ſemblable.

Mais c'étoit le génie du temps & la marche naturelle de l'eſprit humain, qui comparoit, avant de créer & d'imaginer ; & c'eſt ainſi que les Français diſſiperent les ténebres ; l'âge de la raiſon humaine étoit encore éloigné.

A force de fouiller dans les ruines de l'Antiquité, de juger & de comparer, de recueillir des matériaux, il s'établit un goût dans la Littérature Françaiſe ; notre eſprit naturel, qui avoit déjà paru dans nos Poéſies fugitives, même dès l'âge gothique, agit ſelon ſes propres forces ; & comme les Sciences ſecouoient le joug d'Ariſtote, révolution qu'elles devoient au génie hardi de Deſcartes, notre Littérature de même créoit des chefs-d'œuvre ſous Richelieu, & notre génie créoit une langue ; bientôt nos eſſais furent, dans les Lettres comme dans les Arts, des chefs-d'œuvre ; & on vit paroître Corneille, enſuite Paſcal, Boileau, Quinault, Racine, St.-Réal, Boſſuet, Fénelon, Fléchier, Maſſillon, Rouſſeau, Vertot, &c., qui firent oublier ou négliger aiſément les Traducteurs ou les Erudits du regne précédent, tels l'Etoile, Sirmond, Duryer, Boiſſat, Perrot, Godeau, Lelaboureur, &c. &c.

Ou les anciens Poëtes, bons ou mauvais, & beaux Eſprits, quelque mérite ou caractere qu'ils puſſent avoir ; tels que Cotin, Patru, Caſſaignes, Desmarès, Conrart, Bourzeis, Le Vayer, Scu-

dery, Beautru, Perrot, Gerard, Colletet, Triſtan, Voiture, Bardin, &c. &c.

Ce n'eſt pas que dans quelques productions de ces Ecrivains, qui touchent ou s'approchent du bel âge de la Littérature Françaiſe, il ne ſe trouve des élans de génie & des morceaux même achevés; mais ils avoient écrit dans un temps où le goût n'étoit pas formé; la langue elle-même ne pouvoit exprimer encore ce qu'ils n'avoient pu ſentir; Racine, Boſſuet, Paſcal, ne l'avoient point façonnée.

En effet, ce qui perfectionne les langues des peuples n'exiſtoit pas encore avant Richelieu; la Langue Françaiſe exprimoit, à la vérité, la ſimplicité, la naïveté, parce que ces qualités étoient dans nos mœurs, dès l'âge même de la Chevalerie, mais ce ton ſublime, impoſant, repréſentatif, que Louis XIV donna à la Société, & que le génie de Boſſuet ſut ſi bien exprimer, n'exiſtoit pas; on n'avoit pas encore ſuivi les allures d'une Société puiſſante par ſa politique profonde, ni les ſinuoſités de ſon caractere, que Paſcal, grand ſcrutateur du cœur humain, eut l'art de dévoiler au grand jour, dans un Ouvrage original, forçant ſa langue d'exprimer ce que lui ſeul juſqu'alors avoir bien vu & bien ſenti.

Corneille lui-même, qui avoit été témoin de ces orages, où la moitié de la France étoit liguée contre l'autre; qui avoit obſervé ce tems de re-

bellion où l'autorité, non encore raffermie ſur le Trône, étoit contrebalancée par les Sectes & les Partis; qui avoit été témoin des conſpirations d'un côté, des coups d'Etat de l'autre, qui avoient ému ſon génie tragique, avoit été, pour ainſi dire, élevé pour la Tragédie. Il put donc, à l'époque, où il obſervoit développer la force de ſon génie, peindre les grands caractere de l'Antiquité, & mettre en mouvement tous les Français qui avoient encore cette ame, cette énergie, ce courage, que Richelieu s'efforçoit d'avilir & de détruire.

Mais auſſi, Corneille ne pouvoit-il donner à ſes Tragédies de ces belles formes que le ſiecle de Louis XIV, la Cour, les mœurs du temps, donnoient aux pieces de Racine & de Voltaire; car, depuis le temps où Corneille mit au jour le Cid & ſes plus beaux ouvrages, les mœurs Nationales & le goût s'étoient épurés; l'urbanité avoit pris la place de l'ancienne âpreté de nos mœurs; les Lettres & les Arts, le luxe & le commerce, la Majeſté Royale & le pouvoir du Monarque, avoient ſuccédé aux factions & aux troubles; tout étoit tranquille & en repos; tout étoit dans les jouiſſances; & cette longue paix des eſprits influa tellement ſur le génie poétique, qu'il prit l'empreinte de la Société, s'exerça ſur des genres plus analogues aux mœurs, aux coutumes régnantes, & ne ſouffrit que le bon goût

& les belles formes, dont le Roi étoit véritablement le créateur & le modele.

Corneille, avant ſa mort, fut encore témoin de la révolution qu'opéra, dans la Poéſie, ce changement des mœurs Nationales; & il n'eſt pas ſurprenant que, né pour ainſi dire dans l'âge énergique de la Société, & ſes poéſies étant analogues à l'eſprit & au caractere de ce temps-là, il dit à Racine: *Vous avez du talent pour la Poéſie, mais vous n'en avez pas pour la Tragédie.*

Racine, en effet, avoit déjà le ton de la Cour de Louis XIV, il fit enſuite des Tragédies religieuſes & dévotes. On voyoit agir dans ſes pieces, des intrigues de Cour, plutôt que des factions populaires; ſa morale étoit celle des Monarchies ſoumiſes, plutôt que celle d'un peuple libre, remuant & obſtiné; & il obſervoit à la Cour la plupart des caracteres qu'il introduiſoit dans ſes Tragédies; Louis XV étoit amoureux, & l'amour jouoit un grand rôle dans ſes Pieces; il fut conquérant & Racine compoſoit Alexandre, &c. &c. Enfin le Poëte Royal ſe fit dévot comme ſon Roi, pour achever l'imitation; en ſorte que le génie tragique ſuivoit, en quelque ſorte, le génie de la Nation. Voici les idées que me donne Moliere, que je vois paroître à côté de tous les Ecrivains de ce temps-là.

Les paſſions & les caracteres n'avoient pu encore ſe développer dans une Société qui n'exiſtoit

point, à proprement parler, en France, avant Louis XIV, ſous le regne duquel Moliere, qui tenoit, par ſa naiſſance, par ſon éducation & par ſes emplois, à tous les états, put obſerver aiſément dans tous les ordres de la Société, les divers caracteres, les comparer & ſaiſir les ridicules.

Les caracteres trop impétueux, trop énergiques n'avoient point, avant lui, cette tempérance, cette tranquillité que Moliere, la Rochefoucault, Paſcal & la Bruyere repréſenterent.

La Langue exiſtoit, ſans doute, avant Louis XIV; & ſi elle exprimoit avec énergie, les révolutions, ſi le Cardinal de Retz l'avoit forcée d'exprimer ce qu'il avoit eu le courage de faire & de complotter, elle n'exiſtoit pas encore pour ces Ouvrages de goût, pour ces Poéſies fugitives, per exemple, dont Voltaire ſeul devoit être créateur, ni pour les Ouvrages d'appareil; tel que le diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle, où tout le luxe de la langue, pour ainſi dire, eſt répandu. La gloire d'en faire la langue univerſelle, étoit réſervée à Louis XIV, à ſon regne, à ſes Grands Hommes, à ſa Cour, à ſon génie perſonnel.

A ſa mort, il n'exiſtoit en France que des talens littéraires inférieurs aux précédens: Voltaire n'étoit point encore formé, & Fontenelle, bel eſprit, n'avoit point le goût pur du bel âge de Louis XIV. Le Cardinal de Polignac & Terraſſon, ne pouvoient comparer l'Anti-Lucrece, ni

Settos,

Settos, aux belles productions de Fénelon ; la Mothe ne pouvoit pas ſe préſenter à la Fontaine, & la Monoye, Saint-Aulaire & Saint-Evremont, ne pouvoient raiſonnablement être comparés aux grands Poëtes & aux bons eſprits du ſiècle de Louis XIV.

L'Abbé De Vertot, Maſſillon, Voltaire, encore enfant, mais enfant qui s'éleva comme un géant & tout-à-coup dans Œdipe, terminerent cette longue liſte de véritables Littérateurs, pour laiſſer la place à un nouveau genre de productions littéraires ; tandis que les malheurs de la fin du règne de Louis XIV, les funeſtes querelles des Jéſuites & des Janſéniſtes, le ton libre de la Régence, l'oppreſſion des Peuples, donnoient à l'eſprit humain une telle tournure, qu'il fut enfin forcé de raiſonner & de ceſſer de chanter, de peindre, d'écrire agréablement.

Ainſi trois caracteres ſemblent appartenir aux trois ſiecles de notre littérature.

Avant Richelieu & Louis XIV, on vit l'eſprit humain tout occupé d'érudition, de comparaiſon des temps antiques aux modernes & de traductions ; l'érudition eſt le genre dominant de cet âge & l'eſprit eſt la faculté de l'ame qui agit ſpécialement.

Sous Richelieu & ſous Louis XIV, c'eſt l'imagination & le génie qui ſemblent agir & dominer ſur les autres facultés de l'ame.

L'eſprit humain développoit ainſi ſes différentes puiſſances : d'abord l'entendement qui conçoit & qui compare ; l'imagination enſuite, qui crée & qui imite.

Une troiſième révolution étoit poſſible, celle de la réflexion & du raiſonnement, qui produiſirent en France l'âge de la Légiſlation & de la philoſophie.

Ainſi, à l'âge du beau de Louis XIV devoit ſuccéder l'âge raiſonneur ; & dans cet âge, par exemple, on devoit fouiller dans les montagnes qui n'avoient été que pittoreſque ſous Louis XIV, pour y trouver les époques de la nature & l'hiſtoire de ſes révolutions ; on devoit déterminer la figure de la terre, écrire l'hiſtoire des plantes, des minéraux, & créer de nouvelles ſciences.

Monteſquieu alloit préparer une révolution ; Voltaire la facilitoit & brûloit du déſir d'en faire une, Rouſſeau écrivoit la Conſtitution future des Empires ; deux Ecrivains du bas Clergé, Mably & Raynal en indiquoit les moyens, & les ouvrages de Necker montroient à ceux qui obſervoient à l'écart & bien loin du fracas de la Cour qu'elle n'étoit pas éloignée.

Voilà l'hiſtoire véritable des trois ſiècles de notre Littérature, de l'entendement, de l'imagination, & du raiſonnement des Français.

Ce n'eſt pas que le génie appartienne excluſivement au ſiècle de Louis XIV ; il y a dans tous

les ſiècles différentes ſortes de génie ; & je connois le génie Militaire, le génie de la Philoſophie, le génie de la Poëſie, le génie de l'érudition, le génie du Courtiſan, le génie de la galanterie & le génie de la proſtitution.

Il eſt du devoir d'un Hiſtorien de développer tous ces génies ; ils ont été capables de donner une ſituation nouvelle aux eſprits.

Voilà ce que mes réflexions m'ont dicté ſur l'état comparé des Belles-Lettres, dans les trois ſiècles, & ſur la ſituation où Louis XIV les laiſſa ; les Belles-Lettres & les Arts n'oublieront jamais que le Régent ne ceſſa de les encourager, de les récompenſer, de les cultiver lui-même ; il donna un Evêché à Maſſillon ; il récompenſoit Voltaire lors même qu'il puniſſoit ſes vers ſatyriques : il fit ſes délices de la peinture ; il forma un cabinet de tableaux, de pierres antiques, & il cultiva la Phyſique, la Chymie & toutes les ſciences ſur leſquelles on pouvoit alors avoir des notions certaines ; mais comme les ſciences forment une claſſe particulière des connoiſſances humaines, & que le XVIIIe ſiècle paroît être celui de leur règne & de leur ſuccès, il me reſte, pour finir ce tableau, de les prendre dans leur ſituation à la mort de Louis XIV.

CHAPITRE XXXIII.

Tableau des progrès de l'Eſprit Humain dans les Sciences ; ſituation des Sciences à la mort de Louis XIV, & ce que fit le Régent pour leurs progrès.

UN peuple qui chante, des imaginations créatrices & orientales des ſiecles poétiques, ſont ordinairement moins capables d'approfondir les ſciences :

Un Peuple réfléchi, au contraire, apperçoit moins ce qu'il y a de pittoreſque & de poétique dans le Tableau de la Nature, & ſuit plus volontiers l'ordre & la marche de ces phénomenes.

Par exemple ; ſi le grand Corneille eût obſervé une belle nuit, ſon génie ſur le champ en eût fait un tableau ſi majeſtueux & ſi vrai, que le Lecteur, en plein midi, eût cru ſe trouver dans une nuit profonde. Fontenelle, au contraire, moins porté à peindre qu'à *prendre la nature ſur le fait*, pour me ſervir de ſes expreſſions, eût expliqué le mouvement des aſtres & dévoilé avec grace la marche des cieux.

Ainſi, l'eſprit poétique aſſocie des ſenſations, l'eſprit ſcientifique, au contraire, aſſocie des faits,

les ramaſſe, tire des concluſions, compare & déduit des faits nouveaux.

Et ſi, dans une Nation qui s'éclaire, de bons eſprits ſavent embraſſer ce que j'appelle *les ſciences-meres* ou primitives, toutes les connoiſſances vont leur train, s'il m'eſt permis de m'exprimer de cette ſorte pour rendre ce que je ſens : & comme les vérités à découvrir ſont infinies, & que les vérités découvertes ſont bornées, il ſuit que ces routes de la ſciences ſont infinies, & que plus on ſait, plus on connoît qu'on a à ſavoir encore.

Heureuſement les mathématiques précéderent, en France, toutes les connoiſſances ſcientifiques, & Deſcartes, qui ſut les appliquer à tous les genres de ſavoir, eſt véritablement ce beau génie créateur que nous devons conſidérer comme le pere des ſciences, parce qu'il ſut lui-même les établir ſur leurs baſes.

Les mathématiques porterent donc leur flambeau ; 1°. dans les phyſiques, qui n'étoient qu'une ſcience de Séminaire, un amas ridicule de diſtinctions & de mots. Elles appellerent à leur aide l'art de l'expérience dans la chymie, qui ne raiſonnoit point & qui n'étoit pratiqué que par des adeptes, & dès lors les mathématiques & la phyſique s'unirent pour aider la chymie dans ſes progrès. Ces trois ſciences dans la ſuite ſecoururent l'Hiſtoire Naturelle, ſcience nouvelle qui n'exiſtoit pas ſous Louis XIV.

Ainſi tout étoit prêt à la mort de ce Monarque pour l'établiſſement ſolide d'une nouvelle claſſe de connoiſſances humaines, fécondes ou découvertes; Deſcartes avoit mis les eſprits dans la route; des Chymiſtes, des Phyſiciens, des Mathématiciens, des Naturaliſtes, ſe trouvoient enſemble dans la Capitale, & ſe prêtoient mutuellement leurs connoiſſances.

A ſa mort, Louis XIV laiſſoit donc de bons eſprits, précurſeurs de nos connoiſſances profondes dans toutes les branches des ſciences humaines? il laiſſoit dans les ſciences mathématiques, le P. Sébaſtien, la Hire, Maraldy, Caſſini le fils, Ozanam, Delille, &c.

Dans la chymie & la phyſique, Homberg; Boulduc, Lemerry, Geoffroy, à qui le Régent donna les moyens de faire toutes ſortes d'expériences.

Dans la Botanique, Tournefort n'étoit pas remplacé, on avoit cependant Chomel, Geoffroy & Juſſieu : les plantes d'ailleurs étoient déja en familles & rapprochées.

Dans la ſcience des animaux, Réamur, Duverney, Littre, Winſlow, travailloient de concert.

L'expérience, la raiſon, les mathématiques & l'eſprit d'analyſe, avoient déja dégagé les ſciences de ce merveilleux dont les ſiecles poétiques les enveloppent. Caſſini qui, le croira-t-on? avoit d'abord travaillé à la Chiromancie, étoit devenu

le plus grand des Aſtronomes. Les Adeptes mêmes, qui ſous Louis XIV, croyoient qu'il y avoit des myſteres dans la chymie, les Charlatans du milieu du XVIIIe ſiecle, qui ſçavent envelopper la ſcience, étoient déja ſuſpectés.

L'heureuſe application des mathématiques à la phyſique, à l'aſtronomie, avoit produit les tables aſtronomiques de Caſſini; qui avoit découvert quatre nouveaux Satellites en 1671. En 1672, il avoit déterminé la rotation de Jupiter, de Mars & de Vénus; il avoit fait voir l'uſage des Satellites de Jupiter, pour déterminer les longitudes; Picard, Ozanam, Deparcieux, &c. &c. avoient perfectionné en même-temps la Gnomonique.

Polignac avoit répété en France les expériences ſur les couleurs de Newton & l'aſſociation de la phyſique: peu-à-peu nous avions le courage de ſecouer ce qu'il y avoit de ſcholaſtique & d'idéal dans Deſcartes pour adopter Newton. La géométrie & les méchaniques avoient favoriſé Varignon; Amontons & Mariotte, perfectionnoient l'hydraulique. Papin en 1686 avoit publié ſa méthode d'élever l'eau par le feu, que Savery, Anglois, ſimplifia. Alors on avoit trouvé l'art d'élever les eaux par le courant de la Seine, juſqu'à la Samaritaine; Bernoully avoit employé la géométrie pour établir la théorie de la conduite des eaux (& les architectures civile) militaire & na-

TABLE

des Matieres du Tome troiſieme.

CHAPITRE PREMIER. *Situation de la France. Projets du nouveau Miniſtere. Triumvirat de Dubois, Law & d'Argenſon. Santé chancelante de Louis XV. On fait prendre au Régent les moyens de lui ſuccéder en cas de mort. Vues de l'Abbé Dubois pour devenir Cardinal, il ſe ligue à Law & à d'Argenſon. Ambition de d'Argenſon. Il promet d'humilier le Parlement.* page 1

CHAP. II. *Premiere opération du nouveau Miniſtere. Humiliation du Parlement. Ligue de la Magiſtrature contre Law. Lit de Juſtice formidable.* 6

CHAP. III. *Seconde opération du nouveau Miniſtere. Humiliation des Princes légitimés, Chefs du Parti des Seigneurs de la Cour de Louis XIV. Chûte de la Maiſon du Duc du Maine; elle ſe ligue avec l'Eſpagne ſecrettement, contre le Régent.* 12

CHAP. IV. *Troiſieme opération du nouveau Miniſtere. Abolition des Conſeils. Portrait des Conſeillers, de d'Huxelles, de Villars, &c. Portrait des Miniſtres rétablis & ſubſtitués aux Conſeils par le Triumvirat. Caractere de la Vrilliere, de Maurepas, de Leblanc, d'Armenonville.* 16

CHAP. V. *Quatrieme opération du nouveau Miniſtere. La Banque de Law eſt déclarée Royale. Projet atroce de verſer tout le numéraire de France dans les coffres du Roi, & de payer en papier les rentes, & les créanciers de l'Etat. Les réaliſeurs de ce papier operent la décadence.* 21

CHAP. VI. *Converſion de Law à la foi Catholique. Tencin chargé de le convertir. Commencement de la fortune du Cardinal Tencin. Il fait apoſtaſier ſa ſœur Religieuſe. Néceſſité d'un Apôtre sûr & indulgent, pour convertir Law, & le laiſſer vivre en concubinage avec la prétendue Mme. de Law. Tencin, agioteur encore mal récompenſé de l'Egliſe.* 26

CHAP. VII. *Projet avorté du nouveau Miniſtere. L'abolition du Parlement. Raiſonnemens de ceux qui le ſauverent.* 38

CHAP. VIII. *Suite des opération du nouveau Miniſtere. Le Parti Janſéniſte humilié, parce que Dubois veut être Cardinal. Troubles avec la Cour de Rome, qui refuſoit d'accorder des Bulles aux Evêques nommés par le Régent.* 46

CHAP. IX. *Le Régent dévoile à ſa fille le ſecret du maſque de fer. Elle le dévoile au Duc de Richelieu, & lui envoie le mémoire avec un billet chiffré. Hiſtoire de la naiſſance de ce priſonnier, frere jumeau de Louis XIV. Circonſtances de cette naiſſance. Superſtition de ce tems-là. Le Prince eſt élevé en Bourgogne. Vues & raiſons du Miniſtere pour le ſouſtraire à la ſociété. Education du Prince. Comment il découvre ce qu'il eſt. L'ordre que donne à ce ſujet Louis XIV. Il eſt renfermé pour le reſte de ſes jours avec ſon Gouverneur. Ce Gouverneur, à la mort, déclare quel eſt ce priſonnier. Conſidération ſur cette déclaration. Rapprochement de l'Hiſtoire de l'éducation de ce Prince avec celle que nous connoiſſons ſur l'homme au maſque. Anecdotes ſur ce perſonnage, par l'Auteur des Mémoires de Perſe; par Voltaire, qui réfute tous les ſyſtêmes ſur le nom du Priſonnier;*

par Lagrange Chancel, par l'Abbé Papon, par Palteau ; relevé des regiſtres de la Baſtille ; des regiſtres de la Paroiſſe Saint-Paul, qui renferment ſon enterrement. Conſidération ſur la précaution de la Cour, de cacher pendant un demi ſiecle, & dans tous les endroits de la France, la figure de ce grand perſonnage. Nouvelles Anecdotes du jour de la majorité de Louis XV. 66

CHAP. X. *Conſpiration d'Albérony contre le Duc d'Orléans, Régent. Ligue de Madame du Maine avec la Reine d'Eſpagne, avec les dévots de l'ancienne Cour, avec les Jéſuites. Diſcours & intérêts de cette faction, relativement à celle du Régent. Projets de la faction d'Eſpagne, & leur variation.* 106

CHAP. XI. *Découverte de la conjuration contre le Régent. Punition des conjurés. Un copiſte dévoile les projets. La Baſtille ſe remplit.* 123

CHAP. XII. *Troiſieme empriſonnement du Duc de Richelieu à la Baſtille. Il eſt attiré par Albérony, au parti du Roi d'Eſpagne. Ses lettres ſont interceptées. Il eſt jetté dans un cachot à la Baſtille. Deſcription de ce cachot. Le Régent veut le faire périr. Mademoiſelle de Charolois, & Mademoiſelle de Valois, fille du Régent, prennent des meſures pour traverſer les mauvaiſes intentions du Régent. Portrait d'un Delaunay, Gouverneur de la Baſtille en 1719, & ſucceſſeur de Bernaville. Les deux Princeſſes du Sang gagnent le Gouverneur, pour parvenir juſqu'à Richelieu. Mademoiſelle de Valois gagne ſon pere, en faveur du Duc. Entrevue intéreſſante du Régent & de Richelieu.* 151

CHAP. XIII. *Suite des anecdotes de la conjuration.*

Commiſſion Miniſtérielle à Nantes, pour châtier les Partiſans de l'Eſpagne. Retour de la Ducheſſe du Maine & de ſon mari. Leur froideur. Privilege des Bretons. Source des querelles. On leur envoie des Commiſſaires, & trois Bourreaux. Quatre Seigneurs, à cauſe de leurs projets, ont la tête coupée. Détails horribles de cette Tragédie. La Bretagne conſternée. Comment la commiſſion eſt récompenſée. 172

CHAP. XIV. *Dubois eſt fait Archevêque. Anecdotes de la Cour.* 198

CHAP. XV. *Projet du Régent d'aſſembler les Etats-Généraux pendant la décadence du ſyſtême. Dubois l'en détourne par un Mémoire.* 199

CHAP. XVI. *Décadence du ſyſtême. Exil du Parlement à Pontoiſe. Vues de Dubois pour être fait Cardinal. Il envoie la Vrilliere faire enregiſtrer la Bulle.* 206

CHAP. XVII. *Fuite de Law. Dénouement du ſyſteme. Anecdotes de la Cour. Mœurs du tems. Divertiſſemens des Pariſiens à la vue des malheurs de l'Etat. Paſſage du Peuple des divertiſſemens à des excès de fureurs. Craintes des Miniſtres. Réſolution du Régent d'abandonner les Miniſtres & de s'attacher au Peuple dans ſon ſoulévement. Fuite de Law. Diſpute entre le Régent & M. le Duc ſur ſon évaſion. Belle réponſe du jeune Roi Louis XV.* 215

CHAP. XVIII. *Le Préſident Hénault, Séchelles & Menguy, négocient le retour du Parlement. Situation de cette Cour à Pontoiſe. Portrait du Préſident Hénault. De l'Abbé Pucelles & de Menguy, Conſeillers au Parlement. Diviſion de cette Cour en trois Partis; celui de la Cour, celui des inflexibles & celui des politiques & indécis. Rome propoſe la*

néceſſité de l'enregiſtrement de la Déclaration favorable à ſa Bulle, avant d'accorder à Dubois une calote de Cardinal. Dubois tient le Parlement à Pontoiſe, il l'envoie à Blois. Il menace le chef des Janſéniſtes, le Cardinal de Noailles. Il fait enregiſtrer la Bulle au grand Conſeil, qu'il renforce de la plupart des roués du Régent, dans un Lit de Juſtice. Le Pape veut un enregiſtrement au Parlement. Criſe du Parlement. D'Agueſſeau veut ſe retirer. Négociations. Triomphe de Dubois au Parlement & du Cardinal de Noailles. Retour du Parlement à Paris. 225

CHAP. XIX. *Trêve de la Reine d'Eſpagne avec le Duc d'Orléans. Elle propoſe le mariage de Louis XV avec l'Infante, ſa fille. Intrigues de Belle-Iſle. Vues profondes & ambitieuſes de la Reine d'Eſpagne, pour venir régner en France. La ruſe ſubſtituée à la force, dont la France avoit repouſſé les effets. Albérony, ſon Miniſtre favori, eſt ſacrifié. Les Jéſuites rentrent à la Cour de France, en qualité de Confeſſeurs du Roi.* 247

CHAP. XX. *Enfin Dubois eſt Cardinal. Tencin, ſon Agent. Procédure & condamnation de Tencin, convaincu de ſimonie. Toute l'Europe agiſſoit pour procurer la calote à Dubois. Génie de Dubois pour l'intrigue. Les quatre coups de pieds que lui donne le Régent. Dubois en demande un cinquieme. Il abandonne & mépriſe les Moliniſtes, quand il eſt fait Cardinal. Eſtampes, Chanſons & Satyres. Rohan, ſurnommé* la Planche. *Second exil de d'Agueſſeau, Chancelier de France.* 257

CHAP. XXI. *Exil du Maréchal de Villeroy, Gouverneur du jeune Louis XV. Portrait de ce*

Seigneur. Sa haine & ſon mépris pour Dubois. Le Régent & Dubois tentent vainement de le gagner par des offres. Il ſe tient incorruptible à la tête des Mécontens, & des reſtes de l'ancienne Cour. Faux accommodement de Villeroy & du Cardinal Dubois. Scene, un jour d'Audience, chez le Cardinal. Villeroy fait à Dubois, en public, le reproche de ſa vie ſcandaleuſe. Exil de Villeroy. Fleury s'enfuit auſſi. Déſeſpoir de Louis XV. Retour de Fleury. Enumération des vertueux perſonnages, que Dubois, déclaré Miniſtre, avoit perdus & éloigné de la Cour, pour s'avancer ſans obſtacles. 267

CHAP. XXII. *Dernieres orgies du Régent à Saint-Cloud. Fêtes d'Adam. Fêtes des Flagellans. Madame Tencin imagine de répéter toutes les parties de débauches imaginées par l'antiquité. Remords du Régent. Il prévoit que l'Hiſtoire conſervera le récit de ſes orgies. Il annonce que les Artiſtes les graveront. Il accable de ſon mépris le Cardinal Dubois. Dernieres Maîtreſſes du Régent. Elles ni ſont ni jalouſes, ni ennemies, elles ſe fréquentent, ſe rendent des viſites.* 282

CHAP. XXIII. *Tableau des Miniſtres de la Régence, fait par le Duc d'Orléans chez Madame d'Averne, en Juillet 1723. Critique ingénieuſe & maligne de lui-même, du Cardinal Dubois, du Garde-des-Sceaux, d'Armenonville, de Maurepas, de Breteuil, de la Vrilliere, de Dodun. Commencement de l'affaire de Leblanc, Miniſtre diſgracié.* 292

CHAP. XXIV. *Suite du tableau des mœurs, orgies Grecques, ſous les fenêtres de Louis XV, à Verſailles. Grande rumeur à Paris. Exils, empriſonnemens, pour diſſoudre la Confrairie.* 298

CHAP. XXV. *Mort ſcandaleuſe du Cardinal Dubois. Son déſeſpoir. Symptômes affreux de ſa mort. Portrait de Dubois. Récapitulation de toute ſa vie. Le Duc d'Orléans, déclaré premier Miniſtre.* 302

CHAP. XXVI. *Portrait & mort du Duc d'Orléans.* M. le Duc, *Chef de la Maiſon de Condé, eſt déclaré premier Miniſtre.* 311

CHAP. XXVII. *Hiſtoire de l'éducation de Louis XV. Caractere de ſes Précepteurs & Inſtituteurs. Fleury travaille à rendre le Roi ſecret, complaiſant, religieux, petit & ignorant. Portrait de l'Abbé Wittement; ſon déſintéreſſement ſingulier.* 316

CHAP. XXVIII. *De l'ambition du Régent, & de ſon Parti. Conſidération ſur les vues qu'on lui a attribuées pour régner en France. Louis XV & le Régent plaiſantent ſur les bruits populaires des dangers de la vie du Roi.* 322

CHAP. XXIX. *Eclairciſſemens ultérieurs & détaillés, ſur le Chapitre précédent, par l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Richelieu. Contradiction entre ſes Mémoires ſecrets & particuliers, intitulés;* Chronique ſcandaleuſe, *& les préſents Mémoires du Maréchal. Détails de la conférence entre le Maréchal de Richelieu & l'Auteur de ſes Mémoires ſur cet objet.* 326

CHA. XX. *Effets de l'ambition de la Reine d'Eſpagne, pour régner en France. Abdication de Philippe V, ſon époux. Elle vuide le tréſor du Roi. Elle ſe propoſe encore de venir régner en France. Louis I, ſucceſſeur de Philippe V. Orgies de la fille du Régent, nouvelle Reine d'Eſpagne. Philippe V remonte ſur le Trône.* 330

CHAP. XXXI. *Tableau du progrès des Arts. Leur ſituation à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leur ſuccès. Comment la Nation Françaiſe a perfectionné le goût du beau. Hiſtoire & développemens du ſentiment National. Barbarie primitive. Goût gothique. Les Arts renouvellés en France, perfectionnés & portés à leur dégré ſupérieur ſous Louis XIV. Peinture. Sculpture. Architecture. Gravure.* 336

CHAP. XXXII. *Tableau des progrès des Belles-Lettres en France. Leur état à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leurs progrès. Eſprit du ſeizieme ſiecle. L'érudition domine ſur tous les autres genres de ſavoir. Premieres études de l'antiquité. Edition des chefs-d'œuvre de cet âge. La Langue Françaiſe ſe perfectionne à la Cour, pendant le ſiecle de Louis XIV. Maniere dont elle ſe perfectionnoit. Les grands talens dans la Littérature diſparoiſſent à la mort de Louis XIV. Premiere inclination des Français pour les Ouvrages Philoſophiques. Le Régent récompenſe le jeune Arrouet & Maſſillon.* 346

CHAP. XXXIII. *Tableau des progrès de l'eſprit humain en France, dans les Sciences. Situation des Sciences à la mort de Louis XIV. Ce que fit le Régent pour leurs progrès. Des ſiecles Poétiques & des ſiecles Philoſophiques & Scientifiques. Que la Nation Françaiſe, dans la culture des Sciences, a traité heureuſement les Sciences meres avant les autres. Génie de Deſcartes. Sciences Mathématiques & Phyſiques, guide & fondement de toutes les connoiſſances humaines dans le genre ſcientifique.* 356

Fin de la Table du Tome troiſieme.

Digitized by Google
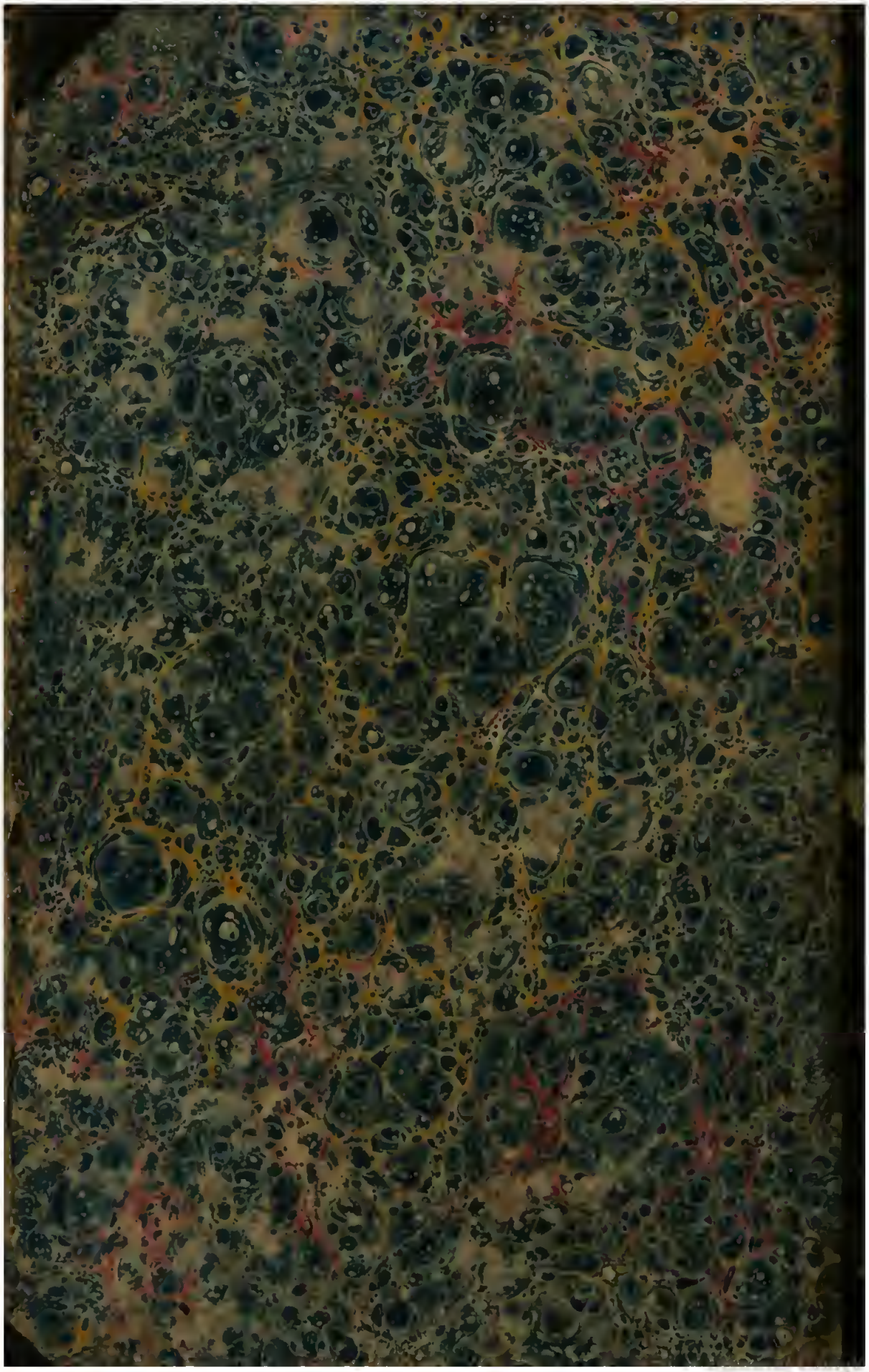
Digitized by Google